Section des affaires sociales et de la santé

Section du travail et de l'emploi

Section de l'aménagement durable des territoires

Section de l'économie et des finances

Section des affaires européennes et internationales

Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Section de l'environnement

Section de l'éducation, de la culture et de la communication

Section des activités économiques

Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Délégation à l'Outre-mer

Bilan de mandature du Conseil économique, social et environnemental

2010-2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Sommaire

- **Introduction** 2
- **Le CESE : une assemblée consultative** 3
- **Section du travail et de l'emploi** 10
- **Section de l'aménagement durable des territoires** 14
- **Section de l'économie et des finances** 18
- **Section des affaires européennes et internationales** 21
- **Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** 25
- **Section de l'environnement** 29
- **Section de l'éducation, de la culture et de la communication** 36
- **Section des activités économiques** 39
- **Délégation aux droits des femmes et à l'égalité** 43
- **Délégation à l'Outre-mer** 44
- **Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques** 47
- **Le CESE : la troisième assemblée constitutionnelle** 49
- **Conclusion** 71

Annexe n° 1 : liste des membres du Conseil économique, social et environnemental 72

Annexe n° 2 : composition du bureau du Conseil économique, social et environnemental au 1er novembre 2015 89

Annexe n° 3 : liste alphabétique des personnalités associées avec affectation en section (mandat du 29 mars 2014 au 15 novembre 2015) 90

Annexe n° 4 : bilan des travaux de la mandature par formation de travail 97

Annexe n° 5 : bilan des réformes concernant la gestion des conseillers (retraites et présentéisme) 214

Annexe n° 6 : bilan des mandats de réprésentation dans les organismes extérieurs 217

BILAN DE MANDATURE DU CESE 2010-2015

Introduction

Le Bureau du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a décidé, le 25 novembre 2014 au terme d'une concertation avec les présidents de groupe et les présidents de section et de délégation d'établir un bilan de la mandature 2010-2015.

Cette démarche répond à trois objectifs principaux :

- assurer un passage de témoin auprès de la nouvelle assemblée et garantir la transmission d'une expérience acquise et d'une dynamique engagée ;
- faire connaitre, l'activité du CESE au cours des 5 années écoulées en s'attachant à valoriser concrètement la portée de ses avis et de ses études ;
- mettre en lumière le positionnement de la 3ème assemblée de la République au regard de la réforme constitutionnelle en date de 2008.

Cette dernière réforme a, en effet, élargi le champ de compétences de l'assemblée consultative désormais assise sur les trois piliers, économique, social et environnemental.

Les missions confiées au CESE confirment d'une part, son rôle de conseil auprès des pouvoirs publics, tant par ses avis sur les projets de loi ou sur les propositions de loi que par ses propositions au regard des politiques publiques et d'autre part, sa vocation à promouvoir une politique de dialogue et de coopération avec les Conseils économiques, sociaux, et environnementaux régionaux (CESER), le Comité économique et social européen, et les instances similaires en Europe et, à l'échelle internationale.

La loi organique du 28 juin 2010 l'invite en outre à contribuer à l'évaluation des politiques publiques dans son champ de compétences et ouvre une possibilité de saisine par voie de pétition citoyenne.

Ces nouvelles missions et le profond renouvellement de sa composition confortent la vocation du CESE à porter auprès des pouvoirs publics et des citoyens une vision positive et dynamique de notre pays et à anticiper les évolutions à l'œuvre dans les champs économique, social et environnemental. Elles visent à faire du CESE une force de propositions issues du dialogue entre toutes les composantes de la société civile organisée, à l'écoute des préoccupations des citoyens, avec une capacité à dépasser le court terme pour mieux préparer l'avenir des générations futures.

Le bilan, entend valoriser cette singularité du CESE, assemblée constitutionnelle à vocation consultative. Les développements qui suivent sont donc délibérément centrés sur l'activité consultative du CESE, sur ses relations avec les pouvoirs publics, sur ses partenariats européens et internationaux et, enfin, sur son ouverture à la société tout entière. La priorité est ainsi donnée à une vision stratégique du rôle de cette assemblée réservant les questions de gouvernance et de gestion aux débats internes.

Le CESE : une assemblée consultative

Au cours de la mandature 2010-2015, le CESE s'est résolument investi sur les trois piliers du développement durable - l'économique, le social et l'environnemental - notamment en développant des approches transversales inscrites dans une logique de long terme. Il aura, au total, adopté et publié 124 textes parmi lesquels 26 avis sur saisine gouvernementale et 91 sur autosaisine. Il convient d'ajouter à ces travaux 3 saisines parlementaires et 4 avis correspondant à la saisine permanente (le « Rapport annuel sur l'état de la France »).

Le CESE a, par ailleurs, répondu à 4 reprises aux sollicitations du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) concernant le programme national de réforme (PNR).

S'agissant des autosaisines, le Conseil a rendu 73 avis, 15 études et adopté 3 résolutions.

Ces éléments sont synthétisés dans le tableau ci-dessous .

	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux	Bilan général
Saisines gouvernementales	7	4	7	6	2	26	124
Saisines parlementaires		1			2	3	
Saisines permanentes	1	1		1	1	4	
Autosaisines	7	15	20	20	29	91	
dont avis (avec ou sans rapport)	7	12	17	11	26	73	
dont résolutions				2	1	3	
dont études		3	3	7	2	15	
Réponses du CESE au PNR	1	1	1		1	4	4

Les développements qui suivent sont fondés sur les bilans établis par chacune des formations de travail figurant en annexe. Ils sont complétés par des données statistiques portant aussi bien sur la phase d'élaboration que sur la phase de promotion qui fournissent une vision récapitulative de l'activité des sections et délégations au cours de la mandature 2010-2015.

Au-delà de l'intérêt manifesté par les autorités gouvernementales sur certains des travaux de notre assemblée, il est possible d'observer, parmi les initiatives prises ou les réformes adoptées au cours de la mandature, les dispositions qui se rapprochent des préconisations exprimées par le Conseil même s'il est toujours délicat de déterminer si telle ou telle disposition législative ou intervention gouvernementale a été directement inspirée par ses propositions en l'absence d'expression explicite de la part du gouvernement sur leur origine.

Il reste que les initiatives prises par les rapporteurs pour faire vivre les avis après leur adoption en assemblée plénière participent pleinement à ce processus. La « vie des avis » - mais également des études - qui se traduit par la participation des rapporteurs, des présidents des formations de travail mais aussi du Président de l'assemblée à des colloques, des entretiens avec des journalistes, des rencontres avec des socio-professionnels, en particulier dans le cadre des CESER, sur tout le territoire, contribue non seulement à diffuser dans le pays les analyses et les propositions du CESE mais aussi à en assurer la promotion au sein des instances décisionnelles.

Les éléments figurant ci-après ne peuvent par conséquent être considérés que comme des éclairages non exhaustifs sur la question de l'impact des travaux du Conseil.

Section des affaires sociales et de la santé

Les principaux axes de travail

Les politiques publiques apportent une réponse souvent tardive aux besoins des personnes concernées. L'intervention publique est alors coûteuse et parfois peu efficace. Face à ce constat d'un défaut d'anticipation des politiques publiques, la section a organisé ses travaux autour d'un « fil rouge », à savoir l'organisation d'une intervention précoce et coordonnée tout au long de la vie, un volet important de la réflexion actuelle sur les politiques publiques. Il est, en effet, nécessaire de prévenir pour avoir moins à réparer. L'ensemble des travaux, avis ou études, s'appuient sur cette ligne de force.

La prévention est ainsi au cœur de plusieurs avis émanant de la section :

- Le CESE a été saisi par le Premier ministre, le 19 janvier 2011, sur « La dépendance des personnes âgées ». Le Bureau a confié à une Commission temporaire, présidée par M. David Gordon-Krief (groupe des professions libérales) et comprenant une grande majorité de membres de la section, la préparation d'un avis. L'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans, 25 % d'ici 2025, appelle certes des réponses financières (34 milliards d'euros ont été consacrés à la dépendance en 2010) mais surtout sociétales. Pour le CESE, les politiques publiques doivent favoriser la construction de parcours de vie répondant aux besoins des personnes âgées. En amont de la survenue de la dépendance, en développant la prévention, en adaptant l'habitat et en soutenant toutes les initiatives technologiques au service de l'autonomie. Puis par la meilleure coordination du parcours de soins, le renforcement de l'aide à domicile et le soutien aux aidants. L'instauration d'une taxe sur les successions et les donations et l'évolution des taux de CSG des retraités offrent des pistes de financement. ;
- Dans son avis sur « Les enjeux de la prévention en matière de santé », le Conseil constatait qu'en dépit d'index de santé globalement bons, la France connaissait des inégalités sociales et régionales, une mortalité prématurée plus élevée et une espérance de vie sans incapacité plus faible que dans d'autres pays de l'Union européenne. Dans ce contexte, la large diffusion d'une véritable culture de prévention constituait, selon lui, la pierre angulaire d'une nouvelle politique de santé. Le succès de la prévention repose, selon cet avis, sur une réelle implication des citoyens et de la collectivité afin de garantir des conditions de vie et de travail « saines ». Le CESE préconisait des rendez-vous de prévention réguliers, une diffusion plus efficace des messages, le renforcement de la formation et une gouvernance rénovée associant l'ensemble des ministères, au-delà du seul champ de la santé ;
- Dans son avis sur le « Projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement », le CESE part du constat que la population française connaîtra dans les années à venir une profonde évolution démographique avec l'arrivée à la retraite des générations du « baby-boom » et l'augmentation de l'espérance de vie. L'enjeu de l'adaptation de la société dans son ensemble au vieillissement est donc apparu comme un axe particulièrement intéressant. Changer de regard est essentiel : la grande majorité des personnes âgées est active et bien portante, et contribue aux solidarités entre les générations. Le vieillissement de la population ne devrait pas être traité isolément mais pris

en compte de façon transversale par toutes les politiques publiques. Adapter la société française au vieillissement suppose de relever deux défis, avec la mise en place : d'une prévention précoce, d'un accompagnement du parcours de vie, afin de retarder la survenue d'éventuelles incapacités ; de dispositifs favorisant le maintien à domicile (des services adaptés et un soutien efficace des aidants).

- L'avis portant sur « Les addictions » constate que la lutte contre les conduites addictives est plus que jamais une priorité. L'alcool tue chaque année 49 000 personnes, le tabac 73 000. A 17 ans, plus de 4 jeunes sur 10 ont consommé du cannabis provoquant parfois des dommages irréversibles pour leur santé, voire leur avenir. Au-delà du renforcement des politiques d'information, notamment au travail et à l'école, de prévention et de prise en charge des personnes souffrant d'addictions, grâce à une meilleure formation et coordination des acteurs, c'est la société tout entière qui doit se mobiliser. Notre assemblée est prête à y contribuer en organisant un débat public sur l'impact des addictions sur la santé publique, les droits des personnes et la réduction des risques. Ce débat participera à la construction de la position de la France à la session spéciale de l'assemblée générale de l'ONU sur les drogues, prévue en 2016.

Ce souci de la prévention dépasse d'ailleurs le seul cadre de la santé puisqu'il implique l'ensemble des acteurs, ministères, collectivités territoriales... Dans l'étude sur « La stratégie d'investissement social », le CESE pose clairement la question d'un changement de paradigme sur la réponse à apporter aux mutations sociales. L'investissement social vise à faire face aux évolutions des risques sociaux, à mieux préparer et accompagner les individus tout au long de leur parcours de vie afin d'avoir moins à réparer si le risque survient. S'appuyer sur cette nouvelle orientation permettrait ; dans le cadre des réformes de la protection sociale, de compléter les objectifs et les instruments de notre système sur plusieurs points : accueil de la petite enfance, conciliation vie professionnelle/vie familiale, investissement dans la jeunesse, valorisation de la prévention et optimisation du parcours de soins. L'enjeu est d'instaurer un cercle vertueux, permettant de limiter les dépenses sociales et d'accroître les ressources en favorisant le travail de tous dans les meilleures conditions. Tel est aussi le sens de deux autres avis :

- D'abord, l'avis intitulé « Suicide : plaidoyer pour une prévention active ». Plus de 10 500 décès par suicide en France, en 2010. En dépit d'une baisse de 25 % en 25 ans, le taux de suicide, 14,7 décès pour 100 000 habitants, reste l'un des plus élevé d'Europe. Les plans de prévention du suicide et l'investissement des acteurs de terrain ont permis de diminuer ce taux mais pour construire la politique des 20 prochaines années, il faut se montrer plus ambitieux. L'avis définit trois priorités : créer un observatoire national du suicide, chargé de centraliser, d'exploiter et d'enrichir les données disponibles afin de mieux identifier les facteurs de risque ; promouvoir les dispositifs d'alerte, de suivi de la crise suicidaire et enfin conforter, voire augmenter, les moyens des réseaux de santé impliqués dans leur prise en charge ;
- Ensuite, celui intitulé « Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité » . Une société inclusive, c'est permettre à chacun de participer pleinement à la vie de la société. Pour la construire, il faut réfléchir en amont les biens et les services pour qu'ils soient accessibles à tous. Cette conception universelle suppose de pérenniser les investissements publics dans la recherche, de promouvoir les innovations technologiques (pôles de compétitivité, plates-formes contributives...), de développer l'accueil et l'accompagnement (numéro vert

dédié, formation des intervenants notamment des enseignants…), de proposer des parcours de vie sans rupture (suppression de la barrière d'âge..). La société inclusive, c'est répondre aux défis des mutations en cours (vieillissement de la population, progression des maladies chroniques). La section des affaires sociales et de la santé a souhaité valoriser les initiatives de terrain menées en faveur d'une société accompagnante à l'égard de toutes les personnes en situation de handicap en lançant une plateforme de recueil d'expériences. L'appel à initiatives a permis à la section de mieux appréhender la diversité des actions et des acteurs qui les mettent en œuvre et surtout de nourrir ses réflexions pour qu'elles reflètent au mieux les propositions novatrices et les actions déjà effectives sur le terrain. Celles-ci ont été mises en ligne sur cette même plateforme, afin de les partager avec les internautes.

Le second axe de travail a porté sur l'anticipation de sujets devenus depuis d'actualité :

- C'est le cas de l'avis intitulé « Droits réels/droits formels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes ». Avec un taux de chômage moyen de 20 %, un accès à l'emploi stable en moyenne à 27 ans et un taux de pauvreté qui ne cesse de croître, les jeunes connaissent des conditions d'insertion dégradée. Dans ce contexte, l'accès aux droits sociaux constitue un enjeu important, mais le manque de lisibilité et la complexité des dispositifs existants favorisent un non-recours significatif. Afin d'apporter des réponses concrètes à cet enjeu essentiel pour l'avenir de notre modèle social, le CESE préconise de renforcer les structures d'accompagnement des jeunes, de rénover la gouvernance en désignant clairement un chef de file au plan national et local, de favoriser la participation des jeunes aux politiques publiques, et enfin de sécuriser les parcours d'insertion en rénovant des outils existants et en proposant l'instauration d'un droit à la qualification et à la formation pour tous tout au long de la vie ;
- Ces propositions ont fait l'objet d'une première évaluation dans l'avis de suite visant à « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes », montrant ainsi la volonté de notre assemblée d'assurer le suivi des mesures préconisées et leur « portage » dans le temps. Dressant le bilan des préconisations de l'avis sur les droits sociaux des jeunes de 2012, le CESE constate que la situation des jeunes, notamment les plus vulnérables, continue de se dégrader. Malgré les quelques avancés du Plan Priorité Jeunesse, le CESE rappelle l'urgence d'adopter une véritable politique de jeunesse qui vise à apporter une réponse aux difficultés d'insertion des jeunes en matière de logement, de santé et de mobilité sociale. Il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais bien d'un investissement pour permettre à chaque jeune d'avoir confiance en l'avenir. Notre système de protection sociale doit s'adapter et prendre en compte ce nouvel âge de la vie. Il s'agit de garantir à chaque jeune, un accompagnement vers la vie active et un accès effectif aux droits sociaux. Cette politique renouvelée doit faire l'objet d'une coordination beaucoup plus importante tant au niveau national que local. La participation de jeunes à l'élaboration des politiques publiques doit, quant à elle, être renforcée.

De même, l'avis sur « La protection maternelle et infantile » pointe les enjeux de la réforme territoriale pour ce service de proximité essentiel pour les familles. La PMI est un acteur important du suivi des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans. Structure pionnière, décentralisée, elle propose un mode de prise en charge de proximité, pluridisciplinaire et axé sur la prévention. Elle a donc plus que jamais sa place dans le service public territorial de santé au public. Pour atteindre cet objectif, il faut toutefois clarifier ses

missions et sa gouvernance, favoriser l'attractivité de ses métiers, lui donner les moyens de jouer son rôle dans la coordination des parcours des parents et des enfants de moins de six ans. Pour le CESE, la PMI a besoin de s'inscrire dans une véritable stratégie : le projet de loi relatif à la santé mais aussi la réforme du cadre territorial doivent y contribuer.

De son côté, l'avis sur « La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé » met en exergue l'apport mais également le coût de ces dispositifs et la nécessité de réguler ce secteur. Face au virage ambulatoire, au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques, le développement et l'innovation en matière de dispositifs médicaux offre de réelles perspectives d'amélioration de la santé et d'essor d'une filière industrielle de pointe. Toutefois, le « service attendu », la progression de la dépense, la pertinence de la prescription et de l'usage posent question. Pour le CESE, les dispositifs médicaux doivent être mieux intégrés dans les stratégies et projets de loi relatifs à la santé. Il faut donc renforcer leur traçabilité, adapter les mécanismes de tarification, renforcer l'efficience de la prise en charge des patients en limitant leur reste à charge et construire une filière industrielle de dispositifs à réelle valeur ajoutée sanitaire.

Par ailleurs, dans un contexte particulièrement tendu où le débat se limitait à « être pour ou contre », l'avis sur « Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques » a permis de poser des questions importantes qui se font jour aujourd'hui. La famille s'est transformée avec l'augmentation des naissances hors mariage, de la monoparentalité et de l'homoparentalité, du nombre de séparations mais reste, pour les Français, un cadre protecteur d'éducation des enfants. L'aspiration à l'égalité dans le couple et dans l'exercice conjoint de la parentalité, le travail des femmes... ont nécessité l'adaptation des politiques publiques. Pour le CESE, il faut aller plus loin dans l'accompagnement des familles : mesures de soutien aux parents isolés, augmentation de l'offre d'accueil des jeunes enfants, renforcement des procédures de recouvrement des pensions alimentaires, recours facilité à la médiation familiale en cas de séparation. Au-delà, face au recours à des techniques procréatives à l'étranger, le CESE s'interroge sur les conséquences en France pour ces enfants en termes de filiation, d'accès aux origines... Ces questions doivent être clairement inscrites dans le débat public au moment où une demande d'extension du recours à ces techniques se fait jour.

Enfin, le CESE a été saisi le 22 mai 2015 par le Président du Sénat sur « Le Régime social des indépendants (RSI) » afin d'éclairer le débat en cours et de définir des pistes d'amélioration du service rendu aux cotisants. La création en 2006 d'une caisse nationale unique pour les travailleurs indépendants a connu de nombreuses vicissitudes, aujourd'hui en voie de normalisation. Certains problèmes structurels demeurent : architecture complexe faisant intervenir l'ACOSS, les URSSAF et les organismes conventionnés, difficulté pour assurer l'interopérabilité des systèmes d'information, méconnaissance des mécanismes de cotisation... Le CESE préconise plusieurs mesures pour améliorer le recouvrement des cotisations, renforcer la prévention, l'accompagnement et garantir une restructuration efficiente. Pour autant, la couverture sociale des auto-entrepreneurs, toujours plus nombreux et parfois peu au fait de la gestion de l'entreprise, reste un défi pour le RSI.

Les propositions marquantes issues des travaux

Saisi par le Premier ministre sur le « Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement » (op. cit.), le CESE plaide notamment en faveur d'une prévention précoce, d'un accompagnement du parcours de vie, afin de retarder la survenue d'éventuelles incapacités et de dispositifs favorisant le maintien à domicile. Le projet de loi adopté par le Conseil des Ministres le 3 juin 2014, intègre précisément ces préconisations notamment en ce qui concerne le maintien des personnes le plus longtemps possible à domicile et le droit au répit des proches aidants.

La première saisine parlementaire du CESE depuis la réforme constitutionnelle, qui a porté sur « Le coût économique et social de l'autisme », (op. cit.) a relayé une pétition qui n'avait pu réunir les 500 000 signatures exigées. Plusieurs préconisations ont été reprises dans le troisième plan autisme (2013-2017) : il en est ainsi du renforcement et de l'harmonisation des centres de ressources autisme (CRA), faisant écho à la préconisation relative à l'homogénéisation du fonctionnement de ces centres ; de même, le plan recommande de structurer et de poursuivre les efforts de recherche, ce que le CESE préconisait à travers l'engagement d'un programme de l'Agence nationale de recherche (ANR) sur l'autisme et l'organisation, aux niveaux national et international, d'une concertation sur ces programmes de recherche ; le plan prévoit également d'améliorer l'épidémiologie, l'avis invite à mettre en œuvre une véritable politique en la matière ; enfin, il met l'accent sur le carnet de santé et le certificat de santé comme outil de repérage, l'avis du CESE, pour sa part, préconisait de s'appuyer sur ces outils pour favoriser non seulement le repérage mais également la traçabilité et le partage d'informations.

Le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du Premier ministre du 17 mars 2011 sur la protection sociale (« La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie », op. cit.), qui incarne le pacte de solidarité entre les citoyens. Pérenniser un système qui repose essentiellement sur la solidarité suppose de le solvabiliser et pose la question d'un financement soutenable. Le CESE a souhaité mettre en exergue les principaux défis auxquels est confronté notre système de protection sociale au travers de l'exemple de l'assurance maladie. En effet, les questions posées sont souvent de même nature : comment garantir l'accès aux droits, comment sortir d'une gestion parfois trop cloisonnée des risques et adapter une démarche plus transversale répondant mieux aux besoins des individus ? Si l'avis souligne ces convergences, il s'attache à montrer qu'aujourd'hui c'est dans le domaine de la santé que la question de l'accès de tous à une couverture sociale de qualité se pose certainement avec le plus d'acuité. Aussi, l'avis a dessiné des pistes pour consolider notre pacte social.

L'avis relatif à « La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé » (op. cit.) insiste sur la nécessité de renforcer leur traçabilité, d'adapter les mécanismes de tarification, d'améliorer l'efficience de la prise en charge des patients en limitant leur reste à charge et de construire une filière industrielle de dispositifs à réelle valeur ajoutée sanitaire. Cet avis s'inscrit dans le droit fil des travaux du CESE qui mettent en exergue la nécessité de renforcer la prévention dans un système de santé principalement curatif, d'encourager la transversalité, la coordination des professionnels de santé et l'implication du patient comme acteur de sa propre santé. Les dispositifs médicaux participent pleinement de cette démarche. Le Président de la République, par un courrier en date du 3 mars 2015, a tenu à « saluer la qualité de ce travail qui apporte un éclairage intéressant sur les évolutions nécessaires, tant de la pratique de la médecine, que de notre système de santé ».

Les plans de prévention du suicide et l'investissement des acteurs de terrain ont permis de diminuer ce taux mais, pour construire la politique des 20 prochaines années, il faut se montrer plus ambitieux. L'avis du Conseil (op. cit.) préconise notamment de créer un observatoire national des suicides travaillant en réseau avec des centres territoriaux, afin d'analyser et partager les données épidémiologiques, cliniques, sociologiques, statistiques recueillies. La ministre de la santé a installé depuis cette instance qui aura notamment pour mission d'améliorer la connaissance du phénomène et de produire des recommandations, en particulier dans le champ de la prévention. Cet observatoire associe tous les acteurs impliqués sur le sujet. Siégeront dans cette instance associations, professionnels de santé, chercheurs, personnalités qualifiées, parlementaires ainsi que des représentants de sept ministères et des caisses d'assurance-maladie.

Le thème de l'accès aux droits sociaux des jeunes constitue un enjeu important qui a trouvé une traduction concrète dans la mise en œuvre de la garantie jeunes, mais le manque de lisibilité et la complexité des dispositifs existants favorisent un non-recours significatif. Afin d'apporter des réponses concrètes à cet enjeu essentiel pour l'avenir de notre modèle social, l'avis « Droits formels droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes » (op. cit.) préconise de renforcer les structures d'accompagnement des jeunes, de rénover la gouvernance en désignant clairement un chef de file au plan national et local, de favoriser la participation des jeunes aux politiques publiques, et enfin de sécuriser les parcours d'insertion en rénovant des outils existants, en proposant l'instauration d'un droit à la qualification et à la formation pour tous tout au long de la vie.

L'avis préconisait, dans une perspective de sécurisation de leurs parcours d'insertion, de mener des expérimentations pour pallier le non recours des jeunes aux soins dans le cadre des crédits du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, d'encourager la création de centres pluridisciplinaires de proximité et d'améliorer leur taux de couverture par des complémentaire santé. Dressant le bilan des préconisations de l'avis sur les droits sociaux des jeunes de 2012 (op. cit.), le CESE constate, dans son avis intitulé « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes » (op. cit.) que la situation des jeunes, notamment les plus vulnérables, continue de se dégrader. Malgré les quelques avancées du Plan Priorité Jeunesse, le CESE rappelle l'urgence d'adopter une véritable politique de jeunesse qui vise à apporter une réponse aux difficultés d'insertion des jeunes en matière de logement, de santé et de mobilité sociale. Il s'agit de garantir à chaque jeune, un accompagnement vers la vie active et un accès effectif aux droits sociaux.

L'avis intitulé « Les enjeux de la prévention en matière de santé » (op. cit.) préconisait de donner un nouvel élan à la politique de prévention. Pour ce faire, il appelait à renforcer le volet prévention de la prochaine loi de santé publique et à initier une nouvelle gouvernance, interministérielle, en matière de prévention. Le projet de loi relatif à la santé a repris ces deux orientations. Ainsi, comme le Conseil le recommandait, le titre Ier, dédié à la prévention, définit désormais la promotion de la santé comme une composante à part entière de la politique de santé. De plus, pour le CESE, la prévention ne relève pas de la seule sphère de la santé mais implique une démarche interministérielle associant l'ensemble des acteurs (habitat, éducation nationale, travail et emploi...). À cet effet, le projet de loi relatif à la santé crée un comité interministériel de coordination des politiques gouvernementales en faveur de la santé. Par ailleurs, le chapitre 1er de ce projet est relatif aux actions destinées à soutenir les jeunes afin de promouvoir l'égalité des chances en matière de santé.

Section du travail et de l'emploi

Les principaux axes de travail

Les saisines traitées par la section au cours des cinq dernières années ont porté sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle. Au-delà de son domaine traditionnel de compétences, la section a également cherché à intégrer dans ses travaux une dimension environnementale et à accorder une importance particulière aux questions d'égalité hommes-femmes.

❒ *L'axe emploi:*

- - Dans l'avis intitulé « Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations », le Conseil observe que la fusion de l'ANPE et du réseau opérationnel de l'assurance chômage constitue une étape décisive du processus de réforme du service public de l'emploi. Un peu plus de trois ans après la loi de 13 février 2008 relative au service public de l'emploi, il a souhaité dresser un premier bilan de la mise en oeuvre de cette réforme. Il formule aussi plusieurs recommandations qui portent sur les mesures à mettre en oeuvre afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du service rendu aux usagers. Outre une plus grande personnalisation du service et un nécessaire renforcement de l'accompagnement de demandeurs d'emploi, plusieurs propositions visent aussi à rénover la gouvernance et le pilotage de Pôle emploi afin que cette réforme puisse produire tous les effets attendus ;
- L'avis sur « L'emploi des jeunes » ; constate que ceux-ci sont les principales victimes de la forte dégradation de l'emploi consécutive à la crise économique. Le CESE souligne cependant que le sur-chômage des jeunes, loin d'être un phénomène nouveau, est installé de longue date dans la réalité sociale française. Pour combattre cette tendance lourde à la précarisation de la situation des jeunes, il formule des recommandations visant à réduire la segmentation du marché du travail, à améliorer les conditions d'accès à la formation, à renforcer l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi et à développer les dispositifs de la deuxième chance. Enfin, il porte un regard nuancé sur les nouveaux emplois aidés mis en œuvre par les pouvoirs publics pour répondre à l'urgence de la situation ;
- L'avis portant sur « L'emploi dans la transition écologique », rappelle que celle-ci entend promouvoir une évolution des modes de production et de consommation pour les rendre compatibles avec la préservation des ressources de la planète. À condition d'être conduite avec clarté et détermination, elle peut être une chance et le socle d'un projet économique, social et environnemental solide pour l'Europe et pour la France. Le CESE dresse un bilan des évolutions amorcées dans les différents secteurs d'activités pour mieux intégrer les objectifs environnementaux et formule un ensemble de préconisations pour faire de la transition écologique un levier pour l'emploi en France.

Une étude sur « Le travail à temps partiel » a, en outre, permis de préciser les analyses sur cette catégorie d'emplois qui concerne en priorité des femmes. De 8,3 % de l'emploi total en 1975, le temps partiel est passé à 17,9 % en 2011. Le développement et les formes du temps partiel sont le résultat de plusieurs évolutions économiques et sociales. Ils reflètent à

la fois les inégalités entre les femmes et les hommes et les évolutions des formes de l'emploi. Ils sont aussi le produit des politiques publiques qui ont à certaines périodes favorisé le temps partiel et à d'autres cherché à en limiter les effets. Les principaux enjeux identifiés dans cette étude touchent aux perspectives de développement des temps partiels, aux publics concernés et aux modes d'intégration au marché du travail. La qualité de l'emploi et l'organisation des temps sociaux sont au cœur du débat.

❒ *L'axe formation professionnelle :*

- D'abord, l'avis intitulé « 40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives » , rendu sur saisine gouvernementale. Pour le CESE, la formation professionnelle continue a su, au fil des réformes, s'adapter aux évolutions du monde du travail. Elle demeure aujourd'hui l'un des enjeux majeurs pour le développement économique, social et environnemental de notre société. Saisi par le Premier ministre, le Conseil met en évidence les forces de notre système de formation professionnelle sans pour autant en négliger les faiblesses. Considérant qu'il n'y a pas urgence à réformer à nouveau, il définit quatre objectifs prioritaires à toute évolution négociée, en vue de le rendre plus efficace, moins complexe et surtout plus équitable : mieux articuler formation initiale et continue ; accroître l'efficacité et la qualité du système de formation professionnelle ; faire de la formation un outil de sécurisation des parcours professionnels ; renforcer la gouvernance et le pilotage stratégique ;
- Ensuite, le volet de la formation professionnelle initiale constitue une partie importante de l'avis intitulé « Agir pour la mixité des métiers » , également sur saisine gouvernementale. Les filières professionnelles véritablement mixtes sont encore rares et le déséquilibre entre les femmes et les hommes dans les métiers concerne principalement les qualifications d'ouvrier et d'employé. Or, la mixité apparait comme une dimension essentielle à la réalisation de l'égalité professionnelle entre les sexes. Alors que le Gouvernement a placé cette question au rang de ses priorités, le Premier ministre a demandé au Conseil économique, social et environnemental de dégager, à l'intention des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, des orientations pour agir : déconstruire les stéréotypes sexistes sur les métiers ; encourager l'action volontariste des branches et de la fonction publique ; promouvoir la mixité des métiers dans la négociation et l'information-consultation en entreprise.

❒ *L'axe travail :*

- Sur les conditions de travail, l'avis sur « La prévention des risques psychosociaux » a fait l'objet d'une très large diffusion et reste celui le plus consulté de la mandature. Si les suicides de salariés et de demandeurs d'emploi ont particulièrement choqué l'opinion publique, ces drames ne sont que la partie émergée d'un phénomène beaucoup plus large et grandissant dénommé « risques psychosociaux ». Après avoir dressé un état des lieux tant de la connaissance de ces risques que des initiatives déjà prises pour les combattre, le CESE formule des recommandations visant à accroître l'effort de prévention en amont des réorganisations et restructurations, à mobiliser les différents acteurs de prévention, notamment le CHSCT et les services de santé au travail, et à développer le dialogue social sur la santé et les conditions de travail, y compris dans la Fonction publique. Il plaide aussi pour une meilleure prise en charge humaine et financière des victimes.

- Sur les règles collectives et individuelles de travail, l'avis sur « Le fait religieux dans l'entreprise » constate que la diversité de notre environnement humain et relationnel, aujourd'hui sans précédent, constitue une marque d'ouverture et une source d'enrichissement culturel. Cette diversité se retrouve dans le monde du travail et se traduit dans le champ des convictions et des pratiques religieuses des employeurs et des salariés. Le CESE s'efforce de cerner, dans la première partie de son avis, la réalité de la notion de fait religieux dans l'entreprise tant à partir des règles juridiques applicables qu'à partir des faits rapportés et analysés par différents observateurs. Il consacre la deuxième partie du document à des recommandations visant à faciliter l'accès aux règles de droit en vigueur et à promouvoir de bonnes pratiques s'appuyant sur l'implication des acteurs de l'entreprise.
- En outre, la saisine sur « Les travailleurs détachés » montre l'intérêt du Gouvernement pour l'association des partenaires sociaux à la mise en œuvre régulée d'une politique communautaire ; sans remettre en cause le principe de la liberté de prestation de service, le CESE constate que l'exercice en fait incontrôlé de cette liberté a conduit à un affaiblissement de la protection des travailleurs (qu'il s'agisse des travailleurs résidents ou des travailleurs détachés), à une concurrence déloyale entre les entreprises et à une insuffisante coopération entre les Etats membres. Un tel déséquilibre peut être perçu comme un symptôme des difficultés des Etats membres à assurer la convergence de leurs économies dans un objectif de progrès social. Dans une perspective d'harmonisation des niveaux de vie et de protection sociale, le CESE recommande au Gouvernement de poursuivre son action au sein de l'Union européenne pour consolider le régime juridique du détachement de travailleurs. Le CESE formule en outre des propositions précises pour agir dans le cadre national en améliorant le dispositif de suivi du travail détaché, le contrôle du travail illégal et en favorisant l'implication des partenaires sociaux et des acteurs économiques dans la lutte contre les abus.
- La section a été également chargée de traiter une saisine du Président de l'Assemblée Nationale en date du 29 juillet 2015 concernant le problème du chômage de longue durée et sur la possibilité d'expérimenter un « fonds zéro chômage de longue durée », conformément à une proposition de loi déposée le 22 juillet 2015 (assemblée plénière du 10 novembre 2015).

Par ailleurs, un avis conduit en partenariat avec la section de l'aménagement durable des territoires (cf. *infra*, section de l'aménagement durable des territoires), a été rendu sur saisine gouvernementale, sur une problématique plus sectorielle : « L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs ». Le Transport express régional de voyageurs (TER) a connu grâce à la régionalisation un essor remarquable. Mais son coût tend à s'accroître et son développement paraît sous contrainte, alors que l'Union européenne a engagé une libéralisation progressive des transports ferroviaires. Dans ce contexte, le Premier ministre a demandé l'avis du CESE sur l'ouverture à la concurrence des transports régionaux de voyageurs, en particulier quant au périmètre géographique, à la propriété du matériel roulant, aux relations contractuelles entre région et exploitant, ainsi qu'à sa dimension sociale. Pour le CESE, la décision d'ouvrir, même à titre expérimental, les TER à la concurrence est politique et relève du gouvernement. Dans cet esprit, l'avis esquisse un chemin de réforme qui permette, via une expérimentation maîtrisée, d'avancer prudemment sur ce dossier sensible, en associant l'ensemble des parties prenantes. L'enjeu est en effet de maintenir, voire d'amplifier le succès de la régionalisation des TER, afin

de favoriser la compétitivité et l'accessibilité des territoires, la mobilité des personnes, la préservation de l'environnement et le développement de la filière ferroviaire.

Les propositions marquantes issues des travaux

Aux avis rendus par la section du travail et de l'emploi, correspondent plusieurs évolutions législatives ou réformes importantes.

L'avis « 40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives » (op. cit.) demandait notamment la généralisation du compte individuel de formation aux demandeurs d'emploi, ce à quoi la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle a permis d'aboutir avec le compte personnel de formation.

L'avis « L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs » (op. cit.) a permis d'explorer les voies de réformes possibles de l'organisation de la SNCF dans le cadre communautaire de régulation de la concurrence.

L'avis sur « L'emploi des jeunes » (op. cit.), qui proposait de mieux réguler le recours aux stagiaires pour éviter les abus en la matière, a donné lieu à une loi relative à l'encadrement des stages.

L'avis sur « Le fait religieux dans l'entreprise » (op. cit.) a rejoint nombre d'avis émanant d'autres instances telles que l'Observatoire de la laïcité ou la Commission nationale consultative des droits de l'Homme pour considérer l'opportunité d'une nouvelle loi sur la laïcité. Le CESE rappelle que le cadre législatif actuel suffit et que des mesures permettant de mieux faire connaître le droit français de la laïcité par les acteurs sociaux seraient préférables à toute surenchère normative en la matière. Les rapporteurs ont eu l'opportunité d'éclairer les cabinets du Président de la République et du Premier ministre sur les principales orientations de l'avis au moment où le Parlement examinait une proposition de loi « visant à étendre l'obligation de neutralité à certaines personnes ou structures privées accueillant des mineurs et à assurer le respect du principe de laïcité ».

Le projet d'avis sur « Le dialogue social, vecteur de démocratie, de progrès social et de compétitivité », dont les personnes auditionnées ou entendues par les rapporteurs ont eu connaissance même si le projet d'avis n'a pu être diffusé, a indiqué aux négociateurs interprofessionnels et au gouvernement, l'opportunité d'une réforme du dialogue social interprofessionnel ainsi que la nécessité d'un renforcement de la représentation des salariés dans les petites entreprises. Il s'est aussi positionné sur la nécessité d'une amélioration de l'efficacité du dialogue social dans l'entreprise, passant par une interrogation partagée sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel (IRP). Le projet de loi relatif à la modernisation du dialogue social présenté par le ministre du travail a avancé dans certaines des directions identifiées par le CESE en prévoyant la généralisation de la représentation des salariés aux TPE, la possibilité par accord de méthode de regrouper des négociations obligatoires et des procédures d'information consultation des comités d'entreprise.

S'il est encore trop tôt pour juger de la portée des propositions formulées dans l'avis sur « Agir pour la mixité des métiers » (op. cit.), en termes d'évolution législative, la ministre de l'Education nationale a clairement exprimé dans une tribune parue dans un grand quotidien national qu'elle faisait sienne les analyses et les orientations recommandées par le CESE, notamment celles concernant le système éducatif.

Enfin, l'avis « L'emploi dans la transition écologique » (op. cit.), fait le point sur les dispositions utiles dans le Code du travail pour que les partenaires sociaux mais également

la gouvernance régionale de la formation et de l'emploi puissent intégrer, de conserve, les orientations stratégiques qui s'imposent dans la transition écologique.

Section de l'aménagement durable des territoires

Les principaux axes de travail

Au cours de la mandature, la section a traité des questions relatives à la décentralisation, au développement régional, à la planification et à l'organisation territoriales, au développement local et à l'aménagement du territoire:

- L'avis « Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ? » souligne que décentralisation, déconcentration, construction européenne, réformes fiscales, créations d'agence, révision générale des politiques publiques (RGPP) impactent les responsabilités des collectivités territoriales et de l'État. Les propositions du CESE visent à redonner à la puissance publique les moyens d'une vision prospective fondée sur une évaluation renforcée et des leviers pour territorialiser des politiques répondant à l'intérêt général, appuyées sur des services publics confortés. L'avis formule les axes suivants de préconisations : opter pour un État visionnaire et développeur ; consolider un État unitaire et décentralisé en Europe ; viser une appropriation publique de la construction européenne ; instaurer de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires ; tendre vers une refondation sociale ; construire une démocratie « élaboratrice » ; évaluer politiques nationales et outils territoriaux ;
- L'avis intitulé « La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ? » souligne que les inégalités territoriales peuvent varier selon la maille et les critères étudiés : si inégalités sociales et territoriales sont souvent corrélées, un territoire peut être en situation délicate dans un domaine mais favorable au regard d'autres paramètres ; les personnes, de plus en plus mobiles, vivent à diverses échelles au cours de la semaine, de l'année et de leur vie. Le cumul de certaines inégalités compliquant leur correction au seul niveau des acteurs locaux, le CESE appelle au renouveau d'une politique nationale d'aménagement du territoire. Celle-ci doit être menée sur le long terme par l'État, sans négliger la dimension européenne, de manière déconcentrée et concertée, à partir d'un diagnostic territorial partagé. Elle doit s'appuyer sur une péréquation renforcée, pour conforter une « France en réseau » et remettre tous les territoires en capacité de se développer.

La section a choisi d'approfondir sa réflexion sur ces problématiques en lançant l'élaboration d'un avis intitulé « Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ? ». Les espaces ruraux de France métropolitaine présentent une grande diversité. La plupart voit augmenter leur population. Leur économie comporte une part importante d'activités productives, agricoles, artisanales et industrielles mais les activités résidentielles y prédominent. Des territoires ruraux, notamment industriels, figurent parmi ceux ayant le plus souffert de la crise, d'autres, souvent résidentiels, parmi les moins touchés. Les mobilités contribuent à créer entre grandes villes et campagnes une communauté de destin.

Les espaces ruraux sont pour notre pays une richesse. Certains ont su mettre à profit leurs atouts pour dynamiser leur économie, pour peu que les concours nécessaires soient apportés aux acteurs locaux. Les propositions du CESE tendent à prendre en compte la diversité des territoires ruraux, à conforter leur accessibilité physique et numérique, à y renforcer la préservation des sols, la qualité de l'urbanisme et l'accès aux services de proximité. Le CESE formule aussi des préconisations visant à améliorer leur attractivité par les filières et les réseaux, à y renforcer l'emploi et la formation, ainsi qu'à dynamiser la gouvernance, afin de tirer le meilleur parti de la réforme territoriale.

Par ailleurs, la section a abordé les sujets relatifs à l'urbanisme et à la politique de la ville:

- Le CESE a choisi d'anticiper la présentation par la ministre de la ville, à l'automne 2011, de ses orientations quant à la poursuite du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) et au lancement d'un éventuel PNRU II dans le cadre de l'avis intitulé « Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU) » . Il avance des propositions pour remédier aux insuffisances du PNRU I, assurer dans la durée son financement et le lancement rapide d'un PNRU II ;
- Le gouvernement a soumis pour avis au CESE, fin juin 2013, les articles 1er, 5, 7 et 12 de l'avant-projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine ce texte qui avaient une portée programmatique. Celui-ci, élaboré conjointement avec la section de l'économie et des finances, souligne que l'importance de l'enjeu justifie que la politique de la ville fasse l'objet d'une loi de programmation. Il relève les avancées du projet de loi allant dans le sens de ses préconisations (cf. supra), par exemple quant à la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun, à l'implication des citoyens ou la prise en compte des copropriétés dégradées. Il se félicite de la prorogation de deux ans du PNRU I et du lancement prévu du PNRU II ;
- Le gouvernement a interrogé le CESE sur le bilan zones franches urbaines, en particulier en matière d'économie et d'emploi. L'avis (« Les zones franches urbaines ») souligne que ce dispositif a permis la création d'activités et d'emplois, un rattrapage partiel en termes de mixité fonctionnelle, même si la crise fragilise ces résultats. De plus, des quartiers urbains présentent encore un cumul de difficultés qui ne se résume pas à la concentration de la pauvreté, seul critère de sélection des contrats de ville de nouvelle génération.

En outre, la section s'est intéressée à divers aspects de la politique de transports :

- Le projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) soumis au CESE par le gouvernement visait à fixer les orientations de l'État à 20/30 ans pour développer, moderniser et entretenir les réseaux d'infrastructures relevant de sa compétence. L'avis souligne que le projet marque une rupture positive par l'association en un seul document d'actions pour optimiser les réseaux existants et les projets de développement, par l'optique de long terme adoptée, ainsi que par la place faite à l'environnement et à la concertation. Les préconisations tendent à renforcer la dimension prospective et à conforter ses avancées de méthode, à rendre effectifs les objectifs fixés en matière environnementale, à construire un développement cohérent aux différentes échelles territoriales, à affirmer une hiérarchisation des projets et à définir une programmation pluriannuelle, ainsi qu'à mettre en place un ensemble de mesures d'accompagnement relatives à la politique et au financement des transports ;

- L'avis relatif à « L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs (SRV) » élaboré conjointement avec la section du travail (op. cit. cf. supra section du travail et de l'emploi), souligne l'essor remarquable qu'a connu le Transport Express Régional de Voyageurs (TER). Il note toutefois que son coût tend à s'accroître et que son développement est sous contrainte, alors que l'Union européenne a engagé une libéralisation progressive. Il esquisse un chemin de réforme permettant, via une expérimentation maîtrisée, d'avancer prudemment sur ce dossier sensible, en associant l'ensemble des parties prenantes ;
- Autre saisine gouvernementale, l'avis sur « La transition énergétique dans les transports ». Imaginer la transition énergétique des transports oblige, selon l'avis, à s'interroger sur l'organisation de notre société (modes de déplacement à privilégier, infrastructures, matériels, impact des coûts sur la compétitivité, urbanisme, organisation du travail et des trajets, etc. …) Les propositions visent à inscrire les choix d'infrastructures dans l'objectif « facteur 4 », à favoriser transfert modal et intermodalité, à influer sur l'évolution des besoins et à accompagner les changements de comportement, à faire de la France un champion industriel du transport décarboné, ainsi qu'à mettre en œuvre des leviers réglementaires et fiscaux ;
- L'avis sur autosaisine intitulé « Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes) » souligne que le numérique devient indispensable à la mobilité : facilitation de la conduite automobile et des transports collectifs, transports individuels collaboratifs, optimisation des infrastructures … Afin de tirer le meilleur parti de cette mutation, les préconisations convergent pour rendre le transport automobile plus fluide et durable et placer le numérique au cœur d'une nouvelle révolution des services. Le CESE veut anticiper les conséquences sociales et fiscales de la mobilité numérique et de l'économie collaborative, ainsi qu'encourager l'innovation et les développements industriels. Ses propositions visent à conforter les libertés individuelles et la capacité de chacun à utiliser les outils du numérique, ainsi qu'à mettre la société et les pouvoirs publics en mouvement.

Enfin, la section a élaboré des avis portant sur certaines de ses autres compétences:

- Le Premier ministre a saisi le CESE sur le « Projet de loi d'orientation et de programmation relatif à l'adaptation de la société au vieillissement » (op. cit.). Le CESE considère que le projet de loi va dans le bon sens en proposant un changement de regard sur le vieillissement et des mesures d'anticipation de la perte d'autonomie, mais que la réponse aux besoins appellera des financements supplémentaires. S'agissant des enjeux relatifs à l'urbanisme, au logement et aux transports, il formule des propositions pour faciliter les mobilités, encourager les seniors à penser, choisir et adapter leur « chez soi », ainsi que pour promouvoir les alternatives au logement individuel ;
- L'avis sur « Le logement autonome des jeunes » souligne les difficultés rencontrées par les 18-29 ans en la matière. Surreprésentés dans les petits logements du parc locatif privé et dans les villes centre, ils résident souvent seuls, ce qui accroît leur taux d'effort. L'avis formule des propositions pour mieux connaître les besoins des jeunes, augmenter l'offre de logements disponibles pour l'ensemble de la population et adaptés aux besoins des jeunes, maîtriser le coût du logement et améliorer

sa solvabilisation, repenser l'offre dédiée, redonner de la fluidité aux parcours résidentiels et éviter les abus ;

- L'avis intitulé « Tourisme et développement durable en France » appelle à répondre de manière qualitative et quantitative à l'augmentation du nombre de touristes et à la diversité de la clientèle, ainsi qu'à promouvoir un tourisme diversifié, adapté à la « capacité de charge » des territoires. Il propose l'élaboration de projets territoriaux de développement touristique durable, la promotion d'un tourisme mieux réparti et des nouvelles formes de tourisme respectant environnement et caractéristiques locales. Il préconise d'utiliser les potentialités du numérique, de développer de manière diversifiée l'hébergement et d'en maintenir la qualité, d'améliorer la « durabilité » de l'offre de transport touristique, de promouvoir la formation pour développer l'emploi et d'améliorer la gouvernance du secteur.

Les propositions marquantes issues des travaux

On se bornera dans ce bilan de la section à montrer, pour trois avis dont deux sur saisine gouvernementale, les proximités qui peuvent exister entre des préconisations et des décisions des pouvoirs publics.

L'avis intitulé « La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ? » (op. cit.) a constitué la contribution du CESE à la réflexion sur l'égalité des territoires introduite par la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, qui a abouti à la création, en mars 2014, du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) à partir de la fusion de la DATAR, du Secrétariat général du Comité interministériel à la ville (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité de chances (ACSé) ;

L'avis sur le projet de SNIT (op. cit.) souligne l'amélioration méthodologique représentée par le projet de SNIT mais aussi l'ampleur des investissements découlant du projet de SNIT élaboré par la précédente majorité. Il dénonce les inégalités qui découleraient du principe selon lequel seraient prioritairement financées les infrastructures pour lesquelles les collectivités territoriales apporteraient les plus grands cofinancements. L'avis souligne aussi la nécessité de rendre effectifs les objectifs fixés en matière environnementale et de hiérarchiser les projets en identifiant ceux qui sont prioritaires à 10/15 ans. Le ministre chargé des transports a décidé de surseoir à la mise en œuvre du projet de SNIT et de mettre en place la commission Mobilité 21, composée de parlementaires et de personnalités qualifiées pour construire une vision soutenable des transports. Cette Commission a auditionné les rapporteurs et nombre de ses préconisations rejoignent celles du CESE. Ainsi, la Commission a souligné en juin 2013 que les 245 milliards d'euros qu'exigerait la mise en œuvre du SNIT d'ici 2030-2040 n'avaient aucune chance d'être mobilisés. Elle a considéré que la satisfaction des besoins d'entretien et de modernisation de l'existant devait constituer la priorité en matière d'investissement. Elle a observé que la préférence devrait être donnée aux modes de déplacements et de transports alternatifs à la route, même si la préservation du patrimoine routier existant restait nécessaire. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer des plates-formes portuaires de niveau européen et du traitement des nœuds à enjeux du réseau ferroviaire. Elle a enfin formulé des propositions de hiérarchisation distinguant des niveaux de priorité, sur lesquels l'Etat pourra s'appuyer pour fonder ses choix en matière d'infrastructures.

Dans son avis sur « Les Zones Franches Urbaines » (op. cit.), le CESE plaide pour une refondation du dispositif et pour son intégration dans le cadre des futurs contrats de ville.

L'Assemblée nationale a adopté, en décembre 2014, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative (article 22) un projet de refonte des ZFU en « Territoires entrepreneurs », dont l'exposé des motifs fait référence à l'avis et reprend une large part de ses propositions. Les entreprises se créant ou s'implantant en « Territoires Entrepreneurs » bénéficieront d'une exonération d'impôt sur les bénéfices, le plafond du bénéfice exonéré étant ramené de 100 000 euros à 50 000 euros et majoré de 5000 euros par emploi salarié pour accroître l'exigence en matière de création d'emploi, comme le proposait le CESE. Les députés ont adopté un amendement conditionnant les exonérations à une clause d'embauche locale : au moins 30 % des salariés des entreprises concernées doivent résider dans ces quartiers défavorisés (le CESE proposait entre 25 et 33 %).

Section de l'économie et des finances

Les principaux axes de travail

Au cours de la mandature, la section n'a eu à traiter que d'une seule saisine gouvernementale, conjointement avec la section de l'aménagement durable des territoires, portant sur l'avant-projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine (op. cit.). La section avait notamment insisté, dans ce cadre, sur la nécessité que la politique de la ville fasse l'objet d'une loi de programmation.

Par ailleurs, à quatre reprises (2011, 2012, 2014 et 2015), la section a été mandatée pour élaborer le rapport annuel sur l'état de la France.

En 2011 , le Conseil constatait le caractère inédit d'une crise « multifactorielle, globale et systémique », nécessitant une profonde transformation de notre modèle, tout en suggérant que la France ne manquait pas d'atouts pour « réussir sa mutation ». Une analyse pointue du moral des Français faisait apparaître « une société française de plus en plus fragmentée » mais un déploiement du dynamisme dans la sphère privée. Forts de ce constat, les rapporteurs invitaient à :

- Rassembler les Français, par la poursuite d'une politique familiale équilibrée, la réduction des inégalités par le haut et la lutte contre la pauvreté et la réforme fiscale ;
- Se projeter dans l'Europe en renforçant la compétitivité de la France au sein de la zone euro et en impulsant des changements profonds dans la construction européenne ;
- Contribuer à la construction du monde en affirmant la responsabilité de chaque politique face aux menaces d'une surexploitation, en portant ce message dans les enceintes internationales et en se montrant exemplaire ;
- Mettre en œuvre des orientations prioritaires visant une amélioration de la compétitivité, de l'équité et de la soutenabilité, notamment en contenant la dette tout en investissant dans des projets d'avenir, en utilisant d'avantage les signaux prix, en réformant les prélèvements obligatoires, en établissant un plan pour une consommation durable et en poursuivant la détermination d'indicateurs de bien-être et de soutenabilité.

En 2012, tout en mettant l'accent sur une « situation économique et sociale préoccupante » et un « état moral contrasté », le CESE s'attachait à analyser l'importance du fait régional dans une approche originale. Les préconisations du rapport suggéraient :

- D'approfondir l'Union européenne en promouvant la stabilité, la coordination, la gouvernance et la croissance en Europe, en poursuivant les efforts d'harmonisation juridique et fiscale, en révisant le financement du budget européen, en s'associant et en s'appuyant sur la Banque européenne d'investissement (BEI) pour des projets porteurs d'avenir, en poursuivant l'union bancaire et le renforcement de la réglementation financière et en se dotant d'une stratégie industrielle européenne ;
- De tenir compte du fait régional ;
- D'adapter notre économie et notre pacte social en élaborant un pacte productif, en améliorant l'efficacité des acteurs publics, en renforçant et en valorisant les entreprises, en réaffirmant la priorité à l'innovation et au développement durable et en rendant la formation plus efficace ;
- De conforter le « vivre ensemble » et le sens du collectif.

En 2014, le Conseil pointait des fractures toujours plus nombreuses au sein du pays : essoufflement démographique du monde occidental, accroissement des inégalités accéléré par la crise, sentiment d'injustice. Le rapport consacrait deux focus aux principales préoccupations des Français, les prélèvements obligatoires et le logement sans oublier l'emploi qui faisait l'objet d'une analyse originale grâce à la contribution de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques. L'avis déclinait ses recommandations autour de trois axes :

- Lutter contre l'absence de perspectives et redonner confiance en l'avenir, en évitant le risque de déflation qui menace la France et l'Europe, en faisant des investissements ciblés un des moteurs de sortie de crise, en prônant une stabilité et une meilleure évaluation des politiques publiques, gage d'efficacité ;
- Éviter le délitement de la société, en favorisant le retour dans l'emploi, vecteur de croissance du PIB et de cohésion sociale et en réduisant les inégalités en répondant aux besoins sociaux ;
- Promouvoir une France porteuse de projets fédérateurs autour d'un nouveau modèle de développement, en valorisant les atouts de la France et en favorisant la transmission d'un environnement de qualité aux générations futures.

En 2015 , l'avis observe que si la reprise économique se dessine, elle ne suffira pas à faire baisser significativement le taux de chômage. Il dresse le bilan des atouts de notre pays dans la compétition internationale et des facteurs d'unité sur lesquels il peut s'appuyer, avant d'identifier les fractures et les défis à relever pour élaborer un nouveau pacte sociétal.

En plus de ces rapports, la section s'est attachée à étudier des thèmes en lien avec l'actualité économique et financière et porteurs d'enjeux pour notre temps.

En 2012, l'avis intitulé « La dette : un pont entre passé et avenir » , souligne que le niveau atteint justifiait un traitement approprié et résolu, équilibré et dépassionné. Il suggère d'afficher des mesures telles qu'une profonde réforme fiscale dans le sens d'un système plus juste, d'une analyse des dépenses en évitant toutefois l'écueil que constituerait une austérité aveugle qui provoquerait une récession. L'avis préconise au niveau européen d'encourager les projets communs financés par des emprunts obligataires, de modifier le rôle des agences de notation et d'encourager la détention de titres français par les résidents.

La même année, dans un avis sur « L'investissement public : malgré la crise, une priorité » , le Conseil rappelait la nécessité de privilégier les investissements qui présentent des externalités positives ou qui engagent l'avenir, tout en servant un projet de société.

L'avis recommandait de rationaliser l'organisation des pouvoirs publics territoriaux et de leurs compétences, par exemple en renforçant les mécanismes de solidarité entre territoires, d'améliorer la programmation annuelle, soulignant la nécessité d'une véritable politique de gestion du patrimoine immobilier et des *infra*structures. L'avis préconisait enfin d'améliorer l'accès au financement, suggérant, par exemple, la création d'une banque publique dédiée aux collectivités territoriales.

En 2013, c'est au financement de la transition écologique et énergétique que la section a consacré ses travaux. L'avis rappelle que cette démarche vise à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. L'avis formule cinq axes de propositions :

- Affirmer un cap politique commun au plus haut niveau ;
- Consolider la prospective économique de la transition écologique, en anticipant les aspects sociaux et économiques de la transition ;
- Rendre la transition écologique économiquement attractive, en jouant sur les prix, les aides et l'accès au crédit ;
- Permettre la prise en compte de la dimension environnementale dans les choix d'investissement ;
- Développer des instruments financiers au service du bien commun et de la relance vers une nouvelle prospérité.

En 2014, la section s'est penchée sur « Les conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée », l'intérêt du sujet se justifiant par le fait que celle-ci bafoue le principe d'égalité devant l'impôt et affaiblit la morale citoyenne. Le CESE recommande de renforcer la prévention et la pédagogie, de mieux cibler les contrôles tout en améliorant la coordination entre les acteurs et d'accroître les sanctions.

Cette même année, une étude sur les conséquences de Solvabilité II sur le financement des entreprises a précisé en quoi le projet de directive apportait une modification majeure à l'environnement prudentiel des assurances, mettant notamment l'accent sur l'impact sur la politique de couverture de certains risques et la nécessité d'une approche globale du dispositif en termes de financement de l'économie au moment où Bâle III modifie substantiellement les règles prudentielles imposées aux banques.

Pour 2015, dernière année de la mandature, la section s'est d'abord intéressée aux « Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux » . Constatant l'évolution du paysage monétaire à la faveur des innovations numériques mais aussi de la volonté de citoyens de disposer d'outils monétaires favorisant une économie de proximité, le CESE formule plusieurs recommandations : réfléchir au concept de monnaie en sensibilisant les utilisateurs à la notion de risque, réguler les nouvelles monnaies en mettant notamment en place des outils de surveillance et fixer les conditions dans lesquelles les nouvelles monnaies peuvent être bénéfiques en identifiant les promoteurs, en évitant les fuites fiscales et sociales et en mettant en place des systèmes de garanties.

L'avis visant à « Encourager l'investissement public des collectivités territoriales », prenant acte de l'effet de ciseau auquel sont confrontées les collectivités territoriales (extension des compétences mais baisse des dotations), suggère plusieurs pistes pour desserrer la contrainte qui pèse sur leurs budgets d'investissement, mieux connaître et mobiliser le patrimoine local, améliorer la programmation et mobiliser les partenaires institutionnels et privés.

Les propositions marquantes issues des travaux

Par lettre en date du 29 octobre 2013, le Président de la République a indiqué que les pistes de réflexion contenues dans l'avis intitulé « Financer la transition énergétique et écologique » (op. cit.) allaient utilement éclairer conférence bancaire et financière de juin 2014 ainsi que les enjeux de la loi de programmation sur la transition énergétique. Il ajoutait qu'en « inscrivant le financement de la transition écologique et énergétique dans une perspective globale, à la fois politique, économique, fiscale et environnementale, elles rappellent opportunément que la réflexion ne peut se limiter à un débat technique sur les instruments financiers ».

Par ailleurs, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit d'encourager le logement locatif intermédiaire ; c'est un point qui avait été souligné dans le rapport annuel sur l'état de la France 2014.

Enfin, la loi visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques reprend des positions souvent défendues par le CESE, qui montrent l'insuffisance du recours au seul PIB. Des travaux menés avec France Stratégie ont abouti en juillet 2015 à l'adoption d'une résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au PIB. Le rapport annuel sur l'état de la France entend d'ailleurs brosser un tableau du pays allant au-delà de la seule dimension économique.

Section des affaires européennes et internationales

Les principaux axes de travail

Sur l'impératif d'une régulation internationale autour des objectifs de développement durable qui a nourri très largement la réflexion et le débat, un certain nombre de grandes lignes directrices se retrouvent d'un avis à l'autre, en particulier dans celui intitulé « Rio+20 : un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète » :

- L'édification d'un nouvel équilibre, dans le but de plus de cohérence entre politiques économiques, sociales et environnementales, entre institutions internationales notamment par une revalorisation du rôle de l'OIT, de l'OMS, de la FAO face à l'OMC, le FMI, la Banque mondiale ;
- Une mobilisation sur les questions environnementales, le climat et la biodiversité par une consolidation du processus de négociations au sein de l'ONU, des politiques d'adaptation aux effets du changement climatique et l'introduction de nouveaux modes de production et de consommation. Cette mobilisation était au cœur de l'avis intitulé « Réussir la Conférence climat Paris 2015 » ;
- La lutte contre le sous-développement et la pauvreté avec l'instauration de socles de protection sociale minimaux, la reconnaissance de la sécurité alimentaire comme un droit inaliénable, un renforcement de l'appui au décollage économique des pays pauvres ;
- Une intensification des efforts en faveur d'une gouvernance économique et monétaire plus solide et d'une régulation financière ;
- La valorisation de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des normes et instruments internationaux au service d'un nouveau modèle de développement ;

- La mobilisation des États et des sociétés civiles en faveur d'un développement durable au service du progrès humain et l'affermissement des mécanismes de participation des acteurs de la société civile aux niveaux international, national et local.

L'avis intitulé « Migrations internationales : un enjeu planétaire » vise à faire le point sur les perspectives en matière de politique commune en matière d'immigration et à dégager des propositions conciliant politique de développement, de codéveloppement et politiques migratoires.

Sur la gouvernance et l'avenir de l'Union européenne (UE), les travaux conduits dans le cadre notamment des consultations organisées par le SGAE (en particulier sur le programme national de réforme - PNR -) et des avis intitulés « L'Union européenne à la croisée des chemins » et « Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020 » ont permis de formuler et de réitérer, à plusieurs reprises et avec la même conviction, quelques messages essentiels:

- La nécessité d'une refondation politique du projet européen porté par une volonté politique affirmée pour une Europe plus proche des citoyens ;
- La consolidation économique et financière de la zone euro ;
- La définition d'une véritable stratégie de croissance au service du développement durable et de la cohésion sociale ;
- La promotion de la dimension sociale de l'UE par la valorisation de la notion de solidarité, le dialogue social, l'instauration de salaires minima.
- Ce panorama sur la gouvernance européenne et internationale resterait incomplet si n'étaient évoquées deux études qui apportent un éclairage sur des thématiques plus ciblées :
- « Internet : pour une gouvernance ouverte et équitable » : outil privilégié et emblématique de la mondialisation, l'ambition de cette étude était d'éclairer sur les enjeux présents et à venir de la gouvernance internationale d'Internet et sur les grandes questions qu'elle pose : neutralité du net, protection des données, protection de la diversité culturelle, cybercriminalité… ; En à peine plus de 20 ans, l'internet est devenu un véritable écosystème des sociétés contemporaines .Outil privilégié de la mondialisation, il symbolise à la fois la communication généralisée et le brouillage des frontières entre les territoires, entre le secteur privé et public, entre la loi et le marché, entre les infrastructures et les contenus. Dans ce contexte, la question de la gouvernance internationale de l'internet représente donc un vaste défi pour les États, les organisations internationales, les acteurs économiques, les sociétés civiles, les experts techniques et scientifiques. L'ambition de cette étude est d'éclairer sur les enjeux présents et à venir et de contribuer ainsi à la réflexion sur les voies et moyens de faire de l'internet un instrument de développement durable au service du progrès de l'humanité.
- « La coopération franco-allemande au cœur du projet européen » : élaborée au moment du cinquantième anniversaire de l'amitié franco-allemande, cette étude a été l'occasion de rappeler combien la relation entre les deux pays est fondamentale pour l'approfondissement politique et démocratique de l'UE et la consolidation économique et financière de la zone euro. La célébration du cinquantième anniversaire de l'amitié franco-allemande au-delà des commémorations officielles, doit être l'occasion pour la France et l'Allemagne de faire, avec lucidité et sans concession, un bilan de leur coopération et de dessiner le chemin à emprunter pour

approfondir leur relation et faire face aux défis qui se posent à l'Union européenne. Dans ce contexte, cette étude s'attache à mettre l'accent, d'une part, sur le caractère unique de la relation franco-allemande fondée sur un dialogue permanent à tous les niveaux et des liens très étroits entre les sociétés civiles, d'autre part, sur l'importance d'un nouvel élan à redonner à leur coopération au service d'une vision politique renouvelée de l'Union européenne porteuse de solidarités et mobilisatrice pour tous les citoyens.

En ce qui concerne l'influence et le rayonnement de la France à l'échelle européenne et internationale, il est un fil rouge qui traverse chaque mandature : la question du commerce extérieur, de son déficit et de l'insuffisance du nombre de PME présentes à l'international. Dans le sillage de l'avis rendu lors de la précédente mandature (« PME et commerce extérieur »), la section a de nouveau, dans son avis au titre très explicite « Gagner la bataille de l'exportation avec les PME » , mis l'accent sur l'urgence d'une mobilisation énergique des pouvoirs publics en faveur des PME par :

- Une amélioration de l'identification des marchés potentiels ;
- Un accompagnement renforcé des PME par un ajustement des outils à leurs besoins ;
- Un encouragement aux partenariats PME/ grandes entreprises et aux regroupements en pôles de compétitivité.

Il est aussi de « tradition » d'accorder une place significative aux politiques d'aide au développement. L'organisation des Assises du développement et de la solidarité internationale a été l'occasion pour la section de participer activement à leur tenue en apportant sa contribution par le prisme des ONG françaises. Dans un paysage mondial très profondément modifié, les ONG sont en effet devenues des co-acteurs très dynamiques du développement mais les ONG françaises pâtissent de leur taille insuffisante et d'une extrême fragmentation. En tout état de cause, tant l'avis « Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises » que celui rendu sur le « Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale » ont permis de ré-exprimer des recommandations fortes toujours actuelles :

- La définition d'une politique française de coopération sur des objectifs stratégiques : le développement durable ; la lutte contre la pauvreté ; la défense des libertés fondamentales ; le respect des principes et normes internationaux ; la lutte contre le changement climatique ;
- L'introduction de plus de cohérence entre les différences politiques sectorielles et l'amélioration de la lisibilité du dispositif institutionnel de coopération ;
- Le maintien de l'objectif des 0,7 % du RNB consacrés à l'aide au développement ;
- Une plus grande traçabilité et un renforcement de l'efficacité et de la transparence dans l'utilisation des fonds ;
- Une reconnaissance des compétences des ONG et une valorisation de leur contribution aux actions de développement.

Enfin, l'avis sur « L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental » a mis en lumière le caractère stratégique de la règle de droit dans un contexte où la concurrence n'est pas qu'économique et commerciale mais se manifeste également en termes de modèles de société, de prévalence de systèmes de droit. Aussi, les principales lignes d'action préconisées se sont notamment centrées sur :

- La consolidation, sous l'impulsion du Premier ministre, du rôle de pilotage et de coordination de l'État ;

- Le dépassement des corporatismes entre les professionnels du droit et, au-delà, la sensibilisation des entreprises et des ONG à l'importance de la norme ;
- Le renforcement de la présence de la France dans les organisations internationales et plus particulièrement en amont, dans les comités de travail préparatoires ;
- L'accroissement de l'attractivité de la France par une plus grande sécurité juridique des textes.

Les propositions marquantes issues des travaux

La nature même des missions et des compétences dévolues à la section des affaires européennes et internationales la conduit d'abord à exposer ses préoccupations et ses points de vue sur les défis que la planète et, à une échelle plus réduite, l'UE doivent relever. La majorité de ses travaux se situent dans cette configuration et son objectif, au regard des orientations qui peuvent se dessiner en termes de gouvernance internationale ou européenne, est de faire entendre la voix de la société civile organisée et de formuler des préconisations qui enrichiront les réflexions. Les développements autour des grands thèmes qui ont constitué le fil conducteur de ses travaux répondent à cette exigence de mettre le CESE en situation d'occuper pleinement et avec une forte visibilité sa place dans les lieux où se nouent les grands débats. À cet égard, on peut considérer que le CESE n'a pas failli à son rôle à l'aune de son implication dans les débats publics sur la solidarité internationale, la promotion de nouveaux modes de développement et d'organisation de la société, le changement climatique, la RSE, le rayonnement de la France au sein de l'UE et sur l'échiquier international…

Par contre et de façon plus concrète - mais les sujets s'y prêtaient plus aisément -, la section peut se féliciter des suites apportées à ses recommandations déclinées dans l'avis « Gagner la bataille de l'exportation avec les PME » (op. cit.). Notre assemblée s'est en effet parfaitement retrouvée dans le train de dispositions visant à améliorer l'offre de soutiens publics destinés aux exportateurs présenté le 22 mai 2013 et depuis entrés en application : mise en place d'une procédure dématérialisée commune aux différentes procédures de soutien avec la fourniture en une seule fois de la documentation nécessaire à l'instruction du dossier de demande ; institution de la Coface comme guichet unique pour la gestion des dispositifs de garantie de cautions et de préfinancements ; création d'un prêt unique, le « prêt de développement export » réunissant les anciens dispositifs ; création d'un catalogue commun à Bpifrance export, Coface et Ubifrance ; institution de chargés d'affaires internationaux dans les directions régionales de Bpifrance…

Dans le prolongement, on mentionnera que le CESE, en la personne d'une de ses conseillères, membre de la section des affaires européennes et internationales, a participé au groupe de travail du Conseil d'État sur le rescrit avec pour objectif la simplification du droit et des démarches administratives.

La section a accueilli également avec satisfaction, à l'aune de ses préconisations déclinées dans l'avis « Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ? » (op. cit.), les engagements énoncés par le Président de la République lors de la clôture des Assises du développement et qui depuis se sont concrétisés avec en particulier : l'adoption de la loi d'orientation et de programmation sur la politique d'aide au développement de la France, la création du Conseil national du développement et de la solidarité internationale, le doublement sur la durée du quinquennat des crédits transitant par l'AFD à destination des ONG, le maintien d'un système juridiquement stable et fiscalement équitable pour les dons.

Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Les principaux axes de travail

Les avis préparés par la section au cours de la mandature 2010-2015 peuvent être structurés autour de 4 grands axes thématiques.

Les réformes des politiques publiques, nationales et européennes, de l'agriculture et de la pêche ont fait l'objet des deux premiers avis (« La future PAC après 2013 » , et « La future politique commune des pêches »), dans le cadre, pour ce dernier cas, d'une saisine gouvernementale :

- S'agissant de la PAC, l'agriculture mondiale, fragilisée par la forte volatilité des prix agricoles qui compromet l'accès à l'alimentation de 3 milliards de personnes, doit relever des défis majeurs : épuisement des énergies fossiles, préservation des sols et des ressources naturelles, changement climatique… Symbole de la construction européenne, la PAC sera réformée en 2014. Pour le CESE, il ne s'agira que d'une étape vers une profonde mutation de l'agriculture communautaire, au moins équivalente à celle des années 1960. Ses préconisations visent notamment à assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Union européenne (UE), à endiguer la volatilité des prix pour améliorer le revenu agricole, à développer l'emploi, à concilier environnement et productivité en promouvant l'agroécologie, ou encore à sauvegarder l'agriculture dans tous les territoires ruraux et à faire vivre ceux-ci ;
- En ce qui concerne la pêche, malgré un formidable potentiel halieutique, la situation actuelle de la pêche européenne est très préoccupante. La future PCP, après sa 3ème réforme en 30 ans, devra permettre d'atteindre les objectifs initialement fixés, toujours d'actualité : prévenir la surpêche, garantir aux pêcheurs des moyens d'existence pérennes, approvisionner les transformateurs et les consommateurs de manière régulière en volume et en niveau de prix, améliorer la préservation et la gestion des stocks halieutiques et assurer un développement équilibré des territoires. Dans cette voie, le CESE formule des préconisations destinées à développer les connaissances sur l'état des ressources afin de mieux protéger et gérer celles-ci, à améliorer la rentabilité économique du secteur et à prévenir les conséquences sociales de la réforme. Enfin, il souhaite qu'une attention particulière soit portée sur la situation des régions ultramarines.

La section s'est également prononcée, en application de l'article 70 de la Constitution, sur les six articles à caractère programmatique du « Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ». notre assemblée, les défis que la loi d'avenir doit aider à relever sont nombreux. Après les avoir examinés à l'aune de ces enjeux, elle partage globalement les orientations du projet de loi. Cependant, si elle estime que certaines mesures constituent des avancées sensibles, elle émet des réserves sur d'autres qui auraient mérité plus d'ambition pour permettre à un secteur d'activité essentiel pour notre pays de renforcer sa performance à la fois sur les plans économique, social et environnemental.

Enfin, l'avis sur « L'agriculture familiale » répondait à la demande du Premier ministre d'identifier, au regard des atouts des agricultures familiales et des obstacles qu'elles rencontrent, les principaux outils sur lesquels les politiques publiques peuvent s'appuyer

pour les accompagner ; L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2014, année internationale de l'agriculture familiale. Dans ce contexte, le Premier ministre a demandé au CESE d'identifier, au regard des atouts des agricultures familiales et des obstacles qu'elles rencontrent, les principaux outils sur lesquels les politiques publiques peuvent s'appuyer pour les accompagner. Le CESE dresse le constat que les agricultures familiales sont porteuses de nombreuses solutions, en particulier en termes de lutte contre la faim et la pauvreté, de maintien et de création d'emplois ou encore de protection des ressources naturelles et de développement des territoires. Il formule un ensemble de préconisations visant à garantir leur autonomie et à les protéger de la concurrence mondialisée, notamment en les (re) plaçant au cœur des politiques publiques.

Face aux menaces dont l'utilisation des ressources naturelles fait l'objet, les avis sur « La gestion et l'usage de l'eau en agriculture » et « La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société » , soulignent que le maintien de leur qualité appellent des réponses globales. Dans ses préconisations, la section a intégré la complexité des défis démographiques, alimentaires, environnementaux et climatiques tout en s'attachant à présenter des pistes concrètes d'amélioration :

- Bien commun essentiel à la vie de l'Homme et de toutes les espèces animales et végétales, l'eau est en interaction étroite avec la terre. Elle doit donc être gérée et utilisée de manière optimale par l'agriculture française pour que celle-ci puisse durablement relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée : renforcer notre autonomie alimentaire, fournir une eau potable de qualité, préserver les milieux et les équilibres naturels, permettre les autres usages (industriels, domestiques..) et s'adapter au changement climatique. Pour le CESE, l'ampleur et la complexité de ces enjeux de société appellent la mise en œuvre de solutions globales et pérennes au niveau des territoires ;
- Socle de la vie végétale et principal gisement de biodiversité, le sol fournit à l'Homme nourriture et énergie, mais aussi des matériaux de construction, des matières premières, des molécules à vocation médicale… Pour autant, il demeure méconnu et sans véritable protection juridique. En France, face aux multiples menaces qui pèsent sur les sols agricoles métropolitains et ultramarins, comme l'extension urbaine, l'érosion ou encore les pollutions de diverses origines, leur préservation ainsi que le maintien de leur qualité apparaissent comme des enjeux de société auxquels les préconisations concrètes formulées par le CESE s'attachent à répondre.

S'agissant des aspects économiques et sociaux du fonctionnement des filières, la section s'est d'abord intéressée à la forêt française et à la filière bois. L'avis sur « La valorisation de la forêt française » avance un certain nombre de suggestions pour progresser vers une gestion durable et productive des forêts - y compris ultramarines - françaises. Malgré le formidable potentiel de la forêt française en termes d'étendue, de diversité, de richesses des milieux naturels et d'activités économiques, la filière forêt-bois nationale est confrontée à de grandes difficultés qui se traduisent notamment par un fort déficit de sa balance commerciale et un manque d'attractivité des métiers. De plus, elle va devoir faire face à une demande de bois de plus en plus importante et aux conséquences du changement climatique, qui constituent des défis supplémentaires à relever. Pour y parvenir, le CESE propose un ensemble de préconisations visant à mieux valoriser la forêt, tant par la production de bois que par la préservation des écosystèmes et l'accueil du public, à redynamiser la filière.

Tout aussi essentielle par ses enjeux socioéconomiques et territoriaux, la question de la saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires a fait l'objet d'un avis (« La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant importants »). S'appuyant en particulier sur les nombreuses initiatives locales, la section formule des préconisations qui visent tant la sécurisation de l'activité des entreprises que la pérennisation de l'emploi des salariés. La saisonnalité, tant au niveau de la production que de la consommation, impacte de nombreuses filières agricoles, agroalimentaires et halieutiques. Malgré les importants enjeux économiques, sociaux et territoriaux dont elle est porteuse, son ampleur et ses effets s'avèrent difficiles à mesurer. Le CESE formule un ensemble de préconisations qui visent à la fois la sécurisation de l'activité des entreprises et des emplois des salariés marqués par la saisonnalité, grâce notamment à la diffusion d'initiatives locales fructueuses mais encore trop souvent isolées.

Les problématiques relatives à l'alimentation ont enfin été au cœur des travaux de la section qui s'est d'abord interrogée sur les voies et moyens de « Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée ». L'avis juge indispensable d'inciter à l'amélioration des comportements alimentaires en mobilisant tous les acteurs autour de différents leviers (éducation, information, réglementation…). Face à l'évolution des modes de vie et de consommation et au nombre croissant de nos concitoyens en situation d'insécurité alimentaire, permettre à chacun d'accéder à une alimentation de qualité, saine et équilibrée, constitue un défi ambitieux. Pour le relever, le CESE juge indispensable d'inciter à l'amélioration des comportements alimentaires en actionnant différents leviers complémentaires : l'éducation, l'information, la réglementation... Pour cela, il appelle à la mobilisation de tous les acteurs : pouvoirs publics, professionnels des filières agroalimentaires, de l'enseignement et de la santé, associations, sans oublier les consommateurs eux-mêmes, en soulignant le rôle particulier que les familles ont à jouer en la matière. Enfin, la section s'est récemment saisie, dans la perspective de la prochaine mandature, de la problématique complexe des circuits par lesquels les produits alimentaires sont distribués (« Les circuits de distribution des produits alimentaires »), en adoptant, comme fil directeur de sa réflexion, la question de la responsabilité dans toutes ses dimensions.

Les propositions marquantes issues des travaux

S'agissant de l'évolution des textes législatifs et/ou règlementaires applicables, ainsi que la section le relevait dans son avis de novembre 2013 (op. cit.), certaines dispositions de la loi d'avenir pour l'alimentation et la forêt rejoignent des préconisations émises dans ses avis antérieurs : tel est le cas des dispositions relatives à l'accompagnement des agriculteurs vers l'agro-écologie par le soutien aux actions collectives (création des Groupements d'intérêt économique et environnemental - GIEE -) ou des mesures sur l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines (en dehors du champ de la saisine gouvernementale), qui font écho aux recommandations de l'avis du CESE d'avril 2013 sur « La gestion et l'usage de l'eau en agriculture » (op. cit.). S'agissant des dispositions relatives à la forêt et à la filière bois, le CESE relevait certaines avancées (généralisation de la contractualisation, création d'un fonds stratégique de la forêt et du bois, institution des GIEEF - groupements d'intérêt économique écologique forestiers - par exemple).

Par ailleurs, une proposition de loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire, présentée en décembre 2013, faisait explicitement référence à la possibilité de supprimer la date limite d'utilisation optimale (DLUO) pour ne conserver que la date limite de

consommation (DLC), ainsi que la section l'avait suggéré dans son avis relatif à l'alimentation de 2013 (op. cit.). Modifiée en commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, cette proposition n'a toutefois pas abouti. En revanche, plusieurs mesures de la loi Hamon relative à la consommation adoptée en février 2014 (affichage du « fait-maison » dans les restaurants, étiquetage des produits, lutte contre le gaspillage alimentaire…) rejoignent des préconisations formulées par le CESE. Plus récemment, l'assemblée nationale a introduit par voie d'amendements, plusieurs dispositions sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le volet du projet de loi sur la transition énergétique consacré à l'économie circulaire, à l'occasion de son examen en deuxième lecture. Elles s'inscrivent dans le sens des grandes orientations de l'avis du CESE, en particulier l'intégration de la sensibilisation à la réduction des déchets alimentaires dans le parcours scolaire, l'introduction d'une hiérarchie des actions à mettre en place par chaque acteur de la chaine alimentaire (qui autorise les producteurs à donner des produits de marque distributeur refusés par les distributeurs et interdit aux distributeurs de rendre leurs invendus délibérément impropres à la consommation) ou l'obligation pour les grandes surfaces de plus de 400 mètres carrés de conclure une convention avec les associations de solidarité pour bénéficier de la défiscalisation des dons.

D'autres avis ont clairement apporté une contribution au débat public ou, de manière caractérisée, aux débats au sein de certaines instances : ainsi, les avis consacrés aux réformes de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche (op. cit.) avaient en commun d'intervenir avant le lancement des négociations européennes ; c'est donc sur l'établissement de la position française et, plus largement, sur les orientations du débat entre la Commission européenne et le Conseil de l'UE dans le cadre de la procédure de codécision, qu'il s'agissait de peser ; s'agissant de la PAC, il convient de noter que les positions défendues par le CESE dans son avis de 2011, mais aussi dans plusieurs de ses autres travaux, quant à la nécessité de réguler les marchés agricoles et de ne pas traiter au plan international les denrées agricoles comme n'importe quel produit de consommation courante, sont longtemps apparues comme isolées au sein de l'Union ; si, de ce point de vue, les choses ont évolué, force est de constater que les mesures de mises en œuvre de la PAC ne sont pas toujours en adéquation avec les objectifs affichés et que les moyens proposés pour les atteindre ne sont pas à la hauteur des enjeux considérés. Pour ce qui est de la politique commune de la pêche, les positions prises par le gouvernement français durant les négociations ont été, sur bien des aspects, proches de celles qu'avait exprimées le CESE dans son avis. Les grands axes de la nouvelle PCP correspondent globalement à ceux que notre assemblée avait soutenus lors de l'adoption en janvier 2012 de l'avis notamment en ce qu'elles visent à concilier les dimensions économique, sociale et environnementale de cette politique communautaire.

Dans un autre contexte, l'avis sur la valorisation de la forêt (op. cit.) a pu alimenter les travaux de la mission interministérielle, instituée par la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 (soit peu avant l'adoption de l'avis du CESE) pour identifier les besoins de financement de la filière bois, renforcer sa gouvernance et mieux articuler entre elles les différentes politiques publiques impliquées. Surtout, plusieurs recommandations du rapport « Bois et forêt de France : nouveaux défis » remis au Premier ministre en juin 2013 par le député Jean-Yves Caullet, désormais président de l'ONF, s'inscrivaient dans le sens des recommandations du CESE.

Section de l'environnement

La section de l'environnement a été créée en début de mandature pour prendre en compte l'élargissement des compétences du CESE à l'environnement. Elle traite notamment des questions relatives au changement climatique, à la biodiversité et à la transition énergétique.

Les principaux axes de travail

Quatre thématiques ont été privilégiées parmi les nombreuses compétences de la section, en raison de l'importance des enjeux stratégiques qu'elles recouvrent.

- D'abord, le changement climatique, ses causes, ses conséquences et les moyens d'y faire face : un avis sur la lutte contre le réchauffement climatique , un avis sur les politiques d'adaptation , deux avis sur la transition , rentrent dans cette première thématique :
  - L'avis intitulé « Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques » (op. cit) rappelle que la lutte contre le réchauffement climatique est un défi mondial. L'Union européenne et la France s'y sont engagées depuis le début des années quatre-vingt-dix et Paris accueille en 2015 la COP 21. En amont de ce rendez-vous international majeur, le CESE dresse le bilan et les perspectives de la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique, pour lui donner un nouvel élan, après la COP. La France veut diviser par 4 les émissions de GES pour 2050. Le CESE partage cet objectif. Il contribue ici à la définition collective des voies pour y parvenir, avec trois ambitions : mobiliser la société française autour de la COP 21, encourager les évolutions vers une société bas-carbone, favoriser la participation de tous à la limitation du réchauffement global. Le succès dépend de notre capacité à agir rapidement, fortement et en phase avec la réalité économique, sociale et environnementale de la France ;
  - L'avis sur « L'adaptation de la France au changement climatique mondial » (op. cit) souligne que les changements climatiques sont en marche et leurs premiers effets sont déjà constatés. Sécheresses et canicules, précipitations extrêmes, montée du niveau des mers, affaiblissement des écosystèmes, émergence ou réémergence de maladies se font ou se feront sentir en Europe comme dans le reste du monde. Tout en poursuivant leurs efforts d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, afin de limiter à +2°C le réchauffement global, les sociétés doivent s'adapter aux impacts présents et futurs. La France est particulièrement concernée en raison de sa géographie et de son exposition au risque, sur le continent comme dans ses outre-mer. Dans son avis, le CESE propose des solutions pour planifier efficacement les réponses aux menaces, identifier les systèmes d'arbitrages, assurer la cohérence entre les différents niveaux de décision et mieux orienter les efforts de recherche ;
  - Selon l'avis portant sur « La transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer » (op. cit), le CESE constate que, dans un monde marqué par la croissance de la demande en énergie des pays en développement et où les problèmes environnementaux et sociaux posés par le changement climatique ne font que croître, la transition énergétique s'impose comme la réponse aux défis présents et à venir. Elle nécessite un engagement volontariste en faveur d'une

société sobre en énergie et en carbone, soutenu par une volonté politique forte. Les recommandations du Conseil, formulées pour les grandes étapes de cette transition qui vont d'aujourd'hui à 2050, mettent en avant l'urgence d'un meilleur partage des enjeux et d'une pédagogie de la sobriété énergétique. L'adaptation des acteurs et filières économiques, l'amélioration de la gouvernance, l'évolution en profondeur de la fiscalité, la construction d'une véritable Europe de l'énergie ou l'investissement dans la R & D, sont au cœur des préoccupations de la société civile ;

– Le projet de loi de programmation « pour un nouveau modèle énergétique français » (op. cit) ambitionne d'écrire la première page d'une nouvelle étape de l'histoire de l'énergie de notre pays, s'inscrivant résolument dans la dynamique de lutte contre le changement climatique. Saisi de ce texte dont il approuve les objectifs, le CESE rappelle que la France jouit d'une situation avantageuse, s'étant dotée d'infrastructures de réseau irriguant le territoire et rendant l'accès à l'énergie possible pour tous et à moindre coût pour les acteurs économiques. Elle bénéficie aussi de savoir-faire reconnus aussi bien dans les nouvelles technologies que dans les processus industriels expérimentés de longue date. Pour le CESE, le modèle énergétique proposé ouvre la voie d'un nouveau mode de développement solidaire devant concerner l'ensemble des activités économiques et permettant à notre pays de remplir ses engagements internationaux en matière de climat, d'énergie et d'environnement.

Ensuite, la section s'est intéressée à la biodiversité, sa protection et sa valorisation : un avis sur saisine gouvernementale et un avis de suite :

– Longtemps, la biodiversité a été présentée comme la préservation d'espèces emblématiques. En fait, elle recouvre la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes, tous en interaction. Cet ensemble d'êtres vivants, dont les humains font partie, constitue la biosphère. La biodiversité rend aux sociétés humaines d'indispensables services, aujourd'hui menacés par les dommages qu'elle subit. Préserver et restaurer de la biodiversité répond donc à une urgence écologique, mais constitue aussi un enjeu sociétal. Il s'agit de reconsidérer notre rapport avec le vivant et d'assurer un autre développement économique et social. Pour la compréhension de l'enjeu, le CESE recommande de soutenir et d'accroître la mobilisation de l'ensemble des acteurs, en commençant par l'État ;

– Deux ans après son avis sur la biodiversité et à l'heure où s'élabore un projet de loi sur le sujet, le CESE donne une suite aux propositions qu'il formulait en 2011. Il relève les efforts accomplis et prend acte de la volonté de faire de la France « un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité ». Il appelle les pouvoirs publics à mettre rapidement en œuvre le Protocole de Nagoya. Il souhaite que les décisions d'urbanisme intègrent la biodiversité et que le patrimoine naturel soit valorisé à l'égal du patrimoine culturel. Il souligne que l'application de la future loi et la déclinaison concrète de la SNB dépendront des dispositions prises pour créer un véritable élan de mobilisation des acteurs autour d'elles. Après avoir insisté sur la nécessaire amélioration de la gouvernance et sur le rôle des régions, il appelle de ses vœux une Agence française pour la biodiversité dotée du périmètre, des missions et des moyens nécessaires pour agir avec efficacité dans tous les territoires

– La section a enfin exploré les outils de la transition écologique et du développement durable (4) : un avis sur l'éducation à l'environnement et au développement durable , un avis sur les inégalités sociales et environnementales , un avis sur le biomimétisme et un avis enfin sur les biomatériaux (assemblée plénière du 10 novembre 2015) :

– L'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD) (op. cit) ambitionne de faire partager, par tous et tout au long de la vie, la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains. Sur une planète fragile, dans un contexte d'urgence, l'EEDD doit donner à tous les publics les clefs et les compétences pour contribuer activement à la construction d'un monde durable. Saisi par le Premier ministre, le CESE a souligné la nécessité de développer autour des enjeux de l'EEDD un véritable continuum éducatif : Il n'y aura pas de transition écologique sans éducation au changement. La réussite de cette politique passe par une action volontariste de l'État et des collectivités locales, et la mise en œuvre de projets multi-partenariaux dans les territoires impliquant l'ensemble des acteurs publics et de la société civile dans leur diversité ;

– Les relations et interactions entre inégalités sociales et inégalités environnementales ne font que depuis peu l'objet de travaux en France. L'importance des enjeux, notamment en matière de santé, nécessite pourtant de changer de paradigme. Ce changement demande la construction d'une vision globale et intégrée des inégalités d'exposition permettant d'agir en prévention. Il doit s'accompagner d'une réduction des inégalités d'accès aux ressources et aux aménités environnementales. Les conséquences économiques et sociales des mesures prises en vue de faire évoluer notre modèle économique doivent être mieux évaluées et anticipées. Les évolutions souhaitées dépendront en partie du renforcement de la participation et de la responsabilité environnementale. Les préconisations ont pour objectif de faciliter une évolution de notre modèle de développement où la réduction des inégalités constitue un élément de réponse à la crise et de la transition écologique ;

– Le vivant a fait la preuve, en 3,8 milliards d'années, de son efficacité et de son adaptabilité. L'homme a toujours cherché à imiter ses formes, ses matériaux ou ses procédés. Aujourd'hui, grâce au développement des sciences et au moment de s'engager dans les transitions écologiques et énergétiques, cette ambition se transforme. La précision de nos outils d'observation, l'ouverture de nouveaux champs d'exploration, nous amènent à réaliser dans la nature des découvertes inattendues, à la fois efficaces et durables. Le biomimétisme est le mot qui résume le mieux cette démarche nouvelle, qui propose de s'inspirer de la nature pour innover de façon durable. Le Conseil en dévoile les principaux axes et le potentiel en s'appuyant sur des exemples concrets en France et dans le monde. Il analyse le cadre de son développement et propose des solutions pour assurer la mise en réseau et la diffusion du biomimétisme.

La mer, les océans sous l'angle des activités humaines qui s'y exercent et de la protection de l'environnement (2 avis) : l'un sur la sécurité des plateformes pétrolières et l'autre sur la gestion durable des océans :

– Dans la production mondiale d'hydrocarbures, la part de l'offshore ne cesse de progresser. La France dispose d'un potentiel pétrolier à développer grâce à ses

onze millions de kilomètres carrés d'espaces maritimes répartis sur toutes les mers du globe. Elle a aussi à l'égard de leurs richesses environnementales une responsabilité de premier plan. Le CESE, qui s'est déjà impliqué par le passé dans le débat sur la prévention et la gestion des accidents majeurs, s'est saisi de la problématique des risques encourus du fait de l'activité offshore. L'avis analyse comment s'effectue la prise en compte des risques environnementaux par les différents acteurs et propose des perspectives d'évolution pour assurer une meilleure sécurisation de ces activités, grâce à des évolutions de la réglementation, à une meilleure organisation des activités de régulation et de contrôle, et à une meilleure application du principe de participation du public ;

– Les océans recouvrent 71 % de la terre. Une partie des richesses marines sont déjà exploitées, et pourtant, elles demeurent peu ou mal connues. 5 % seulement des océans ont été explorés de manière systématique. 750 000 espèces marines resteraient à découvrir. Les activités économiques en mer se développent, certaines offrent des perspectives nouvelles comme les énergies marines renouvelables ou les biotechnologies. Pour toutes se pose la question de leurs impacts. Or, le cadre de la gouvernance des océans est complexe et inachevé, en particulier en haute mer, où aucun texte ne protège la biodiversité de manière spécifique. Le CESE s'emploie, dans son rapport, à illustrer les connaissances acquises, mais aussi celles qui font défaut. Il formule, dans son avis, des recommandations pour promouvoir une nouvelle gouvernance et un nouveau cadre des activités humaines, garant d'une exploitation durable des océans, à partir d'une approche écosystémique et concertée.

Tout au long de la mandature, la section a eu à cœur de traiter l'environnement en relation avec les enjeux économiques et sociaux. Ceux-ci ont été examinés attentivement pour chacun des sujets et certains thèmes ont été choisis parce qu'ils permettaient d'envisager une valorisation de la nature respectueuse de cette dernière, créatrice de richesses et d'emplois. Cette approche conciliant les trois axes du développement durable constitue le fil rouge des travaux.

Les propositions marquantes issues des travaux

Concernant la suite donnée aux propositions du Conseil émises depuis le début de la mandature, à l'émanation de la section de l'environnement, certaines d'entre elles ont connu un succès législatif dans les dispositions (d'origine gouvernementale ou parlementaire) de textes de lois adoptées ou en cours d'examen. D'autres ont été reprises par le gouvernement.

Trois avis adoptés par le CESE formulent des propositions relatives aux lanceurs d'alerte : « La biodiversité : relever le défi sociétal » (op. cit.) l'avis intitulé « Bilan du Grenelle du l'environnement - Pour un nouvel élan » (op. cit.) et enfin « De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer » (op. cit.). Le Conseil demandait notamment la définition d'un « statut légal du lanceur d'alerte dans les domaines de la santé et de l'environnement agissant dans un cadre professionnel. Ce statut devra définir la procédure d'alerte et son cadre… les garanties offertes au lanceur d'alerte, le processus de vérification de sa bonne foi, ainsi que les moyens de protection de l'entreprise en cas d'erreur ou de malveillance ». On peut considérer que cette recommandation a connu une suite législative dans la loi du 16 avril 2013 instaurant le droit d'alerte, fixant les

conditions de son exercice dans l'entreprise et instaurant des mesures de protection mais aussi de sanction en cas de mauvaise foi.

Dans l'avis sur « La transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer » (op. cit.) ainsi que dans « Agir pour la biodiversité » (op. cit.), le CESE insiste sur le rôle de l'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie. Il demande notamment « que la prise en compte du développement durable par l'enseignement supérieur concerne tous les cursus », de « mieux mobiliser l'éducation nationale » et de « favoriser l'approche interdisciplinaire ». Deux lois des 9 et 22 juillet 2013 modifient le code de l'éducation dans le sens souhaité par le Conseil. La première créée une section du code intitulée « L'éducation à l'environnement et au développement durable ». La seconde fait de la réponse « aux défis sociétaux, aux besoins… du développement durable » l'une des finalités de la mission de « formation initiale et continue tout au long de la vie » dévolue à l'enseignement supérieur.

Dans l'avis intitulé « L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique » (op. cit.), mais aussi dans celui « Agir pour la biodiversité » (op. cit.), le CESE a formulé plusieurs recommandations qui ont été reprises par la ministre de l'Écologie et la ministre de l'Éducation nationale en février 2015. Elles ont en effet annoncé conjointement des mesures relatives à l'environnement et au développement durable :

- Le CESE demandait que les projets et démarches d'établissements en matière d'EEDD soient systématisés : le gouvernement s'est fixé l'objectif que les écoles, collèges et lycées s'inscrivent dans la démarche de développement durable et l'intègrent dans leurs projet d'établissement d'ici 2020 ;
- Pour le CESE, « les sorties scolaires et classes de découverte doivent être systématisées pour que chaque élève fasse l'expérience du contact avec la nature, sans que les financements ne constituent une barrière » : les deux ministres ont indiqué que les sorties scolaires dans la nature seraient encouragées dans chaque école et chaque établissement et qu'un groupe de travail sur les sorties scolaires identifierait les leviers permettant de les développer ;
- Le CESE a rappelé l'importance du contact avec la nature, de la découverte du monde vivant au travers d'actions concrètes (nichoirs, hôtels à insectes etc. .) : le gouvernement a retenu le principe « une école, un coin nature ». Dans les écoles primaires, des outils pédagogiques seront mis à leur disposition pour les aider à développer des coins nature (jardin pédagogique, hôtels à insectes, mares pédagogiques…).

Dans les avis précités sur la biodiversité et sur la transition énergétique, le Conseil souligne la nécessité d'« utiliser efficacement les apports de la science participative à la recherche », de « favoriser les collaborations et le partage des connaissances » entre recherche publique et privée, universités, associations de protection de l'environnement… ». Il souligne l'importance des sciences humaines, de l'évolution des comportements, des dimensions humaines et sociétales dans le succès des transitions, en particulier énergétique. Or, la loi du 22 juillet 2013 dispose que le service public de l'enseignement supérieur « favorise les interactions entre sciences et société. Il facilite la participation du public à la prospection, à la collecte de données et au progrès de la connaissance scientifique ». Modifiées dans ses finalités par le même texte, la stratégie nationale de la recherche vise désormais à répondre « aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux».

Dans « Agir pour la biodiversité », puis dans « L'Éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique » (op. cit.), le CESE formule plusieurs recommandations ayant pour finalité de promouvoir le patrimoine naturel à l'égal du patrimoine culturel. À ce titre il propose d'unir, dans le cadre des journées européennes du patrimoine, le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. Cette proposition a été retenue puisque l'édition 2014 a eu pour thème « patrimoine culturel, patrimoine naturel », reconnaissant ainsi les relations d'interaction et d'interdépendance entre l'un et l'autre et soulignant l'évolution de la notion d'objet patrimonial en l'ouvrant à celle de site ou de paysage. On peut, de plus, remarquer que les amendements déposés dans le cadre du débat parlementaire relatif au projet de loi relatif à la protection de la biodiversité rejoignent des préoccupations du Conseil comme les modalités de mise en œuvre du protocole sur l'accès aux ressources et au partage des avantages (APA), le rôle du Comité national de la biodiversité, le rôle et le périmètre de l'Agence ou la prise en compte de la biodiversité marine.

Le CESE a proposé dans son avis « Agir pour la biodiversité » (op. cit.), pour l'application du protocole de Nagoya, un système proche de celui retenu par le projet de loi et notamment la labellisation des collections, sous forme « d'un système déclaratif national des collectes ». L'étude d'impact fait référence à cette proposition de l'avis.

Dans son avis « Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ? » (op. cit.), le Conseil demande qu'une place importante soit faite à la biodiversité marine dans le projet de loi sur la biodiversité. Il a été suivi. Un régime général d'autorisation d'exploration et d'exploitation devrait être mis en place, concernant en particulier les activités liées aux nouveaux usages de la mer, ce qui va dans le sens souhaité par le CESE dans le même avis.

S'agissant de la mer et des océans, toujours concernant l'avis « Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ? » (op. cit.), le ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a indiqué par écrit que plusieurs rapports reprenaient ou recoupaient des préconisations émises par le CESE. La préconisation tendant à réunir rapidement le Comité interministériel de la mer, compte tenu de l'importance des enjeux, se trouve partiellement satisfaite par la réunion du CIMER en décembre 2013. L'une des mesures de ce CIMER consiste en l'engagement d'un programme national de recherche portant sur les grands fonds marins en vue d'accéder à leurs ressources minérales : ce programme qui prend en compte l'acquisition des connaissances relatives à la biodiversité, l'expertise scientifique des conséquences environnementales et le développement de techniques respectueuses de la biodiversité répond partiellement à certaines des préconisations de l'avis relatives à la recherche.

Concernant la gouvernance de la mer, le gouvernement a pris ses décisions sur la base d'un constat partagé avec le CESE, celui de la nécessité de rendre plus efficace et cohérent le pilotage national de la politique maritime française. Pour le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la politique maritime doit pouvoir être portée par un ministre assisté de ses propres services, ce qui rejoint la recommandation du Conseil relative à la dimension politique de l'institution en charge de cette politique et à l'affirmation de sa pérennité. Sur cette base, le gouvernement a choisi de renforcer les services du ministère, ce qui n'était pas l'option privilégiée par le Conseil.

Afin d'améliorer la gestion des ressources de la haute mer, l'avis souhaitait un rôle de partie prenante, dans cette gestion, pour l'Autorité internationale des fonds marins. Dans le

cadre du futur accord sur la biodiversité en haute mer, la France soutiendra cette position en souhaitant que l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) ait une place dans le dispositif global qui sera mis en place.

Le Conseil a été saisi par le Premier ministre, par un courrier en date du 18 juin 2014, du projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français. A la suite de cet avis (op. cit.), la ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a indiqué avoir apporté des modifications au projet de loi sur plusieurs points importants :

- Introduction dans le texte d'une référence explicite à l'objectif de division par 4 des émissions de GES en 2050, le « facteur 4 » ;
- Ajout d'un objectif intermédiaire d'efficacité énergétique en 2030 ;
- Renforcement de la prise en compte des enjeux de compétitivité de l'économie dans les objectifs généraux et dans les outils de programmation ;
- Ajout d'objectifs de lutte contre la précarité énergétique ;

Élargissement des objectifs de déploiement de véhicules électriques à tout le parc public (État et établissements publics).

Section de l'éducation, de la culture et de la communication

La section de l'éducation, de la culture et de la communication a été créée en début de mandature. Elle traite des questions relatives à la formation intiale, à la recherche et à l'enseignement supérieur, ainsi que les politiques culturelles, et les enjeux liés aux médias, au numérique et à la communication.

Les principaux axes de travail

Cinq grands axes de travail peuvent être identifiés.

D'abord, agir pour réduire les inégalités et développer les pédagogies de la réussite :

- La section a apporté sa contribution à l'« Avant-projet de loi d'orientation et de promotion pour la refondation de l'école de la République ». Ses grands objectifs correspondent à ce que préconisait le Conseil dans son avis et rapport sur « Les inégalités à l'école » , notamment la priorité au premier degré, la politique d'éducation prioritaire et la formation initiale des enseignants. En effet le système scolaire souffre aujourd'hui de nombreux maux dont le principal est celui de l'échec scolaire de 140 000 jeunes (enquête Génération du CEREQ), qui, chaque année, sortent de leur scolarité obligatoire sans aucun diplôme et sans aucune formation à un emploi. Des clivages territoriaux viennent aggraver ces inégalités et rendent leur traitement plus complexe. Notre système scolaire est donc encore loin de permettre à tous de réussir. Non seulement il ne parvient pas à résorber les inégalités mais il semble même contribuer à les accentuer en laissant se développer l'entre soi à l'école et au collège. La section a aussi souhaité affirmer le rôle des parents et la nécessité de développer une véritable formation continue des enseignants, en diffusant les innovations pédagogiques les plus performantes ;
- L'avis sur « Une école de la réussite pour tous » a apporté une contribution significative sur ce plan. Il pose le constat qu'il est urgent de renouer avec une véritable ambition éducative et un effort constant qui garantissent une élévation effective et régulière du niveau d'éducation et de qualification de tous les jeunes. Dans cette perspective, la base des apprentissages que constitue la scolarité obligatoire a un rôle primordial à tenir. L'État et les collectivités territoriales sont appelés à manifester concrètement leur volonté de faire de l'école républicaine, selon les termes même du code de l'éducation, « la première priorité nationale » ;
- La section a également affirmé que « L'alternance en éducation » devait impérativement construire sa pratique sur des échanges organiques entre les professionnels du monde du travail et les professionnels de l'enseignement. Soutenue par des formations initiales équipées des mêmes principes pédagogiques, la formation par alternance, par la vertu de son rapport à l'action en milieu professionnel, devrait être en mesure d'infléchir certaines des trajectoires qui éloignent de nombreux jeunes de la maîtrise des connaissances, de la qualification et, in fine, de l'insertion professionnelle. Cet enjeu devra être approfondi lors de la prochaine mandature.

Soucieuse de la priorité à donner à la jeunesse, la section a notamment été mobilisée, sur saisine gouvernementale, sur les enjeux de « La mobilité des jeunes ». Cet avis porte un regard critique sur l'éclatement des dispositifs existants et la nécessité de répondre aux besoins. La mobilité se décline sous trois angles : dans l'espace proche, celui capital, des mobilités en début de vie active et celui des mobilités internationales.

Par ailleurs, elle s'est attachée à répondre aux défis de l'enseignement supérieur :

- La section a porté un regard tout particulier sur les enjeux de l'enseignement supérieur en produisant un avis intitulé « Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle » . Elle a orienté ses préconisations autour de la nécessité d'augmenter le pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de premier cycle et réduire les inégalités d'accès en améliorant l'information et l'orientation des lycéens, en rééquilibrant les flux de bacheliers technologiques et professionnels vers les STS et les IUT. Elle a préconisé une meilleure prise en charge des étudiants de première année et une formation pédagogique des enseignants et d'améliorer la situation matérielle des étudiants ;
- La section a aussi souhaité traiter de « La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur » . Elle a axé ses préconisations autour d'une stratégie nationale qui permette la transition vers la pédagogie numérique dans un objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Elle appelle à développer la recherche et l'évaluation des pratiques, à valoriser et favoriser l'engagement des enseignants-chercheurs. Elle préconise de poser un cadre de financement et de mettre en œuvre la pédagogie numérique dans les établissements pour faire émerger un écosystème du numérique.
- S'agissant des nouveaux enjeux de la citoyenneté, la section a produit un avis sur « Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté » . Elle préconise de renforcer l'éducation au numérique à toutes les étapes de la vie pour lutter contre la fracture numérique et sensibiliser aux bonnes pratiques, d'utiliser le levier réglementaire pour la mise en œuvre d'un « droit à la connaissance de ses données » et de promouvoir la co-régulation par laquelle les individus pourront participer à la « maîtrise de l'utilisation de leurs données personnelles et accéder véritablement à la souveraineté numérique » ;

Enfin, pour répondre aux défis des politiques culturelles :

- La section a produit un avis intitulé « Pour un renouveau des politiques publiques de la culture » . Elle propose de garantir un développement territorial équilibré de la culture dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. L'ensemble des propositions vise à adapter les instruments de la politique culturelle au contexte économique et social et aux mutations technologiques ;
- Dans son avis intitulé « Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie », le CESE pose qu'une généralisation de l'éducation artistique et culturelle doit s'opérer à travers des pratiques artistiques dans le domaine du spectacle vivant dès le plus jeune âge au sein du système éducatif, poursuivies tout au long de la vie dans les différents lieux de séjour et de travail. L'avis préconise de développer la nécessaire complémentarité des acteurs de l'éducation artistique et culturelle ;

- Ces deux avis ont servi de base pour élaborer un avis sur l'« Avant-projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ». L'avis rappelle la double exigence de la politique culturelle : remplir des missions de service public et lutter contre les inégalités culturelles ; susciter et pérenniser un environnement favorable à la liberté de création artistique. Pour cela, il préconise un véritable renouveau des politiques publiques de la culture.

Les propositions marquantes issues des travaux

L'avis sur l'« Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » (op. cit.) a été suivi à travers notamment la modification de l'article 2 concernant le rôle des parents, le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. A l'article 7, la précision sur l'accueil des enfants dès l'âge de 2 ans dans les zones défavorisées en est également issue. De même, l'article 10 renforce-t-il le rôle de l'éducation artistique et culturelle en matière de connaissance du patrimoine et de développement de la créativité et des pratiques. L'association des collectivités territoriales et du monde associatif est également une demande du CESE. La liaison plus précise à l'article 13 du socle commun et des programmes faisait partie de ses préconisations. La précision du rôle des régions en matière d'ouverture et de fermeture de section de formation professionnelle est dans la lignée de son avis. L'expérimentation de la décision d'orientation par les parents en est également issue.

En ce qui concerne l'avis sur l'enseignement supérieur (op. cit.), la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche reprend la préconisation concernant l'aide au projet personnel et professionnel de l'étudiant dans le cadre de l'orientation et lie enseignement secondaire et supérieur dans l'aide à la définition de ce projet (article 32). De même, on peut noter la liaison lycées-établissements d'enseignement supérieur concernant les classes préparatoires (article 33) et l'adaptation des formations du supérieur à la diversité des publics par la mise en place de dispositifs d'accompagnement pédagogique notamment pour le premier cycle et les premières années universitaires.

S'agissant de l'avis intitulé « Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie » (op. cit.), on peut notamment retenir les crédits ouverts au titre du ministère de la culture concernant les rythmes scolaires et le développement dans ce cadre de l'éducation artistique et culturelle dans le primaire (10 millions d'euros sur 2014 et 2015). La mise en place de modules de formation initiale et continue en la matière au sein des nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation est conforme aux préconisations du CESE de même que la mise en place obligatoire d'un volet d'éducation artistique et culturelle au sein des grandes institutions patrimoniales.

Section des activités économiques

Les principaux axes de travail

Au cours de la mandature, la section a privilégié quelques axes majeurs pour notre compétitivité, très liés à l'actualité :

- les questions énergétiques, tant par plusieurs autosaisines traitant des énergies renouvelables Outre-mer , de l'efficacité énergétique , du stockage de l'énergie électrique que par un avis rendu, sur saisine gouvernementale, sur le projet de loi relatif à la transition énergétique :

Dépourvu de ressources fossiles propres, l'Outre-mer dispose d'atouts en matière d'énergies renouvelables (EnR) : hydroélectricité, géothermie, biomasse. D'autres EnR dont le degré de maturité ne se situe pas au même niveau - énergies de la mer, éolien, solaire - devraient trouver aussi à se développer dans ces espaces tant les conditions y paraissent favorables. Par cet avis, le Conseil économique, social et environnemental formule ses propositions selon les axes suivants : la recherche/développement ; les principes et modalités du financement ; la gouvernance locale. Ces préconisations sont liées par un double enjeu : la réponse à une demande sociale légitime ; l'occasion de faire de ces territoires à la fois des laboratoires et des vitrines de notre savoir-faire ;

- L'efficacité énergétique se définit comme une consommation d'énergie moindre pour un même service rendu. Elle est ou sera, selon la volonté des acteurs, des pouvoirs publics et de la société, un marché du futur et une filière innovante et créatrice d'emplois. Tout y invite : l'obligation de réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre, la nouvelle directive européenne efficacité énergétique à transcrire, l'augmentation prévisible du prix de l'énergie, la présence en France de leaders industriels et d'un important secteur artisanal dans ce domaine. L'enjeu est de taille : l'efficacité énergétique constitue la première source potentielle d'énergie domestique à l'horizon 2020. Pour y parvenir et maintenir l'effort dans la durée, certaines orientations sont incontournables: choix politiques forts, vision à long terme, continuité des politiques publiques, meilleure information des citoyens. Rien n'aboutira cependant, et cet avis le souligne avec force, si les moyens financiers ne sont pas à la hauteur des enjeux et si des programmes de financement innovants ne sont pas développés ;
- Au-delà des différences d'opinions qui s'expriment sur la transition énergétique, l'intégration d'une plus grande part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de la France, rencontre un large accord. Compte-tenu du caractère intermittent de la production éolienne et photovoltaïque, le stockage de l'énergie électrique est l'une des approches qui peuvent faciliter cette intégration en contribuant notamment à la stabilité du réseau et à l'essor des véhicules électriques. Notre assemblée estime que nous ne pouvons déserter aucune des trois technologies aujourd'hui au cœur du débat : les Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), les batteries et la filière hydrogène même si leur degré de maturité est très inégal. Elles doivent retenir toute l'attention des pouvoirs publics et des industriels. Les modèles économiques doivent être profondément renouvelés pour appréhender comme il convient les bénéfices collectifs du stockage de l'énergie électrique ;

- Le projet de loi de programmation « pour un nouveau modèle énergétique français » (op. cit) ambitionne d'écrire la première page d'une nouvelle étape de l'histoire de l'énergie de notre pays, s'inscrivant résolument dans la dynamique de lutte contre le changement climatique.
- Saisi de ce texte dont il approuve les objectifs, le CESE rappelle que la France jouit d'une situation avantageuse, s'étant dotée d'infrastructures de réseau irriguant le territoire et rendant l'accès à l'énergie possible pour tous et à moindre coût pour les acteurs économiques. Elle bénéficie aussi de savoir-faire reconnus aussi bien dans les nouvelles technologies que dans les processus industriels expérimentés de longue date. Pour le CESE, le modèle énergétique proposé ouvre la voie d'un nouveau mode de développement solidaire devant concerner l'ensemble des activités économiques et permettant à notre pays de remplir ses engagements internationaux en matière de climat, d'énergie et d'environnement.
- L'innovation industrielle tant par l'examen d'une filière (l'automobile) que par l'étude des nouvelles attitudes à l'égard de la consommation des matières premières et la gestion des déchets dans le cadre du concept de l'économie circulaire ou encore celle de l'apport des TIC .

La filière automobile française est confrontée à des défis considérables : le changement de regard que la société porte à une mobilité qui doit devenir « durable », les progrès technologiques indispensables pour aboutir au véhicule « propre » et la concurrence mondiale de plus en plus pressante. La transition sera réussie si elle permet simultanément de faire face aux difficultés immédiates rencontrées par les constructeurs français sur le territoire national et de se préparer au futur de l'automobile. Les recommandations de cet avis s'attachent ainsi tout particulièrement à la mise en synergie des efforts de l'ensemble des acteurs concernés au sein d'une véritable filière au service d'un maintien du site de production France et donc de l'emploi.

- Réduire la consommation de matières premières s'inscrit dans une évolution des modes de consommation et des systèmes économiques indispensable pour assurer un développement durable. De nombreuses entreprises sont engagées en ce sens et différents dispositifs de soutien public sont mobilisés sur cet objectif. Ces démarches reposent sur l'écoconception des produits afin d'allonger leur durée de vie, faciliter leur réparation et anticiper leur recyclage. Pour conforter la transition, déjà engagée, vers un fonctionnement plus circulaire de l'économie, des obstacles d'ordre technique, sociologique sont à lever tandis que la viabilité économique de certains secteurs est à assurer. Le CESE propose pour y parvenir quatre éléments de méthode et retient quatre priorités.
- S'il est encore trop tôt pour cerner avec précision la place que va prendre la fabrication additive (plus connue sous le nom d'« impression 3D ») (op. cit) dans l'ensemble des activités économiques, cette technologie apparaît porteuse de potentialités importantes et il est d'ores et déjà assuré qu'elle sera incontournable dans de nombreux secteurs. À l'évidence, la France ne peut pas laisser passer cette occasion et doit encourager son appareil productif à se saisir pleinement de cette innovation. Les recommandations faites par le CESE visent ainsi à conforter nos atouts et à remédier à certaines faiblesses notamment en matière de formation, de recherche et de financement. Cet avis permet aussi de soulever des questions qui ont trait à l'ensemble des technologies liées au numérique. Ces dernières ont, en

effet, en commun de bouleverser la nature des produits et des services (davantage adaptés à l'utilisateur final) et la localisation des activités, de faire émerger de nouveaux acteurs ou encore de modifier en profondeur l'organisation du travail. À partir de cet exemple de l'impression 3D, le CESE plaide ainsi pour que les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du pays se saisissent de ses propositions pour améliorer la performance globale de l'économie française.

- La compétitivité globale de notre économie. On rangera sous cet axe autant la saisine gouvernementale portant spécifiquement sur le sujet que les avis sur auto-saisines « Performance et gouvernance de l'entreprise » et « Concertation entre parties prenantes et développement économique » ou encore le dernier avis de la section sur « Reconstruire des filières sur les nouveaux rapports industrie/services » (assemblée plénière du 13 octobre 2015).
- L'économie française montre une perte de compétitivité préoccupante, notamment par rapport à l'Allemagne. Le CESE propose d'agir selon quatre axes principaux : la définition d'objectifs de long terme par l'État stratège, l'amélioration de l'environnement - en particulier fiscal et social - des entreprises, la valorisation du potentiel humain par la formation à tout âge, la dynamisation de l'appareil productif par le renforcement des entreprises de taille intermédiaire et de l'effort de R&D du secteur privé. La réindustrialisation de notre pays - avec un saut qualitatif vers l'avenir - est la condition de la reconquête de notre compétitivité. Cette dernière doit conduire vers un nouveau modèle réconciliant croissance économique, protection de l'environnement et cohésion sociale ;
- La performance de l'entreprise doit s'appuyer sur une gouvernance conjuguant les intérêts de ses parties prenantes pour proposer une vision stratégique partagée et, en particulier, instaurer une confiance durable entre la direction de l'entreprise, ses salariés et ses actionnaires. Le Conseil économique, social et environnemental envisage les conditions d'une meilleure association des salariés (information, pratiques participatives, actionnariat, présence dans les instances de décision) de même que le besoin de renforcement des fonds propres et le fonctionnement des instances de gouvernance, conditions de la performance de l'entreprise sur le long terme. Enfin, l'importance de la qualité des relations avec les parties prenantes externes à l'entreprise (territoire, environnement, sous-traitants, clients) est soulignée ;
- La pratique d'une concertation entre parties prenantes, associée à un processus de prise de décision lisible et présent sur la durée sont les deux conditions indissociables pour créer un climat de confiance et d'intelligence partagée au profit d'un développement de projets créateurs de valeur. La concertation peut conduire à revisiter les projets. Elle met à l'épreuve leur fiabilité et permet de les améliorer. C'est aussi un moyen de veiller à la cohérence et à la durabilité du développement territorial. Dans cet avis, le CESE recense les bonnes pratiques existantes et formule un certain nombre de propositions concernant les instances de concertation dont le rôle pourrait être clarifié et les synergies recherchées, les outils à développer, les formations à mettre en œuvre, et les modalités pour les compensations à prévoir.

Les propositions marquantes issues des travaux

Certaines des propositions adoptées par le CESE dans les différents travaux consacrés à l'énergie ont connu une traduction législative. Ainsi les développements de l'avis sur « efficacité énergétique » (op. cit.) concernant la rénovation des bâtiments se retrouvent au titre II du projet de loi portant sur « la transition énergétique » qu'il s'agisse de la création d'une filière professionnelle de l'efficacité énergétique ou des différents instruments d'aide (prêts dits PTZ, simplification des certificats d'économie d'énergie, amplification du programme « habiter mieux », etc.).

L'avis adopté sur le « Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français » (op. cit.) a vu quelques-unes de ses propositions reprises comme la confirmation de l'engagement de « diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 » ou la nécessité d'intégrer les objectifs d'efficacité énergétique dans les politiques publiques. Notre assemblée avait, à ce propos, souligné que l'efficacité énergétique -dans l'avis du même nom - pourrait représenter, à l'horizon 2020, la première source potentielle d'énergie. Le texte de loi répond aussi à certaines des préoccupations du CESE formulées dans l'avis sur les « transitions vers une industrie économe en matières premières » (op. cit.) concernant la nécessité que la « valorisation énergétique » des déchets ne s'effectue pas « au détriment de la prévention ou de la valorisation matière ».

Le même avis formulait un certain nombre de préconisations concernant les déchets : leur statut, leur gestion dans le cadre de « l'économie circulaire ». Plusieurs dispositions de la loi sur l'économie sociale et solidaire sont venues modifier certaines de celles du code de l'environnement relatives aux filières de gestion des déchets relevant du principe de la « responsabilité élargie du producteur » (REP).

Les avis portant sur le concept de « compétitivité » notamment celui rendu sur saisine gouvernementale (op. cit) ont privilégié quelques axes de réflexion : le rôle de l'État stratège ; la définition d'objectifs de long terme permettant la « réindustrialisation de notre économie » ; l'amélioration de l'environnement des entreprises ; enfin la valorisation du « potentiel » humain particulièrement par un effort accru de R&D et d'innovation. Ces axes repris dans plusieurs des travaux portés par la section correspondent à ceux suivis par les pouvoirs publics et illustrés par exemple, par les conclusions du rapport au Premier ministre intitulé « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française » rendu par M. Louis Gallois - lequel fait explicitement référence à l'avis du CESE ou les plans de reconquête industrielle notamment.

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Les principaux axes de travail

Une ligne de force constante des travaux de la délégation se dégage : concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis sa création en 2000, la DDFE a, en effet, toujours fait du travail des femmes et de l'égalité professionnelle un axe privilégié de ses actions :

- Le « Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes » fait apparaître d'importants points de blocage tenant à des incohérences des politiques publiques, à un manque d'investissement des partenaires sociaux mais aussi à de nombreux freins culturels et sociétaux : près de 30 ans après son instauration par la loi, plus de la moitié des entreprises ne réalisaient toujours pas de Rapport de situation comparée (RSC), outil indispensable de mesure des inégalités de genre. En outre, peu d'accords de branche et d'entreprises abordent l'égalité professionnelle ;
- L'étude sur « Les femmes éloignées du marché du travail » cible les femmes cumulant faibles qualifications, difficulté d'accès ou de retour à l'emploi, surtout après une naissance. La délégation propose un certain nombre de pistes pour lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et les parcours professionnels, mais aussi pour développer et diversifier les modes d'accueil des enfants et encourager la gestion partagée des responsabilités familiales entre parents, conditions sine qua non pour permettre aux mères de travailler ;
- L'étude sur « Les forces vives au féminin » confirme la persistance d'un « plafond de verre ». La composition des instances soumises à l'obligation de parité a de fait évolué grâce à la loi, sans pour autant que les femmes n'accèdent encore équitablement aux lieux de décision, c'est-à-dire aux exécutifs des assemblées.
- Le premier objectif de l'étude « Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses » était de faire prendre conscience de l'ampleur du phénomène (200 000 victimes par an). Elle propose des pistes pour prévenir les comportements et violences sexistes dès le plus jeune âge, renforcer l'information des interlocuteurs des femmes victimes, protéger les enfants, mieux répondre aux besoins des victimes et sanctionner les agresseurs.

Les propositions marquantes issues des travaux

La loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle a repris quatre ans plus tard les préconisations de l'étude sur « La place des femmes dans les lieux de décision: promouvoir la mixité » (op. cit.). La loi de 2011 prévoit que les conseils d'administration des entreprises moyennes ou grandes doivent être composés « en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes », et que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %.

Portée par un ministère de plein exercice, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a incontestablement constitué un progrès majeur. Plusieurs des pistes préconisées dans les études de la délégation ont été en partie reprises dans cette

loi. Elle met en avant des actions de promotion de la mixité des métiers, de lutte contre les stéréotypes sexistes et de promotion pour l'égalité professionnelle, qui deviennent éligibles aux fonds de la formation professionnelle. Elle reprend une préconisation sur l'ouverture d'un droit à une allocation minimale pour tous les parents isolés (allocation de soutien familial) et met en place un mécanisme de garantie publique contre les impayés de pensions alimentaires.

Plutôt que d'allonger le congé maternité, l'étude « Les femmes éloignées du marché du travail » (op. cit.) se prononçait en faveur d'un allongement de la durée du congé paternité sous réserve qu'il soit pris à l'issue du congé de maternité, lorsque la femme reprend son activité. La loi de 2014 répond en partie aux souhaits de la DDFE en instituant une prestation partagée avec une période de congé réservée à chaque parent.

Un autre temps fort de la concordance entre les travaux de la DDFE et l'agenda politique fût l'annonce en juin 2013 du plan gouvernemental pour la promotion de l'entrepreneuriat au féminin. L'annonce de ce plan qui vise à faire passer de 30 à 40 % en 2017 le pourcentage de femmes créatrices d'entreprises, a été faite par la ministre du droit des femmes aux côtés de la présidente de la délégation lors du salon Planète PME. Mis en œuvre en août 2013, le plan gouvernemental reprend une très large partie des préconisations de développement de l'entrepreneuriat au féminin figurant dans l'étude rapportée en 2009 par Geneviève Bel (« L'entreprenariat au féminin »).

Les suites de l'étude « Combattre toutes les violences faites aux femmes des plus visibles aux plus insidieuses » (op. cit.) ont fait l'objet d'un courrier adressé au Président du CESE par le Secrétaire général du Gouvernement en mars 2015. Répondant directement aux recommandations formulées dans l'étude, le gouvernement a annoncé la formation accrue des personnels de santé et la déclinaison d'une politique de prévention des violences par la lutte contre les comportements et les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge, notamment par la mise en œuvre du plan égalité filles-garçons à l'école, la formation des enseignants, l'élaboration de guides et l'ouverture de plateformes téléphoniques spécifiques.

Délégation à l'Outre-mer

La création de la délégation en début de mandature est issue d'une volonté forte de prendre en considération les préoccupations, les richesses et les spécificités des territoires ultra-marins.

Les principaux axes de travail

Il s'est d'abord agi, pour la délégation, de mieux faire connaître les atouts, les richesses et les spécificités des Outre-mer :

❒ *Améliorer la formation et l'accès à l'emploi des jeunes :*

- Au cours de la mandature 2010-2015, la délégation a consacré de nombreux travaux au thème de l'éducation et de l'emploi qui revêt un caractère prioritaire pour les territoires ultramarins dont les taux de chômage sont structurellement plus élevés que dans l'hexagone. Dans sa contribution à l'avis sur « La mobilité des jeunes » (op. cit.), la délégation a volontairement examiné la mobilité des jeunes ultramarins uniquement du point de vue de la formation qu'elle soit initiale ou professionnelle.

Elle a souhaité que cette mobilité soit confortée et encouragée tout en poursuivant l'enrichissement de la formation dans les points forts des territoires ultramarins ;

- Dans sa contribution à l'avis sur « L'emploi des jeunes » (op. cit.), la délégation s'est attachée plus particulièrement à la situation des jeunes ultramarins sortant du système scolaire sans qualification et rencontrant de ce fait des difficultés spécifiques d'insertion dans l'emploi ;
- Dans son avis sur « Le défi de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins », la délégation a approfondi les nombreuses pistes d'action élaborées dans les deux contributions décrites ci-dessus. En maintenant une approche globale de la question de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins, en s'intéressant à leur scolarisation mais aussi à leurs activités associatives, culturelles et sportives ainsi qu'à leurs conditions d'insertion sur le marché du travail et dans la société, l'avis propose un ensemble de mesures dédiées aux jeunes ultramarins en vue de leur insertion ;
- Dans son avis sur « La microfinance dans les Outre-mer », la délégation souligne que, dans un contexte de crise économique et sociale qui frappe plus durement et plus durablement les Outre-mer que la métropole, les pistes qui créent de l'activité et participent à la cohésion sociale doivent être exploitées. À ce titre, la microfinance peut permettre l'insertion économique et sociale de personnes exclues des services bancaires. Le CESE propose un ensemble de préconisations pour impulser un changement d'échelle de la microfinance afin qu'elle contribue pleinement à la définition d'un nouveau modèle de développement durable des Outre-mer ;

Ensuite, faire de la mer un facteur de développement :

- dans son avis sur « L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France », la délégation rappelle que la Convention de Montego Bay de 1982 (article 76) donne aux pays côtiers la possibilité d'étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles marins. Ainsi, la France grâce aux Outre-mer peut espérer étendre ses droits souverains sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol marins sur près de deux millions de km2. L'avis du CESE vise à finaliser le programme EXTRAPLAC dont s'est dotée la France pour atteindre cet objectif. Il vise aussi à tirer les conséquences de l'acquisition de ces droits souverains en termes de connaissance de l'environnement marin et de ses ressources, de leur préservation et de leur exploitation, d'encadrement juridique des activités mises œuvre et d'implication des territoires ultramarins dans le cadre de leur développement durable. L'avis recommande que soit définie une véritable politique maritime digne d'un pays présent sur tous les océans grâce aux Outre-mer ;
- Dans l'étude intitulée « Les ports ultramarins, au carrefour des échanges mondiaux », transformée en rapport et avis , la délégation souhaite que cinq piliers stratégiques nourrissent les ambitions de l'État et des territoires ultramarins en matière portuaire : améliorer la compétitivité des places portuaires et fluidifier le passage des marchandises et des passagers ; maintenir des dessertes satisfaisantes des Outre-mer dans un contexte d'évolution radicale des schémas maritimes par un positionnement idoine de leurs ports ; adapter les ports aux mutations du transport maritime en développant les infrastructures et les services portuaires tout en prenant en compte la dimension environnementale ; intégrer les ports dans leur environnement régional par un soutien au développement économique et maritime

des Outre-mer, promouvoir le dialogue social pour renforcer la synergie entre les différents acteurs et prévenir les mouvements sociaux.

- Par ailleurs, renforcer la coopération régionale : dans son avis intitulé « Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer », la délégation constate que depuis au moins une décennie, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint¬Martin, Saint-Pierre-et- Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna coopèrent de manière plus structurelle avec les pays et territoires de leur zone géographique respective. Les principales préconisations s'articulent autour de quatre axes : assurer la mise en œuvre des fondamentaux préalables à la coopération régionale des Outre-mer ; refonder la gouvernance de la coopération régionale ; cibler en priorité les projets répondant aux intérêts réciproques des Outre-mer et des pays et territoires partenaires en matière de coopération ; promouvoir une nouvelle politique européenne de voisinage basée sur le développement humain.
- En outre, relever le défi de la dépendance des personnes âgées ultramarines : dans sa contribution à l'avis sur « La dépendance des personnes âgées » (op. cit.), la délégation souligne notamment un vieillissement accéléré, à l'horizon 2040, de la population de certains territoires ultramarins, une apparition singulièrement plus précoce d'incapacités par rapport à la métropole, une situation matérielle précaire des personnes âgées résultant de parcours professionnels discontinus et un sous-équipement en termes d'établissements, de services sanitaires et médico-sociaux et de personnels médicaux ;
- Enfin, valoriser les forêts ultramarines : la contribution de la délégation sur « La valorisation de la forêt française » (op. cit.) constitue la troisième partie du rapport. En outre, deux pistes d'action de la contribution ont été reprises dans l'avis : l'extension du champ d'intervention de l'Institut national de l'information géographique et forestière aux territoires ultramarins et la mise en œuvre de moyens compensatoires pour répondre aux défis auxquels est confrontée la forêt tropicale guyanaise.

Les propositions marquantes issues des travaux

L'avis du CESE sur « La microfinance dans les Outre-mer » (op. cit.) a fait l'objet d'une note du Secrétariat général du gouvernement (SGG), datée du 28 mai 2015. Sur les 33 propositions formulées dans l'avis, 11 ont reçu un soutien ou une approbation de la part du gouvernement, les 22 autres faisant l'objet d'un complément d'information concernant des mesures déjà mises en place allant dans le sens de ces propositions ou bien restant sans réponse.

Parmi les 11 préconisations qui ont retenu l'attention du gouvernement, il convient de noter que 2 ont donné lieu à une application concrète : l'inscription à l'ordre du jour du séminaire des RUP françaises (Guadeloupe, juin 2015) d'un point consacré à la microfinance dans ces territoires ainsi que l'organisation par l'Agence française de développement (AFD) d'une conférence sur le développement de la microfinance pour l'activité économique dans chaque espace régional ultramarin. La première conférence s'est tenue en juin 2015 à Mayotte et la rapporteure a été invitée à intervenir dans le cadre cette manifestation.

Celle-ci est également intervenue, à la demande du ministère des Outre-mer, dans un atelier sur le thème du financement pour le développement des entreprises ultramarines,

lors du colloque intitulé « Le cluster, un moteur européen de croissance », en mars 2015. Ce colloque était organisé au Parlement européen, à Strasbourg, dans le cadre des European Cluster Days. De même est-elle intervenue au séminaire des RUP françaises à la demande du ministère.

L'avis sur le rapport intitulé « Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins » (op. cit.), a fait également l'objet d'une note du SGG, datée du 19 mai 2015. Cette note de 3 pages et 4 annexes fait état d'éléments factuels complémentaires à certaines préconisations de l'avis sur les premiers effets positifs des mesures actuellement mises en œuvre dans l'ensemble des territoires ultramarins, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République par le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec celui des Outre-mer.

En mars 2015, le rapporteur a été entendu par la conseillère pour l'insertion professionnelle, l'emploi des seniors et des personnes handicapées du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. En avril 2015, il a également été reçu par le conseiller technique Outre-mer auprès du Premier ministre. Il a par ailleurs rencontré le conseiller technique Outre-mer auprès du Président de la République, en juin 2015.

Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

Cette délégation a été créée ex nihilo en début de mandature afin de contribuer à la prise en compte des enjeux à long terme pour mieux préparer les politiques publiques de demain.

Les principaux axes de travail

Il est difficile de définir les axes prioritaires des différents travaux (études, avis, contributions, colloques) de la délégation. Un certain équilibre a été respecté entre les études davantage orientées sur la prospective et celles ayant une dimension d'évaluation plus marquée, tout en sachant que ces deux domaines se complètent et interagissent. Au final, le « fil rouge » est bien d'articuler l'approche évaluative et prospective pour en faire la valeur ajoutée des productions de la délégation.

L'ambition de la délégation a été de traiter, dans un premier temps, de sujets transversaux n'empiétant pas explicitement sur le champ de compétence d'une autre formation de travail et dont l'objet recouvre des problématiques liées à l'actualité sans occulter les controverses existantes. Par la suite, elle a été amenée à traiter des saisines (prenant la forme de contributions ou d'études) plus sectorielles dont les contours se croisent avec le champ de compétence d'une ou plusieurs sections. Le caractère exploratoire de nos études ainsi que la singularité des approches évaluative et prospective justifient qu'elle puisse se saisir d'une diversité de sujets couvrant les compétences des neuf sections de l'assemblée. Au final, les études de la délégation étant publiées au nom du CESE, c'est à ce titre que les pouvoirs publics en prennent connaissance sans nécessairement accorder une importance particulière à la formation de travail qui en est à l'origine.

La première étude réalisée par la délégation (« Réfléchir ensemble à la démocratie de demain ») présente des éléments de réflexion et de questionnements destinés à enrichir le débat public sur les évolutions souhaitables de notre démocratie. Si la démocratie est aujourd'hui considérée comme un acquis dans notre pays, la progression quasi-continue de l'abstention électorale, ainsi que la défiance exprimée par les citoyens à l'égard des responsables politiques, témoignent d'un désenchantement croissant vis-à-vis de son fonctionnement. De même, les processus qui lui donnent corps et notamment celui de construction de la décision politique, semblent en crise car ils ne parviennent plus à produire des décisions perçues comme légitimes et efficaces. Dans ce contexte, diverses pistes sont déclinées autour des grandes étapes du processus décisionnel afin de redonner du sens à la décision sur le long terme, enrichir le débat public en amont, renforcer le pluralisme des élus…

Malgré la variété des études, des pistes communes sont apparues sur l'intérêt, par exemple, de privilégier le débat public et les processus participatifs, de mieux prendre en compte les enjeux de long terme et de faire de l'évaluation des politiques publiques un vecteur démocratique (cf. avis intitulé « Promouvoir une culture d'évaluation des politiques publiques »).

L'évaluation des politiques publiques vise à fournir une appréciation sur les effets directs et indirects de l'action publique, et à en rendre compte aux citoyens. Contrairement à une idée répandue, les pratiques évaluatives sont assez fréquentes dans notre pays et de nombreux organismes y participent. Pourtant l'évaluation reste méconnue, et sans doute sous-utilisée en tant qu'outil d'amélioration de la décision et de l'intervention publiques. Pour y remédier, il convient de promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques. La spécificité du CESE en tant que lieu de rassemblement de la « société civile organisée » lui permet d'y contribuer pleinement. C'est dans cette perspective notamment que le Conseil s'est emparé du sujet pour en analyser les enjeux, passer en revue les pratiques évaluatives et formuler des propositions.

Deux autosaisines ont présenté, en outre, un caractère complémentaire : la première a porté sur le principe de précaution qui s'applique à des risques incertains ; la deuxième s'est intéressée à la prévention des risques naturels (assemblée plénière du 27 octobre 2015) qui sont, par définition, connus ou prévisibles.

Depuis son intégration dans la constitution en 2005, le principe de précaution a fait l'objet de nombreux débats et controverses. Ses partisans le considèrent comme étant insuffisant pour prévenir efficacement tous types de risque; ses détracteurs le perçoivent comme un obstacle à l'innovation et à la compétitivité. Si ce principe est souvent évoqué à tout propos et hors de propos, sa définition limite son application à certains risques potentiels dans les domaines de l'environnement et par extension de la santé. S'il ne peut garantir le risque zéro - toute activité étant par nature potentiellement dangereuse pour l'Homme - sa juste application devrait aboutir sur des mesures proportionnées, provisoires et réversibles en fonction des savoirs scientifiques. L'exemple de la téléphonie mobile est intéressant à étudier car face aux dangers potentiels liés à une exposition prolongée aux ondes électromagnétiques, l'esprit des dispositifs de précaution déployés pourrait être dupliqué dans d'autres secteurs à risques.

Ces deux sujets qui recouvrent les champs de compétences des sections des activités économiques et de l'environnement, sont abordés en privilégiant une approche spécifique afin d'apporter un éclairage nouveau et distinct des travaux existants ou de ceux qui auraient pu être menés par les sections précitées.

Les propositions marquantes issues des travaux

Le Secrétariat général du gouvernement a transmis au Conseil les suites données à l'étude intitulée « Réfléchir ensemble à la démocratie de demain » (op. cit.) en détaillant trois des pistes qui ont fait l'objet d'une mise en œuvre concrète pour accroitre la transparence de l'action publique, assurer une participation effective du citoyen à l'élaboration des politiques publiques et favoriser l'émergence d'une culture de co-conception.

La rapporteure a également été reçue par le président de la commission des lois du Sénat. Le CESE a ainsi enrichi le débat public sur un sujet de premier ordre intéressant à la fois les pouvoirs publics et les citoyens. Cette étude a été aussi régulièrement mentionnée par différents représentants du CESE intervenant dans des colloques et référencée dans plusieurs de nos travaux (Rapport annuel sur l'état de la France, etc.).

Concernant l'étude « Principe de précaution et dynamique d'innovation » (op. cit.), le rapporteur, a été reçu en audition, dans le cadre de la commission du développement durable du Sénat, par l'auteur d'une proposition de loi constitutionnelle visant à modifier la charte de l'environnement pour exprimer plus clairement que le principe de précaution est aussi un principe d'innovation. Il a également participé à différents débats pour présenter les pistes de son étude auprès des dirigeants de grandes entreprises françaises, etc. De même, lors de la présentation de l'étude en plénière, un débat d'actualité avait été organisé réunissant diverses personnalités du monde de l'industrie.

Dans le cadre de l'avis « Promouvoir une culture d'évaluation des politiques publiques » (op. cit.) une convention est en cours d'élaboration avec la Direction générale des outre-mer pour associer des représentants du CESE à la programmation triennale de leurs évaluations et aux comités de pilotage des évaluations lancées. Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) fait régulièrement référence à cet avis pour poursuivre sa mission de transformation de l'action publique.

La mandature qui s'achève était la première depuis l'adoption de la loi organique 2010-704 du 28 juin 2010 relative au Conseil économique, social et environnemental, qui traduisait les évolutions inscrites dans la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008. Au-delà des modifications engendrées dans la composition du CESE et dans ses modalités de saisine analysées en deuxième partie, ces cinq années ont conforté l'esprit qui préside au fonctionnement du Conseil. Ses travaux ont, comme par le passé, été marqués par le respect mutuel entre ses membres et le souci constant du rapprochement des points de vue et du consensus. La qualité reconnue de ses avis, rapports et études est d'abord la résultante de cet état d'esprit.

Le CESE : la troisième assemblée constitutionnelle

Le titre XI de la Constitution du 4 octobre 1958 définit le CESE par ses relations avec le Gouvernement et le Parlement et instaure un nouveau mode de saisine par voie de pétition, à la faveur de la réforme de 2008. L'article 1er de l'ordonnance du 29 décembre 1958 portant loi organique, précise les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de cette assemblée, représentant « les principales activités du pays ».

Au cours des dernières décennies, l'évolution a été marquée par un élargissement progressif tant de la composition que des missions de l'assemblée consultative ; cette tendance accentuée avec la réforme de 2008, impacte concrètement le déroulement de la

mandature 2010-2015 et implique en pendant du droit de pétition, un souci d'information de ces mêmes citoyens.

Il est donc important de compléter le bilan de l'activité consultative auprès des pouvoirs publics dressé en première partie, par un état de la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle, une appréciation de nos relations avec des instances comparables à l'échelle régionale, européenne et internationale et une première approche de l'ouverture du CESE à l'ensemble de la société française.

La mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de 2008

La réforme constitutionnelle de 2008 élargit à la fois la composition et les modes de saisine de CESE et en organise le renouvellement régulier en limitant la durée d'exercice des membres à deux mandats consécutifs (article 9 de l'ordonnance organique).

Une assemblée renouvelée

La nouvelle assemblée du CESE réunie en plénière en décembre 2010 traduit un important renouvellement résultant de la nouvelle structuration de la composition. L'article 7 de l'ordonnance modifiée par la loi organique n° 2010-704 du 28 juin 2010 distingue trois pôles :

- vie économique et du dialogue social : 140 membres dont 10 personnalités qualifiées ;
- cohésion sociale et territoriale et de la vie associative : 60 membres dont 15 personnalités qualifiées ;
- protection de la nature et de l'environnement : 33 membres dont 15 personnalités qualifiées.

Au total, sur 233 membres, l'assemblée a accueilli 135 nouveaux conseillers.

Cette nouvelle composition révèle 3 évolutions fondamentales :

1°/- La réforme constitutionnelle a instauré le principe de la parité hommes-femmes au sein du CESE.

En effet, l'article 7 susmentionné précise que les organisations appelées à désigner des membres du Conseil doivent veiller à ce que l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes désignés, ne soit pas supérieur à 1. À ce jour, l'assemblée compte 101 femmes, soit 43,3 % des membres de l'assemblée. À noter que ce pourcentage est légèrement supérieur pour les personnalités associées avec 45,4 % sur les 55 les plus récemment nommées par décret du 29 mars 2014. L'évolution du nombre de femmes ayant des responsabilités importantes au CESE dans la prochaine mandature sera, à cet égard, significative.

Cependant, cette parité affichée ne s'est pas traduite par une répartition équilibrée des responsabilités au sein du Bureau ou à la présidence des formations de travail. Ainsi, en fin de mandat, le Bureau ne compte-t-il que 3 femmes (une vice-présidente, un questeur et un membre) sur un total de 19 membres dont le Président. 2 femmes seulement ont été élues par leurs pairs pour une présidence de section et une seule, pour une présidence de délégation, celle aux droits des femmes et à l'égalité, sur un total de 9 sections et 3 délégations.

Cette difficulté d'accès des femmes aux responsabilités reflète très largement les constats réalisés par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité dans une étude intitulée « Les forces vives au féminin».

2°/- L'arrivée de « 18 représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement » favorise l'expression des nouvelles préoccupations en écho à l'élargissement des compétences au champ environnemental de l'ancien Conseil économique et social.

Ces nouveaux conseillers, répartis dans toutes les formations de travail, sont en mesure de veiller à la prise en compte de la dimension écologique et environnementale dans l'ensemble des travaux engagés au sein du Conseil.

3°/- L'entrée de 4 « représentants des jeunes et des étudiants ». Rapporteurs de six avis et d'une étude au cours de la mandature, ces représentants ont permis une meilleure prise en compte des attentes de la jeunesse et introduit la richesse d'un débat intergénérationnel.

Il reste qu'au regard de l'importance des enjeux pour les générations futures, les autres organisations n'ont pas suffisamment rajeuni leur représentation. Ainsi la moyenne d'âge de 57 ans à la fin de la précédente mandature est à ce jour, de 59,7 ans et seulement 7 membres de l'assemblée ont moins de 35 ans (c'est-à-dire moins de 30 ans au début de la mandature).

À l'inverse, les 10 représentants des entreprises publiques, rapporteurs d'un grand nombre d'avis au sein de l'ancienne assemblée, quittent le CESE en même temps que se réduit le champ du secteur public dans les industries et les services dans le cadre d'une ouverture généralisée à la concurrence.

Enfin, le Conseil s'appuie sur les personnalités associées qui ont vocation à participer pleinement aux travaux des sections auprès desquelles elles sont affectées même si elles ne sont pas statutairement membres de l'assemblée. À cet égard, la mandature qui s'achève a connu une arrivée particulièrement tardive de ces personnalités puisqu'elles n'ont été nommées que le 6 mars 2012 pour un premier mandat de 2 ans et que 15 seulement d'entre-elles (sur 72) ont été renouvelées le 29 mars 2014 et ce, jusqu'au 15 novembre 2015, échéance de la mandature.

Cette arrivée en cours de mandat couplée avec des modalités de nomination différentes de celles retenues pour les anciens membres de section, a suscité des difficultés d'intégration. En effet, ces personnalités associées sont pour les unes, des experts des diverses organisations représentées, pour d'autres, des experts professionnels ou académiques des domaines confiés à chaque section. Pour autant, les 55 personnalités nommées en 2014 - dont l'une remplacée en 2015- ont pu prendre leurs marques plus facilement au sein des différentes sections et le bilan établi par les présidents de section est globalement positif.

L'expérience acquise pourrait plaider pour des nominations échelonnées dans le temps, pour une mission d'une durée déterminée afin de répondre à un besoin d'expertise d'une section sur une saisine donnée et ce, conformément à l'article 12 de l'ordonnance organique.

Une pratique de la saisine gouvernementale à améliorer

Les bilans des sections et des délégations font en général mention de saisines gouvernementales trop peu nombreuses et trop tardives sur des avant-projets de loi en passe d'être examinés en Conseil des ministres.

Au demeurant, les différents gouvernements auront fait appel plus fréquemment au CESE avec 26 saisines au cours de la mandature qui s'achève que pendant la précédente

pourtant prorogée d'une année –24 saisines - sur la période 2004-2010. Ainsi, ont été comptabilisées 11 saisines gouvernementales en 2011, 2 en 2012, 7 en 2013, 4 en 2014 et 2 en 2015.

- La préparation et le déroulement des travaux consécutifs à certaines saisines gouvernementales illustrent tout particulièrement l'intérêt de regards croisés, entre les équipes ministérielles et le CESE, dans le respect de l'indépendance de ce dernier. Quelques exemples considérés en interne comme des réussites, illustrent cette relation constructive, subordonnée à une volonté politique du ministre concerné et du gouvernement.

Ainsi, les contacts noués entre le ministre en charge de l'économie sociale et solidaire et les organisations du secteur, représentées au CESE ont débouché sur une saisine gouvernementale dès le 11 octobre 2012 et sur un avis intitulé « Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire ». Les propositions du CESE ont alors alimenté les travaux d'écriture du projet de loi, puis les débats parlementaires avant le vote de la loi en date du 31 juillet 2014.

De même, le rapport et l'avis sur « Les inégalités à l'école » élaboré par la section de l'Éducation, de la culture et de la communication et voté le 13 septembre 2011 comporte un ensemble de propositions qui ont reçu un écho positif auprès des professionnels de l'éducation, des parents d'élèves et des associations partenaires de l'école et nourri le dialogue avec le ministre, alors en charge de l'éducation nationale.

La section a dès lors pu élaborer dans un délai contraint son avis sur l'« Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » voté le 10 juin 2015 et relevé à cette occasion, la reprise de nombre de ses préconisations, notamment la priorité à l'enseignement du premier degré, la politique d'éducation prioritaire et la formation initiale des enseignants.

Dans le prolongement de ces échanges, et pour le dernier avis en date du 12 mai 2015, intitulé « Une école de la réussite pour tous » la section du CESE a associé à ses travaux un inspecteur général de l'Éducation nationale, chargé d'une mission sur le thème « Grande pauvreté et réussite scolaire ». Ce dernier a également accepté de promouvoir sur le terrain, cet avis au côté de la rapporteure.

Dans un autre champ, les travaux préparatoires et l'avis sur l'« Avant-projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement » illustrent la capacité d'anticipation des acteurs. Consciente des délais contraints qu'imposait la procédure d'avis sur un avant-projet de loi, la ministre a incité le CESE à s'auto-saisir et à s'approprier en amont les enjeux au sein des deux sections compétentes, celle des affaires sociales et de la santé et celle de l'aménagement durable des territoires. Ces travaux préparatoires ont permis d'émettre un avis circonstancié sur l'ensemble de l'avant-projet de loi, le 26 mars 2014.

Le dernier exemple révèle également l'intérêt d'une maturation et d'une appropriation des questions au sein du CESE. Postérieurement à plusieurs avis émis par le Conseil sur les enjeux du climat et de la transition énergétique, le Premier ministre a sollicité le 18 juin 2014, un avis sur l'avant-projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français. La section de l'environnement et la section des activités économiques ont été chargées d'examiner conjointement ce texte et de proposer un avis, adopté le 9 juillet 2014. À la suite de cet avis, largement fondé sur les travaux antérieurs et examiné en plénière en sa présence, la ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a indiqué avoir

apporté à l'avant-projet de loi, des modifications sur plusieurs points importants, exposés dans la première partie de ce bilan:

- A contrario, le CESE a regretté de n'être pas saisi en amont de l'écriture des textes ou bien encore, sur les avant-projets de loi relatifs à des réformes importantes telles que le projet de loi Macron, la réforme territoriale devenue la loi NOTRe ou bien encore le projet de loi sur la santé….. ; sur ces trois champs, les différents avis émis au cours des années précédentes auraient pu nourrir des avis circonstanciés et sans doute, à la faveur des auditions, permettre d'identifier les points sensibles et proposer des voies d'abord dans l'apaisement.

Le CESE reste disposé à assumer pleinement son rôle de conseil auprès du gouvernement, si possible en prenant le temps du déminage de sujets complexes afin d'éclairer au mieux la décision publique, en produisant également des avis de suite comme il aurait pu le faire sur la question conflictuelle du travail le dimanche ayant fait l'objet d'un avis en décembre 2007 intitulé « Les mutations de la société et les activités dominicales ».

- Le travail de section fondé sur un partage de connaissances et d'expertises dites d'usage, puis sur l'élaboration d'un consensus et à défaut, sur l'identification collégiale de divergences de vues, s'accommode mal de saisines en urgence, pour un avis à émettre dans le délai d'un mois (article 2 de l'ordonnance organique) ; dans deux cas, le gouvernement a combiné l'urgence, avec la mise en œuvre d'une procédure simplifiée prévue à l'article 6 de l'ordonnance organique, privant de facto l'assemblée d'un vote en plénière. Dans ces mêmes cas, la saisine tardive du Conseil était liée non à une volonté politique mais à la vigilance du Secrétariat général du gouvernement et du Conseil d'Etat au vu du contenu de certains projets d'articles, de nature programmatique. Le Conseil a donc satisfait une obligation procédurale alors qu'il aurait pu en amont de l'écriture de l'avant-projet de loi, formuler des propositions à l'intention du gouvernement.

Fin juin 2013, les articles 1er, 5, 7 et 12 de l'avant-projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine, ont été soumis au CESE. La section de l'Aménagement durable des territoires et celle de l'Économie et des Finances ont été chargées par le Bureau d'élaborer l'avis correspondant. L'avis émis le 10 juillet 2013 soulignait que l'importance de l'enjeu de la cohésion urbaine pour la République, la complexité des problèmes en cause, l'aggravation des difficultés rencontrées par nombre de ces quartiers dans un contexte de crise, justifiaient que la politique de la Ville fasse l'objet d'une loi de programmation. Fort heureusement, les rapporteurs ont pu s'appuyer sur les préconisations votées dans l'avis « Bilan et perspectives du programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU) » du 14 septembre 2011. Le Conseil a ainsi pu relever que le projet de loi allait dans le sens de certaines d'entre-elles, par exemple :la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun, la meilleure implication des citoyens ou la prise en compte du problème des copropriétés dégradées, la prorogation de deux ans du PNRU I et le lancement prévu d'un PNRU II. Il regrettait en revanche que le financement de l'ANRU continue d'être assuré principalement par l'UESL (ex 1 % Logement) et par les bailleurs sociaux, alors que le CESE avait appelé en septembre 2011 à « la programmation d'une réduction progressive et conséquente de la subvention à l'ANRU versée par l'UESL ».

Le Conseil a ensuite été saisi le 15 mai 2015 des articles 1,2 puis en complément, de l'article 39 de l'avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. La section de l'Education, de la culture et de la communication a pu de la même

manière s'appuyer sur ses travaux récents pour répondre à la saisine du Gouvernement en rappelant la double exigence de la politique culturelle : remplir des missions de service public et lutter contre les inégalités culturelles ; susciter et pérenniser un environnement favorable à la liberté de création artistique. L'avis intitulé « Pour un renouveau des politiques publiques de la culture » du 8 avril 2014 subordonnait la promotion d'un service public de la culture à un engagement de l'Etat dans la régulation de l'offre culturelle, la garantie d'un développement territorial équilibré et dans le soutien à la création artistique. L'avis complémentaire intitulé « Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie » voté le 24 septembre 2013 préconisait la généralisation des pratiques artistiques dans le domaine du spectacle vivant dès le plus jeune âge au sein du système éducatif, à poursuivre tout au long de la vie, dans les différents lieux de séjour et de travail. Il soulignait l'importance de développer la nécessaire complémentarité des acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Dans ce même champ de la politique culturelle, le CESE s'est réjoui de pouvoir mettre à disposition un espace d'accueil et de travail, à la fois neutre et apaisé pour la mission relative aux intermittents du spectacle placée sous la présidence du député Jean-Patrick Gille. Mais il n'a pas été saisi en amont du conflit sur cette question de sa compétence.

- L'institution s'est honoré d'accueillir tout au long de la mandature, tant le Président de la République, que le Premier ministre, à l'occasion des Conférences gouvernementales sur le dialogue social et sur l'environnement en 2012, 2013 2014, et de forums, de colloques ou d'événements marquants se déroulant au Palais d'Iéna.

Le Conseil souhaiterait aussi pouvoir accueillir le Premier ministre en séance plénière, à l'occasion de l'examen d'un projet d'avis ou bien encore du vote du Rapport annuel sur l'état de la France. Ce pourrait être un temps privilégié pour dresser en plénière, le bilan des suites données aux travaux de l'Assemblée.

En effet, l'article 4 de l'ordonnance organique prévoit que « le Premier ministre fait connaître la suite donnée à ses avis ». Or, pour l'ensemble de la mandature et sur les 125 avis, résolutions et études émis, le CESE n'a reçu que 23 courriers explicitant les suites réservées aux propositions émises au-delà du simple accusé de réception.

- S'agissant plus généralement du positionnement du CESE auprès de l'exécutif, force est de constater la multiplication des instances consultatives à l'initiative du gouvernement que la Cour des comptes analyse comme une « concurrence croissante » au CESE dans le texte de présentation de l'insertion au rapport public annuel de 2015.

Le rapport de préfiguration du Commissariat à la stratégie et à la prospective (CGSP), de décembre 2012, mentionne également, les nombreuses créations d'organismes consultatifs, principalement auprès du Premier ministre au cours de la précédente décennie: le Conseil d'orientation des retraites, en 2000, le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, en 2003, le Conseil d'orientation pour l'emploi, en 2005, le Haut conseil de la famille, en 2008, la Conférence internationale de l'industrie, en 2010 et plus récemment le Haut conseil du financement de la protection sociale, en 2012.

Cette énumération ne comptabilise pas les multiples instances et missions créées aux côtés des ministres, à la faveur des diverses réformes ou plans mis en œuvre. Sans doute, les membres du gouvernement et leurs collaborateurs y voient-ils l'intérêt d'une concertation plus rapide et plus circonscrite, de préférence à une saisine du CESE.

Pourtant, le rapport du CGSP conclut clairement à l'intérêt d'une articulation appropriée avec le CESE en soulignant à la fois les points communs de notre assemblée avec le Commissariat à la stratégie et à la prospective et les rôles distincts qui ont permis depuis 1946 une « coexistence, sans difficulté significative » du CES et du Commissariat général du Plan..

Le rapport engage d'ailleurs le CESE et le CGSP dénommé depuis France Stratégie, à développer des coopérations.

Dans le droit fil de cette recommandation, le Conseil a accueilli le 17 novembre 2014, le Colloque « La RSE en actes - Vers un plan national d'action pour la RSE » conjointement organisé avec la Plateforme Nationale pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises, placée auprès du Premier Ministre et hébergée par France-Stratégie. Cette manifestation a été l'occasion de faire connaitre les travaux récents du Conseil sur un thème par définition transversal concernant la quasi-totalité des activités des sections et délégations.

De même, le travail réalisé au cours de l'année 2015 sur la définition d'un tableau de bord des indicateurs complémentaires au PIB est une illustration particulièrement constructive de cette coopération.

Cette complémentarité avec le réseau de France-Stratégie laisse ouverte la question relative à la prolifération des autres instances consultatives. Le CESE est d'ailleurs régulièrement sollicité pour participer à ces instances (33 représentations confiées au Bureau et 34 du ressort du Président).

L'annexe 2 établit une synthèse des bilans adressés par les conseillers ; il est clair que ces derniers s'enrichissent de ces différents mandats et sont en mesure de nourrir les travaux de leurs formations de travail respectives et que réciproquement, l'exercice de ces mandats de représentation permet aussi de mieux faire connaître le CESE et surtout les rapports, avis ou études réalisés, auprès de nombreux partenaires. Il est non moins clair que certaines instances ne se sont apparemment jamais réunies ou se réunissent trop peu fréquemment : les représentants du CESE au sein de la conférence économique annuelle, du conseil supérieur de la recherche et de la technologie n'ont jamais été conviés.

Une place à conforter en amont et en aval du travail parlementaire

- L'article 70 de la Constitution complété par l'article 1 de l'ordonnance organique donne au Président de l'Assemblée nationale et au Président du Sénat, la possibilité de consulter le CESE « sur tout problème de caractère économique, social et environnemental ».

Ce droit de saisine parlementaire a reçu une première concrétisation en 2011, à l'initiative du Président de l'Assemblée nationale, sur « Le coût économique et social de l'autisme ». En réalité, cette question avait fait l'objet d'une pétition et réuni environ 30 000 signatures. Face à l'impossibilité d'atteindre le minimum requis de 500 000 signatures, le Président de l'Assemblée nationale a accepté de relayer cette « préoccupation quotidienne pour nombre de nos compatriotes. »

À la faveur des échanges qui se sont depuis lors développés avec les deux assemblées parlementaires, leurs commissions et délégations respectives, il semble désormais possible d'envisager des saisines plus régulières du Parlement. Le Président du Sénat a saisi le CESE le 22 mai 2015 sur « Le régime social des indépendants (RSI) » et le Président de l'Assemblée

nationale l'a sollicité le 29 juillet 2015 pour un avis sur le « chômage de longue durée et possibilité d'expérimentation territoriale ».

- Reste également à mettre en œuvre l'alinéa 2 de l'article 69 de la Constitution qui autorise un membre du CESE « à exposer devant les Assemblées parlementaires l'avis du Conseil sur les projets ou propositions qui lui ont été soumis ».

Renouer avec cet usage permettrait une expression directe de la société civile lors des séances plénières du Parlement et, par suite, une meilleure prise en compte des propositions du CESE.

- Pour autant, il ne faut pas méconnaître la richesse des échanges entre les formations de travail du CESE et les commissions ou délégations parlementaires.

Ainsi, les parlementaires des commissions et/ou groupes d'études parlementaires compétents sur l'avis examiné en séance plénière, y sont systématiquement invités. Il est à noter que les séances plénières du CESE coïncident notamment avec la séance de questions d'actualité à l'Assemblée, ce qui ne facilite pas la présence des parlementaires. Pour tenir compte de cette contrainte, la présidence organise depuis 2014, le jour de la plénière, des déjeuners thématiques en présence du (ou des) président(s) de formation de travail concerné(s) et du (ou des) rapporteurs.

Les avis, études et rapports sont systématiquement mis à la disposition de tous les parlementaires.et de leurs assistants, sous format numérique depuis le printemps 2015 avec l'accord exprès des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

De manière régulière et plus encore depuis 2013 et au cours du premier semestre 2014, des échanges entre les sections et délégations du Conseil et les commissions et délégations du Parlement, se sont développés sous trois formes ainsi que précisé dans le tableau ci-après.

Relations du CESE avec les assemblées parlementaires

	2011	2012	2013	2014	2015*
Auditions des membres du CESE par les commissions permanentes, les délégations ou par des groupes de travail	13	15	28	24	21
Auditions de parlementaires au CESE	13	5	7	11	10
Participations des membres du CESE à des colloques, rencontres et échanges	4	5	6	2	8

* chiffres au 1er semestre 2015.

- De nombreux rapporteurs du CESE ont été entendus par les commissions permanentes, les délégations, ou par des groupes de travail des assemblées parlementaires dans le cadre de leurs travaux. Ils ont également rencontré des parlementaires au cours d'entretiens privés (28 en 2013 ; 24 en 2014 ; 21 début 2015).

Le 26 février 2014, les rapporteurs de l'avis sur « L'Education à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique », accompagnés par la, présidente de la section de l'environnement, ont été entendus par la commission des affaires culturelles, de l'éducation et de la communication réunie conjointement avec la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement durable du Sénat.

Le 26 juin 2014, les co-rapporteurs de l'avis sur le « Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement », ont été entendus par la rapporteure du projet de loi sur « L'adaptation de la société au vieillissement », au nom de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale.

Le 2 septembre 2014, la rapporteure de l'avis intitulé « La prévention des risques psychosociaux » a été auditionnée par le député, rapporteur de la branche accidents de travail-maladies professionnelles dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Le 18 septembre 2014, les rapporteurs de l'avis sur le « Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français », ont été auditionnés par la Commission spéciale de l'Assemblée Nationale en charge de l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique.

Le 12 novembre 2014, la rapporteure de l'avis sur « Les zones franches urbaines », a participé à la réunion entre le gouvernement et le groupe de travail de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale au cours de laquelle le gouvernement a présenté les mesures pour les zones franches urbaines qu'ils souhaitaient inclure dans le Projet de loi de finances rectificative pour 2014.

Le 17 mars 2015, le pilote du groupe de travail commun avec France-Stratégie sur les indicateurs complémentaires au PIB, a rencontré le rapporteur de la Commission des finances du Sénat sur la proposition de loi visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques adopté par l'Assemblée Nationale le 29 janvier 2015.

Le 8 avril 2015, les rapporteurs de l'avis intitulé « Agir pour la biodiversité », ont été auditionnés par la commission du développement durable, des *infra*structures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, compétente en matière d'impact environnemental de la politique énergétique du Sénat.

- Les sections et délégations du CESE ont également entendu, pour parfaire leur information, avant la rédaction de leurs avis et études, un certain nombre de parlementaires (7 en 2013 ; 11 en 2014 ; 10 début 2015).

Le 30 avril 2014, Mme Claire-Lise CAMPION, sénatrice de l'Essonne et présidente de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle, a été entendue par la section dans le cadre de la saisine intitulée « Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité ».

Le 29 octobre 2014, MM. Martial LEROY et Martial SADDIER, respectivement députés du Loir-et-Cher et de Haute-Savoie, président et ancien président du groupe d'étude « changements climatiques » et membres de la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale, ont été auditionnés dans le cadre de la saisine sur « Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France – Bilan et perspectives des politiques publiques ».

Pour la saisine « Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes) » les rapporteurs du CESE se sont entretenus avec M. Denis BAUPIN, vice-président de l'Assemblée nationale et Mme Fabienne KELLER, sénatrice, co-rapporteurs du rapport au nom de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques sur « Les nouvelles mobilités sereines et durables : concevoir et utiliser des véhicules écologiques ».

Le 22 avril 2015, M. Gilles SAVARY, député de Gironde, rapporteur de la proposition de loi visant à renforcer la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre dans le cadre de la sous-traitance et à la lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale, a été auditionné dans le cadre de la saisine gouvernementale sur « Les travailleurs détachés ».

Le 16 septembre 2015, M. Laurent GRANDGUILLAUME, député de Côte d'Or, dans le cadre de l'élaboration du projet d'avis intitulé « Chômage de longue durée et possibilité d'expérimentation territoriale ».

- Les relations entre les assemblées et le CESE ont enfin pris la forme de participations à des colloques 6 en 2013, 2 en 2014 et 8 début 2015. A noter que les délégations des 3 assemblées ont développé un partenariat dans la durée, avec l'organisation en commun de plusieurs évènements.

Le 16 juin 2014, la rapporteure de l'avis intitulé « Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ? », a participé à une réunion au Sénat relative au « Prix énergies citoyennes ».

Le 28 janvier 2015, la co-rapporteure de l'avis intitulé « Projet de loi d'orientation et de programmation relatif à l'adaptation de la société au vieillissement » a participé à un déjeuner organisé par le SYNERPA au Sénat.

Le 5 mai 2015, le rapporteur de l'avis sur « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes » est intervenu lors du Colloque organisé par l'Association des régions de France (ARF) et l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) à l'Assemblée Nationale et a rencontré M. Jean-Frédéric POISSON, député des Yvelines.

L'expérience de la pétition citoyenne

La possibilité pour le CESE d'être saisi par voie de pétition, constitue, à n'en pas douter, une des innovations majeures résultant de la réforme constitutionnelle de 2008. L'article 69, alinéa 3 de la Constitution dispose que le CESE « peut être saisi par voie de pétition dans des conditions fixées par une loi organique ». La Loi organique du 28 juin 2010 précise dans son article 4-1, que « Le Conseil économique, social et environnemental peut être saisi par voie de pétition de toute question à caractère économique, social ou environnemental. La pétition est rédigée en français et établie par écrit. Elle est présentée dans les mêmes termes par au moins 500 000 personnes majeures… ».

Pour l'application de ces dispositions, le Bureau a constitué le 13 mars 2012 un groupe de réflexion afin d'arrêter les modalités de validation et d'examen de ce type de saisine. Il a validé une première note le 11 décembre 2012 et décidé de poursuivre le travail sur l'hébergement et la recevabilité des pétitions citoyennes.

Le Bureau a finalisé ses travaux le 25 juin 2013 pour faciliter la démarche des futurs mandataires de pétition sur le site internet en rappelant les enjeux de ce nouveau mode de saisine et en décrivant les modalités pratiques applicables ; le lien ci-après donne accès à l'information : http://www.lecese.fr/la-petition-citoyenne-mode-demploi ;

La première tentative de pétition portée par les associations de familles touchées par l'autisme a plafonné à environ 30 000 signatures, d'où la demande de transformation en saisine parlementaire adressée par le Président de l'Assemblée Nationale sur « Le coût économique et social de l'autisme » avec un avis voté le 9 octobre 2012.

Une seconde tentative avortée sur l'intérêt d'une éducation à l'environnement et au développement durable a recueilli environ 16 000 signatures avant d'être transformée en auto saisine pour un avis intitulé « l'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique », voté en décembre 2013.

Dans ces conditions, le CESE a reçu, le 15 février 2013, comme un fait politique, la première pétition citoyenne dépassant le seuil requis des 500 000 signatures dans un contexte de fortes dissensions au sein de l'opinion publique française. Il s'agissait de demander 1'avis du CESE sur le « Projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe et son contenu ». Comme le prévoit le règlement intérieur, le bureau du CESE compétent pour examiner la recevabilité de la pétition, a auditionné, le 26 février, le mandataire unique.

Après avoir pris connaissance du résultat des opérations de vérification sous contrôle d'huissier, il a constaté que les conditions de nombre et de forme étaient réunies. En vertu de l'article 69 de la Constitution et de l'article 2 de l'ordonnance du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au CESE, il a toutefois estimé que la saisine du CESE pour avis sur un projet de loi, relevait exclusivement du Premier Ministre et ne saurait être autorisée par voie de pétition citoyenne.

Il a donc conclu que la pétition sollicitant l'avis du CESE sur un projet de loi en cours de discussion parlementaire, n'était pas recevable. Il a, par ailleurs, rappelé que la saisine du CESE ne saurait, a fortiori, avoir un effet suspensif d'une procédure législative en cours.

En effet, la compétence exclusive du Premier ministre pour saisir le CESE sur un projet de loi, ressort expressément des termes de l'article 2 de l'ordonnance du 29 décembre 1958. En outre, les textes qui prévoient des consultations sur des projets ou des propositions de loi précisent l'articulation de ces consultations avec le calendrier d'adoption de la loi. S'agissant des projets de loi, le Conseil constitutionnel juge que l'article 39 de la Constitution s'oppose en tout état de cause à ce qu'ils soient soumis à des avis qui interviendraient postérieurement à leur examen par le Conseil d'État.

En outre, se posait la question de savoir si l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe pouvait être considérée comme une question à caractère économique, social ou environnemental au sens de l'article 4-1 de la loi organique ; en effet, les travaux préparatoires de la loi organique du 28 juin 2010 révèlent que le législateur a voulu limiter le champ matériel des pétitions au domaine de compétence du CESE. Le rapporteur du projet de loi devant le Sénat soulignait ainsi que : « le Conseil ne pourra être saisi, conformément à sa mission, que de questions à caractère économique, social ou environnemental ».

Selon la lecture donnée par le Secrétariat général du Gouvernement, la notion de question « à caractère social » renvoie à la compétence traditionnelle de l'ancien Conseil économique et social en matière «économique ou sociale », l'étendue de la compétence en matière sociale n'ayant pas été modifiée par l'ajout de l'adjectif «environnemental». La compétence en matière sociale serait alors conçue comme le pendant de la compétence en matière économique, dans la logique des droits économiques et sociaux proclamés par le préambule de la Constitution de 1946.

Il convient de relever que le CESE a déjà adopté des avis qui portaient sur des sujets de société. Les questions sociétales ou de société ne sont donc pas étrangères par nature à la compétence du CESE.

Pour autant, le Tribunal administratif de Paris saisi par le mandataire M. Brillault, n'a pas retenu cette argumentation juridique et décidé, le 30 juin 2014, d'annuler la délibération du bureau en date du 26 février 2013.

Le Tribunal administratif considère que «… s'il appartient au bureau du Conseil économique, social et environnemental,…de vérifier que les conditions posées à l'article 4-1 de l'ordonnance du 29 décembre 1958 susvisée sont remplies et notamment, que la pétition est relative à une question à caractère économique, social ou environnemental, il ne résulte d'aucune des dispositions … que cette question ne puisse porter sur un projet de loi, y compris lorsque celui-ci est en cours d'examen par le Parlement et alors que ce mode de saisine ne constitue pas une procédure consultative sur des projets de loi et n'a pas d'incidence sur la procédure parlementaire ;… » . Cette interprétation tend à modifier implicitement l'équilibre des pouvoirs définis par la Constitution en permettant au CESE d'intervenir dans un débat parlementaire en cours et de jouer un rôle « d'appel » vis-à-vis des pouvoirs publics qu'il est chargé de conseiller (cf. article 1 alinéa1 de l'ordonnance organique).

Sur cette affaire, , le CESEa pris plusieurs décisions :

- tout d'abord, le Bureau qui a conclu à l'irrecevabilité de la pétition sur le projet de loi, n'a pas opposé une fin de non-recevoir à la démarche des signataires et a décidé de confier à la section des affaires sociales et de la santé, une saisine sur « Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques » ; l'avis a été voté en plénière le 22 octobre 2013 ;
- il a également décidé d'interjeter appel du jugement du Tribunal administratif de Paris susmentionné devant la Cour administrative d'appel de Paris ; l'affaire est à ce jour, pendante ;
- enfin, il a décidé d'interpeller le Premier ministre le 15 juillet 2014 sur les risques contentieux liés aux difficultés d'interprétation du droit et de mise en œuvre qui justifieraient une clarification des dispositions de l'ordonnance organique ; la formulation de son article 4-1 a fait apparaître, à l'expérience, des imprécisions du dispositif de saisine, voire des anachronismes, tout particulièrement à l'heure du numérique ; à tout le moins, serait-il souhaitable d'envisager une saisine par voie électronique, de s'interroger sur l'exigence de 500 000 signatures et de mieux garantir l'engagement de chaque signataire.

Au final, le Conseil souhaite disposer des moyens de promouvoir concrètement ce nouveau mode de saisine qui lui permet d'être encore davantage à l'écoute de la société.

Une réelle ouverture européenne et internationale mais une coopération à développer avec les CESER

En application du dernier alinéa de l'article 1er de l'ordonnance organique, le CESE est invité à promouvoir le dialogue et la coopération avec les assemblées consultatives territoriales et celles instituées à l'échelle européenne et internationale.

Au terme de la présente mandature, le dialogue et la coopération avec les conseils économiques et sociaux régionaux restent à structurer et conforter ; à cet égard, le renouvellement de l'assemblée permanente des CESER, la mise en œuvre de la loi NOTRe et plus accessoirement, la facilité des échanges numériques sont de nature à favoriser des synergies dans le respect de l'autonomie de chaque assemblée.

À l'échelle européenne et internationale, le bureau a défini puis confirmé en 2013, une stratégie privilégiant les actions collectives de promotion de la société civile et de la démocratie ainsi que les initiatives concrètes de coopération.

Les partenariats à l'échelle européenne et internationale

En début de mandature, l'évaluation de la politique internationale menée par le CESE a débouché sur la fixation de 3 axes stratégiques développés ci-après.

- Le choix d'un partenariat privilégié avec l'UCESIF (Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones) se substitue à celui développé avec l'AICESIS au cours de la précédente mandature.

Le CESE avait été l'un des fondateurs de l'AICESIS (association internationale des CES et institutions similaires) en 1999. Atteignant au début des années 2010, le nombre de 70 membres, sa gestion était devenue budgétairement lourde pour le CESE : bien qu'il n'en ait plus assuré la présidence depuis 2005 (la Chine, le Brésil et la Hongrie lui ayant succédé), le CESE en assumait la plus grande partie des coûts, le secrétariat général étant hébergé et largement pris en charge sur son budget. Le bilan a également fait ressortir que cette communauté, initialement conçue pour promouvoir la démocratie participative, s'était éloignée de cet objectif, organisant essentiellement de nombreuses réunions formelles entrainant des frais de déplacement importants.

Le souci de revenir au projet initial, la promotion de la démocratie participative, et de donner la priorité à la zone d'influence prioritaire de la diplomatie française a conduit à la décision de privilégier le réseau des CES des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), composé de pays européens, africains et du Moyen Orient, né en 2004 comme sous-ensemble de l'AICESIS. L'OIF a accompagné ce choix en acceptant de devenir membre observateur et en s'engageant à des cofinancements d'initiatives promouvant la démocratie et les droits économiques, sociaux et culturels. Le CESE a accepté de prendre en charge la fonction de secrétaire général en tant que mission secondaire du Conseiller diplomatique, mis à disposition par le ministère des affaires étrangères, en accord avec celui-ci.

Le CESE maintient toutefois une participation comme membre de l'AICESIS et collabore à certains de ses rapports où il trouve l'occasion de promouvoir ses avis au plan international. A la faveur d'une rencontre avec le nouveau Président pressenti de cette association

internationale, le retour de la France au conseil d'administration a été évoqué sous réserve d'un projet politique en faveur de la démocratie et d'une transparence financière.

Dans l'attente, les résultats du recentrage sur la Francophonie sont déjà mesurables : plusieurs CES, en particulier de pays affectés récemment par des secousses politiques (Guinée, Mali) ou en phase de révision constitutionnelle (Congo-Brazzaville), ont demandé au secrétaire général de l'UCESIF d'élaborer un guide des bonnes pratiques de gouvernance des Conseils économiques et sociaux (réalisé en mai 2014 sous forme d'une étude comparative des CES européens et africains) ; d'autres ont souhaité organiser des séminaires autour de la Charte sociale dont s'est dotée l'UCESIF (Maroc, Niger, Congo) ; des formations de cadres de conseils membres ont eu lieu sur des sujets comme l'élaboration des avis, la qualité de la gestion, la communication autour des rapports et avis ; une série de colloques thématiques sur les problèmes spécifiques des pays pauvres a été lancée : les socles de protection sociale (Niamey, septembre 2014), l'agriculture familiale (Athènes, mai 2015), la responsabilité sociale des entreprises (Rabat, juin 2015), l'impact du changement climatique sur l'Afrique (juillet 2015).

- La coopération avec le bassin méditerranéen correspond au deuxième champ d'action internationale.

La Méditerranée est un enjeu considérable pour l'Europe et notre pays dont la façade sud longe cette mer sur près de 1000 km, en termes géopolitiques, économiques, culturels, de migration, etc. Les révolutions dites arabes qui ont touché sa rive sud ont, dans la plupart des cas, fragilisé les Etats. Le maintien d'une relation ouverte et attentive avec la rive sud de la Méditerranée est une nécessité impérieuse pour les États de la rive nord. Or, le constat général est fait que, dans un bon nombre de ces pays, les sociétés civiles et leurs représentants sont des interlocuteurs incontournables. Ainsi, la Stratégie pour la Méditerranée récemment rendue publique par l'Agence Française de développement, déclare-t-elle donner la priorité aux projets montés avec des organisations de la société civile.

Les CES qui bordent la rive nord de la Méditerranée (Espagne, France, Italie, Grèce, Roumanie) ont un rôle à jouer dans ce contexte. L'Union Européenne partage ce point de vue et a lancé, au début des années 2000, un programme d'échanges entre CES de l'ensemble du pourtour méditerranéen : le programme TRESMED Triannuel, a été reconduit quatre fois et s'est terminé en 2013. Les troubles qui ont affecté Maghreb et Machrek ont conduit à une réflexion sur l'opportunité de poursuivre.

La disparition ou la mise en sommeil d'une partie des CES de l'autre rive (Tunisie, Liban, Jordanie) et les incertitudes entourant des entités se prétendant ou aspirant à constituer des CES (Israël, Lybie, Egypte) ont conduit à la suspension du programme et au lancement d'une initiative, dans le cadre d'EuroMed, portée à la fois par la Commission et le CES européen, de création d'une assemblée des sociétés civiles de la Méditerranée comprenant les CES lorsqu'ils existent vraiment et à défaut, des représentants d'organismes divers.

Le CESE, qui mène des coopérations bilatérales (Maroc, Algérie) et dans le cadre de l'UCESIF (Maroc, qui en prendra la présidence en juin 2015), participe à ce processus avec intérêt tout en veillant au maintien de la reconnaissance du rôle des Conseils économiques et sociaux nationaux là où ils existent.

- Enfin, le CESE a développé ses relations avec le Comité économique et social européen et les CES des autres pays de l'Union européenne.

Le CESE a souhaité, dans le cadre de la mandature, créer une dynamique nouvelle entre les 20 CES membres de l'Union Européenne et le Comité économique et social européen,

avec trois objectifs : d'une part que les rapporteurs de ses propres rapports et avis, soient mieux au fait des réflexions au niveau des instances européennes et dans les autres pays, dans un objectif de meilleure qualité de son travail consultatif ; d'autre part que ses travaux aient un écho au-delà des frontières nationales et en particulier dans les instances où s'élabore plus de la moitié de la législation de notre pays ; enfin, dans la perspective de construire des dynamiques collectives conduisant à une expression conjointe des CES des pays membres et du CES de l'Union vis-à-vis de la Commission et du Parlement européen sur des sujets majeurs.

Au titre du premier objectif, des contacts ont été organisés entre des rapporteurs d'avis et présidents de section avec des homologues, à Bruxelles ou dans des colloques, ainsi qu'avec les attachés sociaux des ambassades de pays n'ayant pas de CES (Grande Bretagne, Allemagne) ; la mobilisation s'est également traduite par la participation d'un membre du CESE au comité de pilotage européen sur la Stratégie 2020. Le deuxième objectif a été concrétisé via la diffusion d'une sélection d'avis auprès d'interlocuteurs ciblés à Bruxelles avec l'aide de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, ainsi que la mise en ligne sur le site de partage CES Link de la plupart des productions du CESE, et la traduction en anglais, d'un nombre choisi d'avis dont la diffusion vers des instances internationales est conçue avec les rapporteurs et présidents de section. Enfin, avec le souci de dynamiques communautaires, le CESE a pris l'initiative de réunions se concluant par l'adoption de déclarations communes, la première ayant eu lieu à Paris en novembre 2014 sur la stratégie UE 2020 et portant sur la nécessité de la réorienter vers davantage d'investissements à caractère social et pour la préservation de la biosphère. Dans le prolongement de cette rencontre, le CESE a également co-organisé le 14 novembre 2014 avec le CES européen, un colloque sur « les Conseils Économiques et Sociaux face aux attentes de la société civile européenne ». Cette rencontre a permis d'interroger la manière dont les institutions représentant la société civile, devaient s'attacher à mieux informer celle-ci sur les enjeux européens et réduire la défiance qui s'exprime largement dans les pays membres vis-à-vis de ce qui a malheureusement cessé d'être le «rêve européen».

Le bilan, pour une politique qui n'en est encore qu'à ses débuts, est celui d'une dynamique lancée qui amène le Comité économique et social européen à solliciter le CESE pour l'accompagner dans ses initiatives, un intérêt nouveau des ambassades parisiennes des pays européens pour une institution qu'elles découvrent et une disponibilité accrue de notre représentation diplomatique à Bruxelles pour nous aider.

Des relations avec les CESER à conforter

Même si elle n'a pas encore porté tous ses fruits, une dynamique de dialogue et de coopération est également à l'œuvre entre le CESE et les CESER, ces derniers étant financés par les Conseils régionaux et devant, par suite, connaitre une réorganisation dans le cadre de l'application de la loi NOTRe.

Les relations passent par un rapprochement avec l'assemblée « CESER de France » qui a vocation à regrouper l'ensemble des présidents des CESER et des instances similaires créées Outre-mer. Le Palais d'Iéna accueille chaque mois le bureau de l'assemblée et héberge son délégué général, ce qui facilite les contacts informels.

La coopération revêt ensuite trois formes :

- La demande d'expertise des CESER dans le cadre de saisines du CESE ayant manifestement une forte incidence locale ou ayant trait directement aux domaines de compétence de la région et plus généralement des collectivités territoriales.
- Le recueil des contributions existantes des CESER ou l'audition des rapporteurs, membres des CESER lorsque ceux-ci ont eu l'occasion, au cours de leurs travaux, de traiter préalablement tout ou partie d'une question dont s'empare le CESE :

- l'avis « Tourisme et développement durable en France », au nom de la section de l'aménagement durable des territoires (2014), cite l'avis du CESER des Pays de la Loire : Pays de la Loire, nouveau regard sur le tourisme, (2013) ;
- en septembre 2014, au cours de la mission qu'elle a effectuée dans le cadre de l'élaboration de son rapport et avis sur « La microfinance dans les Outre-mer », la rapporteure au nom de la délégation à l'Outre-mer, a rencontré les membres du CES de Mayotte et du CESER de La Réunion ;
- pour élaborer son rapport et avis sur « Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins », le rapporteur au nom de la délégation à l'Outre-mer, s'est appuyé sur le rapport de la commission du développement humain intitulé Pour une île lettrée du CESER de La Réunion (septembre 2014) ainsi que sur le rapport intitulé Le décrochage scolaire en Polynésie française : quelles actions pour le pays ? du CESC de Polynésie française (janvier 2009) ;
- pour l'élaboration de l'avis intitulé « Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux », au nom de la section de l'économie et des finances (avril 2015), le CESER de Champagne-Ardenne avait adopté un avis en début d'année sur le même sujet qui a contribué à enrichir la réflexion de la section ;

  – En outre, des délégations se déplacent parfois dans les CESER afin de rencontrer les différents acteurs intervenant sur le terrain dans un domaine étudié :

- lors de l'élaboration de l'avis sur « La gestion et l'usage de l'eau en agriculture », la rapporteure a pris des contacts avec des membres des CESER des Pays de Loire à l'occasion de la préparation du déplacement d'une délégation de la section dans le Marais Poitevin ; ce déplacement avait pour but d'étudier la manière dont les différentes questions abordées dans l'avis étaient concrètement traitées sur ce territoire emblématique ;
- les co-rapporteurs de l'avis sur le « Projet de loi d'orientation et de programmation relatif à l'adaptation de la société au vieillissement », ont rencontré le Président du CESER des Pays de la Loire lors d'un déplacement effectué à Nantes, début 2014, pour la préparation de l'avant-projet d'avis ;
- la section de l'environnement a effectué en janvier 2014 un déplacement en région Rhône-Alpes centré sur le dialogue avec le CESER dans le cadre de la saisine intitulé « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques ». En 2014, elle a également effectué un autre déplacement à Lille au CESER Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de l'élaboration d'un avis intitulé « Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives politiques publiques » qui a donné lieu à un riche échange sur des thématiques voisines ;

- le 6 mai 2015, la Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité a présenté ses missions devant la commission spécialisée pour l'égalité des droits du CESER d'Île-de-France.

Cette collaboration passe ainsi quasi-exclusivement par les sections et les délégations ; son efficacité dépend largement de la connaissance, par le CESE et les CESER, des programmes de travail respectifs. C'est la raison pour laquelle « CESER de France » et le CESE échangent périodiquement leurs calendriers prévisionnels et se concertent sur leurs travaux respectifs. Les CESER reçoivent les avis et documents de communication du CESE. Une rubrique entière est également consacrée dans « Le fil d'Iéna », le journal mensuel de l'institution, aux travaux des CESER.

- la présentation par les rapporteurs du CESE de leur avis au sein des CESER et au cours de leurs assemblées plénières ou autres rencontres ouvertes au public :
- L'avis intitulé « La transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer » a été présenté au CESER de Bretagne le 1er octobre 2014 ;
- L'avis sur « Le logement autonome des jeunes », a été présenté devant une commission du CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur en février 2015 ;
- Les 2 et 3 avril 2015, la rapporteure de l'avis intitulé « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques », a présenté son avis au CESER de Rhône-Alpes. Elle a, en outre, été auditionnée le 4 mars 2015 devant le Bureau du CESER Ile-de-France ;
- L'avis intitulé « Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes) » a été présenté devant le CESER de Franche-Comté en mai 2015 et devant le CESER de Bourgogne le 7 septembre 2015 ;
- La rapporteure de l'étude intitulée « Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses » a présenté ses principales recommandations, le 19 mai 2015, lors de la Journée organisée avec les membres du groupe de travail sur l'égalité hommes-femmes du CESER de Lorraine sur la thématique des violences faites aux femmes ;
- Le rapporteur de l'avis sur « Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques » a été auditionné le 21 mai 2015, par les membres de l'Assemblée des CESER de France ;
- Le rapporteur de l'avis sur « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes », a présenté les conclusions de son avis le 17 juin 2015 lors d'une rencontre sur la jeunesse devant les membres du CESER de Haute-Normandie ;
- La rapporteure de l'étude intitulée « Femmes et précarité », a présenté les principales recommandations, au cours d'une audition, le 19 juin 2015, devant les membres de la commission du CESER Picardie ;
- La rapporteure de l'avis sur « Innovations technologiques et performance industrielle globale : l'exemple de l'impression 3D », a été auditionnée le 9 septembre 2015 devant l'assemblée du CESER Nord-Pas-de-Calais.

L'enjeu de l'ouverture à la société

La stratégie de communication du CESE vise à conforter la place de l'assemblée dans le paysage institutionnel français, en valorisant ses travaux -avis, études et résolutions … - auprès des pouvoirs publics et des autres institutions, des médias et du grand public. Cette promotion des travaux sous-tend et justifie également la politique de valorisation du patrimoine du Palais d'Iéna, à travers l'accueil de manifestations et l'ouverture du Palais à des visites ainsi qu'à des évènements culturels et artistiques.

L'association de partenaires et de citoyens aux travaux du CESE

L'élaboration des rapports et avis s'accompagne de nombreuses auditions de personnalités extérieures. Mais au cours de la présente mandature, certaines formations de travail ont souhaité ouvrir sur le Net, des plateformes de recueil d'initiatives, associer à leurs réflexions des groupes témoins ou des classes encadrées par des enseignants.

En 2013 et 2014, deux formations de travail ont nourri l'élaboration de leurs avis en mettant en ligne des plateformes participatives. Ces plateformes créées et développées en interne par les équipes du CESE ont servi à recueillir des expériences ou des initiatives dans le domaine de l'éducation au développement durable (http://www.edd.lecese.fr) ou dans celui de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (http://www.richessesetdifferences.lecese.fr).

Ces plateformes ont accompagné la rédaction des avis « Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité » (juin 2014) et « L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique » (novembre 2013). Cette dernière plateforme a d'ailleurs été saluée par le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, lors de son intervention au CESE. Les services du CESE et du MEDDE ont travaillé ensemble à la conception et à la finalisation d'une nouvelle plateforme pour continuer et développer ce recensement : Mise en ligne en mai 2013, http://www.eedd.developpement-durable.gouv.frl s'appuie sur le recueil initié par le CESE.

Cette innovation a été reconduite en 2015 pour la préparation de l'avis « Une école de la réussite pour tous », déjà mentionné, avec la mise en place d'une nouvelle plate-forme (www.reussitedetous.lecese.fr).

Pour ce même avis, la section de l'éducation, de la culture et de la communication a aussi mis en œuvre une démarche de « croisement des savoirs », sur la base d'échanges avec un groupe, formé par la rapporteure et composé de chercheurs, d'enseignants, de parents « solidaires », d'acteurs de quartier et de parents en situation de grande pauvreté.

Dans le même esprit, la section de l'environnement a associé trois classes de l'enseignement du premier et du second degré à l'élaboration de son avis « Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques » voté en mai 2015, dans la perspective de la COP 21. L'implication des futurs et jeunes citoyens et de leurs enseignants a permis des échanges très interactifs tout au long du processus d'élaboration et une participation active à la séance plénière. Cette expérience illustre la capacité du CESE à mobiliser et à contribuer aux côtés des organisations représentées en son sein, à l'éducation de futurs citoyens.

Enfin, certaines formations de travail ont souhaité s'adjoindre les compétences d'experts ouverts sur les évolutions de notre société. À cet égard, mérite d'être mentionné l'appui de Futuribles pour une première approche prospective fondée sur la méthode des scénarios, à l'initiative de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques pour la préparation du « Rapport annuel sur l'état de la France en 2014 ».

La promotion et valorisation des travaux du CESE

Elle nécessite une mobilisation au premier chef, des rapporteurs avec l'appui de l'administration des formations de travail ; sur ce point, les efforts mis en œuvre depuis le début de l'année ont permis de développer les rencontres avec les pouvoirs publics (59 entretiens réalisés au premier semestre 2015 auprès des cabinets du Président de la République, du Premier ministre ou des cabinets ministériels) mais également les présentations à l'occasion de colloques ou autres évènements publics (120 dont 66 par le Président du CESE au premier semestre 2015).

Cet objectif justifie également le recours à l'ensemble des vecteurs de communication tels que matérialisés dans le diagramme ci-dessous.

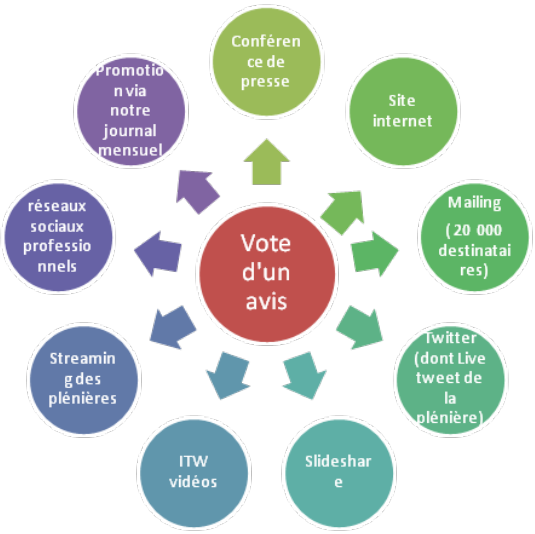

Le « guide du rapporteur –version communication » -conçu en 2013, à usage interne, détaille les étapes et les différents supports de communication (relations presse, mailings, réseaux sociaux, plateformes de partage, vidéos en direct et en VOD, publications) utilisés pour promouvoir les travaux de l'assemblée.

- Les relations avec la presse sont centrées sur la médiatisation des travaux du Conseil. Le CESE accompagne chaque rapporteur des avis (rédaction de communiqué de presse, organisation d'un point presse, veille médiatique sur les thèmes de travail du CESE). À titre d'information, le CESE a accueilli plus de 280 journalistes à l'occasion de la promotion de ses travaux en 2013. Par comparaison et pour le seul premier semestre 2015, le CESE a accueilli plus de 215 journalistes et enregistré 2 554 retombées presse.
- La séance plénière retransmise en direct sur lecese.fr depuis l'automne 2012 offre une fenêtre sur le travail de l'assemblée mais certaines sections ont souhaité aller au-delà, et partager avec les internautes, certaines auditions en section particulièrement importantes.

S'agissant des séances plénières, la modernisation de la régie a réduit sensiblement le temps de vote et permis de tirer profit de la retransmission en direct, pour enrichir le débat avec des intervenants extérieurs, grands témoins, l'illustrer à la faveur d'animations et le partager avec un nombre croissant d'internautes. En 2014, 23 143 internautes se sont connectés au site du CESE pour y suivre une séance en direct ; une assemblée plénière est suivie en moyenne par 1180 internautes.

Les supports de présentation des rapporteurs lors des plénières sont mis en ligne et partagés sur la plateforme Slideshare : 249 085 vues et 1 307 téléchargements depuis mai 2011 (chiffres en septembre 2015).

Par ailleurs une charte graphique pour les présentations des rapporteurs a été proposée par la Direction de la communication et mise en œuvre au sein de la direction des services consultatifs afin d'assurer une homogénéisation des power points mis en ligne.

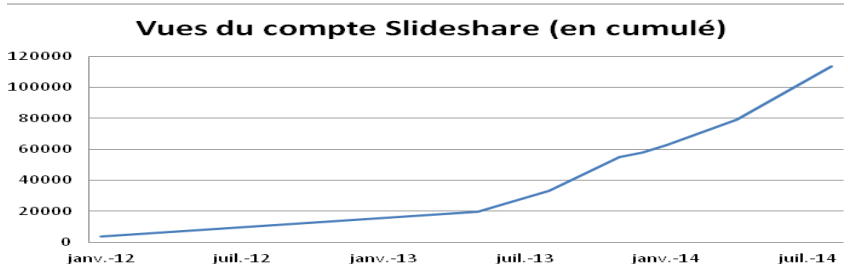

Le CESE possède deux web TV, l'une sur Dailymotion (créé en 2011), l'autre sur Youtube (créée en 2013 pour répondre aux impératifs de référencement et de visibilité sur les moteurs de recherche, en particulier Google).

	Dailymotion	You Tube	Total (cumulé)*
Nombre de vidéos	807	174	
Audience	350 700	46 187	396 887

* Les vidéos produites par le CESE sont toutes déposées sur Dailymotion et partiellement sur Youtube. Une vidéo peut donc être en ligne sur les deux plateformes, ce qui ne permet donc pas de réaliser un total cumulé du nombre de viséos.

Le CESE continue de produire régulièrement des contenus vidéo. Depuis la fin 2013, trois sections ont proposé que leur auditions – alors réservées aux membres de la formation de travail- soient filmées (avis sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, sur l'Europe à la croisée des chemins, sur l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap). Ces nouveaux contenus s'ajoutent aux interviews des auditionnés et aux interviews des rapporteurs.

Ces évolutions et l'augmentation des contenus ont justifié la refonte puis l'adaptation permanente de notre site internet avec depuis 2015, une page d'accueil plus dynamique et plus conviviale.

- Dans le même objectif de partage avec le plus grand nombre, la présence du CESE sur les réseaux sociaux et les réseaux sociaux professionnels a connu une très forte progression, en résonnance avec la révolution numérique que connait notre pays.

Des pages « entreprises » ont été créées sur Linkedin et Viadeo. Elles visent à diffuser l'actualité du CESE au plus près des acteurs économiques et sociaux de ces réseaux.

Une session de formation à ces réseaux a été organisée en 2014 : une quarantaine d'agents du CESE ont participé et ont été sensibilisés à l'importance d'être relais de l'actualité du CESE auprès de leur réseau.

L'organisation de colloques pour promouvoir les thèmes de travail du CESE

Le CESE a organisé ou co- organisé avec des associations, des universitaires des journées d'échanges et de débat sur des thèmes de travail du Conseil.

La commission de suivi de projets, a été créée à l'initiative du Bureau en décembre 2011. Composée de huit membres, elle s'est réunie pour la première fois le 24 janvier 2012.

La Commission a souligné, dès son lancement, qu'elle avait pour objet de « faciliter l'accueil d'expertises pouvant nourrir la réflexion stratégique du bureau, afin que le CESE joue le mieux possible son rôle de force de proposition de la société civile organisée comme d'éclaireur de la société en général » (Synthèse du 24 janvier 2012).

Cette commission, réunissant autour du conseiller spécial du président, des membres du bureau, un président de délégation et le directeur des services consultatifs s'est réuni 8 fois en 2012, 6 fois en 2013, 7 fois en 2014, 5 fois en 2015. Le nombre de dossiers de partenariats examinés se monte à 53 entre janvier 2012 et octobre 2015.

La synthèse de la réunion du 24 janvier 2012 précisait que :

- La commission est favorable à la mise en place de partenariats, sous condition que soient clairement définies leurs modalités.

- Les éléments ci-dessous présentent une approche des divers degrés (croissants) d'accords possibles, applicables suivant les colloques :

1. Échanges d'informations
2. Invitations réciproques
3. Organisation de séminaires communs
4. Participation (notamment de conseillers) à des colloques
5. Conception et mise en œuvre de colloques
6. Création d'ateliers communs de réflexion
7. Constitution de groupes de travail

Chaque fois, la Commission a respecté l'ordre suivant :

1. Information de la Commission de suivi de projets de l'ensemble des demandes adressées au CESE
2. Présélection opérée par le conseiller spécial du président pour présentation à la Commission sur la base de critères explicités
3. Choix par la Commission du degré d'implication du CESE
4. Présentation au bureau
5. Information des groupes, des sections et des délégations
6. En fonction des réactions, des thématiques et des sujets, mobilisation des compétences internes par le Président

Cette commission a régulièrement suivi l'organisation des Forums du Vivre ensemble. En cinq ans, ces derniers ont assuré la promotion de plus d'une douzaine d'avis, accueilli plus de 15 % des Conseillers ou des personnalités associées du CESE, reçu 120 intervenants, réalisé plus de 60 heures de débats suivis par plus de 80 000 personnes, disposé de 20 pages de supplément spécial dans Le Monde comportant des articles rédigés par plusieurs rapporteurs, établi des partenariats avec plusieurs entreprises, la presse écrite, parlée, l'IGN, etc.

Les publications du CESE

Outre la publication au journal officiel et la très large diffusion imprimée et électronique des travaux de l'assemblée, le Conseil conçoit et publie depuis 2012, une lettre mensuelle « le Fil d'Iéna », adressée principalement aux élus et aux décideurs politiques et associatifs.

L'objectif : faire connaitre et diffuser largement les travaux du CESE (diffusion à 13 000 exemplaires). Le changement de mandature sera l'occasion de relancer la formule et d'articuler la publication avec un nouvel espace media en ligne, un blog intégré au site où les conseillers du CESE pourront prendre régulièrement la parole. La ligne éditoriale de la publication « print » sera également repensée, les contenus seront plus développés, plus transversaux et prospectifs. La périodicité évoluera, la revue sera trimestrielle et sa diffusion adaptée aux sujets traités dans chaque numéro.

Ouverture au grand public et accueil d'évènements

Le CESE a mené depuis 2011, une démarche innovante de valorisation de son patrimoine architectural et d'ouverture vers le grand public. L'Agence du Patrimoine Immatériel de l'État (APIE) a alors accompagné le Cese (assistance juridique, marketing et comptable) dans

cette démarche d'accueil d'événements spécifiques ou de tournages - en partenariat étroit avec les questeurs notamment sur la question de la grille tarifaire.

Le Pôle événementiel, partenariat et mécénat au sein de la direction de la communication avec l'appui d'une régie événementielle logistique met en œuvre et coordonne la politique de valorisation événementielle et patrimoniale du CESE :

- en programmant des événements au CESE pour le grand public (Journées du Patrimoine, expositions, concerts, colloques ...)
- en veillant à ce que les évènements accueillis soient en cohérence avec le champ de compétences du CESE et autant d' occasions de promouvoir les avis et études de notre assemblée au moment de l'accueil et grâce à la mise à disposition des fiches de synthèse et des brochures des travaux correspondants ;
- en développant les ressources propres de l'établissement (location des espaces et mécénat) et des partenariats (médias, technologiques ou de compétences..).

Par ailleurs, la signature en 2013 d'une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine (organisme privé indépendant agissant sans but lucratif, ayant pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine national) rend éligible le Palais d'Iéna au mécénat et permet aux mécènes de bénéficier d'un rescrit fiscal.

La valorisation du Palais d'Iéna en quelques chiffres (2011/2015) :

- 1.100 événements accueillis
- 254.000 personnes venues au CESE
- 390 visites institutionnelles et architecturales
- 70 partenaires /mécènes
- 8.600.000 € de recettes brutes encaissées au titre de la valorisation (locations d'espaces et mécénat)

Conclusion

Le présent bilan de mandature, complété par le bilan de chaque formation de travail en annexe, illustre très concrètement les apports du Conseil pour l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques ; il atteste également d'un rapprochement avec le Parlement, du développement de la coopération avec les CESER et les institutions homologues à l'échelle européenne et internationale et enfin, du souci de la société civile organisée de mieux prendre en compte les attentes de nos concitoyens. C'est une réponse aux interrogations que d'aucuns ont pu véhiculer sur l'utilité d'une assemblée consultative à l'heure où certains pays, soucieux de promouvoir l'expression de la société civile, s'inspirent de l'exemple français qui présente l'avantage de l'antériorité et les atouts d'une composition très ouverte, par comparaison avec les institutions d'autres pays européens.

Pour autant, le Bureau n'a pas souhaité aller au-delà de constats étayés par des illustrations concrètes laissant aux instances de la prochaine mandature le soin de définir leur stratégie pour servir au mieux les intérêts de notre pays et assumer pleinement le rôle de conseil auprès des pouvoirs publics en interface avec la société toute entière et en relation avec nos homologues en Europe à l'échelle internationale.

Les choix de gouvernance, les décisions relatives à la gestion du présentéisme, les modifications éventuelles du règlement intérieur relèveront de l'appréciation souveraine de la nouvelle assemblée.

Annexes

Annexe n° 1 : liste des membres du Conseil économique, social et environnemental

	Groupe	Date début de mandat(*)	Date fin de mandat(*)	Section/Délégation
Hubert ALLIER	Associations	31/05/2013		Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques, Section de l'Economie et des finances
Monique AMOROS	Artisanat			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section de l'Education, de la culture et de la communication
Gérard ANDRECK	Mutualité			Section des Affaires européennes et internationales Section des Affaires sociales et de la santé
Christian ARGUEY-ROLLES	Coopération	26/06/2012		Section des Affaires sociales et de la santé
René ARNELL	Outre-mer			Délégation à l'Outre-Mer Section de l'Economie et des finances
Edith ARNOULT-BRILL	Associations			Section du Travail et de l'emploi
Gabriel ARTERO	CFE-CGC			Section de l'Environnement Section des Activités économiques
Gérard ASCHIERI	Personnalités qualifiées			Section de l'Education, de la culture et de la communication
Rémi BAILHACHE	Agriculture	01/09/2013		Section de l'Environnement
Jean-Paul BAILLY	Personnalités qualifiées			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section de l'Aménagement durable des territoires
Patrick BAILLY	Entreprises	12/11/2010		Section des Activités économiques
Gisèle BALLALOUD	Personnalités qualifiées			Section des Affaires sociales et de la santé
Anne BALTAZAR	CGT-FO			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section de l'Environnement

Dominique BARRAU	Agriculture			Section des Activités économiques
Christiane BASSET	UNAF			Délégation à l'Outre-Mer Section des Affaires sociales et de la santé
Jean-Paul BASTIAN	Agriculture			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Bernard BAUDIN	Personnalités qualifiées			Section de l'Environnement
Jacques BEALL	Environnement et nature			Section de l'Environnement Délégation à l'Outre-Mer Section de l'Education, de la culture et de la communication
Thierry BEAUDET	Mutualité			Section des affaires sociales et de la santé
Geneviève BEL	Entreprises	12/11/2010		Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section de l'Education, de la culture et de la communication
Josiane BÉLIARD	Agriculture			Section de l'Aménagement durable des territoires
Joseph BELLANCA	CGT-FO			Section de l'Aménagement durable des territoires
Luc BÉRILLE	UNSA	01/02/2014		Section des Activités économiques
Monique BERNARD	Agriculture			Section de l'Education, de la culture et de la communication
Jean-François BERNARDIN	Entreprises	05/03/2013		Section de l'Education, de la culture et de la communication
Patrick BERNASCONI	Entreprises			Section de l'Aménagement durable des territoires
Didier BERNUS	CGT-FO			Délégation à l'Outre-Mer Section des Affaires sociales et de la santé
Anne BÉTHENCOURT (de)	Environnement et nature			Section des Activités économiques
Marc BLANC	CFDT			Section de l'Environnement
Annie BOCQUET	Agriculture			Section de l'Economie et des finances
Antoine BONDUELLE	Environnement et nature	01/05/2012		Section de l'Environnement

Marie-Thérèse BONNEAU	Agriculture			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section de l'Environnement
Allain BOUGRAIN DUBOURG	Environnement et nature			Section de l'Environnement
Rose BOUTARIC	CGT-FO			Section du Travail et de l'emploi
Monique BOUTRAND	CFDT			Section de l'Aménagement durable des territoires Section des Activités économiques
Michel BRESSY	Artisanat			Section de l'Economie et des finances
Yolande BRIAND	CFDT	31/08/2014		Section des Affaires sociales et de la santé Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques
Henri BRICHART	Agriculture	27/09/2013		Section des Affaires européennes et internationales
Rachel BRISHOUAL	Personnalités qualifiées			Section de l'Education, de la culture et de la communication
Sylvie BRUNET	Personnalités qualifiées			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section du Travail et de l'emploi
Rémy-Louis BUDOC	Outre-mer			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section des Affaires européennes et internationales Délégation à l'Outre-Mer
Thierry CADART	CFDT	01/09/2014		Section des Affaires sociales et de la santé
Marie-Claire CAILLETAUD	CGT	15/07/2013		Section de l'Environnement
Bernard CAPDEVILLE	Professions libérales	11/02/2013		Section de l'Economie et des finances Section des Affaires sociales et de la santé
Dominique CASTERA	Entreprises	12/11/2010		Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section des Affaires sociales et de la santé
Janine CAYET	Personnalités qualifiées			Section des Affaires européennes et internationales
Catherine CHABAUD	Personnalités qualifiées			Section de l'Environnement

Francis CHARHON	Associations			Section des Affaires européennes et internationales
Pierre CHARON	Personnalités qualifiées	06/10/2011		Section de l'Aménagement durable des territoires
Roger CHOIX	Agriculture	05/11/2014		Section des Activités économiques
Jacky CHORIN	CGT-FO			Section des Activités économiques
Joël CLERGUE	Agriculture	01/09/2014		Section du Travail et de l'emploi
Claude COCHONNEAU	Agriculture	01/09/2013		Section du Travail et de l'emploi
Marie-Christine COISNE-ROQUETTE	Entreprises	20/06/2013		Section de l'Environnement
Françoise COLLOC'H	Entreprises	16/10/2012		Section de l'Education, de la culture et de la communication Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques
Michel COQUILLION	CFTC			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section des Affaires sociales et de la santé Section des Affaires européennes et internationales
Christian CORNE	Personnalités qualifiées			Section des Affaires sociales et de la santé
Agnès COURTOUX	CFTC			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section des Activités économiques Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Isabelle COUTURIER	CFE-CGC			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Carole COUVERT	CFE-CGC			Section des Affaires européennes et internationales
Pierrette CROSEMARIE	CGT			Délégation à l'Outre-Mer Section de l'Environnement
Jean-Pierre CROUZET	Artisanat			Section des Activités économiques
Fabienne CRU-MONTBLANC	CGT			Section des Affaires européennes et internationales

Philippe DA COSTA	Associations			Section de l'Education, de la culture et de la communication
Thierry DAMIEN	UNAF			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Jean-Pierre DAVANT	Mutualité			Section des Activités économiques
Jean-Claude DELAGE	CFE-CGC			Délégation à l'Outre-Mer Section de l'Education, de la culture et de la communication
Jean-Paul DELEVOYE	Personnalités qualifiées			
Alain DELMAS	CGT			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section des Affaires européennes et internationales
Florence DENIER-PASQUIER	Environnement et nature			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Azwaw DJEBARA	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	02/07/2013		Section du Travail et de l'emploi Section de l'Education, de la culture et de la communication Section de l'Education, de la culture et de la communication
Jacqueline DONEDDU	CGT			Section de l'Aménagement durable des territoires
Carole DORÉ	Agriculture	01/09/2014		Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Régis DOS SANTOS	CFE-CGC			Section de l'Aménagement durable des territoires Section du Travail et de l'emploi
Danielle DUBRAC	Entreprises	05/06/2013		Section de l'Education, de la culture et de la communication
Bruno DUCHEMIN	CFDT	01/07/2011		Section de l'Aménagement durable des territoires
Elizabeth DUCOTTET	Entreprises	09/04/2013		Section de l'Education, de la culture et de la communication
Anne-Marie DUCROUX	Environnement et nature			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section de l'Environnement

Eveline DUHAMEL	Entreprises	12/11/2010		Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section de l'Aménagement durable des territoires
Antoine DULIN	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section de l'Environnement Section des Affaires sociales et de la santé
Maryse DUMAS	CGT			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section des Activités économiques
Sophie DUPREZ	Entreprises			Section de l'Education, de la culture et de la communication
Christine DUPUIS	UNSA			Section de l'Aménagement durable des territoires
Denis DURAND	CGT			Section de l'Economie et des finances
Danièle DUSSAUSSOIS	Personnalités qualifiées			Section de l'Aménagement durable des territoires
Marianne DUTOIT	Agriculture			Section du Travail et de l'emploi
Nadia EL OKKI	Personnalités qualifiées			Section des Affaires sociales et de la santé
Jean-Claude ETIENNE	Personnalités qualifiées			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section des Affaires sociales et de la santé
Jacqueline FARACHE	CGT	15/07/2013		Section des Affaires sociales et de la santé
Bernard FARRIOL	UNAF			Section de l'Economie et des finances
Hélène FAUVEL	CGT-FO			Section de l'Economie et des finances Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques
Alain FERETTI	UNAF			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section de l'Environnement
Pascal FEREY	Agriculture	20/11/2014		Délégation à l'Outre-Mer Section de l'Environnement

Laura FLESSEL-COLOVIC	Personnalités qualifiées			Délégation à l'Outre-Mer Section de l'Education, de la culture et de la communication	
François FONDARD	UNAF			Section des affaires sociales et de la santé	
Maud FONTENOY	Personnalités qualifiées			Section de l'Environnement	
Catherine FOUCHER	Artisanat			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section des Affaires sociales et de la santé	
Jean FREMONT	Personnalités qualifiées			Section des Activités économiques	
Françoise FRISCH	Entreprises	Décédée			
17/06/2015	Section des Activités économiques				
Pierre-Antoine GAILLY	Entreprises	05/06/2013		Section de l'Economie et des finances	
Patrick GALENON	Outre-mer			Section de l'Environnement Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section des Activités économiques	
Hugues GALL	Personnalités qualifiées			Section des Affaires européennes et internationales	
Marie-Christine GAULTIER	Artisanat			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Section de l'Economie et des finances	
Sébastien GENEST	Environnement et nature			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section de l'Aménagement durable des territoires Section des Affaires européennes et internationales	
Françoise GENG	CGT			Délégation à l'Outre-Mer Section du Travail et de l'emploi	
Bruno GENTY	Environnement et nature			Section du Travail et de l'emploi	
Jean-Marie GEVEAUX	Personnalités qualifiées			Section de l'Aménagement durable des territoires	
Claire GIBAULT	Personnalités qualifiées			Section de l'Education, de la culture et de la communication	

Dominique GILLIER	CFDT	01/09/2014		Section des Activités économiques Section du Travail et de l'emploi
Joseph GIROUD	Agriculture			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
David GORDON-KRIEF	Professions libérales	11/02/2013		Section des Affaires européennes et internationales, Section du Travail et de l'emploi
Marie-Aleth GRARD	Personnalités qualifiées			Section des Affaires sociales et de la santé Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mélanie GRATACOS	Associations		16/10/2013	Section de l'Education, de la culture et de la communication Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité
Sylvia GRAZ	Personnalités qualifiées			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section des Affaires sociales et de la santé
Daniel GREMILLET	Agriculture		28/09/2014	Section des Activités économiques Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques
Françoise GRI	Entreprises		20/06/2013	Section de l'Economie et des finances
Gérard GRIGNON	Outre-mer			Délégation à l'Outre-Mer Section de l'Economie et des finances
Alain GRISET	Artisanat			Section de l'Environnement
Jean GROSSET	UNSA			Section du Travail et de l'emploi
André-Jean GUÉRIN	Environnement et nature			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques, Section de l'Economie et des finances
Claire GUICHET	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section de l'Aménagement durable des territoires, Section de l'Education, de la culture et de la communication
Bernard GUIRKINGER	Personnalités qualifiées			Section des Affaires européennes et internationales

Jocelyne HACQUEMAND	CGT			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Dominique HENON	CFDT		30/04/2014	Section des Affaires sociales et de la santé Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité
Françoise HENRY	Agriculture			Délégation à l'Outre-Mer, Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Betty HERVE	CFDT	01/09/2014		Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Laurence HEZARD	Personnalités qualifiées			Section des Activités économiques
Régis HOCHART	Personnalités qualifiées			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation Section des Affaires européennes et internationales
François HONORÉ	CFDT		30/04/2014	Section des Activités économiques
Didier HOTTE	CGT-FO		30/09/2014	Section du Travail et de l'emploi
Adria HOUBAIRI	CFDT			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section de l'Education, de la culture et de la communication
Bernard IBAL	CFTC			Section de l'Aménagement durable des territoires, Section de l'Education, de la culture et de la communication
Céline IMART	Agriculture	05/11/2014		Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Renée INGELAERE	Entreprises	12/11/2010		Section des Activités économiques
Jean-Louis JAMET	Entreprises	12/11/2010		Section des Affaires sociales et de la santé
Daniel JAMME	CFDT		01/09/2014	Section du Travail et de l'emploi, Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Eustase JANKY	Outre-mer			Section des Affaires sociales et de la santé

Bérénice JOND	Associations	05/11/2013		Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section de l'Education, de la culture et de la communication
Jean JOUZEL	Personnalités qualifiées			Section de l'Environnement
Henri JOYEUX	UNAF			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section de l'Education, de la culture et de la communication
Patalione KANIMOA	Outre-mer			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Isabelle KERVILER (de)	Personnalités qualifiées			Section des Activités économiques
Pierre KHALFA	Personnalités qualifiées			Section de l'Economie et des finances
Olivier KIRSCH	Personnalités qualifiées	06/10/2011		Section des Affaires européennes et internationales
Aminata KONÉ	UNAF			Section des Activités économiques
Marie-José KOTLICKI	CGT			Section des Activités économiques
Christiane LAMBERT	Agriculture			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Michel LAMY	CFE-CGC			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques, Section de l'Economie et des finances
Martine LAPLANTE	Environnement et nature			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Jean LARDIN	Artisanat		24/01/2013	Section de l'Aménagement durable des territoires, Section de l'Environnement
Stéphane LARDY	CGT-FO			Section de l'Economie et des finances
Raymond-François LE BRIS	Personnalités qualifiées			Section de l'Economie et des finances
Philippe LE CLEZIO	CFDT			Section de l'Economie et des finances
Christian LE LANN	Artisanat			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Jacky LEBRUN	Entreprises	12/11/2010		Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
André LECLERCQ	Associations			Section des Activités économiques
Christian LÉDÉE	Outre-mer			Délégation à l'Outre-Mer, Section des Affaires européennes et internationales
Dominique LEFEBVRE	Agriculture			Section de l'Economie et des finances
Yves LEGRAIN	CFDT		31/08/2014	Section de l'Environnement, Section des Activités économiques
Gontran LEJEUNE	Entreprises	18/02/2011		Section des Activités économiques
Jean-Michel LEMÉTAYER	Agriculture		Décédé 31/07/2013	Section des Affaires européennes et internationales, Délégation à l'Outre-Mer
Patrick LENANCKER	Coopération			Section du Travail et de l'emploi
Thierry LEPAON	CGT		16/04/2013	Section du Travail et de l'emploi
Marie L'ESTOILE (de)	Coopération			Section des Affaires européennes et internationales Délégation à l'Outre-Mer, Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Marie-Béatrice LEVAUX	Personnalités qualifiées			Section du Travail et de l'emploi
Francine L'HOUR	UNAF			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section du Travail et de l'emploi
Patrick LIÉBUS	Artisanat			Section du Travail et de l'emploi
Marie-Noëlle LIENEMANN	Coopération		06/10/2011	Section de l'Aménagement durable des territoires, Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques
Olivier LOUCHARD	Environnement et nature		30/04/2012	Section de l'Environnement
Philippe LOUIS	CFTC			Section de l'Economie et des finances
François LUCAS	Personnalités qualifiées			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Frédéric MALTERRE	CFDT		31/08/2014	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Nasser MANSOURI-GUILANI	CGT			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques Section de l'Economie et des finances
André MARCON	Entreprises	12/11/2010		Section de l'Aménagement durable des territoires
Lionel MARIE	CGT	12/12/2012		Section du Travail et de l'emploi
Jean-Alain MARIOTTI	Entreprises	12/11/2010		Section de l'Aménagement durable des territoires
Hervé MARSEILLE	Personnalités qualifiées		06/10/2011	Section de l'Aménagement durable des territoires
Pierre MARTIN	Artisanat			Section de l'Aménagement durable des territoires
Hugues MARTIN	Personnalités qualifiées			Section de l'Economie et des finances
Marie-Alice MÉDEUF-ANDRIEU	CGT-FO			Délégation à l'Outre-Mer Section du Travail et de l'emploi
Sophie MENTHON (de)	Personnalités qualifiées			Section du Travail et de l'emploi
Céline MESQUIDA	Environnement et nature			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques, Section des Affaires européennes et internationales
Dominique MEYER	Personnalités qualifiées			Section de l'Environnement
Claude MICHEL	CGT			Section de l'Education, de la culture et de la communication
Marie-Josée MILLAN	CGT-FO			Section des Affaires européennes et internationales
Patrick MINDER	CGT	Décédé		Section du Travail et de l'emploi Section de l'Environnement
Roger MONGEREAU	Entreprises	12/11/2010		Section de l'Economie et des finances
Philippe MUSSOT	CFDT	15/05/2014		Section de l'Economie et des finances
Michèle NATHAN	CFDT			Section de l'Aménagement durable des territoires Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques
Jean-François NATON	CGT	15/07/2014		Section des Affaires sociales et de la santé

Xavier NAU	CFDT			Section de l'Education, de la culture et de la communication
Rafaël NEDZYNSKI	CGT-FO			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Françoise NICOLETTA	CGT-FO			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section de l'Education, de la culture et de la communication
Maryvonne NICOLLE	CFDT			Section du Travail et de l'emploi
Daniel-Julien NOEL	Professions libérales	11/02/2013		Section de l'Economie et des finances
Alain OBADIA	Personnalités qualifiées			Section des Activités économiques
Younousse OMARJEE	Outre-mer			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Pascale ORMESSON (d')	Personnalités qualifiées			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Marcel OSENAT	Outre-mer			Délégation à l'Outre-Mer Section de l'Aménagement durable des territoires
Catherine PAJARES Y SANCHEZ	CFDT	15/05/2014		Section des Affaires sociales et de la santé
Laurence PARISOT	Personnalités qualifiées	20/06/2013		Section de l'Economie et des finances
Marie-Josèphe PARLE	CFTC			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section de l'Environnement
Frédéric PASCAL	Associations		31/12/2012	Section de l'Economie et des finances
Bernard PAUL	Outre-mer			Section du Travail et de l'emploi
Gérard PELHATE	Agriculture			Section des Affaires sociales et de la santé
Eric PERES	CGT-FO			Section de l'Education, de la culture et de la communication
Brigitte PERROT	CGT-FO			Section de l'Aménagement durable des territoires
Evelyne PICHENOT	CFDT			Délégation à l'Outre-Mer, Section des Affaires européennes et internationales
Philippe PIHET	CGT-FO	01/10/2014		Section des Affaires sociales et de la santé

Philippe PINTA	Agriculture			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section de l'Economie et des finances
Jean-Luc PLACET	Entreprises	12/11/2010		Section du Travail et de l'emploi
Didier PORTE	CGT-FO			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Jean-Michel POTTIER	Entreprises	12/11/2010		Section du Travail et de l'emploi
Daniel PRADA	CGT		15/07/2014	Section des Affaires sociales et de la santé
Christel PRADO	Associations			Délégation à l'Outre-Mer, Section des Affaires sociales et de la santé
Brigitte PREVOST	CFDT			Section du Travail et de l'emploi
Jean-Baptiste PREVOST	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse		01/07/2013	Section du Travail et de l'emploi, Section de l'Education, de la culture et de la communication
Joëlle PREVOT-MADERE	Entreprises	12/11/2010		Délégation à l'Outre-Mer, Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Christophe QUAREZ	CFDT	01/02/2012		Section des Affaires européennes et internationales
Mourad RABHI	CGT	16/04/2013		Section du Travail et de l'emploi
Amélie RAFAEL	Coopération			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section des Activités économiques
Patricia RICARD	Personnalités qualifiées			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Section de l'Environnement
Dominique RICHARD	Personnalités qualifiées	06/10/2011		Section de l'Aménagement durable des territoires
Didier RIDORET	Entreprises	12/11/2010		Section de l'Economie et des finances
Dominique RIQUIER-SAUVAGE	Professions libérales	11/02/2013		Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section de l'Aménagement durable des territoires, Section de l'Environnement

Albert RITZENTHALER	CFDT	02/09/2014		Section de l'Education, de la culture et de la communication, Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Benoît ROGER-VASSELIN	Entreprises	12/11/2010		Section du Travail et de l'emploi
Jean-Marc ROIRANT	Associations			Section de l'Aménagement durable des territoires
Daourina ROMOULI-ZOUHAIR	Outre-mer			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Délégation à l'Outre-Mer Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Annick ROSCOÄT (du)	Personnalités qualifiées			Section des Affaires sociales et de la santé
Jean-François ROUBAUD	Entreprises	12/11/2010		Section des Affaires européennes et internationales
Isabelle ROUDIL	Coopération	26/10/2011		Section de l'Aménagement durable des territoires
Dominique ROUGIER	UNSA		31/01/2014	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Claude ROUSTAN	Agriculture			Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Section de l'Environnement
Geneviève ROY	Entreprises	12/11/2010		Section des Affaires sociales et de la santé
Pierre-Jean ROZET	CGT		15/07/2013	Section de l'Education, de la culture et de la communication, Section de l'Aménagement durable des territoires
Guillaume RUSSÉ (de)	Personnalités qualifiées			Section de l'Aménagement durable des territoires
Ange SANTINI	Personnalités qualifiées			Section de l'Aménagement durable des territoires
Rolande SASSANO	Artisanat			Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques, Section des Affaires européennes et internationales
Jean-Michel SCHAEFFER	Agriculture		31/12/2012	Section des Activités économiques
Jean-Louis SCHILANSKY	Entreprises	12/11/2010		Section des Activités économiques

Karen SERRES	Agriculture			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section des Affaires européennes et internationales
Gabrielle SIMON	CFTC			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section du Travail et de l'emploi
Sylvie SINAY	Agriculture			Section de l'Aménagement durable des territoires
Raymond SOUBIE	Personnalités qualifiées			Section du Travail et de l'emploi
Alain TERZIAN	Personnalités qualifiées			Section de l'Education, de la culture et de la communication
Djamal TESKOUK	CGT			Section du Travail et de l'emploi
Christiane THERRY	UNAF			Délégation à l'Outre-Mer, Section de l'Education, de la culture et de la communication Section des Affaires européennes et internationales
Marie-Paule THIERSANT (JEANNEL DABRY de)	Environnement et nature			Délégation à l'Outre-Mer, Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Andrée THOMAS	CGT-FO			Section des Activités économiques
Catherine TISSOT-COLLE	Entreprises	12/11/2010		Section de l'Environnement
Marie-Claude TJIBAOU	Outre-mer			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité Section de l'Education, de la culture et de la communication
Marie TRELLU-KANE	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse			Section de l'Education, de la culture et de la communication, Section des Affaires européennes et internationales
Yves URIETA	Personnalités qualifiées			Section du Travail et de l'emploi
Françoise VAGNER	CGT		15/07/2013	Section des Affaires sociales et de la santé
Francis VANDEWEEGHE	CFDT		29/06/2011	Section de l'Aménagement durable des territoires
Guy VASSEUR	Agriculture			Section des Affaires européennes et internationales

Denis VERDIER	Coopération			Section de l'Economie et des finances, Section de l'Environnement
Yves VÉROLLET	CFDT		31/01/2012	Section des Affaires sociales et de la santé
Yves VEYRIER	CGT-FO			Section des Affaires européennes et internationales
Paul VIGUERIE (de)	UNAF			Section de l'Aménagement durable des territoires, Section des Activités économiques, Délégation à la Prospective et à l'Evaluation des politiques publiques
Françoise VILAIN	Entreprises	12/11/2010		Section des Affaires européennes et internationales
Pénélope VINCENT-SWEET	Environnement et nature			Section des Activités économiques, Section des Affaires sociales et de la santé
Pascale VION	Mutualité			Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, Section de l'Environnement
Gaël VIRLOUVET	Environnement et nature			Section de l'Environnement, Section de l'Economie et des finances
Monique WEBER	CFE-CGC			Section des Affaires sociales et de la santé
Yves ZEHR	Coopération		12/06/2012	Section de l'Economie et des finances

Annexe n° 2 : composition du bureau du Conseil économique, social et environnemental au 1er novembre 2015

❒ *Président*

- **M. Jean-Paul DELEVOYE**

❒ *Vice-Présidents*

- **Mme Edith ARNOULT-BRILL (Groupe des Associations)**
- **M. Sébastien GENEST (Groupe Environnement et Nature)**
- **M. Michel COQUILLION (Groupe de la CFTC)**
- **M. Alain DELMAS (Groupe de la CGT)**
- **M. Guy VASSEUR (Groupe de l'Agriculture)**
- **M. Patrick BERNASCONI (Groupe des Entreprises)**

❒ *Questeurs*

- **Mme Rose BOUTARIC (Groupe de la CGT-FO)**
- **M. Philippe LE CLEZIO (Groupe de la CFDT)**

❒ *Secrétaires*

- **M. François FONDARD (Groupe de l'UNAF)**
- **M. Patrick LENANCKER (Groupe de la Coopération)**
- **M. Jean-Pierre CROUZET (Groupe de l'Artisanat)**
- **M. Bernard CAPDEVILLE (Groupe des Professions libérales)**

❒ *Membres*

- **Mme Pascale VION (Groupe de la Mutualité)**
- **M. Younousse OMARJEE (Groupe de l'Outre-Mer)**
- **M. Raymond SOUBIE (Groupe des Personnalités qualifiées)**
- **M. Michel LAMY (Groupe de la CFE-CGC)**
- **M. Antoine DULIN (Groupe des Organisations étudiantes et Mouvements de jeunesse)**
- **M. Jean GROSSET (Groupe de l'UNSA)**

Annexe n° 3 : liste alphabétique des personnalités associées avec affectation en section (mandat du 29 mars 2014 au 15 novembre 2015)

Civilité	Prénom	Nom	Début mandat	Fin de mandat PA	Section
Mme	Hélène	ADAM	29/03/2014		Section du Travail et de l'emploi
M.	Amewofofo	ADOM'MEGAA	29/03/2014		Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Marie-Josée	AUGE-CAUMON	29/03/2014		Section des Affaires sociales et de la santé
Mme	Catherine	BARBAROUX	29/03/2014		Section de l'Economie et des finances
M.	Joël	BATTEUX	29/03/2014		Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Nadia	BELLAOUI	29/03/2014		Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Fatma	BOUVET de LA MAISONNEUVE	29/03/2014		Section des Affaires sociales et de la santé
M.	Daniel	BOY	29/03/2014		Section de l'Environnement
M.	Philippe	BROOD	29/03/2014		Section des Affaires européennes et internationales
M.	Pierre	BURBAN	29/03/2014		Section des Activités économiques
Mme	Marie	CERVETTI	29/03/2014		Section de l'Aménagement durable des territoires
M.	Bernard	CIEUTAT	29/03/2014		Section du Travail et de l'emploi

Mme	Agnès	CLARET de FLEURIEU	29/03/2014		Section de l'Aménagement durable des territoires
Mme	Cécile	CLAVEIROLE	29/03/2014		Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
M.	Alain	CORDESSE	29/03/2014		Section du Travail et de l'emploi
M.	Thierry	CORNILLET	29/03/2014		Section des Affaires européennes et internationales
M.	Edouard	COUTY	29/03/2014		Section des Affaires sociales et de la santé
M.	Pierre-Georges	DACHICOURT	29/03/2014		Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Mme	Michèle	DEBONNEUIL	29/03/2014		Section de l'Economie et des finances
M.	Michel	DEBOUT	29/03/2014		Section de l'Environnement
M.	Patrick	DOUTRELIGNE	29/03/2014		Section de l'Aménagement durable des territoires
Mme	Françoise	DUCROQUET	29/03/2014		Section des Affaires européennes et internationales
M.	Alain	EVEN	29/03/2014		Section des Affaires européennes et internationales
Mme	Marie	FAVROT	29/03/2014		Section des Affaires sociales et de la santé
M.	Etienne	GANGNERON	29/03/2014		Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
M.	Yves	GIQUEL	29/03/2014		Section des Activités économiques
Mme	Marie-Françoise	GONDARD-ARGENTI	29/03/2014		Section des Affaires sociales et de la santé

M.	Frédéric	GRIVOT	29/03/2014		Section des Activités économiques
Mme	Anne	GUILLAUMAT de BLIGNIERES	29/03/2014		Section de l'Economie et des finances
M.	Khalid	HAMDANI	29/03/2014		Section du Travail et de l'emploi
Mme	Sonia	HAMOUDI	29/03/2014		Section des Activités économiques
Mme	Nora	HUSSON	29/03/2014		Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Marie-Françoise	LEFLON	29/03/2014		Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Annaïg	LUCAS	29/03/2014		Section de l'Education, de la culture et de la communication
M.	Jean-Yves	MANO	29/03/2014		Section de l'Aménagement durable des territoires
M.	Olivier	MAREMBAUD	29/03/2014		Section de l'Aménagement durable des territoires
M.	Mohamed	MECHMACHE	29/03/2014		Section des Activités économiques
Mme	Monique	MELLAT	20/04/2015		Section des Affaires sociales
Mme	Agnès	MICHELOT	29/03/2014		Section de l'Environnement
Mme	Françoise	MILEWSKI	29/03/2014		Section du Travail et de l'emploi
M.	Jean-Marc	MONTEIL	29/03/2014		Section de l'Education, de la culture et de la communication
M.	Jean-Louis	MOURGUES (de)	29/03/2014		Section de l'Economie et des finances

M.	Bruno	PALIER	29/03/2014		Section des Affaires sociales et de la santé
Mme	Muriel	PÉNICAUD	29/03/2014		Section des Affaires européennes et internationales
M.	Jean-François	PILLIARD	29/03/2014		Section de l'Economie et des finances
M.	Jean-Marc	PLANTADE	29/03/2014		Section des Activités économiques
Mme	Sylvie	PRADELLE	29/03/2014		Section des Activités économiques
M.	Michel	REGEREAU	29/03/2014		Section du Travail et de l'emploi
M.	Albert	RITZENTHALER	29/03/2014	01/09/2014*	Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Laurence	ROGER	29/03/2014		Section du Travail et de l'emploi
M.	Christian	SAOUT	29/03/2014		Section des Affaires sociales et de la santé
M.	Denis	SEGRESTIN	29/03/2014		Section des Activités économiques
M.	Jean-Charles	STEYGER	29/03/2014		Section du Travail et de l'emploi
Mme	Hélène	TANGUY	29/03/2014		Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
M.	Philippe	TILLOUS-BORDE	29/03/2014		Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Mme	Sylvianne	VILLAUDIERE	29/03/2014		Section de l'Environnement
* Au 2/09/2015, il a été nommé conseiller dans le groupe de la CFDT					

❒ *(Mandat du 6 mars 2012 au 5 mars 2014) - Décret du 6 mars 2012 –*

Journal officiel du 7 mars 2012

CIVILITE	PRENOM	NOM	SECTION
M.	François	AILLERET	Section des Activités économiques
M.	Yann	ALGAN	Section de l'Economie et des finances
M.	Richard	BALME	Section des Affaires européennes et internationales
Mme	Christiane	BEBEAR	Section des Affaires sociales et de la santé
M.	Jean-Marie	BELIN	Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Elisabeth	BERGÉ-SUET	Section de l'Economie et des finances
M.	Olivier	BORRAZ	Section des Affaires sociales et de la santé
M.	Hocine	BOUARES	Section du Travail et de l'emploi
M.	Brahim	BOURABAA	Section du Travail et de l'emploi
M.	Daniel	BOY	Section de l'Environnement
M.	Antoine	BREINING	Section de l'Aménagement durable des territoires
M.	Bernard	CHAUSSEGROS	Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Joëlle	CHERIOUX de SOULTRAIT	Section de l'Environnement
Mme	Nathalie	CHICHE	Section des Affaires européennes et internationales
M.	Bernard	CIEUTAT	Section du Travail et de l'emploi
Mme	Agnès	CLARET de FLEURIEU	Section de l'Aménagement durable des territoires
M.	Thierry	CORNILLET	Section des Affaires européennes et internationales
M.	Pierre	COURBIN	Section des Affaires sociales et de la santé
Mme	Anne	COURTILLÉ	Section de l'Education, de la culture et de la communication
M.	Pierre-Georges	DACHICOURT	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Mme	Marie-Christine	DARRIGADE	Section des Affaires sociales et de la santé
Mme	Michèle	DEBONNEUIL	Section de l'Economie et des finances
M.	Alain	DESTREM	Section de l'Aménagement durable des territoires

Mme	Samira	DJOUADI	Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Laurence	DOUVIN	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Mme	Brigitte	FARGEVIEILLE	Section des Activités économiques
Mme	Marie	FAVROT	Section des Affaires sociales et de la santé
M.	Alan	FUSTEC	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
M.	Albert	GIBELLO	Section de l'Aménagement durable des territoires
Mme	Anne	GUILLAUMAT de BLIGNIERES	Section de l'Economie et des finances
Mlle	Sonia	HAMOUDI	Section des Activités économiques
M.	Jean-Marc	JANCOVICI	Section de l'Environnement
M.	Patrick	JOHNSON	Section des Activités économiques
M.	Gilles	KEPEL	Section du Travail et de l'emploi
Mme	Agnès	LEMARCHAND	Section des Activités économiques
Mme	Mathilde	LEMOINE	Section des Affaires européennes et internationales
M.	Bernard	LEPIDI	Section des Activités économiques
M.	Christian	LEQUESNE	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Mme	Patricia	MAMET SOPPELSA	Section de l'Environnement
M.	Yves	MANSILLON	Section de l'Environnement
M.	Olivier	MAREMBAUD	Section de l'Aménagement durable des territoires
Mme	Elisabeth	MERCIER	Section de l'Environnement
M.	Joël	MERGUI	Section des Affaires sociales et de la santé
M.	Stéphane	METERFI	Section de l'Economie et des finances
M.	Gilbert	MEYER	Section de l'Aménagement durable des territoires
M.	Jean-Pierre	MILANESI	Section de l'Economie et des finances
Mme	Françoise	MILEWSKI	Section du Travail et de l'emploi
M.	Wladimir	MITROFANOFF	Section de l'Education, de la culture et de la communication
M.	Philippe	MOATI	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Mme	Danielle	MONTEAUX	Section du Travail et de l'emploi
M.	Jean-Marc	MONTEIL	Section de l'Education, de la culture et de la communication
M.	Jean-Louis	MOURGUES (de)	Section de l'Economie et des finances
Mme	Yvette	NICOLAS	Section des Affaires sociales et de la santé
Mme	Claire	NOUVIAN	Section de l'Environnement
M.	Bruno	PALIER	Section des Affaires sociales et de la santé
M.	Jean-Marc	PLANTADE	Section de l'Economie et des finances
Mme	Sylvie	PRADELLE	Section des Activités économiques
M.	Eddie	PUYJALON	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
M.	André	SAINJON	Section du Travail et de l'emploi
M.	Denis	SEGRESTIN	Section des Activités économiques
Mme	Isabelle	SEVERINO	Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Catherine	SOULLIÉ	Section des Affaires européennes et internationales
Mme	Hélène	TANGUY	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation
M.	Alain	TERRENOIRE	Section des Affaires européennes et internationales
M.	Yannick	TEXIER	Section de l'Aménagement durable des territoires
M.	Pierre	TOUCHARD	Section de l'Aménagement durable des territoires
M.	Charles	VALLEE	Section des Affaires européennes et internationales
Mme	Agnès	VAN ZANTEN	Section de l'Education, de la culture et de la communication
Mme	Sylvianne	VILLAUDIERE	Section de l'Environnement
M.	Etienne	WASMER	Section du Travail et de l'emploi
M.	Jean-Philippe	WIRTH	Section des Affaires européennes et internationales
M.	Xavier	WOIMANT	Section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Annexe n° 4 : bilan des travaux de la mandature par formation de travail

Section des affaires sociales et de la santé

➘ Les axes stratégiques des travaux conduits

Pour la section des affaires sociales et de la santé, les politiques publiques apportent une réponse souvent tardive aux besoins des personnes. L'intervention est alors coûteuse et parfois peu efficace. Les politiques, telles que la santé, la dépendance, le handicap.... sont concernées. Face à ce constat d'un défaut d'anticipation des politiques publiques, la section a organisé ses travaux autour d'un « fil rouge » à savoir l'organisation d'une intervention précoce et coordonnée tout au long de la vie. Il est nécessaire de prévenir pour avoir moins à réparer. L'ensemble des travaux, avis ou étude, s'appuie sur cette ligne de force.

La réitération de cette exigence de prévention dans plusieurs avis et études a donné de la cohérence aux travaux.

Elle a trouvé une traduction concrète dans des projets de loi relatifs à l'adaptation de la société au vieillissement et à la santé. La prévention est ainsi au cœur des avis sur « La dépendance des personnes âgées », « le Projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement », « les enjeux de la prévention en matière de santé » et «les addictions». Une prévention qui dépasse le seul cadre de la santé mais implique l'ensemble des acteurs, ministères, collectivités territoriales... La création d'un comité interministériel de coordination des politiques gouvernementales figure d'ailleurs dans le projet de loi relatif à la santé comme préconisé par l'avis « Les enjeux de la prévention en matière de santé ». Une prévention qui s'articule avec une prise en charge précoce et coordonnée des personnes qui en ont besoin. Le troisième plan autisme (2013-2017) a repris un grand nombre des préconisations de l'avis « Le coût économique et social de l'autisme » sur le repérage précoce et la coordination du parcours de prise en charge. Une prévention et un accompagnement qui doivent être au cœur des politiques de lutte contre les addictions, plus particulièrement auprès des jeunes dont la progression de la consommation est extrêmement préoccupante. Cette question d'une intervention précoce et coordonnée est un axe important de la réflexion actuelle sur les politiques publiques. Dans l'étude « La stratégie d'investissement social », le CESE, certes en des termes mesurés qui sont les siens, pose clairement la question d'un changement de paradigme sur la réponse à apporter aux mutations sociales. Pour notre assemblée, ces mutations doivent s'accompagner d'un changement de regard, d'une prise de conscience de la société. Tel est l'objet des avis « Suicide : plaidoyer pour une prévention active » qui a favorisé la création d'un observatoire national des suicides et « Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité ? ».

Le second axe de travail a porté sur l'anticipation de sujets qui sont, depuis, devenus prégnants. L'accès des jeunes à leurs droits sociaux, traité dans l'avis « Droits réels/droits formels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes » a trouvé une traduction concrète dans la mise en œuvre de la garantie jeunes. Les mesures préconisées ont fait l'objet d'une première évaluation dans l'avis « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes » montrant la volonté de notre assemblée d'assurer le suivi des mesures et leur « portage » dans le temps.

De même, l'avis sur la protection maternelle et infantile pointe les enjeux de la réforme territoriale pour ce service de proximité essentiel pour les familles.

L'avis sur « La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé » met en exergue, l'apport mais également le coût de ces dispositifs et la nécessité de réguler ce secteur.

Dans un contexte particulièrement tendu où le débat se limitait à « être pour ou contre », l'avis sur «Les évolutions contemporaines de la famille » a permis de poser des questions importantes qui se font jour aujourd'hui. Il convient de noter que les personnes auditionnées, notamment lors d'une table ronde des différentes parties prenantes, ont souligné la qualité de l'accueil et de l'écoute dont elles avaient bénéficiées. Il en est de même avec un autre sujet «difficile «, le régime social des indépendants (RSI). La saisine parlementaire a permis un échange fructueux pour dégager les pistes de réforme de ce régime de protection sociale essentiel au moment où le nombre des travailleurs indépendants progresse.

L'utilité de notre assemblée est sans doute de contribuer à « faire mûrir » un débat, à déboucher sur une prise de conscience de la société civile, à contribuer à ce qu'elle s'empare d'un sujet. C'est aussi de faire des préconisations de « politiques publiques » qui dépassent le seul champ des experts et sont portées par une vision de moyen et de long terme. C'est enfin, d'associer plus largement les parties prenantes à cette réflexion notamment à travers des outils comme la plate forme contributive « richesses et différences » mise en place lors des travaux sur l'avis « Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité. »

Des contacts fructueux ont été pris avec les cabinets ministériels et les administrateurs de la commission des affaires sociales de l'assemblée nationale et du sénat notamment sur l'avis relatif au projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement et sur l'avis relatif au régime social des indépendants.

➘ L'appréciation collective sur le travail de la section

Le travail de la section est marqué par la qualité d'écoute et d'échanges de l'ensemble de ses membres. Le taux de présence très élevé marque l'intérêt des groupes et des personnalités qualifiées, leur implication et leur volonté d'apporter une plus value sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. L'apport des personnalités associées, professionnels confirmés et acteurs engagés est souligné par les membres de la section.

Enfin, la diversité et la richesse des auditions et des entretiens privés a permis de multiplier les approches.

L'objectif de la section est d'enrichir le débat avec les pouvoirs publics et la société civile.

*
* *

Présidée par M. François Fondard, (groupe de l'Unaf), la vice-présidence de la section des affaires sociales et de la santé est assurée par M. Thierry Beaudet, (groupe de la Mutualité,) et par M. Gérard Pelhâte (groupe de l'agriculture). Les travaux sont nourris des interventions de tous les groupes représentés dans la section. Seul le groupe de l'Unsa n'est pas représenté dans la section.

Les sections peuvent être saisies par le Bureau, le gouvernement, le parlement, une pétition citoyenne. Durant cette mandature 2011-2015, la section a connu une grande diversité de saisines et d'autosaisines. Nourris des interventions de l'ensemble des groupes représentés, la section cherche à faire entendre la voix de la société civile dans la recherche de solutions opérationnelles destinées à garantir à l'ensemble des citoyens une prise en charge efficace et solidaire.

➘ Impulser une dynamique auprès des décideurs publics

La section des affaires sociales, afin d'exercer pleinement le rôle qui lui est confié par les textes, fonde ses travaux sur une bonne connaissance des enjeux des politiques sociales. A cette fin, la section procède chaque année à l'audition du rapporteur général de la Cour des Comptes sur le rapport annuel des lois de financement de la sécurité sociale. Il s'agit d'un temps fort des travaux de la section qui donne toujours lieu à des échanges d'une grande richesse.

➘ Les avis, à l'origine d'une modification de la législation

A la demande du Premier ministre, le CESE a été saisi du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. M. Daniel Prada (groupe de la CGT) pour la section des affaires sociales et de la santé et Mme Monique Boutrand (groupe de la CFDT), pour la section Aménagement durable des territoires, en charge de l'avis ont formulé de nombreuses propositions, mars 2014.

La population française connaîtra dans les années à venir une profonde évolution démographique avec l'arrivée à la retraite des générations du « baby boom » et l'augmentation de l'espérance de vie. L'enjeu de l'adaptation de la société dans son ensemble au vieillissement est donc apparu au CESE comme un axe particulièrement intéressant. Changer de regard est essentiel : la grande majorité des personnes âgées est active et bien portante, et contribue aux solidarités entre les générations. Le vieillissement de la population ne devrait pas être traité isolément mais pris en compte de façon transversale par toutes les politiques publiques.

Adapter la société française au vieillissement suppose de relever deux défis, avec la mise en place : d'une prévention précoce, d'un accompagnement du parcours de vie, afin de retarder la survenue d'éventuelles incapacités ; de dispositifs favorisant le maintien à domicile (des services adaptés et un soutien efficace des aidants).

Le projet de loi a été adopté par le Conseil des Ministres le 3 juin 2014. Ce texte rejoint les préconisations de l'avis notamment en ce qui concerne le maintien des personnes le plus longtemps à domicile, le droit au répit des proches aidants.

« Le régime social des indépendants » : Mme Monique Monique Weber, groupe de la CFE-CGC, septembre 2015.

Le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du 22 mai 2015, par M. le Président du Sénat, conformément à l'article 70 de la constitution. La création en 2006 d'une caisse nationale unique pour les travailleurs indépendants a connu de nombreuses vicissitudes, aujourd'hui en voie de normalisation. Certains problèmes structurels demeurent : architecture complexe faisant intervenir l'ACOSS, les URSSAF et les organismes conventionnés, difficulté pour assurer l'interopératibilité des systèmes d'information, méconnaissance des mécanismes de cotisation... Le CESE préconise plusieurs mesures pour améliorer le recouvrement des cotisations, renforcer la

prévention, l'accompagnement et garantir une restructuration efficiente. Pour autant, la couverture sociale des autoentrepreneurs, toujours plus nombreux et parfois peu au fait de la gestion de l'entreprise, reste un défi pour le RSI. Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2016, reprenant les conclusions du CESE, permettra aux travailleurs indépendants de valider trois trimestres de retraite au lieu de deux par an, sans augmentation du montant global du prélèvement, par une modification des cotisations maladies et assurance vieillesse. Par ailleurs, le délai de carence sera ramené à 3 jours, pour les arrêts de plus de sept jours, par une mesure réglementaire rapprochant, comme le préconisait le CESE, les droits des travailleurs indépendants et des salariés.

« Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité ? » rapporteure : Christel Prado, (groupe des associations), juin 2014.

Le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du premier Ministre du 22 novembre 2013. La section des affaires sociales et de la santé a débuté les travaux sur cette saisine le 2 avril 2014.

Le Premier ministre souhaitait recueillir l'avis du CESE afin que ses travaux puissent venir enrichir la Conférence nationale du handicap.

Une société inclusive, c'est permettre à chacun de participer pleinement à la vie de la société. Pour la construire, il faut réfléchir en amont les biens et les services pour qu'ils soient accessibles à tous. Cette conception universelle suppose de pérenniser les investissements publics dans la recherche, de promouvoir les innovations technologiques (pôles de compétitivité, plates-formes contributives...), de développer l'accueil et l'accompagnement (numéro vert dédié, formation des intervenants notamment des enseignants…), de proposer des parcours de vie sans rupture (suppression de la barrière d'âge..). La société inclusive, c'est répondre aux défis des mutations en cours (vieillissement de la population, progression des maladies chroniques).

La section des affaires sociales et de la santé a souhaité valoriser les initiatives de terrain menées en faveur d'une société accompagnante à l'égard de toutes les personnes en situation de handicap en lançant une plateforme de recueil d'expériences.

L'appel à initiatives a permis à la section de mieux appréhender la diversité des actions et des acteurs qui les mettent en œuvre et surtout de nourrir ses réflexions pour qu'elles reflètent au mieux les propositions novatrices et les actions déjà effectives sur le terrain. Celles-ci ont été mises en ligne sur cette même plateforme, afin de les partager avec les internautes.

« Le coût économique et social de l'autisme », Mme Christel Prado rapporteure, (groupe des associations), octobre 2012.

La première saisine parlementaire du CESE, depuis la réforme constitutionnelle pose, au-delà de l'enjeu de santé publique, une véritable question de société. Le président de l'Assemblée nationale a en effet relayé une saisine qui n'avait pu réunir les 500 000 signataires exigées pour une pétition citoyenne. L'unanimité du vote des membres du CESE montre que cet appel a été entendu. En effet, loin des « querelles de chapelle », les conseillers ont rejoint un consensus sur des solutions pragmatiques et opérationnelles pour améliorer la prise en charge des personnes atteintes d'autisme. Ce dépassement de clivages stériles, regrettés par nombre de professionnels et de parents, n'est pas le moindre mérite de cet avis.

Pour les acteurs (familles, associations, professionnels...), venus nombreux assister à l'assemblée plénière ou ayant visionné la retransmission des débats, cette unanimité est un message d'espoir quant à une réelle prise de conscience de la société.

Plusieurs préconisations de l'avis du CESE ont été reprises dans le troisième plan autisme (2013-2017). Il en est ainsi, du renforcement et de l'harmonisation des centres de ressources autisme (CRA), faisant écho à la préconisation du CESE relative à l'homogénéisation du fonctionnement de ces centres. De même, le plan recommande de structurer et de poursuivre les efforts de recherche, ce que le CESE préconisait à travers l'engagement d'un programme de l'Agence nationale de recherche (ANR) sur l'autisme et l'organisation, aux niveaux national et international, d'une concertation sur ces programmes de recherche. Le plan prévoit également d'améliorer l'épidémiologie, l'avis du CESE invite à mettre en œuvre une véritable politique en la matière. Enfin, le Plan met l'accent sur le carnet de santé et le certificat de santé comme outil de repérage, l'avis du CESE, pour sa part, préconisait de s'appuyer sur ces outils pour favoriser non seulement le repérage mais également la traçabilité et le partage d'informations.

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie, M. Bernard Capdeville, rapporteur (groupe des professions libérales), juillet 2011.

Le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du Premier ministre du 17 mars 2011.

La protection sociale incarne le pacte de solidarité entre les citoyens. Pérenniser un système qui repose essentiellement sur la solidarité suppose de le solvabiliser et pose la question d'un financement soutenable.

Le CESE a souhaité mettre en exergue les principaux défis auxquels est confronté notre système de protection sociale au travers de l'exemple de l'assurance maladie. En effet, les questions posées sont souvent de même nature : comment garantir l'accès aux droits, comment sortir d'une gestion parfois trop cloisonnée des risques et adapter une démarche plus transversale répondant mieux aux besoins des individus ? Si l'avis souligne ces convergences, il s'attache à montrer qu'aujourd'hui c'est dans le domaine de la santé que la question de l'accès de tous à une couverture sociale de qualité se pose certainement avec le plus d'acuité. Aussi, l'avis a dessiné des pistes pour consolider notre pacte social. Il s'agit d'un enjeu essentiel, rien ne sera possible sans une éthique des acteurs et la confiance de l'ensemble des citoyens, tout particulièrement des jeunes, dans la pérennité du système. A défaut, si les citoyens estiment contribuer à un système dont ils ne bénéficieront pas, c'est l'édifice tout entier de la protection sociale qui serait fragilisé.

Le Conseil a réaffirmé un certain nombre de principes et de valeurs insuffisamment inscrits dans le débat public, souhaitant ainsi contribuer ainsi à la compréhension des enjeux par les citoyens.

Le vieillissement de la population, les progrès techniques et médicaux, le coût de plus en plus élevé de certaines thérapeutiques et un budget contraint, nécessitent de réguler et de prioriser.

« La dépendance des personnes âgées » Mme Monique Weber (groupe de la CFE-CGC) et M. Yves Vérollet (groupe de la CFDT), juin 2011.

Le CESE a été saisi par lettre du Premier ministre. Le Bureau a confié à une Commission temporaire, présidée par M. Gordon Krief (groupe des professions libérales) la préparation d'un avis.

Une majorité des membres de la section a participé aux travaux de la commission temporaire sur la dépendance des personnes âgées. Ces commissions se distinguent des sections par leur composition et la pondération de la représentation des groupes en leur sein.

La prise en charge de la dépendance est avant tout un défi sociétal, même si la question financière ne doit pas être sous-estimée. Quelle place pour le grand âge ? Le CESE pense que les personnes âgées sont une richesse pour notre société. Le maintien de leur bonne santé physique et morale est un enjeu majeur. Quel regard porter sur la dépendance ? Le CESE préfère, à cet égard, la notion de perte d'autonomie à celle de dépendance. Comment les politiques publiques peuvent-elles favoriser la construction de parcours de vie adaptés aux besoins des individus ? Répondre à ces questions pour les personnes dépendantes, c'est mettre en œuvre, au-delà des seules personnes âgées, des solidarités nouvelles, soutenables pour les familles comme pour les finances publiques. Si la saisine porte sur les seules personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, le CESE considère que la société doit apporter à toute personne en manque d'autonomie quel que soit son âge ou son handicap, une réponse adaptée à ses besoins.

Pour répondre aujourd'hui au défi de la dépendance, le CESE recommande de mettre en place un accompagnement organisé autour de quatre axes : développer une offre d'hébergement diversifiée et financièrement accessible ; organiser un parcours de soins coordonné ; renforcer l'attractivité de l'aide à domicile ; d'accompagner les aidants dont l'épuisement physique et psychologique est préoccupant.

➘ Les Autosaisines

« Les addictions », Mme Gisèle Ballaloud, rapporteur, groupe des personnalités qualifiées, juin 2015.

La lutte contre les conduites addictives est plus que jamais une priorité. L'alcool tue chaque année 49 000 personnes, le tabac 73 000. A 17 ans, plus de 4 jeunes sur 10 ont consommé du cannabis provoquant parfois des dommages irréversibles pour leur santé, voire leur avenir. Au-delà du renforcement des politiques d'information, notamment au travail et à l'école, de prévention et de prise en charge des personnes souffrant d'addictions, grâce à une meilleure formation et coordination des acteurs, c'est la société toute entière qui doit se mobiliser. À cette fin, le CESE est prêt à organiser un débat public sur l'impact des addictions sur la santé publique, les droits des personnes et la réduction des risques. Ce débat pourra contribuer à la construction de la position de la France à la session spéciale de l'assemblée générale de l'ONU sur les drogues, prévue en 2016.

« Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes » (avis de suite de l'avis Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes de juin 2012), M. Antoine Dulin, rapporteur, mars 2015.

Dressant le bilan des préconisations de l'avis sur les droits sociaux des jeunes de 2012, le CESE constate que la situation des jeunes, notamment les plus vulnérables, continue de se dégrader.

Malgré les quelques avancés du Plan Priorité Jeunesse, le CESE rappelle l'urgence d'adopter une véritable politique de jeunesse qui vise à apporter une réponse aux difficultés d'insertion des jeunes en matière de logement, de santé et de mobilité sociale. Il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais bien d'un investissement pour permettre à chaque jeune d'avoir confiance en l'avenir. Notre système de protection sociale doit s'adapter et prendre

en compte ce nouvel âge de la vie. Il s'agit de garantir à chaque jeune, un accompagnement vers la vie active et un accès effectif aux droits sociaux.

Cette politique renouvelée doit faire l'objet d'une coordination beaucoup plus importante tant au niveau national que local. La participation de jeunes à l'élaboration des politiques publiques doit, quant à elle, être renforcée.

« La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé », MM. Thierry Beaudet (groupe de la mutualité) et Edouard Couty (personnalité associée), janvier 2015.

Face au virage ambulatoire, au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques, le développement et l'innovation en matière de dispositifs médicaux offre de réelles perspectives d'amélioration de la santé et d'essor d'une filière industrielle de pointe. Toutefois, le « service attendu », la progression de la dépense, la pertinence de la prescription et de l'usage posent question.

Pour le CESE, les dispositifs médicaux doivent être mieux intégrés dans les stratégies et projets de loi relatifs à la santé. Il faut donc renforcer leur traçabilité, adapter les mécanismes de tarification, renforcer l'efficience de la prise en charge des patients en limitant leur reste à charge et construire une filière industrielle de dispositifs à réelle valeur ajoutée sanitaire.

Cet avis s'inscrit dans le droit fil des travaux du CESE qui mettent en exergue la nécessité de renforcer la prévention dans un système de santé principalement curatif, d'encourager la transversalité, la coordination des professionnels de santé et l'implication du patient comme acteur de sa propre santé. Les dispositifs médicaux participent pleinement de cette démarche.

« La protection maternelle infantile », Mme Christiane Basset, rapporteur (groupe de l'UNAF), octobre 2014.

La protection maternelle infantile (PMI) service public départemental de prévention et de soins, participe au suivi de l'enfant et de la famille. Structure pionnière, décentralisée, elle propose un mode de prise en charge de proximité, pluridisciplinaire et axé sur la prévention. Elle a donc plus que jamais sa place dans le service public territorial de santé au public. Pour atteindre cet objectif, il faut toutefois clarifier ses missions et sa gouvernance, favoriser l'attractivité de ses métiers, lui donner les moyens de jouer son rôle dans la coordination des parcours des parents et des enfants de moins de six ans.

Pour le CESE, la PMI a besoin de s'inscrire dans une véritable stratégie : le projet de loi relative à la santé mais aussi la réforme du cadre territorial doivent y contribuer.

Le CESE a donc formulé quatorze préconisations organisées autour de trois grands principes : réaffirmation du caractère de service public de la PMI, valorisation de ses savoir-faire et définition de ses priorités en lui donnant les moyens nécessaires pour les assumer.

« Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques », M. Bernard Capdeville, rapporteur, (groupe professions libérales), novembre 2013.

Le Conseil économique, social et environnemental a été saisi, le 5 février 2013, d'une pétition citoyenne sur « le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe et son contenu ». Cette pétition s'avéra irrecevable en vertu de l'article 69 de la Constitution et de l'article 2 de l'ordonnance du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au CES, selon lesquels seul le Premier Ministre peut saisir notre assemblée sur un projet de loi.

C'est dans ce contexte que le Bureau a saisi, le 26 février 2013, la section des affaires sociales et de la santé d'un avis sur « Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques ».

L'avis met l'accent sur la nécessité d'aller plus loin dans l'accompagnement des familles : mesures de soutien aux parents isolés, augmentation de l'offre d'accueil des jeunes enfants, renforcement des procédures de recouvrement des pensions alimentaires, recours facilité à la médiation familiale en cas de séparation.

Au-delà, face au recours à des techniques procréatives à l'étranger, le CESE s'interroge sur les conséquences en France pour ces enfants en termes de filiation, d'accès aux origines... Ces questions doivent être clairement inscrites dans le débat public au moment où une demande d'extension du recours à ces techniques se fait jour.

« Suicide : plaidoyer pour une prévention active », M. Didier Bernus, rapporteur (Groupe de la CGT-Force Ouvrière), février 2013.

Plus de 10 500 décès par suicide en France, en 2010. En dépit d'une baisse de 25 % en 25 ans, le taux de suicide, 14,7 décès pour 100 000 habitants, reste l'un des plus élevé d'Europe. Les plans de prévention du suicide et l'investissement des acteurs de terrain ont permis de diminuer ce taux mais pour construire la politique des 20 prochaines années, il faut se montrer plus ambitieux. L'avis définit trois priorités : créer un observatoire national du suicide, chargé de centraliser, d'exploiter et d'enrichir les données disponibles afin de mieux identifier les facteurs de risque ; promouvoir les dispositifs d'alerte, de suivi de la crise suicidaire et enfin conforter, voire augmenter, les moyens des réseaux de santé impliqués dans leur prise en charge.

Le CESE préconise de Créer un observatoire national des suicides travaillant en réseau avec des centres territoriaux, afin d'analyser et partager les données épidémiologiques, cliniques, sociologiques, statistiques recueillies.

La ministre de la santé a installé cette instance qui aura notamment pour mission d'améliorer la connaissance du phénomène et de produire des recommandations, en particulier dans le champ de la prévention. Cet observatoire associe tous les acteurs impliqués sur le sujet. Siégeront dans cette instance associations, professionnels de santé, chercheurs, personnalités qualifiées, parlementaires ainsi que des représentants de sept ministères et des caisses d'assurance-maladie.

« Droits formels, droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », M. Antoine Dulin, rapporteur (groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse), juin 2012.

Avec un taux de chômage moyen de 20 %, un accès à l'emploi stable en moyenne à 27 ans et un taux de pauvreté qui ne cesse de croître, les jeunes connaissent des conditions d'insertion dégradée. Dans ce contexte, l'accès aux droits sociaux constitue un enjeu important, mais le manque de lisibilité et la complexité des dispositifs existants favorisent un non-recours significatif.

Afin d'apporter des réponses concrètes à cet enjeu essentiel pour l'avenir de notre modèle social, le CESE préconise de renforcer les structures d'accompagnement des jeunes, de rénover la gouvernance en désignant clairement un chef de file au plan national et local, de favoriser la participation des jeunes aux politiques publiques, et enfin de sécuriser les parcours d'insertion en rénovant des outils existants et en proposant l'instauration d'un droit à la qualification et à la formation pour tous tout au long de la vie.

L'avis préconisait, dans une perspective de sécurisation de leurs parcours d'insertion, de mener des expérimentations pour pallier au non recours des jeunes aux soins dans le cadre des crédits du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, d'encourager la création de centres pluridisciplinaires de proximité et d'améliorer leur taux de couverture par des complémentaire santé.

Le vote de l'avis en assemblée plénière, voix favorables, abstentions et voix contre, illustre la vigueur des débats et la qualité des échanges sur un sujet aussi essentiel pour l'avenir de notre société, à savoir les réponses que nous pouvons, que nous devons, apporter, en termes de droits sociaux et d'insertion dans notre société. Ces réponses doivent-elles privilégier des aides ciblées sur certaines catégories de jeunes ou être universelles ; des dispositifs spécifiques ou un accès au droit commun ; une individualisation des droits ou le maintien du principe de l'ayant droit ?

« Les enjeux de la prévention en matière de santé », MM. Christian Corne et Jean-Claude Etienne rapporteurs (groupe des personnalités qualifiées), février 2012.

Cet avis préconisait de donner un nouvel élan à la politique de prévention. Pour ce faire, il appelait à renforcer le volet prévention de la prochaine loi de santé publique et à initier une nouvelle gouvernance, interministérielle, en matière de prévention. Le projet de loi relatif à la santé a repris ces deux orientations. Ainsi, comme le Conseil le recommandait, le titre Ier, dédié à la prévention, définit désormais la promotion de la santé comme une composante à part entière de la politique de santé. De plus, pour le CESE, la prévention ne relève pas de la seule sphère de la santé mais implique une démarche interministérielle associant l'ensemble des acteurs (habitat, éducation nationale, travail et emploi...). À cet effet, le projet de loi relatif à la santé crée un comité interministériel de coordination des politiques gouvernementales en faveur de la santé. Par ailleurs, le chapitre 1er de ce projet est relatif aux actions destinées à soutenir les jeunes afin de promouvoir l'égalité des chances en matière de santé.

« La stratégie d'investissement social », M. Bruno Palier, rapporteur (personnalité associée), janvier 2014.

Notre système de protection sociale et de politiques sociales est-il suffisamment adapté pour faire face aux évolutions récentes des besoins sociaux (modification des trajectoires professionnelles, allongement de la durée de vie, entrée massive des femmes sur le marché du travail et évolution de la famille) ? Est-il possible de faire face à ses besoins sociaux croissants dans un contexte économique particulièrement contraint ?

L'investissement social vise à faire face aux évolutions des risques sociaux, à mieux préparer et accompagner les individus tout au long de leur parcours de vie afin d'avoir moins à réparer si le risque survient. S'appuyer sur cette nouvelle orientation permettrait, dans le cadre des réformes de la protection sociale, de compléter les objectifs et les instruments de notre système sur plusieurs points : accueil de la petite enfance, conciliation vie professionnelle/vie familiale, investissement de la jeunesse, valorisation de la prévention et optimisation du parcours de soins.

L'enjeu est d'instaurer un cercle vertueux, permettant de limiter les dépenses sociales et d'accroître les ressources en favorisant le travail de tous dans les meilleures conditions.

➘ Relations avec les CESER

La section des affaires sociales et de la santé a fait référence aux travaux des CESER Antilles et Réunion dans son avis sur « Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques ».

Il a également fait référence à l'avis du CESER Midi Pyrénées intitulé De l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap dans le monde du travail ordinaire en Midi Pyrénées pour son avis Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité ?

➘ Bilan sur le fonctionnement et propositions d'amélioration

Une fonction de suivi ?

Le CESE pourrait par ailleurs s'interroger plus régulièrement sur les suites qui ont été réservées à ses propres préconisations mais également sur la pérennité de leur pertinence à l'épreuve du temps.

Un tel travail suppose l'engagement des sections et des rapporteurs.

Interaction constante entre l'économique, le social et le sociétal ?

Traiter sur le même plan avec la même importance, l'économique, le social et les grandes questions de la société (dimension sociétale) constitue un élément spécifique de la valeur ajoutée du CESE.

Les sections doivent donc analyser avec la même acuité tant les conséquences économiques et financières des mesures sociales que les conséquences sociales des propositions à caractère économique.

Cette préoccupation qui doit être présente dans l'appréhension de chaque saisine traitée conduit également à mieux équilibrer la répartition des saisines entre celles à dominante « économique », celles à dominante « sociale » et celles à dominante « sociétale ».

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITÉ

SECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

		Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux		Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin** P	C	A	Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de télécharg. sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Avis sur saisines gouvernementales																
Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité***	1	Christel Prado	Associations	23/06/2014	136			11	3	8				779	29	
La protection sociale ; assurer l'avenir de l'assurance maladie	1	Bernard Capdeville	Professions libérales	13/07/2011	169		23	13	4	6				181	11	
Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement	1	Daniel Prada	CGT	26/08/2014	133	2	1	11	4	9	12			733	431	
Avis sur saisine parlementaire																
Le coût économique et social de l'autisme	1	Christel Prado	Associations	09/10/2012	186			13	7	16	23			1133	131	
Le régime social des indépendants (RSI)	1	Monique Weber	CFE-CGC	21/09/2013	169		3	6	3	6	36			91	232	
Avis sur autosaisine																
Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes (avis de suite)	1	Antoine Dulin	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	23/09/2013	117		42	10	3	7	33			774	129	
La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé	1	Thierry Beaudet/Edouard Couty	Mutualité/Pers. Associée	27/01/2013	168			9	4	8	7			466	30	
La protection maternelle infantile	1	Christiane Basset	UNAF	14/10/2014	171			8	3	11	16			346	27	
Suicide : Plaidoyer pour une prévention active	1	Didier Bernus	CGT-Force ouvrière	12/02/2013	123		43	12	3	6	3			684	113	
Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes	1	Antoine Dulin	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	12/06/2012	122	19	67	17	7	32	29			1303	23	
Les enjeux de la prévention en matière de santé	1	Jean-Claude Etienne/Christian Corne	Personnalités qualifiées	14/02/2012	194		1	22	6	15				402	28	
Les addictions	1	Gisèle Ballaloud	Personnalités qualifiées	24/02/2013	108	1	54	12	4	8	3			370	101	
Avis et rapport sur autosaisine																
Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques	1	Bernard Capdeville	Professions libérales	22/11/2013	104	19	53	19	4	12				1071	33	
Cour des comptes																
Rapport sur l'application des Lois de finances de la sécurité sociale				04/02/2013					1	1						
Rapport sur l'application des Lois de finances de la sécurité sociale				23/10/2013					1	1						
Rapport sur l'application des Lois de financement de la sécurité sociale				17/10/2012					1	1						
Résolutions																
Etudes sur autosaisine																
La stratégie d'investissement social	1	Bruno Palier	Personnalité associée	28/01/2014				11	4	6				642	22	
Contributions																
TOTAUX	16							174	66	153	188	0	0	9177	1384	0

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultat des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

*** Une plateforme collaborative a été créée.

NB. Une seule réunion est comptabilisée lors de l'examen d'un texte sur toute la journée

Des réunions portant sur de nouveaux sujets de saisine ne sont pas comptabilisées

Section du travail et de l'emploi

➘ Gouvernance de la section

❒ *Bilan des avis et études préparés par la section*

La section du travail et de l'emploi a préparé, durant cette mandature, quatre saisines gouvernementales, une saisine parlementaire et sept auto-saisines, dont une étude. La proportion des travaux initiés à la demande des pouvoirs publics a donc dépassé 40%. En toute fin de mandature, la section a traité sa première saisine parlementaire sur l'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée », en amont de la discussion d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale.

L'assemblée plénière n'a pas adopté l'avis sur « Le dialogue social » le 10 juin 2014, après près de 6 mois de travaux.

Les travaux de cette section ont convergé vers l'élaboration d'avis qui ont retenu l'attention des parlementaires (notamment l'avis sur les risques psycho-sociaux, examiné lors du dernier projet de financement de la sécurité sociale, et celui sur le chômage de longue durée qui procédait d'une saisine du président de l'Assemblée nationale), du Gouvernement (par exemple, l'avis sur « L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires et régionaux de voyageurs » ou l'avis sur « L'emploi des jeunes » et d'un public plus large (par exemple, l'avis sur « Le fait religieux dans l'entreprise »). Quant à l'avis sur les travailleurs détachés, récemment adopté, il est susceptible de contribuer à la réflexion conduite à l'échelle des institutions et des partenaires sociaux européens dans une perspective de révision des règles du détachement.

Les conseillers font état de leur satisfaction sur l'intérêt des travaux poursuivis et sur le choix des sujets. Ils estiment que la section a fait des efforts particuliers pour construire autant que possible dans chacun de ces avis un diagnostic et des propositions tendant vers l'intérêt général, sans méconnaître les désaccords, exprimés par des dissensus quand cela était nécessaire. L'apparition claire de ces dissensus est aussi un gage de qualité des travaux de cette assemblée, quand ceux-ci ne sont pas trop nombreux.

Les membres de la section se félicitent de l'ambiance positive dans la préparation des avis et des études. Ils considèrent toutefois que cette ambiance a pu pâtir d'un climat politique tendu sur la scène nationale, en particulier lors de l'avis sur le dialogue social.

❒ *Mode de préparation des travaux*

Il ressort de l'examen du nombre des auditions que la section travail et emploi auditionnent beaucoup, ce qui contribue à la qualité des avis. La contrepartie d'un programme d'auditions assez lourd réside dans la limitation du temps consacré à la lecture et à la correction des avis, en particulier lorsqu'une saisine gouvernementale fixe un délai de restitution rapproché. Il convient de ne pas voir ce temps se réduire.

Les membres de la section signalent un problème de temporalité dans la préparation des travaux propre à la section du travail et de l'emploi qui vient de ce qu'en principe la section n'aborde pas les thèmes de la négociation interprofessionnelle. Il est cependant parfois difficile d'éviter un chevauchement de l'agenda de la section avec celui des partenaires sociaux.

Pour assurer le suivi des évolutions importantes du monde du travail, la reprise dans des avis de suite de questions déjà traitées constitue une piste intéressante.

La section approuve les démarches conduites par la présidence de section pour entretenir des relations facilitant le choix des sujets à traiter en relation avec les partenaires institutionnels que sont le ministère chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mais également les parlementaires si cela était nécessaire.

➘ Exercice de ses compétences par la section

❒ *Le positionnement de la section travail et emploi par rapport aux négociations*

Le bilan de la section travail et emploi a été marqué par la non adoption de l'avis sur le dialogue social, qui est un cas particulièrement significatif des difficultés que peut connaître cette section. Les partenaires sociaux sont aujourd'hui systématiquement invités à négocier sur les grands sujets du Code du travail qui relève de la compétence de la section.

Par la qualité de son travail, la section a montré combien elle pouvait contribuer à la richesse des débats et améliorer les connaissances de chacun sur des sujets susceptibles d'apparaître ensuite à l'ordre du jour de la négociation. Pour autant, les membres sont conscients du rôle qui est le leur d'éclairer les débats, par une expertise informée, sans se substituer aux négociateurs. Cet équilibre difficile à tenir doit être approuvé par les organisations qui composent les groupes du Conseil. Sans une telle approbation, le risque est grand de voir les efforts de construction de positions communes servant les négociations ignorés.

Les représentants de l'environnement, du tiers secteur et des associations expriment leur intérêt à prendre part aux côtés des groupes représentants les partenaires sociaux à la réflexion collective sur les thèmes du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ils estiment que leur participation à cette section est plutôt bien accueillie, comme le prouve le choix de sujets neufs et intéressants, tels que les emplois de la transition écologique, pour l'ensemble des membres.

❒ *Une expertise trop peu utilisée par le ministère compétent*

Les conseillers de la section travail et emploi regrettent que le Conseil soit sous-utilisé dans les compétences qui sont les siennes. Des saisines gouvernementales plus fréquentes auraient l'avantage de mieux cadrer la contribution demandée au Conseil, soit très en amont des négociations pour bien éclairer les enjeux, soit dans des phases de bilan des réformes conduites, notamment dans des avis de suite.

La section exprime sa crainte que le rôle du CESE soit négligé par certains partenaires institutionnels, qui auraient pourtant tout à gagner à mieux se servir du Conseil. A cet égard, la gouvernance du Conseil devrait rechercher une meilleure articulation avec les autres institutions mentionnées par la Constitution.

❒ *Exercice de la compétence de la section en mode transversal*

La section exprime le sentiment que le fonctionnement en mode transversal associant plusieurs instances de travail est une nécessité plus forte aujourd'hui. Il convient de réfléchir sur une organisation plus lisible de cette transversalité, à laquelle la section travail et emploi est favorable.

➘ Gouvernance du CESE

❒ *Rôles respectifs des sections et du bureau*

La section travail et emploi, soucieuse d'apporter pleinement sa contribution aux missions du CESE, estime que les travaux des sections doivent prendre une place sur le fond des débats. A partir d'une réflexion sur le contenu des travaux, le bureau pourrait avoir une démarche plus prospective sur le choix des sujets et le rôle même de notre institution.

A cet égard, une impulsion sur la transversalité des sujets et l'articulation du travail des sections entre elles clairement exprimée par le bureau ne peut être que positive.

❒ *L'enjeu de la valorisation du travail des sections*

Les membres de la section travail et emploi regrettent que les efforts de communication extérieurs du CESE ne prennent pas suffisamment appui sur une connaissance approfondie du travail des sections. Si les événements organisés au sein du Palais d'Iéna ont le mérite d'apporter des ressources financières au CESE, ils n'en facilitent pas le rayonnement institutionnel auprès des autorités véritables auxquelles s'adressent les travaux.

L'image du CESE paraît s'être dégradée pendant cette dernière mandature. Si cette dégradation trouve des causes exogènes, il revient aussi au Conseil de mieux valoriser ses travaux, en particulier auprès des pouvoirs publics afin de contrecarrer cette évolution. Il appartient aussi aux rapporteurs et aux membres de la section de prendre une part active à cette valorisation.

En outre, une réflexion approfondie sur les missions du Conseil, non seulement avec les présidences de groupe du Conseil, mais également avec les présidences de section devrait être systématiquement menée.

❒ *La nécessaire valorisation des travaux du CESE vis-à-vis des organisations qui le composent*

Les membres de la section travail et emploi regrettent pour la plupart que les organisations qui composent les groupes se soient ces dernières années désintéressées du Conseil. Il convient de renforcer les liens avec ces organisations qui, lorsqu'ils s'affaiblissent, risquent de détériorer la qualité des réflexions qui sont conduites au CESE.

Afin de conjurer le risque est en effet grand de voir les organisations s'investir davantage dans des comités nationaux, autorités et autres hauts conseils à la vocation spécifique, la gouvernance du Conseil doit assumer pleinement son rôle institutionnel.

➘ Bilan sur la gouvernance et l'animation de la section par la présidente et les vice-présidents

❒ *Sur les liens entre le bureau de la section (Présidente et Vice-présidents) et l'organe de gouvernance du Conseil (Président et le Bureau)*

La coordination, l'appui et le suivi des travaux de la section se sont faits sur ses propres ressources. Nous déplorons l'absence de ligne conductrice sur le rôle et la place du CESE. Le Président aurait dû s'attacher à cette tâche par une plus grande implication dans la promotion des avis et notre assemblée.

Le fait de n'avoir jamais siégé dans une section a surement été un handicap pour réaliser cette promotion et prendre la dimension de l'institution.

Des échanges ont également été insuffisants en matière de recherche de saisines gouvernementales. Il nous a fallu réaliser individuellement cette quête ce qui nous a permis de glaner la saisine sur « La mixité des métiers ».

❒ *Sur les réunions conjointes des Présidents de formation et du Président*

Elles ont été inadaptées aux besoins réels. Deux ou trois réunions annuelles, convoquées à 17h 30, après des plénières, n'ont laissé que peu de temps à la discussion sur les travaux, le fonctionnement et le rôle des sections, et moins encore au travail croisé éventuellement possible avec les autres formations. Une seule réunion du Bureau, des Président(e)s de groupes et des sections et délégations pendant la mandature, traduit bien l'insuffisance de coordination et la permanence d'un cloisonnement rigide entre les différentes instances.

❒ *Le lien avec le Bureau*

Les échanges ont été trop peu nombreux, même lorsque le Bureau a décidé de transformer la demande de la section sur un travail. La Présidente n'a été qu'une seule fois invitée par le Bureau pour expliquer un sujet de saisine.

Le Bureau devrait être plus incitatif sur les productions transversales et ou complémentaires entre les formations de travail et en vérifier l'effectivité. De même qu'il revient au bureau de vérifier le périmètre des saisines, plusieurs d'entre elles ont largement dépassé celui des sections désignées, d'où parfois des travaux en décalages avec leurs titres.

❒ *Les moyens financiers*

La nouvelle règle de 7 000 € appliquée pour chaque saisine ne concorde pas avec les nécessités de nos travaux. Plusieurs étapes sont nécessaires : les auditions, les déplacements de la section et la promotion des avis. Face aux contraintes budgétaires, il est devenu impossible de déplacer la section sur le terrain ce qui la prive d'une expertise toute particulière. Les auditions sont elles aussi limitées.

Ce dernier point est le plus souvent négligé. Les rapporteurs, ou les Prédisent(e)s ont un rôle majeur à jouer sur « le service après-vente » de nos travaux pour les faire connaître, les rendre utiles aux décideurs, mais aussi assurer la promotion de notre assemblée.

❒ *Les sujets de saisine*

La section du travail et de l'emploi a développé, à travers les différents sujets traités au cours des dernières mandatures, une doctrine qui guide le choix de ses travaux. Ils doivent évidemment être « une réelle préoccupation, ou un vrai sujet » dans l'actualité ou les « discussions sociales ». Les thèmes ont chaque fois été retenus après échanges de la section en fonction de « l'appétence » majoritaire et non à la demande d'un groupe. Le débat démocratique a toujours déterminé les choix retenus.

➘ Conclusion

Nous tenons à saluer le sérieux et la très grande implication de tous les conseiller(e)s et membres de section dans les travaux réalisés. Cela traduit bien la grande attention de nos membres pour notre assemblée.

Il nous apparaît que cette mandature marque un recul tant dans la qualité de sa gouvernance, que dans la considération accordée aux formations de travail, pourtant centrales dans l'existence même du CESE. Elles en sont « le réacteur ».

Notre assemblée a aussi perdu de sa visibilité dans la société, alors même que c'est un lieu unique, par sa composition et ses missions, et un éclaireur utile au politique et aux acteurs de la société.

Le traitement réservé à la pétition citoyenne a été une occasion ratée de mettre en œuvre cette nouvelle compétence. Le sort fait à cette pétition citoyenne a visiblement illustré nos limites à apporter des réponses à ce stade.

Il est regrettable que la gouvernance se soit prioritairement concentrée sur l'activité « évènementielle » tout en négligeant son travail d'expertise sur le terrain et en limitant son champ d'investigation. Si les revenus de l'activité commerciale de location des locaux ne sont pas négligeables, nous regrettons que ce choix fasse plus parler du « Palais d'Iéna » que du CESE.

Un autre équilibre aurait surement été plus profitable à l'institution.

Quant au choix, en cette fin de mandature, de passer contrat avec une société pour faire du « lobbying », de forts doutes sur la pertinence peuvent être émis.

En effet, faire de la promotion de nos avis, rechercher des saisines gouvernementales ou parlementaires relève sans conteste du Président du CESE qui devrait en être le premier ambassadeur, avant les Président(e)s et Vice-président(e)s des sections et les rapporteur(e)s. Cela n'aura malheureusement pas été le cas à tous les niveaux.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

SECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

		Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisines et de la typologie des travaux		Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin** P	C	A	Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de téléchargements sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Avis sur saisines gouvernementales	4															
40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives		Yves Ucelle	personnalités qualifiées	13/12/2011	172	/	22	16	9	27	16	1		1010	65	
L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs (commission temporaire avec la section de l'aménagement durable des territoires)		Thierry Lepaon	CGT	27/06/2012	156	2	25	11	5	25	5	1		1026	14	
Agir pour la mixité des métiers		Patrick Liébus	UPA	25/11/2014	147	/	5	11	7	24	40			501	51	
Les travailleurs détachés		Jean Gross et Bernard Ciutat	UNSA et personnalité associée	SP 22/09/2015	176	/	/	17	5	16	45			95	115	
Avis sur saisine parlementaire	1							18								
Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée" : conditions de réussite		Patrick Lenancker	Coopération	SP du 10/11/2015 (prévisionnel)				5	5	5	28					
Avis sur autosaisine	5															
Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : l'emploi : bilan et recommandations		Daniel Jamme	CFDT	15/06/2011	200	/	5	15	5	57	29			203	7	
L'emploi des jeunes		Jean-Baptiste Prévost	Organisations étudiantes		117	14	54	19	11	27	50	1		1545	240	
La prévention des risques psychosociaux		Sylvie Brunet	Personnalités qualifiées		95	/	67	19	10	25	25	4		2724	126	
Le fait religieux dans l'entreprise		Edith Arnoult-Brill et Gabrielle Simon	Association CFTC	12/11/2015	172	1	15	15	9	19	2			759	89	
Le dialogue social, vecteur de démocratie, de progrès social et de compétitivité		Jean-Luc Placet	Entreprises	non adopté	75	16	74	25	15	50	22					
L'emploi dans la transition écologique		Bruno Genty et Marie-Béatrice Levaux	Environnement et Personnalité qualifiée	28/05/2015	151	9	9	15	5	16	56	1		459	55	
Avis et rapport sur autosaisine	0															
Rapport annuel sur l'état de la France	0															
Résolutions	0															
Etudes sur autosaisine	2															
Le travail à temps partiel		François Milewski	Personne associée					15	7	20	16			523	72	
L'investissement dans les conditions de travail - étude suspendue et reportée à la prochaine mandature en raison de l'arrivée de la saisine parlementaire relative au chômage de longue durée		Hélène Adam	Personne associée					9	5	5	5					
Contributions	5															
PNR 2011																
PNR 2012																
PNR 2013																
PNR 2015																
"Droits formels, droits réels : sécuriser les parcours d'insertion des jeunes. Avis de suite"		Antoine Dulin						1								
TOTAUX	15							215	108	285	303	5	0	8253	807	0

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultat des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

Section de l'aménagement durable des territoires

La section de l'Aménagement durable des territoires, une section horizontale et territoriale

Les compétences de la section de l'Aménagement durable des territoires englobent les questions relatives à la décentralisation, au développement régional, à la planification et à l'organisation territoriales, au développement local et à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et au logement, aux équipements collectifs, aux transports, aux communications et au tourisme.

Ce bloc de compétences lui permet de couvrir de manière transversale les différents aspects de l'aménagement du territoire au sens large. L'aménagement du territoire vise, pour valoriser les territoires, les dynamiser et y améliorer la qualité de vie, à une répartition harmonieuse sur l'ensemble du pays, au service des femmes et des hommes qui y vivent, des lieux d'habitation, de travail et de loisirs, des équipements collectifs de toute nature, mais aussi des activités, économiques, sociales, culturelles … de tous les secteurs. Les transports et les communications, qui figurent expressément parmi les compétences de la section, contribuent à favoriser cette répartition harmonieuse. C'est aussi le cas, depuis le début de la présente mandature, de l'urbanisme, du logement et du tourisme.

La section considère que le développement des territoires régional et local s'obtient grâce à des actions multiples, touchant toutes les activités, en France et à l'échelle européenne. L'adjectif durable souligne la préoccupation, conforme à la vocation économique, sociale et environnementale de notre assemblée, d'un « développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », pour reprendre les termes de Mme Gro Harem Brundtland, la Premier ministre de Norvège en 1987. Il revient aussi à la section d'étudier les questions touchant à la décentralisation et à l'exercice de leurs compétences par les collectivités territoriales.

L'étendue et la cohérence de ce champ de compétences, ainsi que la variété des appartenances professionnelles et géographiques des membres de la section, sont des atouts majeurs pour la pertinence de ses travaux. La majorité de ses membres, conseillers et personnalités associées, exercent en effet leurs activités hors de l'Île-de-France ; ils sont issus de toutes les régions françaises, métropolitaines et ultra-marines ; certains sont ou ont été des élus locaux (présidents ou vice-présidents de conseils départementaux, maires ou conseillers municipaux, présidents de chambres consulaires), d'autres des représentants des diverses formes d'entreprises, des syndicats de salariés, d'organisations associatives, environnementales et/ou membres ou anciens membres de CESER.

Une proportion particulièrement élevée de saisines gouvernementales et des travaux nombreux

La section a rendu pendant la mandature en cours, de novembre 2010 à avril 2015, treize avis ou rapports et avis, dont six, soit la moitié, sur saisines gouvernementales, et sept autosaisines.

Sur les six saisines gouvernementales, deux ont porté sur des projets de loi d'orientation et de programmation ou sur des articles d'un projet de loi de programmation : il s'agit de l'avis Projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement (mars 2014), élaboré de manière conjointe avec la section des Affaires sociales et rapporté par Monique Boutrand et Daniel Prada, ainsi que de l'avis Avant-projet de loi

relatif à la ville et à la cohésion urbaine, rapporté par Hugues Martin et Isabelle Roudil au nom respectivement de la section de l'Aménagement durable des territoires et de la section de l'Economie et des finances (juillet 2013).

Une troisième saisine gouvernementale a porté sur le Projet de schéma national des *infra*structures de transport (SNIT), document visant à fixer les orientations de l'Etat à 20/30 ans pour développer, moderniser et entretenir les réseaux d'infrastructures relevant de sa compétence, soumis pour avis au CESE en 2012.

Trois autres saisines gouvernementales ont concerné des thématiques économiques, sociales et/ou environnementales entrant dans les compétences de la section, l'avis du CESE étant alors sollicité par le gouvernement sur une problématique mais non sur un projet de texte. Il s'agit des avis suivants :

- Avis « Les Zones Franches urbaines », rapporté par Eveline Duhamel (janvier 2014) ;
- Avis « La Transition énergétique dans les transports », rapporté par Sébastien Genest et Bruno Duchemin (juillet 2013) ;
- Avis «Ouverture à la concurrence des transports ferroviaires régionaux de voyageurs », rapportés par Jean-Marie Geveaux et Thierry Lepaon (juillet 2012).

Les sept avis sur autosaisine adoptés fin octobre 2015 sont les suivants :

- Avis « Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ? », rapporté par Guillaume de Russé (octobre 2015) ;
- Avis « Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes) », rapporté par Bruno Duchemin avec l'appui d'Olivier Marembaud (avril 2015) ;
- Avis « Tourisme et développement durable en France », rapporté par Christine Dupuis (novembre 2014) ;
- Avis « La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ? », rapporté par Paul de Viguerie (décembre 2013) ;
- Avis « Le logement autonome des jeunes », rapporté par Claire Guichet (janvier 2013) ;
- Avis « Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires ? », rapporté par Jacqueline Doneddu (novembre 2011).
- Avis « Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU) », rapporté par Marie-Noëlle Lienemann (septembre 2011) ;

Un rythme et des méthodes adaptés à la nature des travaux rendus

Après en avoir délibéré en début de mandature, la section a su adapter le rythme et la forme de ses travaux au degré d'urgence, en recherchant un équilibre entre l'impératif de réactivité, pour répondre dans les délais souhaités, et les nécessités d'un approfondissement suffisant des problématiques traitées.

Ainsi, les avis en réponse aux six saisines gouvernementales ont été élaborés en moyenne en trois à quatre mois et il s'est agi à chaque fois d'avis simples, les éléments de constats, en général relativement courts, étant intégrés à l'avis. Pour celui portant sur l'avant-projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine, le gouvernement a déclaré l'urgence et demandé une réponse sous trois semaines comme le lui permet la constitution. La section, conjointement avec celle de l'Economie et des Finances, a rendu son avis dans les délais,

inaugurant pour ce faire le recours à la procédure simplifiée prévue par l'article 6 de la loi organique instituant le CESE.

Les sept avis adoptés sur autosaisine ont en revanche donné lieu à un rapport, six à sept mois s'écoulant en moyenne entre la saisine de la section par le Bureau et l'adoption de l'avis en plénière. Ce temps plus long et ce dédoublement entre avis et rapport favorisent un approfondissement dans le cadre du rapport de l'analyse de la situation en appui des propositions, afin de parfaire l'information commune sur les sujets étudiés. Cela permet aussi de rendre plus synthétique l'avis proprement dit, centré sur les préconisations, facilitant sa lecture et son appropriation par les décideurs politiques, les acteurs de la société civile, les médias et les citoyens. Les travaux de la section élaborés sur autosaisine ont ainsi comporté un avis d'environ 30 pages en moyenne, avec un rapport d'un peu plus d'une centaine de pages, contre 45 pages en moyenne pour les avis sur saisine gouvernementale non assortis d'un rapport.

Aux treize avis rendus, se sont ajoutées six contributions à divers travaux rendus par le CESE notamment dans le cadre de procédures européennes. Ainsi, la section a rédigé trois contributions à des réponses du CESE aux consultations du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) sur les projets de programme national de réforme pour la France 2011-2015, puis 2012-2015 et 2013-2015, que coordonne la section des Affaires européennes et internationales ; une contribution à la réponse de la section Affaires européennes et internationales (AEI) à la consultation du Comité économique et social européen sur la position des CES nationaux de l'Union européenne sur la mise en œuvre au niveau national de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi UE 2020 ; une contribution de la section, sous forme d'un cahier d'acteurs, aux « Etats généraux de la démocratie territoriale » organisés par le Sénat (février 2012) ; enfin, une contribution sur le logement autonome des jeunes a été rendue en mars 2015 pour l'avis Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes, rapporté par Antoine Dulin au nom de la section des Affaires sociales et de la Santé. Ces contributions sont rendues dans des délais de l'ordre de deux à trois semaines, imposés par le calendrier des travaux auxquels ils sont destinés.

➘ Des travaux portant sur l'ensemble des compétences de la section

Ces douze avis adoptés ont permis d'assurer au cours de la mandature une bonne couverture de l'ensemble du champ de compétences de la section.

❒ *Travaux portant sur la décentralisation, l'organisation territoriale, le développement régional et local, l'aménagement du territoire*

Les questions relatives à la décentralisation, au développement régional, à la planification et à l'organisation territoriales, au développement local et à l'aménagement du territoire, ont fait l'objet de trois avis sur autosaisine.

- Avis « Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires ? »

Cet avis rapporté par Jacqueline Doneddu (novembre 2011), commencé sous un intitulé un peu différent sous la mandature précédente, a souligné que décentralisation, déconcentration, construction européenne, réformes fiscales, créations d'agence, révision générale des politiques publiques (RGPP) impactent les responsabilités des collectivités locales et de l'Etat. Ces mutations transforment leurs relations, engendrent des tensions, voire nuisent à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique, alors que le sentiment de distanciation à l'égard des institutions publiques perdure. Les propositions du CESE veulent

redonner à l'Etat et à la puissance publique les moyens d'une vision prospective fondée sur une évaluation renforcée et des leviers pour territorialiser des politiques répondant à l'intérêt général, appuyées sur des services publics confortés. L'avis formulait pour ce faire les axes suivants de préconisations : opter pour un Etat visionnaire et développeur ; consolider un Etat unitaire et décentralisé en Europe ; viser une appropriation publique de la construction européenne ; instaurer de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires ; tendre vers une refondation sociale ; construire une démocratie « élaboratrice » ; évaluer politiques nationales et outils territoriaux.

Il a été complété, comme déjà mentionné, par une contribution de la section, sous la forme d'un cahier d'acteurs, aux Etats généraux de la démocratie territoriale initiés par le Sénat début 2012, préalable à la réforme territoriale. Cette contribution s'est appuyée, outre sur l'avis Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires ?, sur Le rapport du Comité pour la réforme des collectivités locales, qu'avait rapporté Claude Roulleau à la fin de la précédente mandature, en novembre 2009.

- Avis « La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ? »

Dans cet avis, rapporté en novembre 2013 par Paul de Viguerie, qui porte aussi sur ce champ du développement territorial, ainsi que sur le rôle respectif de l'Etat et des collectivités locales en la matière, il est notamment souligné que les inégalités territoriales, phénomène complexe, peuvent varier selon la maille et les critères étudiés : si inégalités sociales et territoriales sont souvent corrélées, un territoire peut être en situation délicate dans un domaine mais favorable au regard d'autres paramètres ; les personnes, de plus en plus mobiles, vivent à diverses échelles au cours de la semaine, de l'année et de leur vie. Le cumul de certaines inégalités compliquant leur correction au seul niveau des acteurs locaux, le CESE appelle dans cet avis au renouveau d'une politique nationale d'aménagement du territoire. Celle-ci doit être menée sur le long terme par l'Etat, sans négliger la dimension européenne, de manière déconcentrée et concertée, à partir d'un diagnostic territorial partagé. Elle doit s'appuyer sur une péréquation renforcée, pour conforter une « France en réseau », réduire les inégalités et remettre tous les territoires en capacité de se développer, l'avis proposant pour ce faire une « feuille de route ».

Cet avis a constitué la contribution du CESE à la réflexion sur l'égalité des territoires introduite par Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, auditionnée par la section, qui a abouti à la création en mars 2014 du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) à partir de la fusion de la DATAR, du Secrétariat général du Comité interministériel à la ville (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité de chances (ACSé).

- Avis « Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ? »

Cet avis, rapporté en octobre 2015 par Guillaume de Russé, complète les réflexions du CESE sur ces problématiques, en traitant plus spécifiquement du développement des campagnes. Y est soulignée la grande diversité présentée par les espaces ruraux de France métropolitaine. Celle-ci tient pour une part à l'ampleur de la notion, qui va de territoires ruraux peu denses situés à proximité des villes, voire périurbains, à des communes très peu denses et isolées. La plupart de ces espaces voient augmenter leur population, mais certains continuent de perdre des habitants. Si leur économie comporte une part importante d'activités productives, agricoles, artisanales et industrielles, les activités résidentielles y prédominent. Des territoires ruraux, notamment industriels, ont beaucoup pâti de la crise,

d'autres, souvent plus résidentiels, sont moins touchés. Les mobilités contribuent à créer entre villes et campagnes un destin largement commun. Les espaces ruraux sont pour la France une richesse. Certains ont su mettre à profit leurs atouts pour dynamiser leur économie, pour peu que les concours nécessaires soient apportés aux acteurs locaux. Les propositions du CESE tendent à prendre en compte la diversité des territoires ruraux, à conforter leur accessibilité physique et numérique, à y renforcer la préservation des sols, la qualité de l'urbanisme et l'accès aux services de proximité. L'avis fait aussi des préconisations visant à améliorer leur attractivité par les filières et les réseaux, à y renforcer l'emploi et la formation, ainsi qu'à dynamiser la gouvernance, afin de tirer le meilleur parti de la réforme territoriale.

❒ *Une autosaisine et deux avis sur saisine gouvernementale relatifs à l'urbanisme et à la politique de la ville*

Les sujets relatifs à l'urbanisme et à la politique de la ville ont pour leur part fait l'objet de trois avis distincts, dont deux sur saisines gouvernementales.

- Avis et rapport « Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU) »

La loi du 1er août 2003 a créé l'Agence nationale de rénovation urbaine et engagé le Programme national de rénovation urbaine (PNRU), programme majeur et reconnu pour réhabiliter des quartiers parmi les plus fragiles par des efforts portant principalement sur le bâti. Le ministre de la ville devant présenter à l'automne 2011 des orientations quant à la poursuite du PNRU I et au lancement d'un éventuel PNRU II, le CESE a choisi d'anticiper cette échéance et de se saisir du sujet dans le cadre de l'avis suscité, rapporté par Marie-Noëlle Lienemann (septembre 2011). Dans cette optique, le CESE a fait des propositions pour remédier aux insuffisances du PNRU I, dont la moitié reste à exécuter, et pour assurer dans la durée son financement, en revenant au respect par l'Etat de ses engagements. Il formule également des préconisations pour le lancement rapide d'un PNRU II, qu'il estime indispensable.

- Avis « Projet de loi relatif à la Ville et à la Cohésion urbaine »

Le gouvernement ayant préparé un avant-projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine, il a soumis pour avis en urgence au CESE, fin juin 2013, les articles 1er, 5, 7 et 12 de cet avant-projet de loi. La section de l'Aménagement durable des territoires et celle de l'Economie et des Finances ont été chargées par le Bureau d'élaborer l'avis correspondant, rapporté par Isabelle Roudil et Hugues Martin. L'avis (juillet 2013) soulignait que l'importance de l'enjeu de la cohésion urbaine pour la République, la complexité des problèmes en cause, l'aggravation des difficultés rencontrées par nombre de ces quartiers dans un contexte de crise, justifiaient que la politique de la Ville fasse l'objet d'une loi de programmation. Il relevait des avancées du projet de loi allant dans le sens des préconisations faites dans l'avis Lienemann, par exemple quant à la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun, de meilleure implication des citoyens ou de prise en compte du problème des copropriétés dégradées. Il se félicitait de la prorogation de deux ans du PNRU I par le projet de loi, qu'il avait demandée dans son avis de 2011, et du lancement prévu par le projet de loi d'un PNRU II, qu'il avait aussi proposé. Il regrettait en revanche notamment que le financement de l'ANRU continue d'être assuré principalement par l'UESL (ex 1 % Logement) et par les bailleurs sociaux, alors que le CESE avait appelé en septembre 2011 l'Etat à la tenue stricte de ses engagements en matière de financement et à « la programmation d'une réduction progressive et conséquente de la subvention à l'ANRU versée par l'UESL ».

- Avis « Les Zones Franches Urbaines »

Le dispositif des Zones Franches Urbaines (ZFU) a été créé en 1996 pour redynamiser des quartiers de la politique de la ville présentant un cumul de difficultés. L'objectif était d'y maintenir ou créer des activités commerciales, artisanales ou de services, d'y accroître la mixité fonctionnelle et sociale, et d'améliorer la situation de l'emploi local. Le gouvernement, prévoyant de lancer une nouvelle génération de contrats de ville, a interrogé le CESE sur le bilan du dispositif ZFU en matière d'économie et d'emploi, sur l'utilité de le maintenir et sur les mesures à prévoir pour son évolution ou son remplacement. La section a été chargée de préparer cet avis, rapporté par Eveline Duhamel (janvier 2014), qui souligne que ce dispositif a permis dans nombre de ZFU la création d'activités économiques et d'emplois, y favorisant un rattrapage partiel en termes de mixité fonctionnelle, même si la crise fragilise ces résultats. De plus, des quartiers urbains présentent encore un cumul de difficultés qui ne se résume pas à la concentration de la pauvreté, seul critère de sélection des contrats de ville de nouvelle génération. Aussi, l'avis a-t-il formulé un ensemble de propositions pour un dispositif ZFU refondé et simplifié, qui s'intégrerait dans le cadre des futurs contrats de ville.

❒ *Trois avis sur saisine gouvernementale et un avis sur autosaisine relatifs à des aspects de la politique de transports*

- Avis « Projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) »

Le projet de Schéma national des infrastructures de transport soumis pour avis au CESE par le gouvernement visait à fixer les orientations de l'Etat à 20/30 ans pour développer, moderniser et entretenir les réseaux d'infrastructures relevant de sa compétence. Pour l'avis, rendu en février 2012, le projet de SNIT a marqué une rupture positive par l'association en un seul document d'actions pour optimiser les réseaux existants et les projets de développement, par l'optique de long terme adoptée, ainsi que par la place faite à l'environnement et à la concertation. L'avis, rapporté par Sébastien Genest et Pierre-Jean Rozet soulignait pour autant les importantes limites présentées par ce document et ses marges de progression. Les préconisations du CESE tendaient de ce fait à renforcer la dimension prospective du Schéma et à conforter ses avancées de méthode, à rendre effectifs les objectifs fixés en matière environnementale, à construire un développement cohérent aux différentes échelles territoriales, à affirmer une hiérarchisation des projets et à définir une programmation pluriannuelle, ainsi qu'à mettre en place un ensemble de mesures d'accompagnement relatives à la politique et au financement des transports.

- Avis « L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs (SRV) »

Cet avis, rapporté par Jean-Marie Geveaux et Thierry Lepaon, respectivement au nom de la section de l'Aménagement durable des territoires et de celle du Travail (juin 2012), a souligné l'essor remarquable qu'a connu le Transport Express Régional de Voyageurs (TER) grâce à la régionalisation. Il a toutefois noté que son coût tend à s'accroître et que son développement paraît sous contrainte, alors que l'Union européenne a engagé une libéralisation progressive des transports ferroviaires. Le Premier ministre ayant interrogé le CESE sur l'opportunité d'ouvrir les TER à la concurrence, en particulier quant au périmètre géographique, à la propriété du matériel roulant, aux relations contractuelles entre région et exploitant, ainsi qu'à sa dimension sociale, le CESE a considéré que la décision d'ouvrir, même à titre expérimental, les TER à la concurrence est politique et relève du gouvernement. Dans cet esprit, l'avis esquisse un chemin de réforme qui permette, via une expérimentation maîtrisée, d'avancer prudemment sur ce dossier sensible, en associant l'ensemble des parties

prenantes. L'enjeu est en effet de maintenir, voire d'amplifier le succès de la régionalisation des TER, afin de favoriser la compétitivité et l'accessibilité des territoires, la mobilité des personnes, la préservation de l'environnement et le développement de la filière ferroviaire.

- Avis « La transition énergétique dans les transports »

Autre saisine gouvernementale, cet avis rapporté par Bruno Duchemin et Sébastien Genest (juillet 2013), rappelle que la France s'est engagée à réduire de 20 % d'ici 2020 ses émissions de Gaz à effet de Serre (GES) par rapport à 1990 et à atteindre le « facteur 4 » d'ici 2050. Les transports en 2011 représentent 26 % des émissions de GES en France et 32 % de la consommation finale d'énergie. Imaginer la transition énergétique des transports oblige selon l'avis à s'interroger sur l'organisation de notre société : sur les modes de déplacement à privilégier, les infrastructures, les matériels et leur utilisation, l'impact des coûts sur la compétitivité, l'urbanisme, l'organisation du travail et des trajets … A l'échelle mondiale, les besoins de mobilité s'accroissent, ainsi que l'urgence de traiter les problèmes d'environnement. Des marchés colossaux s'annoncent, dont la France pourrait bénéficier. Réussir cette mutation suppose de l'organiser au service de tous. Les propositions de l'avis visent à inscrire les choix d'infrastructures dans l'objectif « facteur 4 », à favoriser transfert modal et intermodalité, à influer sur l'évolution des besoins et accompagner les changements de comportement, à faire de la France un champion industriel du transport décarboné, et à mettre en œuvre des leviers réglementaires et fiscaux.

- Rapport et avis « Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes) »

Ce rapport et avis sur autosaisine rapporté par Bruno Duchemin et Olivier Marembaud (avril 2015) participe d'un ensemble de quatre travaux du CESE consacrés au numérique et à ses effets quant à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la 3D et donc aux transports de personnes. L'avis souligne que le numérique devient indispensable à la mobilité : facilitation de la conduite automobile et des transports collectifs, transports individuels collaboratifs, optimisation des infrastructures … La mobilité numérique porte l'espoir d'offres de services publics et privés partant des besoins individuels, de réduction des inégalités, ainsi que d'opportunités majeures de croissance et d'emploi pour l'Europe et la France. Ces potentialités s'accompagnent de risques : disparités entre territoires, manque de formation adaptée, omnipotence de géants mondiaux du numérique, marchandisation incontrôlée des données individuelles. Afin de tirer le meilleur de cette mutation dans la mobilité, les préconisations de l'avis convergent pour rendre le transport automobile plus fluide et durable, et pour placer le numérique au cœur d'une nouvelle révolution des services. Le CESE veut anticiper les conséquences sociales et fiscales de la mobilité numérique et de l'économie collaborative, ainsi qu'encourager l'innovation et les développements industriels, notamment de plate-forme de services. Enfin, ses propositions visent à conforter les libertés individuelles et la capacité de chacun à utiliser les outils du numérique, ainsi qu'à mettre la société et les pouvoirs publics en mouvement.

❒ *Trois travaux portant sur d'autres compétences de la section*

- Avis « Projet de loi d'orientation et de programmation relatif à l'adaptation de la société au vieillissement »

Le Premier ministre a saisi pour avis le CESE, conformément à la Constitution, sur ce projet de loi d'orientation et de programmation. Le travail préparatoire a été confié à la section des Affaires sociales et de la santé, pour ce qui concerne l'anticipation et l'accompagnement

de la perte d'autonomie, et à la section de l'Aménagement durable des territoires, quant à l'adaptation de la société au vieillissement, avec comme rapporteurs respectifs Daniel Prada et Monique Boutrand. L'avis rappelle que la population française connaîtra d'ici 2035 un fort vieillissement, mais que seule une minorité de personnes devrait connaître une grave perte d'autonomie (en 2013, 17 % des plus de 85 ans sont dépendants). Les aînés, même fragilisés et moins mobiles, souhaitent pouvoir vieillir chez eux. Adapter notre société au vieillissement implique d'imaginer des espaces urbains, des transports, des logements, qui autorisent les aînés à rester dans leur quartier, leur chez « soi », même s'ils deviennent plus vulnérables. Les accompagner dans leur projet de vie suppose une prise en compte de leurs besoins. Le CESE considère que le projet de loi va dans le bon sens en proposant un changement de regard sur le vieillissement et des mesures d'anticipation de la perte d'autonomie, mais que la réponse aux besoins appellera des financements supplémentaires. S'agissant des enjeux relatifs à l'urbanisme, au logement et aux transports, il formule des propositions pour répondre aux enjeux du vieillissement dans les territoires et faciliter les mobilités, pour encourager les seniors à penser, choisir et adapter leur « chez soi », ainsi que pour promouvoir les alternatives au logement individuel.

- Avis et rapport sur « Le logement autonome des jeunes »

Rapporté par Claire Guichet, cet avis et rapport (janvier 2013) souligne la difficulté pour les 18-29 ans d'accéder à un logement autonome. Ils sont confrontés, plus encore que les autres catégories d'âge, aux conséquences de la hausse des prix du logement. Surreprésentés dans les petits logements du parc locatif privé et dans les villes centre, les jeunes résident souvent seuls, ce qui accroît leur taux d'effort, près de deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population. Les réponses offertes par les pouvoirs publics sont aujourd'hui insuffisantes. Faciliter l'accès au logement autonome suppose pour le CESE la mise en œuvre d'un ensemble de solutions combinant orientations générales des politiques de logement et mesures spécifiques. L'avis formule à cette fin des propositions pour mieux connaître les besoins des jeunes, augmenter, dans une perspective durable, l'offre de logements disponibles pour l'ensemble de la population et adaptés aux besoins des jeunes, maîtriser le coût du logement et améliorer sa solvabilisation, repenser l'offre dédiée, redonner de la fluidité aux parcours résidentiels et éviter les abus.

- Avis et rapport « Tourisme et développement durable »

Cet avis et rapport, rapporté par Christine Dupuis (novembre 2014), rappelle que la France, première destination au monde pour les arrivées de touristes internationaux, se situe au 3ème rang quant aux recettes du tourisme international. Le tourisme, très concentré sur le plan géographique et dans le temps, représente 7,3 % du PIB et une filière porteuse pour l'emploi. Le potentiel de touristes supplémentaires est important, d'autant qu'un tiers des Français ne part pas en vacances. L'avis appelle, pour un développement durable du tourisme, à répondre de manière qualitative et quantitative à l'augmentation du nombre de touristes et à la diversité de la clientèle, ainsi qu'à promouvoir un tourisme diversifié, adapté à la « capacité de charge » des territoires et fondé sur leurs atouts. Il propose pour ce faire l'élaboration de projets territoriaux de développement touristique durable, la promotion d'un tourisme mieux réparti et des nouvelles formes de tourisme respectant environnement et caractéristiques locales. Il préconise par ailleurs d'utiliser toutes les potentialités du numérique, de développer de manière diversifiée l'hébergement et d'en maintenir la qualité, d'améliorer la « durabilité » de l'offre de transport touristique, de promouvoir la formation pour développer l'emploi et d'améliorer la gouvernance du tourisme.

Auditions de ministres, échanges avec les assemblées parlementaires, avec des élus locaux et liens avec les institutions similaires

La section a entendu à diverses reprises, pour l'élaboration de ses travaux, et notamment des avis sur saisine gouvernementale, les ministres en charge des politiques concernées. Elle a ainsi reçu en audition, par ordre chronologique d'adoption des avis : M. Maurice Leroy, ministre de la Ville, Mme Nathalie Koscusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du Logement (MEDDTL), Mme Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement (2 fois), M. François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, ainsi que Mme Michèle Delaunay, ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie. Elle a aussi reçu dans le cadre d'une audition d'information M. André Vallini, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale.

Des échanges sont aussi intervenus avec des formations de travail des assemblées parlementaires ou avec leurs représentants : une quinzaine de députés, cinq sénateurs et une députée européenne ont ainsi été auditionnés par la section ou rencontrés par le (ou la) rapporteur(e) en entretien particulier ou lors d'un déplacement ; par ailleurs, le président de la section et/ou les rapporteurs ont été entendus à une douzaine de reprises au total par des commissions parlementaires, des formations de travail du Parlement ou des rapporteurs des deux assemblées suivant l'élaboration d'un projet de loi sur lequel le CESE avait rendu un avis. Ces échanges peuvent contribuer à éclairer le Parlement sur la perception des problématiques qu'ils étudient par les représentants de la société civile organisée et à la reprise de propositions issues des avis dans la législation.

Le nombre de personnalités entendues a varié selon la nature des travaux. Ainsi, en moyenne, la préparation de chaque avis sur saisine gouvernementale a donné lieu à une dizaine de personnes reçues en auditions et autant en entretiens du rapporteur. Pour les autosaisines, du fait du moindre degré d'urgence, ce nombre a atteint une vingtaine de personnalités auditionnées et s'y est ajoutée une quinzaine d'entretiens en moyenne.

La section a complété son information, chaque fois que possible, par des déplacements dans les régions pour mieux apprécier la problématique de ses rapports et observer sur le terrain les solutions adoptées en fonction des spécificités locales et régionales. Quatorze déplacements au total ont été faits pour les treize avis rendus, leur nombre variant toutefois fortement selon les saisines. La moitié de ces déplacements a concerné le rapporteur seul, le cas échéant avec le Président de la section, et la moitié une délégation plus étoffée de ses membres, donnant lieu sur place à une douzaine d'entretiens supplémentaires en moyenne, avec, là aussi, des variations sensibles selon les travaux.

En charge de l'Aménagement durable des territoires, la section et/ou ses rapporteur(e) s ont ainsi entendu ou rencontré sur le terrain de nombreux élus locaux, présidents ou représentants des associations de collectivités territoriales (notamment l'association des régions de France et l'Assemblée des départements de France, dont les présidents respectifs ont été auditionnés à deux reprises), présidents de Conseils régionaux, de Conseils généraux puis départementaux, ainsi que des maires ou de membres d'équipes municipales. Elle a aussi auditionné ou rencontré lors de ses déplacements nombre de présidents ou de représentants des CESER, et notamment à deux reprises Alain Even, président de l'Association des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de France (ACESERF), ainsi que les présidents et/ou des représentants des CESER d'Alsace, d'Aquitaine,

de Bretagne, de Martinique, de Guadeloupe, du Nord-Pas-de-Calais et de Pays-de la Loire. Pour leur part, des membres du CESE sont allés présenter l'avis qu'ils avaient rapporté devant des formations de travail de CESER, et notamment de ceux de Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces échanges entre institutions permettent de partager des expériences et des solutions. Le président de la section et un rapporteur se sont déplacés à Bruxelles pour rencontrer Stéphane Buffetaut, Président de la section Transports, Energie, Infrastructures, Société de l'Information (TEN), du Comité économique et social européen, ainsi que des fonctionnaires de la Commission européenne.

Les rapporteurs de la section ont par ailleurs effectué au total, outre les interventions déjà mentionnées devant des formations de travail du Parlement ou des CESER, une soixantaine de présentations devant des membres de cabinets ministériels, des représentants de collectivités locales, dans des colloques ou d'autres manifestations publiques. Une mission de valorisation des avis étant confiée au directeur des services consultatifs, le nombre de ces interventions s'est accru en fin de mandature.

➘ Des suites données aux avis adoptés durant la mandature

Mesurer les suites données par le gouvernement ou par les pouvoirs publics aux propositions formulées par le CESE dans ses avis constitue un exercice par nature très délicat. Le rôle constitutionnel du CESE est de rendre des avis consultatifs, d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur des problèmes dont ils n'ont pas toujours pleine conscience, de défricher des sujets difficiles, souvent très en amont, de participer au débat public et de rapprocher les points de vue. L'intérêt pour le gouvernement de saisir le CESE est aussi d'obtenir sur une question une photographie à un instant T des points faisant consensus (l'avis majoritaire) et des positions (dans les déclarations de groupe) des principaux groupes qui structurent la société civile organisée, et ce de manière plus approfondie et suivie que ne le ferait un sondage ou un jury citoyen. Mais la pertinence d'une proposition du CESE et de ses positions ne dépend pas du fait que le gouvernement les reprenne ou pas. Certaines propositions sont par ailleurs reprises des années après et de manière partielle, ce qui complique leur suivi. De plus, quand une idée est reprise, le CESE n'est le plus souvent pas cité, rendant très délicat, voire impossible, de lui attribuer la paternité d'une mesure (« corrélation n'est pas causalité »), d'autant plus que ses membres irriguent la société civile, en tirent leurs idées et y diffusent celles du CESE, cette capillarité étant l'une de ses richesses. Aussi, il n'apparaît pas possible d'effectuer un suivi systématique et quantitatif du devenir des propositions du CESE et l'on se bornera dans ce bilan de la section à montrer, pour deux avis sur saisines gouvernementales, les proximités qui peuvent exister entre des préconisations faites ou certains de leurs éléments et des décisions des pouvoirs publics.

L'avis sur Le projet de SNIT, rapporté par Sébastien Genest et Pierre-Jean Rozet (février 2012), soulignait l'amélioration méthodologique représentée par le projet de SNIT mais aussi l'ampleur des investissements (245 Md€ sur 25 ans, dont 90 Md€ financés par l'Etat) découlant du projet de SNIT élaboré par la précédente majorité. Il notait que ce montant n'apparaissait pas finançable et les inégalités qui découleraient du principe selon lequel seraient financées en premier les *infra*structures pour lesquelles les collectivités territoriales apporteraient les plus grands cofinancements. L'avis soulignait la nécessité de rendre effectifs les objectifs fixés en matière environnementale et de hiérarchiser les projets en identifiant dans le SNIT ceux prioritaires à 10/15 ans en donnant, dans la hiérarchisation des projets, la priorité à l'optimisation de l'existant sur la construction de nouvelles *infra*structures, aux alternatives à la route et à l'aérien, ainsi qu'aux modes et projets ayant le plus faible impact

sur l'environnement. Il appelait à développer le report modal, l'intermodalité et les plates-formes intermodales, et notamment à améliorer la desserte fluviale des grands ports, ainsi qu'à accentuer l'effort d'entretien des réseaux ferroviaires et des routes. Ces mêmes principes de hiérarchisation ont été réaffirmés par le CESE dans l'avis La transition énergétique dans les transports, rapporté par Bruno Duchemin et Sébastien Genest (juillet 2013), qui appelle aussi à «concevoir un urbanisme qui densifie la ville et les centres bourgs».

Le ministre chargé des transports a décidé de surseoir à la mise en œuvre du projet de SNIT et de mettre en place la commission Mobilité 21, composée de parlementaires et de personnalités qualifiées pour construire une vision soutenable des transports. Cette Commission a auditionné les rapporteurs du CESE, Sébastien Genest et Pierre-Jean Rozet, et nombre de ses préconisations rejoignent celles de l'avis, sans toutefois les citer. Ainsi, la Commission a souligné dans son rapport, rendu en juin 2013, que les 245 Md€ qu'exigerait la mise en œuvre du SNIT d'ici 2030-2040 n'avaient raisonnablement aucune chance de pouvoir être mobilisés sur la période considérée. Elle a considéré que la satisfaction des besoins d'entretien et de modernisation de l'existant doit constituer la priorité en matière d'investissement, et appelle des efforts supplémentaires. Elle a noté que la priorité doit être donnée aux modes de déplacements et de transports alternatifs à la route, mais que la route reste le principal mode de transport et que la préservation du patrimoine routier existant reste dans ce contexte nécessaire. Elle a souligné la priorité constituée par le renforcement des plates-formes portuaires de niveau européen et du traitement des nœuds à enjeux du réseau ferroviaire. Elle a enfin formulé des propositions de hiérarchisation distinguant des niveaux de priorité, sur lesquels l'Etat pourra s'appuyer pour fonder ses choix en matière d'*infra*structures.

Dans son avis Zones Franches Urbaines rendu sur saisine du Premier ministre, rapporté par Eveline Duhamel (janvier 2014), le CESE plaidait pour une refondation du dispositif des ZFU et pour son intégration dans le cadre des futurs contrats de ville prévus par le gouvernement. L'Assemblée nationale a adopté en décembre 2014 dans le cadre du projet de loi de finances rectificatives (article 22) un projet de refonte des ZFU en « Territoires entrepreneurs », dont l'exposé des motifs fait référence à l'avis et reprend une large part de ses propositions. Le dispositif ZFU, qui arrivait à son terme fin 2014, est prolongé et refondé, ce que préconisait l'avis. Une stratégie économique globale sera mise en place. Les entreprises se créant ou s'implantant en « Territoires Entrepreneurs » bénéficieront d'une exonération d'impôt sur les bénéfices, le plafond du bénéfice exonéré étant ramené de 100 000€ à 50 000 € (l'avis proposait 60 000 €) et majoré de 5000 € par emploi salarié pour accroître l'exigence en matière de création d'emploi, comme le proposait le CESE. Les députés ont adopté un amendement conditionnant les exonérations à une clause d'embauche locale : au moins 30 % des salariés des entreprises concernées doivent résider dans ces quartiers défavorisés (le CESE proposait entre 25 et 33 %).

S'y ajoute la reprise déjà mentionnée de plusieurs préconisations importantes de l'avis Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (PNRU), rapporté par Marie-Noëlle Lienemann, par le projet de loi relatif à la Ville et à la Cohésion urbaine.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

SECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

		Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux		Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du vote** P	C	A	Nbre de réunions**	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de téléchargements sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Avis sur saisines gouvernementales	5															
Le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT)		Sébastien Denis et Pierre-Jean Rozet	Environnement et nature/CGT	25/01/2011	169	0	0	9	5	9	9	2	1	545	88	
L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires de voyageurs (avec la section du Travail)		Jean-Marie Bove ux (ACT) et Thierry Lepaon (TRAVAIL)	Personnalités qualifiées/CGT	27/06/2012	166	2	25	15	16	27	8	1		995	18	
La transition énergétique dans les transports		Bruno Duchamin et Sébastien Denis t	CFDT/Environnement	10/07/2013	180	0	29	7	2	5	11	2	5	551	18	
Les Zones Franches Urbaines (ZFU)		Evelina Duhamel	Entreprises	15/01/2014	166	0	0	12	5	9	142	1	5	432	58	
Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement (avec la section des affaires sociales et de la santé)		Monique Boutrand (ACT) et Daniel Prada (AS)	CFDT/CGT	26/08/2014	155	2	1	8	7	7	29	2	10	575	444	
Projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine (article 1, 8, 7 et 12) - PROCEDURE SIMPLIFIEE (avec la section de l'économie et des finances)		Isabelle Roudil (ACT) et Hugues Martin (ECO)	Coopération/Personnalités qualifiées	10/07/2015	35	0	8	2	0	0	0	1		205	10	
Avis sur saisine parlementaire																
Avis sur autosaisine																
Avis et rapport sur autosaisine	7															
Bilan et perspectives du programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)		Marie-Noëlle Lienemann	Coopération	14/09/2011	166	0	0	15	5	11	11	NC	NC	530	58	
Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires ? Saisine transmandature. Le rôle et la place de l'Etat dans le nouveau contexte institutionnel (Chiffres entre parenthèses = réunions et auditions réalisées durant la précédente mandature)		Jacqueline Doneddu	CGT	22/11/2011	103	44	48	11(15)	4 (10)	4 (10)	11	2	12	455	41	
Le logement autonome des jeunes		Claire Guichet	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	25/01/2013	151	10	7	17	12	19	14	1	10	975	54	
La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?		Paul de Viguerie	UNAF	13/11/2013	130	2	41	17	11	12	15		7	740	18	
Tourisme et développement durable en France		Christine Dupuis	UNSA	12/11/2014	169	0	0	10	11	19	20		5	382	48	
Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)		Bruno Duchamin et Olivier Marembaud	CFDT/Personnalités associées	14/04/2015	157	3	0	18	11	22	27		11	529	58	
Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?		Guillaume de Russé	Personnalités qualifiées	28/10/2015	161	0	0	14	6	9	58					
Rapport annuel sur l'état de la France																
Résolutions																
Etudes sur autosaisine																
Contributions	6															
Contribution sur questionnaire du Comité économique et social européen sur sur la stratégie UE 2020		Paul de Viguerie	UNAF					1	0	0	0					
Contribution sur le Projet national de réforme (PNR) 2011		Pierre-Jean Rozet	CGT					1	0	0	0					
Cahier d'acteur de la section dans le cadre des Etats généraux de la démocratie territoriale par le Sénat		Jacqueline Doneddu	CGT					1	0	0	0					
Contribution sur le projet national de réforme (PNR) 2012		Jacqueline Doneddu/Paul de Viguerie	CGT					1	0	0	0					
Contribution sur le Projet national de réforme (PNR) 2015		Claire Guichet	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse					1	0	0	0					
Contribution sur le logement autonome des jeunes pour l'avis Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes		Claire Guichet	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse					1	0	0	0					
TOTAUX	19							182	94	140	385	12	62	6215	923	0

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté (la colonne porte la mention "non adopté")

** Résultat des scrutins (P : pour ; C : contre ; A : abstention

quand une réunion a donné lieu à des travaux pour plusieurs saisines ou contributions, la réunion est comptée une fois pour chacune d'entre elles

Section de l'économie et des finances

Préambule

La mandature s'achève et l'heure est venue de faire le bilan des travaux conduits au sein de la section de l'économie et des finances que j'ai l'honneur et le plaisir de présider.

Le champ de notre section est particulièrement vaste (économie, finances publiques, marchés financiers, banques, assurances…) et souvent complexe. En ces temps d'incertitude économique et de turbulences financières, il est nécessaire de faire des choix et de tenter d'éclairer au mieux les décideurs politiques et d'anticiper autant que faire se peut les évolutions attendues par nos concitoyens. Il s'agit aussi de tenter de décoder des relations économiques devenues très complexes en offrant une lecture simple et utile à tous. Nous nous efforçons dans la mesure du possible de traiter d'une manière équilibrée les dimensions économiques, sociales et environnementales d'un sujet car il nous apparaît de plus en plus clairement que la sortie de la crise exigera de trouver systématiquement cet équilibre, garant d'un modèle plus durable.

Les thèmes que nous abordons sont au cœur des problématiques du moment et donnent lieu à des échanges souvent animés, parfois vifs mais toujours intellectuellement passionnants. Il n'est pas toujours facile de parvenir à un compromis et encore moins à un consensus, mais l'expression de la pluralité de vues est toujours riche d'enseignement et permet de produire des avis que la recherche à tout prix du consensus pourrait affadir. Le fonctionnement de la section est apparu plus que satisfaisant compte-tenu des différences : les « clivages » existent, certes mais le respect de l'autre, la tolérance ont prévalu pendant ces années qui ont conduit à une « ambiance » de travail très agréable.

La section peut être fière de la qualité de ses travaux ; j'ajoute qu'en dépit d'un renouvellement complet de l'équipe administrative fin 2013, elle a continué à produire à un rythme soutenu des textes sur des sujets complexes.

L'apport de l'opinion de la société civile sur des sujets parfois techniques est essentiel ; il importe qu'il soit relayé efficacement et fasse l'objet d'une meilleure publicité.

Sujets traités

Au cours de la mandature, la section n'a eu à traiter que d'une seule saisine gouvernementale, conjointement avec la section de l'aménagement durable des territoires, sur l'avant-projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine. Le rapporteur pour la section, Hugues Martin, avait signalé dans l'avis la nécessité que la politique de la ville fasse l'objet d'une loi de programmation.

Rapport annuel sur l'état de la France : A quatre reprises au cours de la mandature (2011, 2012, 2014 et 2015), la section a été mandatée pour rédiger le rapport annuel sur l'état de la France. Cet exercice, très lourd, a mobilisé les énergies des conseillers pendant une grande partie de l'année à chaque reprise :

- En 2011, André-Jean Guérin et Yves Zehr constataient le caractère inédit d'une crise « multifactorielle, globale et systémique », nécessitant une profonde transformation de notre modèle, tout en suggérant que la France ne manquait pas d'atout pour « réussir sa mutation ». Une analyse pointue du moral des Français faisait apparaître « une société française de plus en plus fragmentée » mais un déploiement du dynamisme dans la sphère privée. Forts de ce constat, les rapporteurs invitaient à (i) rassembler les Français, par la poursuite d'une politique familiale équilibrée,

la réduction des inégalités par le haut et la lutte contre la pauvreté et la réforme fiscale, (ii) se projeter dans l'Europe en renforçant la compétitivité de la France au sein de la zone euro et en impulsant des changements profonds dans la construction européenne, (iii) contribuer à la construction du monde en affirmant la responsabilité de chaque politique face aux menaces d'une surexploitation du monde, en portant ce message dans les enceintes internationales et en se montrant exemplaire et (iv) à mettre en œuvre des orientations prioritaires visant chacune une amélioration de la compétitivité, de l'équité et de la soutenabilité, notamment en contenant la dette tout en investissant dans des projets d'avenir, en utilisant d'avantage les signaux prix, en réformant les prélèvements obligatoires, en établissant un plan pour une consommation durable et en poursuivant la détermination d'indicateurs de bien-être et de soutenabilité.

- En 2012, Roger Mongereau, tout en mettant l'accent sur une « situation économique et sociale préoccupante » et un « état moral contrasté », s'attachait à analyser l'importance du fait régional dans une approche originale. Les préconisations du rapport suggéraient (i) d'approfondir l'Union Européenne en mettant en œuvre la stabilité, la coordination, la gouvernance et la croissance en Europe, en poursuivant les efforts d'harmonisation juridique et fiscale, en révisant le financement du budget européen, en s'associant et en s'appuyant sur la BEI pour des projets porteurs d'avenir, en poursuivant l'union bancaire et le renforcement de la réglementation financière et en se dotant d'une stratégie industrielle européenne, (ii) de tenir compte du fait régional, (iii) d'adapter notre économie et notre pacte social, en élaborant un pacte productif, en améliorant l'efficacité des acteurs publics, en renforçant et en valorisant les entreprises, en réaffirmant la priorité à l'innovation et au développement durable et en rendant la formation plus efficace, et (iv) de conforter le « vivre ensemble » et le sens du collectif.
- Pour l'exercice 2014, Hélène Fauvel pointait des fractures toujours plus nombreuses au sein du pays : essoufflement démographique du monde occidental, accroissement des inégalités accéléré par la crise, sentiment d'injustice. Le rapport consacrait deux focus aux principales préoccupations des Français, les prélèvements obligatoires et le logement sans oublier l'emploi qui faisait l'objet d'une analyse originale de la contribution de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, consacrée aux évolutions du travail (ou des activités) dans une perspective de moyen terme. La rapporteure déclinait les recommandations autour de trois axes : (i) lutter contre l'absence de perspectives et redonner confiance en l'avenir, en évitant le risque de déflation qui menace la France et l'Europe, en faisant des investissements ciblés un des moteurs de sortie de crise, en prônant une stabilité et une meilleure évaluation des politiques publiques, gage d'efficacité ; (ii) éviter le délitement de la société, en favorisant le retour dans l'emploi, vecteur de croissance du PIB et de cohésion sociale et en réduisant les inégalités en répondant aux besoins sociaux ; (iii) promouvoir une France porteuse de projets fédérateurs autour d'un nouveau modèle de développement, en valorisant les atouts de la France et en favorisant la transmission d'un environnement de qualité aux générations futures.
- S'agissant de l'exercice 2015, le vote en plénière est prévu en septembre.

En plus de ces rapports qui ont vocation à couvrir des thèmes allant parfois bien au-delà de ses stricts champs de compétence, la section s'est attachée à étudier des thèmes en lien avec l'actualité économique et financière et porteurs d'enjeux pour notre temps :

qu'il s'agisse de problématiques macro-économiques (l'investissement public, l'économie non-déclarée), financières (solvabilité 2, le financement de la transition écologique et énergétique), monétaires (nouvelles monnaies) ou transversales (la dette publique, le soutien à l'investissement des collectivités territoriales). Ces textes répondaient aux débats du moment (la dette, solvabilité 2, l'économie souterraine, financement de la transition écologique), mais ouvraient aussi des perspectives pour le moyen ou long terme (investissement public, nouvelles monnaies) :

- En 2012, l'avis de Michel Lamy, « La dette : un pont entre passé et avenir », soulignait que le niveau atteint justifiait un traitement approprié et résolu, équilibré et dépassionné. Il suggérait d'afficher des mesures telles qu'une profonde réforme fiscale dans le sens d'un système plus juste, d'une analyse des dépenses en évitant toutefois l'écueil que constituerait une austérité aveugle qui provoquerait une récession. L'avis préconisait au niveau européen d'encourager les projets communs financés par des project bonds et, enfin de modifier le rôle des agences de notation, dont le rôle et l'influence avaient considérablement augmenté, et d'encourager la détention de titres français par les résidents.
- La même année, dans un avis sur « L'investissement public : malgré la crise une priorité », Didier Ridoret rappelait la nécessité de privilégier les investissements qui présentent des externalités positives ou qui engagent l'avenir, tout en servant un projet de société. L'avis recommandait de rationaliser l'organisation des pouvoirs publics territoriaux et de leurs compétences, par exemple en renforçant les mécanismes de solidarité entre territoires, d'améliorer la programmation annuelle, soulignant la nécessité d'une véritable politique de gestion du patrimoine immobilier et des infrastructures. L'avis préconisait enfin d'améliorer l'accès au financement, suggérant par exemple la création d'une banque publique dédiée aux collectivités territoriales.
- En 2013, c'est au financement de la transition écologique et énergétique que la section a consacré ses travaux. L'avis de Gaël Virlouvet rappelle que la transition écologique est une démarche qui vise à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. L'avis formule cinq axes de propositions : (i) affirmer un cap politique commun au plus haut niveau, (ii) consolider la prospective économique de la transition écologique, en soulignant la nécessité d'anticiper les aspects sociaux et économiques de la transition, (iii) rendre la transition écologique économiquement attractive, en jouant sur les prix, les aides et l'accès au crédit, (iv) permettre la prise en compte de la dimension environnementale dans les choix d'investissement et (v) développer des instruments financiers au service du bien commun et de la relance vers une nouvelle prospérité.
- En 2014, la section s'est penchée sur « Les conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée », pour Bernard Farriol, rapporteur de l'avis, l'intérêt du sujet se justifiant par le fait que l'économie non déclarée bafoue le principe d'égalité devant l'impôt et affaiblit la morale citoyenne à un moment où des efforts sont demandés à tous. Le CESE recommandait dans ce contexte de renforcer la prévention et la pédagogie, de mieux cibler les contrôles, en développant notamment les enquêtes et les contrôles aléatoires, de renforcer les moyens et les partenariats, en améliorant la coordination entre les acteurs et d'accroître les sanctions.

- Cette même année, une étude d'Anne de Blignières et Jean-Pierre Milanesi sur les conséquences de Solvabilité II sur le financement des entreprises a précisé en quoi le projet de directive apportait une modification majeure sur l'environnement prudentiel des assurances, et tentait d'évaluer les risques, mettant notamment l'accent sur l'impact sur la politique de couverture de certains risques et la nécessité d'une approche globale du dispositif en termes de financement de l'économie au moment où Bâle III modifie substantiellement les règles prudentielles imposées aux banques ?
- Enfin, toujours en 2014, la section a travaillé sur le concept d'économie quaternaire et Michèle Debonneuil a eu l'occasion d'expliquer en quoi il pouvait apporter des solutions à la crise.
- Pour 2015, dernière année de la mandature, la section s'est d'abord intéressée aux « Nouvelles monnaies : enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux ». Pierre-Antoine Gailly, constatant l'évolution du paysage monétaire à la faveur des innovations numériques mais aussi de la volonté de citoyens de disposer d'outils monétaires favorisant une économie de proximité, formule plusieurs recommandations : réfléchir à la notion de monnaie en sensibilisant les utilisateurs à la notion de risque, réguler les nouvelles monnaies en mettant notamment en place des outils de surveillance et fixer les conditions sous lesquelles les nouvelles monnaies peuvent être bénéfiques en identifiant les promoteurs, en évitant les fuites fiscales et sociales et en mettant en place des systèmes de garanties.
- Didier Ridoret a aussi été rapporteur d'un avis visant à « Encourager l'investissement public des collectivités territoriales ». Prenant acte de l'effet de ciseau auquel sont confrontées les collectivités territoriales (extension des compétences mais baisse des dotations), le CESE suggère plusieurs pistes pour desserrer la contrainte qui pèse sur les budgets d'investissement des collectivités territoriales, mieux connaître et mobiliser le patrimoine local et améliorer la programmation des investissements et mieux mobiliser les partenaires institutionnels et privés , y compris via le Plan Juncker.

La plupart des textes ont fait l'objet d'un accueil favorable de la presse et de téléchargements substantiels, témoignant de l'intérêt porté par le public.

Bilan sur le fonctionnement de la section

A l'occasion des auditions menées lors des travaux en section, ou après le vote en plénière, les rapporteurs ont eu régulièrement l'occasion de rencontrer des parlementaires. Il est arrivé que la Commission Européenne réponde par écrit à certains points soulevés dans un texte. Nul doute enfin que les avis récents seront pris en compte lors des réflexions conduites au sein des pouvoirs publics sur ces mêmes sujets.

La section a eu à plusieurs reprises l'occasion de discuter de son mode de fonctionnement et notamment de la place prise par le rapport annuel dans l'agenda de ses travaux. C'est un point qui devra être reexaminé lors de la mise en place de la prochaine mandature.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

SECTION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

	Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux	Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin** P	C	A	Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de téléchargements sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Avis sur saisines gouvernementales															
Avis sur saisine parlementaire															
Avis sur autosaisine															
La dette : un pont entre passé et avenir	M. LAMY	CFE-CGC	13/06/2012			x	12	5	6				426	63	18
L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité	M. RIDORET	Entreprises	11/07/2012			x	6	3	6				354	106	
Financer la transition écologique et énergétique	M. VIRLOUVET	Nature et environnement	10/09/2013			x	12	7	26	51			537	143	
Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie	M. FARRIOL	UNAF	24/06/2014			x	6	4	6	4			199	53	15
Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et	M. GAILLY	Entreprises	15/04/2015			x	5	4	8				152	55	20
Encourager l'investissement public des collectivités territoriales	M. RIDORET	Entreprises	07/07/2015			x	5	2	2				419	25	
Avis et rapport sur autosaisine															
Rapport annuel sur l'état de la France															
2011	MM GUERIN et ZEHR	Nature/Coopération	14/12/2011			x	17	10	18				737	61	15
2012	M. MONGEREAU	Entreprises	12/12/2012			x	9	4	5				1548	37	5
2014	Mme FAUVEL	CGT-FO	10/12/2014			x	16	8	16	4			810	44	31
2015	M. NOEL	Professions libérales	23/09/2015			x	16	7	8	3			103	81	
Résolutions															
Etudes sur autosaisine															
Les solutions quaternaires pour sortir de la crise	Mme DEBONNEUIL		NA				6	5	6						
Les conséquences de Solvabilité II sur le financement des entrepris	Mme de BLIGNIERES et M. MILANESI		11/04/2014			x	4	3	7	3	1	1	318	19	35
Contributions															
TOTAUX 0							114	62	114	65	1	1	5603	687	139

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultat des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

Section des affaires européennes et internationales

Préambule

La section a débuté ses travaux sur une très forte mobilisation de l'ensemble des conseillers portée par l'actualité internationale. En effet, la tenue sous présidence française du G 20 a d'emblée suscité un consensus pour engager une réflexion sur la gouvernance internationale avec un premier avis très vite transformé en saisine gouvernementale : « Au cœur du G 20 : une nouvelle dynamique pour le progrès social, économique et environnemental » (Rapporteurs : MM. Bernard GUIRKINGER et Guy VASSEUR) décliné autour de deux idées majeures : la croissance économique n'est pas une fin en soi mais elle doit être au service du bien-être des hommes et des femmes en donnant la primauté à la dimension sociale, à la création d'emplois, à la lutte contre les inégalités et la pauvreté ainsi qu'à la préservation de l'environnement ; la nécessaire reprise par les décideurs politiques de la conduite de la mondialisation et du contrôle des activités économiques et financières.

L'enjeu d'avancer vers un nouvel ordre économique mondial axé sur le développement durable dans un juste équilibre entre les piliers économique, social et environnemental sera réaffirmé avec autant de vigueur au fil de plusieurs autres avis rendus dans la perspective des grandes rencontres internationales qui ont jalonné ces cinq années de mandature : « Les négociations climatiques internationales à l'aune de la conférence de Durban » (Rapporteure : Mme Céline MESQUIDA) ; « Rio+20 : un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète » (Rapporteure : Mme Françoise VILAIN), « Réussir la Conférence climat Paris 2015 » (Rapporteurs : M. Bernard GUIRKINGER et Mme Céline MESQUIDA) précédée d'une résolution diffusée à la veille du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014 : « Conseil européen des 23/24 octobre 2014 : l'impératif d'une ambition pour le climat ».

Ces travaux sur des sujets complexes, qui entremêlent des enjeux de gouvernance mondiale dans un contexte en pleine recomposition des équilibres géopolitiques et économiques, ont toujours été conduits avec la même préoccupation : s'attacher à favoriser l'appropriation de ces questions essentielles par l'ensemble de notre assemblée, inciter nos conseillers, les organisations qu'ils représentent, à l'engagement dans les débats que soulèvent ces questions, et enfin exprimer de la façon la plus visible la mobilisation du CESE. La section a ainsi résolument pris le parti d'explorer sur un mode pragmatique avec le regard de citoyens engagés, dans la diversité de leurs profils, de leurs parcours et de leurs expériences, les voies et moyens d'une régulation internationale privilégiant l'économie réelle, au service du progrès social, de la préservation de l'environnement et d'une plus grande association des organisations représentatives de nos sociétés aux négociations internationales. Nos avis ont mis l'accent en particulier sur la recherche de davantage de cohérence et d'articulation entre les actions des différentes organisations internationales, sur le rôle des États démocratiques en la matière, acteurs incontournables et légitimes des relations internationales, sur la pertinence dans cet esprit et cet objectif d'enceintes comme le G20 ou le G8, l'impérieuse nécessité de s'appuyer sur la construction et la meilleure prise en compte de normes édictées par les organisations internationales existantes, telles que l'OIT ou l'OCDE…. Sur ce dernier aspect, l'avis « La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale » (Rapporteur M. Alain DELMAS) met l'accent sur la promotion des normes internationales universelles. Dans le même esprit, l'avis « Les Migrations internationales : un enjeu planétaire » (Rapporteur M. Olivier Kirsch) souligne également l'importance d'une approche par les droits sur le plan de la gouvernance internationale. Cet avis, envisagé de longue date, a été élaboré dans le contexte de la crise

des migrants qui touche l'Europe depuis le printemps 2015 et n'élude pas non plus, sur le plan du constat, la situation de la France et il constitue à ce titre une synthèse de l'ensemble des facettes d'une problématique susceptibles d'être traitées par la section.

Dans ce contexte de mondialisation, l'Union européenne -UE- a tout naturellement été au centre de nos travaux dessinant ainsi un deuxième axe. L'UE demeure, en dépit des difficultés économiques et sociales qu'il lui faut affronter, une grande puissance économique et commerciale à l'échelle de la planète et, autant la singularité que la modernité de sa construction constituent un mode inédit d'organisation des interdépendances entre États. Néanmoins, face à un avenir incertain, la confiance des citoyens dans la capacité de l'UE à répondre aux défis auxquels elle est confrontée s'est ébranlée. Et dans le droit fil des idées force mises en avant pour avancer vers une gouvernance internationale plus équilibrée, les conseillers se sont retrouvés autour de trois exigences : le renforcement de la gouvernance européenne par la refondation politique de son projet avec une montée en première ligne des politiques qui ont là aussi la responsabilité de démontrer que l'échelle européenne est le niveau le plus pertinent pour agir, interagir et contribuer à façonner le cours des choses ; la relance de son activité pour un soutien à une croissance durable, créatrice d'emplois décents et pérennes qui s'inscrivent dans une perspective de transition économique, sociale et environnementale ; la légitimation du projet européen auprès des citoyens.

Sur les questions européennes, il est essentiel d'insister sur la méthode de travail. C'est une approche dynamique, ouverte sur l'extérieur qui a été mise en place. Outre deux avis consacrés à l'Union européenne : « L'union européenne à la croisée des chemins » (Rapporteur M. Christophe QUAREZ) et « La révision de la stratégie Europe 2020 : Bilan et perspectives » (Rapporteur M. Alain DELMAS), la section a déployé diverses activités et pris plusieurs initiatives marquantes au cours de cette mandature avec la préoccupation de contribuer à combler le fossé qui existe depuis plusieurs années entre la construction européenne et les citoyens.

Au sein du CESE, une lettre d'information électronique est diffusée régulièrement à l'adresse de tous les membres, composée d'une partie thématique et d'une annonce des principaux évènements en liaison avec l'actualité européenne

Au plan national, la section a privilégié la poursuite d'une relation soutenue avec le Secrétariat général des affaires européennes. Avec ce dernier, s'est ainsi forgée, au nom du CESE, une relation fructueuse qui s'est traduite par une consultation systématique de notre institution sur le Programme national de Réformes. Cette consultation confère au CESE une place singulière dans le dispositif national du semestre européen et fournit au fil des ans l'occasion d'engager avec cette administration interministérielle une véritable discussion sur les enjeux européens. Les résultats de cette consultation sont portés à la connaissance de la Commission européenne.

Au niveau des institutions européennes, la section a participé à différentes consultations. On mentionnera, à cet égard, la consultation relative à la communication de la Commission intitulée « Vers un acte pour le marché unique », au cours du premier semestre 2011, par le Comité économique et social européen ou encore la participation de notre Maison à la consultation publique lancée par la Commission, le 5 mai 2014, sur les enseignements à tirer de la mise en œuvre à mi-parcours de la stratégie Europe 2020. Le rapporteur de l'avis sur la Stratégie UE 2020 siège d'ailleurs, au sein du Comité UE 2020 près le CES Européen. Les relations de coopération de travail avec le Comité économique et social européen ont été intensifiées. Plus précisément, des réunions de travail se sont tenues quatre fois par an sous

l'égide du CES Européen et de son Comité de pilotage « Europe 2020 », avec la participation active des CES nationaux existants dans l'UE. Ce travail en réseau au caractère original qui n'a pas d'équivalent, porte non seulement sur un échange d'informations sur les situations nationales et le degré d'implication des CES nationaux dans les processus de consultation et l'élaboration de travaux. De même, de nombreux évènements, de multiples manifestations sur l'Europe, qui seront évoqués ultérieurement, ont été organisés au CESE, en liaison avec le CES Européen, avec une forte implication du Président et des conseillers de la section.

Enfin, la section a porté son attention sur la situation de la France dans la mondialisation et dans l'UE et plus particulièrement sur l'importance du maintien et plus encore sur l'affermissement de son positionnement et de son influence. A cette fin, elle a fait le choix de cibler sa réflexion sur trois thématiques bien spécifiques : face à la persistance de notre déficit commercial, un avis « Gagner la bataille de l'exportation avec les PME » (Rapporteur M. Jean-François Roubaud) ; le renforcement des dispositifs de solidarité internationale de notre pays avec l'avis « Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises » complété par la saisine gouvernementale sur le « Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale » (Rapporteur M. Francis CHARHON) ; enfin, un avis sur « L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental » (Rapporteur M. David Gordon-Krief).

Pour conclure autour de ces trois grandes thématiques de travail, il faut d'emblée souligner que l'intérêt et l'investissement des conseillers et des personnalités associées qui nous ont accompagnées ne se sont jamais démentis. Et chacun, à tous les instants, a su faire en sorte que l'écoute, la discussion, l'échange servent avant tout l'élaboration d'avis de qualité, porteurs de messages forts. L'organisation du travail fondée sur des auditions variées et de haut niveau ainsi que les longues plages de temps consacrées à l'écoute des uns des autres ont été une source d'enrichissement mutuel. Plus encore, cette organisation a été déterminante dans le cadrage et le calibrage des préconisations et les larges majorités recueillies lors de la présentation en plénière des avis –et dont chacun a pu à chaque fois se féliciter- sont venu récompenser le travail mené collectivement sur chacun des sujets.

➘ Les grands axes des travaux

Ainsi que le présente le tableau en annexe, la section a établi, avec le souci d'un juste équilibre entre les trois dimensions, dix avis dont deux sur saisine gouvernementale et deux études. A cela s'ajoutent les consultations évoquées dans le préambule.

Sur l'impératif d'une régulation internationale autour des objectifs de développement durable qui a nourri très largement la réflexion et le débat, un certain nombre de grandes lignes directrices se retrouvent d'un avis à l'autre :

- L'édification d'un nouvel équilibre, dans le but de plus de cohérence entre politiques économiques, sociales et environnementales, entre institutions internationales par notamment une revalorisation face à l'OMC, le FMI, la Banque mondiale, du rôle de l'OIT, de l'OMS, de la FAO ;
- Une mobilisation sur les questions environnementales, le climat et la biodiversité par une consolidation du processus de négociations au sein de l'ONU, des politiques d'adaptation aux effets du changement climatique, des financements au service du défi climatique et par l'introduction de nouveaux modes de production et de consommation ;

- La lutte contre le sous-développement et la pauvreté avec l'instauration de socles de protection sociale minimaux, la reconnaissance de la sécurité alimentaire comme un droit inaliénable, un renforcement de l'appui au décollage économique des pays pauvres ; l'importance de ces questions a de nouveau été soulignée par la section dans le cadre de l'avis « Migrations internationales : un enjeu planétaire » tant l'on peut considérer que migrations et développement sont intrinsèquement liés ;
- Une intensification des efforts en faveur d'une gouvernance économique et monétaire plus solides et d'une régulation financière ;
- La valorisation de la RSE et des normes et instruments internationaux au service d'un nouveau modèle de développement ;
- La mobilisation des Etats et des sociétés civiles en faveur d'un développement durable au service du progrès humain et l'affermissement des mécanismes de participation des acteurs de la société civile au niveau international, national et local ;
- Sur la gouvernance et l'avenir de l'UE, les travaux conduits dans le cadre des avis susmentionnés et des consultations organisées notamment par le SGAE ont permis de formuler et de réitérer, à plusieurs reprises et avec la même conviction, quelques messages essentiels:
- La nécessité d'une refondation politique du projet européen porté par une volonté politique affirmée pour une Europe plus proche des citoyens ;
- La consolidation économique et financière de la zone euro ;
- La définition d'une véritable stratégie de croissance au service du développement durable et de la cohésion sociale ;
- La promotion de la dimension sociale de l'UE par la valorisation de la notion de solidarité, le dialogue social, l'instauration de salaires minima.
- La nécessité de poursuivre sur la voie d'une politique migratoire commune, en mettant en œuvre les dispositifs existants et en réformant les outils devenus inappropriés pour traiter des questions migratoires (Règlement de Dublin par exemple)

Ce panorama sur la gouvernance européenne et internationale resterait incomplet si n'étaient pas évoquées les deux études qui se situent pleinement dans l'esprit des avis ci-dessus mentionnés en apportant un éclairage sur des thématiques plus ciblées : « Internet : pour une gouvernance ouverte et équitable » (Rapporteure : Mme Nathalie CHICHE) et « La coopération franco-allemande au cœur du projet européen » (Rapporteur M. Alain TERRENOIRE). En à peine plus de vingt ans, l'internet est devenu un véritable écosystème des sociétés contemporaines. Outil privilégié et emblématique de la mondialisation, l'ambition de cette étude était d'éclairer sur les enjeux présents et à venir de sa gouvernance internationale et sur les grandes questions qu'elle pose : neutralité du net, protection des données, protection de la diversité culturelle, cybercriminalité… Quant à l'étude sur la coopération franco-allemande au cœur du projet européen, élaborée au moment du cinquantième anniversaire de l'amitié franco-allemande, elle a été l'occasion de rappeler combien la relation entre les deux pays est fondamentale pour l'approfondissement politique et démocratique de l'UE et la consolidation économique et financière de la zone euro.

En ce qui concerne l'influence et le rayonnement de la France à l'échelle européenne et internationale, il est un fil rouge qui traverse chaque mandature et qui été repris dans cette mandature, conformément aux compétences dévolues à la section des affaires

européennes et internationales, la question du commerce extérieur, de son déficit et de l'insuffisance du nombre de PME présentes à l'international. Dans le sillage de l'avis rendu lors de la précédente mandature, la section a de nouveau marqué, dans son avis au titre très explicite « Gagner la bataille de l'exportation avec les PME », sa préoccupation face à ce recul et a de nouveau mis l'accent sur l'urgence d'une mobilisation beaucoup plus énergique des pouvoirs publics en faveur des PME par :

- Une amélioration de l'identification des marchés potentiels ;
- Un accompagnement renforcé des PME par un ajustement des outils à leurs besoins ;
- Un encouragement aux partenariats PME/ grandes entreprises et aux regroupements en pôles de compétitivité.

Il est aussi de « tradition » d'accorder, dans une sorte de continuité transmadature, une place significative aux politiques d'aide au développement et l'organisation des Assises du développement et de la solidarité internationale a été l'occasion pour la section des affaires européennes et internationales de participer activement à leur tenue en apportant sa contribution par le prisme des ONG françaises. Dans un paysage mondial qui s'est profondément modifié, les ONG sont en effet devenues des co-acteurs très actifs du développement mais les ONG françaises pâtissent de leur taille insuffisante et d'une extrême fragmentation. En tout état de cause, tant l'avis « Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises » que celui rendu sur « Le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale » ont permis de réexprimer des recommandations fortes qui restent avec le temps toujours aussi actuelles:

- La définition d'une politique française de coopération sur des objectifs stratégiques : le développement durable ; la lutte contre la pauvreté ; la défense des libertés fondamentales ; le respect des principes et normes internationaux ; la lutte contre le changement climatique ;
- L'introduction de plus de cohérence entre les différences politiques sectorielles et l'amélioration de la lisibilité du dispositif institutionnel de coopération ;
- Le maintien de l'objectif des 0,7% du RNB consacrés à l'aide au développement ;
- Une plus grande traçabilité et un renforcement de l'efficacité et de la transparence dans l'utilisation des fonds ;
- Une reconnaissance des compétences des ONG et une valorisation de leur contribution aux actions de développement.

Enfin, l'avis sur « L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental » a mis en lumière le caractère stratégique de la règle de droit dans un contexte où la concurrence n'est pas qu'économique et commerciale mais se manifeste également en termes de modèles de société, de prévalence de systèmes de droit, de principes. Aussi, dans la perspective de regagner en présence et de faire de la promotion de notre droit continental un instrument au service de notre diplomatie d'influence, les principales lignes d'action préconisées se sont notamment centrées sur :

- La consolidation, sous l'impulsion du Premier ministre, du rôle de pilotage et de coordination de l'Etat ;
- Le dépassement des corporatismes entre les professionnels du droit et au-delà, la sensibilisation des entreprises et des ONG à l'importance de la norme ;

- Le renforcement de la présence de la France dans les organisations internationales et plus particulièrement en amont, dans les comités de travail préparatoires ;
- L'accroissement de l'attractivité de la France par une plus grande sécurité juridique des textes.

Les auditions

S'agissant de la préparation en amont des textes, la section a résolument apporté un soin tout particulier au programme d'auditions sur chacun des sujets. A cet égard, parmi toutes les personnalités accueillies, des personnalités de tout premier plan ont été entendues. L'objectif n'est pas de les énumérer toutes mais il est difficile de ne pas citer :

- M. Laurent STEFANINI, Secrétaire général de la présidence française du G20-G8 ;
- M. Michel CAMDESSUS, Gouverneur honoraire de la Banque de France ;
- M. Xavier MUSCA, ancien Secrétaire général de la Présidence de la République ;
- MM. Gilles DE ROBIEN, ancien ministre, ambassadeur chargé de la promotion de la cohésion sociale, délégué du gouvernement français au conseil d'administration du Bureau international du travail-BIT, chargé, par le Président de la République, d'une mission de coordination du volet social du G20 ;
- M. Bruno DURIEUX, ancien ministre, président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ;
- M. Pierre LELLOUCHE, ancien Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce extérieur ;
- M. Maurice GOURDAULT-MONTAGNE, ancien Ambassadeur de France en Allemagne ;
- Docteur Marie-Pierre ALLIE, Présidente de Médecins Sans frontières ;
- M. Pascal LAMY, Président d'honneur de Notre Europe
- M. Nicolas HULOT, Délégué pour la protection de la planète auprès du président de la République, Président Fondateur de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
- Mme Laurence TUBIANA, Représentante spéciale pour la Conférence COP21, Ambassadrice chargée des négociations sur le changement climatique

La valorisation des travaux

Au cours de leur élaboration et en aval de leur adoption, une attention très minutieuse, sur différentes modes, a été apportée à la mise en valeur des avis et études effectués.

En premier lieu, la section s'est rapprochée de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Les rapporteurs de l'avis relatif à l'Union européenne et de l'étude sur la coopération franco-allemande ont ainsi été entendus par la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale. Et les rapporteurs de l'avis sur la Conférence de Durban et de l'étude sur la gouvernance de l'internet ont respectivement été reçus au Sénat par le groupe de travail « négociations internationales Climat environnement » et la Mission commune d'information sur la gouvernance d'internet. L'auteur de l'avis sur la RSE a par ailleurs été convié à une table ronde à l'Assemblée nationale organisée par les députés à l'origine de la proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre autour du thème : « Un an après la tragédie du Rana Plaza, en finir avec les esclavages modernes ». Des rencontres plus informelles se sont par ailleurs déroulées entre certain de nos rapporteurs et des élus du Parlement sur par exemple le projet de loi d'orientation et de

programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, le renforcement des ONG, la COP 21. Il convient enfin de faire référence aux questions écrites issues de préconisations de certains avis qui ont pu être posées par des parlementaires sur des thèmes comme la promotion de la RSE, l'avenir de l'UE…

En outre, l'étude sur les relations franco-allemandes a fait l'objet d'une présentation par son rapporteur au Parlement européen auprès du groupe « Mouvement paneuropéen » en présence de M. Hans-Gert Pöttering, député européen, ancien Président du Parlement européen.

Toujours dans l'esprit de valoriser ses travaux, la section a constamment cherché à établir des contacts aussi précoces que possible, c'est-à-dire dès leur lancement, avec des conseillers à la Présidence de la République -avis sur les ONG, l'influence du droit continental, étude sur la gouvernance de l'internet, préparation de la COP 21- ou avec des ministres eux-mêmes. Ce fut le cas pour l'avis sur le commerce extérieur et plus spécifiquement sur la question des conseillers du commerce extérieur de la France avec M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur et avec le ministre chargé du Développement, M. Canfin, pour l'avis sur les ONG françaises. De nombreux entretiens avec des membres de cabinets ministériels se sont déroulés aux différentes phases de la finalisation des textes : présentation de l'avis sur le G20 devant les services de la ministre du Budget d'alors, porte-parole du gouvernement, Mme Pécresse ,rencontre avec le cabinet du ministre de l'Economie et des Finances, M. Moscovici, et du ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget, M. Bernard Cazeneuve, sur les aspects « défiscalisation des dons » traités dans l'avis sur les ONG, entrevues avec le conseiller du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, et de la ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique, Mme Fleur Pellerin, en ce qui concerne l'étude sur l'internet…

Dans le sillage de ces initiatives, les interventions de M. Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé le 6 septembre 2011 lors de l'assemblée plénière sur l'avis relatif au G20 et de Mme Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de M. Laurent Fabius les 28 et 29 avril 2015 sur la préparation de la COP 21 témoignent de l'intérêt porté par des membres éminents des gouvernements passés ou présents aux réflexions du CESE sur des problématiques majeures sur le plan mondial. De plus, la présence et la prise de parole, lors de la séance plénière sur la COP 21, de M. Janos Pasztor, Sous-Secrétaire général aux changements climatiques auprès du Secrétaire général de l'ONU, de M. Michel Jarraud, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, de M. Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du travail ont conféré à cette séance, à laquelle ont assisté près de 150 ambassadeurs, une solennité et un lustre tout à fait exceptionnels. Les auteurs des avis sur les négociations climatiques internationales et sur le Sommet « Rio+20 » ont pour leur part été invités à se joindre aux délégations officielles françaises qui se sont rendues respectivement aux conférences de 2011 à Durban et de 2012 à Rio. Enfin, l'intervention du Président de la section à la réunion ministérielle G20 « travail et emploi » des 26 et 27 septembre 2011 à Paris doit aussi être relevée. Enfin, lors de sa venue au CESE le 28 octobre 2015, le président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, a fait, lors de son discours de politique générale, écho à l'avis « Migrations internationales : un enjeu planétaire » en soulignant la pertinence des préconisations du CESE pour l'avenir de la politique migratoire de l'UE ;

La participation à des colloques, à des tables rondes, à des ateliers de réflexion a joué un rôle déterminant dans la mise en lumière des avis et de leurs rapporteurs.

Au niveau de l'UE, les travaux initiés avec le CES Européen ont entres autres débouché sur des événements importants à l'instar de la conférence qui a eu lieu à Rome les 4 et 5 décembre 2014 consacrée aux propositions de la société civile pour renforcer l'inclusion sociale et la compétitivité en Europe. Cette conférence à laquelle a participé l'auteur du rapport sur la stratégie UE 2020 désigné de façon plus large pour suivre systématiquement et intervenir, au nom du CESE, dans les travaux sur ces thématiques depuis le début de la mandature, a constitué une tribune de haut niveau et offert une précieuse visibilité pour davantage faire connaître les travaux du CESE en Europe. Une réunion de haut niveau, à laquelle a participé le rapporteur de l'avis évoqué ci-dessus s'est tenue à Bruxelles le 6 juillet 2015 à l'initiative du Comité économique et social européen, sur les propositions de la société civile concernant l'avenir de cette stratégie. Outre ce travail permanent et structuré, il convient de mentionner que le CES européen a saisi, à plusieurs reprises, par voie de questionnaires, les CES nationaux sur différents sujets européens. Et cette coopération dynamique et prometteuse pour l'avenir entre CES nationaux et CES européen se manifeste également à l'occasion de la tenue des réunions annuelles des présidents et Secrétaires généraux. Dans ce contexte, il est revenu au CESE France d'accueillir à Paris en novembre 2014, les responsables de ces institutions pour débattre du thème des « Conseils économiques et sociaux face aux attentes de la société civile européenne ». Cette conférence avait été préparée par une consultation sur la base d'un questionnaire effectuée auprès des CES dont la synthèse a été présentée par le président de la section et a donné lieu à la « Déclaration de Paris » largement diffusée et consultable sur le portail des CES : http://www.eesc.europa.eu/ceslink/

Ces initiatives non exhaustives mais choisies parmi les plus significatives, rendent compte du travail « en réseau » mené par la section avec ses homologues au sein de l'UE afin d'appréhender, de comprendre et de réfléchir aux questions européennes souvent méconnues et complexes mais dont les enjeux politiques ne peuvent être ignorés.

Au-delà de la dimension européenne, quelques temps forts méritent d'être mentionnés

- La participation de plusieurs membres de la section aux Assises du développement et de la solidarité dont le rapporteur des avis sur les ONG et la loi de programmation sur le développement et la solidarité internationale et un des représentants du groupe de l'environnement ;
- L'intervention, en 2012, du Président de la CGPME et auteur de l'avis sur « Gagner la bataille de l'export » à la Conférence internationale « Planète PME » sur le thème « Aides et appui à l'export : comment financer votre projet à l'international » ;
- La participation en 2014, au Quai d'Orsay, du rapporteur de l'avis sur l'influence de la France par la promotion du droit continental accompagné du Président de la section, à une table ronde organisée à l'occasion de la Conférence des Ambassadeurs, sur le thème précisément de l'influence par le droit ainsi qu'à une réunion de haut niveau sur la même thématique.
- Parmi les nombreuses interventions du rapporteur sur la RSE, la participation à une rencontre avec Mme Khine Khine Nwe, Secrétaire générale de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie du Myanmar et Présidente de la Commission RSE de cette institution.

- Enfin, la participation du Président de la section, en sa qualité de membre du Comité de pilotage sur l'avenir de l'enseignement du français à l'étranger, au déjeuner-débat présidé par Mme Hélène CONWAY-MOURET, alors ministre déléguée chargée des Français à l'étranger, à l'occasion de la XXIe Conférence des ambassadeurs.

La mise en lumière des travaux repose également sur leur médiatisation et le bilan statistique figurant dans le tableau en annexe comporte en lui-même des données significatives. A ce stade, on s'attachera davantage à mettre en avant des initiatives qui ont contribué à amplifier l'écho autour d'un certain nombre d'avis. L'interview de conseillers ou la publication d'articles sur le site internet de divers journaux ou revues participent de cet objectif. Illustrations du propos : interview sur le site internet des Échos à propos du G20, tribune sur les négociations climatiques internationales de Durban ou encore interview des deux rapporteurs au sujet de la préparation de la COP 21 sur le site internet du Monde ; articles sur la gouvernance de l'internet sur les sites internet du Huffington Post et de l'Obs…. L'opération montée tout au long de la Conférence de Rio, en duplex entre Rio et le CESE, avec la revue « Acteurs publics » autour de tables rondes filmées et diffusées sur internet auxquelles ont participé le Président de la section et plusieurs conseillers s'inscrit dans cette volonté permanente de diversifier les canaux de diffusion et de valorisation de l'information sur les travaux.

➘ Identification de suites données aux avis et contributions au débat public

La nature même des missions et des compétences dévolues à la section des affaires européennes et internationales la conduit d'abord à exposer ses préoccupations et ses points de vue sur les défis que la planète et, à une échelle plus réduite, l'UE doivent relever. La majorité de ses travaux se situent dans cette configuration et son objectif, au regard des orientations qui peuvent se dessiner en termes de gouvernance internationale ou européenne, est de faire entendre la voix de la société civile organisée et de formuler des préconisations qui enrichiront les réflexions. Tous les développements, qui précèdent autour des grands thèmes qui ont constitué le fil conducteur de ses travaux, répondent à cette exigence de mettre le CESE en situation d'occuper pleinement et avec une forte visibilité sa place dans les lieux où se nouent les grands débats. A cet égard, on peut considérer que le CESE n'a pas failli à son rôle à l'aune de son implication dans les débats publics sur la solidarité internationale, la promotion de nouveaux modes de développement et d'organisation de la société, le changement climatique, la RSE, le rayonnement de la France au sein de l'UE et sur l'échiquier…

Par contre et de façon plus concrète mais les sujets s'y prêtaient plus aisément, notre section peut se féliciter des suites apportées à ses recommandations déclinées dans l'avis « Gagner la bataille de l'exportation avec les PME ». Notre assemblée s'est en effet parfaitement retrouvée dans le train de dispositions visant à améliorer l'offre de soutiens publics destinés aux exportateurs présenté le 22 mai 2013 et depuis entrés en application : mise en place d'une procédure dématérialisée commune aux différentes procédures de soutien avec la fourniture en une seule fois de la documentation nécessaire à l'instruction du dossier de demande ; institution de la Coface comme guichet unique pour la gestion des dispositifs de garantie de cautions et de préfinancements ; création d'un prêt unique, le « prêt de développement export » réunissant les anciens dispositifs ; création d'un catalogue commun à Bpifrance export, Coface et Ubifrance ; institution de chargés d'affaires internationaux dans les directions régionales de Bpifrance …

Dans le prolongement, on mentionnera que le CESE, en la personne d'une de ses conseillères membre de la section des affaires européennes et internationales, participe au groupe de travail du Conseil d'État sur le rescrit avec pour objectif la simplification du droit et des démarches administratives.

Elle a accueilli également avec satisfaction, à l'aune de ses préconisations déclinées dans l'avis « Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ? », les engagements énoncés par le Président de la République lors de la clôture des Assises du développement et qui depuis se sont concrétisés avec en particulier : l'adoption de la loi d'orientation et de programmation sur la politique d'aide au développement de la France, la création du Conseil national du développement et de la solidarité internationale, le doublement sur la durée du quinquennat des crédits transitant par l'AFD à destination des ONG, le maintien d'un système juridiquement stable et fiscalement équitable pour les dons.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

SECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

	Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux	Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin** P	C	A	Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de téléchargt. sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Avis sur saisines gouvernementales															
Au coeur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental	Bernard GUIRKINGER	GROUPE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	06/09/2011	192		6	18	9	9	8		2	83	20	
	Guy VASSEUR	GROUPE DE L'AGRICULTURE								8					
Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité int	Francis CHARHON	GROUPE DES ASSOCIATIONS	27/11/2013	180		2	5			5	1		183	12	
Avis sur saisine parlementaire															
Avis sur autosaisine															
Les négociations climatiques internationales à l'issue de la Conférence de Durban	Céline MESQUIDA	GROUPE ENVIRONNEMENT ET NATURE	08/11/2011	174		1	17	8	8	8	1	1	58	60	
Gagner la bataille de l'exportation avec les PME	Jean-François ROUBAUD	GROUPE DES ENTREPRISES	29/02/2012	147		17	16	8	10			2	240	84	
Rio+20 : un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète	Françoise VILAIN	GROUPE DES ENTREPRISES	22/03/2012	178		1	12	8	9	2		1	234	28	
Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?	Francis CHARHON	GROUPE DES ASSOCIATIONS	26/02/2013	128	17	24	11	9	11	7	2	6	222	1	
La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale	Alain DELMAS	GROUPE CGT	26/06/2013	148	8	2	14	9	9	8	8	8	580	8	
L'Union européenne à la croisée des chemins	Christophe QUAREZ	GROUPE CFDT	13/03/2014	193		28	11	6	6	9	2	1	234	7	
L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental	David GIORDON-KRIEF	GROUPE DES PROFESSIONS LIBÉRALES	23/09/2014	190		23	15	8	10	4	1	5	145	19	
Réussir la conférence Climat Paris 2015	Bernard GUIRKINGER	GROUPE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	29/04/2015	170		1	19	9	10	15		2	297	47	
Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020	Alain DELMAS	GROUPE CGT	23/06/2015	174			8	4	5	8		4	124	5	
Migrations internationales : un enjeu planétaire	Olivier KIRSCH	GROUPE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	27/10/2015	183			15	7	7	4					
Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI)	Christophe QUAREZ	GROUPE CFDT					1	1	1						
Avis et rapport sur autosaisine															
Rapport annuel sur l'état de la France															
Résolutions															
L'impératif d'une ambition pour le climat	Céline MESQUIDA	GROUPE ENVIRONNEMENT ET NATURE	14/10/2014	192											
	Bernard GUIRKINGER	GROUPE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES											97	8	
Etudes sur autosaisine															
La coopération franco-allemande au coeur du projet européen	Alain TERRENOIRE	PERSONNALITÉ ASSOCIÉE	09/01/2013				16	9	9	8	2		155		
Internet : pour une gouvernance ouverte et équitable	Nathalie CHICHE	PERSONNALITÉ ASSOCIÉE	14/01/2014				14	9	10	28	1	1	820	33	
Contributions															
Consultation PNR 2011 2012,2013, 2015							9	2	2						
Consultations diverses UE (Stratégie UE 2020, etc.)							5								
TOTAUX							201	106	116	94	13	28	2944	342	0

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultat des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

➘ Préambule

Conformément à la vocation de notre conseil, la section a abordé, tout au long de la mandature qui s'achève, des thèmes diversifiés, en lien avec l'actualité tout en étant porteurs de problématiques de plus long terme. Ils ont ainsi porté sur les réformes des politiques communautaires de l'agriculture et de la pêche, mais aussi sur la forêt française, la gestion et l'usage de l'eau en agriculture, le projet de loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation, la saisonnalité, l'agriculture familiale, les sols et enfin les circuits de distribution. Cette variété des sujets traités qui peuvent cependant être structurés autour de 4 axes détaillés plus loin (les politiques publiques, l'utilisation des ressources naturelles, les filières et l'alimentation) révèle l'ampleur du périmètre de la section et atteste de la volonté de notre assemblée d'apporter une contribution lucide avec des propositions s'inscrivant dans des horizons de temps différents, dans des débats porteurs d'enjeux nationaux et européens, relatifs aux trois piliers du développement durable.

A l'heure de tirer les enseignements de ces 5 années de travail en commun, je tiens tout d'abord à saluer l'investissement et la motivation des membres de la section pour faire partager leurs réflexions et leurs compétences, y compris des personnalités associées qui ont su s'intégrer parfaitement dans notre collectif. Je souhaite également adresser des remerciements à l'équipe de l'administration de la section qui a fait en sorte que nos travaux se déroulent dans d'excellentes conditions et a apporté un soutien efficace aux différents rapporteurs.

Parmi les formations de travail du CESE, notre section présente une forte spécificité. En effet, pour la quasi-totalité des thématiques relevant de son périmètre, aux 3 dimensions toujours présentes que sont l'économique, le social et l'environnemental, s'ajoute un volet scientifique et technique faisant appel à des disciplines comme l'agronomie, la pédologie, l'écologie, la zootechnie, la nutrition, la chimie, la physique... Cela complexifie les approches et impose aux non-spécialistes, c'est-à-dire chacun d'entre nous selon les thèmes considérés, de réaliser un effort significatif de compréhension et d'appropriation. Cela rend également plus fragiles les certitudes présumées, comme en témoignent les fréquentes controverses entre experts ou chercheurs auditionnés. Malgré cette difficulté et en dépit de nos convictions personnelles différentes et de nos appartenances à des organisations parfois amenées à s'opposer dans d'autres instances, je peux témoigner que nos débats, certes parfois vifs parce que passionnés, sont restés courtois et empreints d'un souci d'écoute réciproque avec comme finalité première la recherche de propositions opérationnelles, d'intérêt général et acceptables par tous. A cet égard, les déplacements collectifs organisés pour rencontrer des acteurs impliqués au niveau local, présentent un autre intérêt majeur en favorisant les échanges entre participants et en contribuant ainsi à renforcer la cohésion au sein de la section. De plus, ils permettent de confronter certains préjugés ou conceptions parfois théoriques, aux réalités de terrain.

Je crois pouvoir affirmer que grâce à cet état d'esprit permanent, les travaux que nous avons menés ont conduit à un enrichissement mutuel indiscutable. Au-delà de la pertinence des propositions qu'elle formule dans ses avis et de leur utilité pour les décideurs publics, notre assemblée permet en effet à chacun des représentants de la société civile qui la composent d'acquérir de nouvelles compétences et d'élargir son champ de vision. On peut par conséquent affirmer que chaque membre du CESE en tire bénéfice à

titre personnel et qu'ainsi dans le cadre des responsabilités de tous ordres qu'il exerce à l'extérieur de l'institution, les positions qu'il est amené à défendre et les décisions à prendre, en sont éclairées. J'y vois à l'évidence, un apport précieux de notre conseil qu'il s'avère malheureusement difficile à quantifier, pour la collectivité. Enfin, j'estime utile de saluer les efforts accomplis durant cette mandature, même si des progrès restent possibles en la matière, en termes de communication et de valorisation de nos avis. En effet, quelle qu'en soit la qualité, leur utilité sociale et sociétale dépend essentiellement de la connaissance qu'en ont tous ceux à qui ils s'adressent.

➘ Rappel des principaux axes retenus pour les saisines de la section ou de la délégation

La section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation est compétente « dans les domaines de l'agriculture, du monde rural, de l'économie sociale agricole, de la pêche maritime et de l'aquaculture, de la forêt et du bois, de la sécurité et de l'indépendance alimentaires, des industries agroalimentaires et des productions agricoles non alimentaires ». Les 10 avis dont 3 accompagnés d'un rapport, qu'elle a préparés au cours de la mandature 2010-2015 peuvent être structurés autour de 4 grands axes thématiques :

- Les réformes des politiques publiques, nationales et européennes, de l'agriculture et de la pêche. Elles ont fait l'objet des deux premiers avis, respectivement présentés par Régis Hochart, membre du groupe des Personnalités qualifiées (La future PAC après 2013, mai 2011) et Joëlle Prévot-Madère (La future politique commune des pêches, janvier 2012), du groupe des Entreprises, dans le cadre, pour ce dernier cas, d'une saisine gouvernementale. La section s'est également prononcée, en application de l'article 70 de la Constitution, sur les six articles à caractère programmatique du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt dans un avis présenté par

Mme Jocelyne Hacquemand, membre du groupe de la CGT (Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, novembre 2013). Enfin, l'avis sur l'agriculture familiale (décembre 2014) rapporté par Mme Martine Laplante, membre du groupe de l'Environnement, répondait à la demande du Premier ministre d'identifier, au regard des atouts des agricultures familiales et des obstacles qu'elles rencontrent, les principaux outils sur lesquels les politiques publiques peuvent s'appuyer pour les accompagner.

- L'utilisation des ressources naturelles. En interaction étroite entre eux, la terre, l'eau et l'air sont essentiels à la vie de l'Homme et de toutes espèces animales et végétales. Face aux menaces dont ces éléments font l'objet, les avis respectivement rapportés par Mme Florence Denier-Pasquier, membre du groupe de l'Environnement, sur La gestion et l'usage de l'eau en agriculture (avril 2013) et Mmes Agnès Courtoux (membre du Groupe de la CFTC) et Cécile Claveirole (Personnalité associée) sur La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société (mai 2015), soulignent que le maintien de leur qualité appellent des réponses globales. Dans ses préconisations, la section a intégré la complexité des défis démographiques, alimentaires, environnementaux et climatiques tout en s'attachant à présenter des pistes concrètes d'amélioration.
- Les aspects économiques et sociaux du fonctionnement des filières. La section s'est d'abord intéressée à la forêt française et à la filière bois, importante pour note économie mais confrontée à de nombreuses difficultés. Porté par Mme Marie de l'Estoile, membre du groupe de la Coopération, le rapport et avis sur La valorisation de la forêt française (octobre 2012) avance un certain nombre de suggestions

pour progresser vers une gestion durable et productive des forêts - y compris ultramarines - françaises. Tout aussi essentielle de par ses enjeux socioéconomiques et territoriaux, et pourtant encore mal évaluée, la question de la saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires a fait l'objet d'un avis, lui aussi précédé d'un rapport, portés par

M. Rafaël Nedzynski, membre du groupe de la CGT-FO (La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant importants, septembre 2014). S'appuyant en particulier sur les nombreuses initiatives locales intéressantes dont elle avait pris connaissance pendant la préparation de ce travail, la section formule des préconisations qui visent tant la sécurisation de l'activité des entreprises que la pérennisation des emplois des salariés.

- Les problématiques relatives à l'alimentation. Elles ont été au cœur des travaux de la section qui, dans un avis porté par M. Thierry Damien, membre du groupe de l'UNAF, s'est d'abord interrogée sur les voies et moyens de « Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée » (janvier 2014). Face à l'évolution des modes de vie et de consommation et au nombre croissant de nos concitoyens en situation d'insécurité alimentaire, et dans un contexte marqué par les crises sanitaires, l'avis juge indispensable d'inciter à l'amélioration des comportements alimentaires en mobilisant tous les acteurs autour de différents leviers (éducation, information, réglementation…). Enfin, la section s'est saisie de la problématique complexe des circuits par lesquels les produits alimentaires sont distribués, en adoptant, comme fil directeur de sa réflexion, la question de la responsabilité dans toutes ses dimensions. Ce travail, dont le rapporteur est M. Albert Ritzenthaler, membre du groupe de la CFDT, a pris la forme d'un rapport, adopté en section le 4 novembre, qui sera suivi d'un avis préparé lors de la prochaine mandature.

L'élaboration des avis

Le tableau joint renseigne, pour chaque avis, le nombre de réunions organisées, le nombre de personnes auditionnées et le nombre de personnes rencontrées.

Il faut, pour compléter ces données, souligner l'attachement que la section a accordé, tout au long de la mandature, à recueillir, au-delà des analyses d'experts, des éclairages des acteurs de terrain. Quatre missions ont ainsi été organisées dans des territoires emblématiques pour étudier sur place la manière dont les enjeux du sujet sont concrètement traités et recueillir des témoignages :

- à Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français en volume, pour y rencontrer les différents acteurs (pêcheurs, responsables politiques et administratifs, gestionnaires du port, pôle de compétitivité…) d'une filière en pleine évolution ;
- dans la forêt de Tronçais, en vue de la préparation des rapports et avis sur la valorisation de la forêt française, où elle a rencontré les responsables de l'ONF, des exploitants forestiers (coopératives, scieries…) ;
- dans le Marais poitevin où, dans cadre de la préparation de l'avis sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture, les conseillers ont rencontré plus d'une vingtaine d'acteurs (élus, chambre d'agriculture, service de l'Etat, syndicats mixtes d'eau potable, associations d'irrigants, exploitants agricoles ainsi que le directeur de l'établissement public du marais poitevin) autour des thèmes de la conciliation des enjeux agricoles et environnementaux sur la question de l'eau ;

– à Lyon, pour élaborer l'avis sur la bonne gestion des sols agricoles, où ont été organisées trois tables rondes avec des agriculteurs et des responsables du Conseil départemental, du Conseil régional, de la DDT, de la SAFER, de différentes communauté de communes, du Syndicat mixte d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise, de l'ISARA (école d'ingénieurs en alimentation, agriculture, environnement et développement rural) sur les thèmes des politiques publiques concernant la protection des surfaces agricoles ; des actions concrètes mises en œuvre par les collectivités locales ; de la préservation de la qualité et de la fertilité des sols ;
– enfin, dans le cadre de la préparation du rapport sur les circuits de distribution des produits alimentaires, plusieurs conseillers se sont rendus au marché de Rungis, premier marché de gros de produits frais au monde, qui occupe une place particulière dans le fonctionnement des filières et dans l'économie du secteur agroalimentaire français.

La section a, dans le même esprit, veillé, avant d'entamer la préparation de ses avis, à prendre connaissance des travaux déjà réalisés par des CESER sur des thématiques voisines et à en étudier les conclusions. Ainsi la rapporteure de l'avis sur la gestion de l'eau en agriculture s'est-elle tournée vers des membres du CESER Poitou-Charentes à l'occasion de la préparation du déplacement dans le Marais poitevin. De même, la section a auditionné un représentant du CESER de Basse-Normandie, auteur d'un avis sur cette question au plan régional, dans le cadre de la préparation de son avis sur la saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires.

La promotion des travaux

Les rapporteurs des avis de la section ont, en premier lieu, eu l'opportunité de présenter les préconisations du CESE à des parlementaires, souvent chargés d'une mission ou préparant des rapports sur les thèmes concernés :

– M. Hochart (réforme de la PAC) a été auditionné par la commission compétente du Sénat le 29 février 2012 ;
– Mme Prévot-Madère (réforme de la PCP) a été auditionnée par la délégation de l'Outremer du Sénat, le 27 mars 2012 ;
– Mme De l'Estoile, rapporteure de l'avis sur la forêt, a été auditionnée par le député Caullet, chargé par le Premier ministre d'une mission sur « Forêts et bois de France, les nouveaux défis » (nommé depuis président de l'ONF) dont le rapport a alimenté le projet de loi d'Avenir sur l'agriculture et la forêt (cf. infra) ;
– Mme De l'Estoile et M. Hochart ont également été entendus par les députés constituant la mission d'étude sur la biomasse, auxquels ils ont présenté de manière approfondie les propositions du CESE relatives à la production d'énergie à partir du bois et des cultures végétales ;
– Mme Denier-Pasquier, rapporteure de l'avis sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture, a rencontré M. Martin, futur ministre en charge de l'Environnement, qui a ensuite rendu son propre rapport sur la gestion quantitative de l'eau en agriculture. Elle a également été entendue par le député Lesage, chargé par le Premier ministre d'une évaluation sur la politique de l'eau en France ;

– Mme Hacquemand, rapporteure de l'avis sur le projet de loi d'avenir pour agriculture, l'alimentation et la forêt, a été auditionnée par le député Peiro, rapporteur du projet de loi ;
– M. Nedzynski, rapporteur de l'avis sur la saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires, a rencontré les deux parlementaires, Mmes Genevard et Laclais, à qui le Premier ministre a confié une mission destinée à préparer l'actualisation de la Loi Montagne pour faire en sorte que les territoires concernés parviennent à un équilibre entre protection et aménagement ;
– Mmes Courtoux et Claveirole, co-rapporteures de l'avis sur la protection des sols agricoles, interviendront au colloque organisé au Sénat le 3 décembre 2015 à l'occasion de la journée mondiale des sols, au cours duquel elles se verront remettre le Prix pour l'Alerte sur les Sols décerné conjointement par le Club parlementaire pour la protection et l'étude des sols, et l'Association française pour l'étude des sols (AFES).

Les avis de la section ont, en outre, été présentés dans de nombreuses instances nationales ou européennes :

– M. Hochart, rapporteur de l'avis sur la PAC, a ainsi été sollicité plus d'une trentaine de reprises pour venir expliciter les préconisations du CESE devant des instances diversifiées, concernées par le sujet considéré : partis politiques, association des Régions de France, instituts d'enseignement supérieur et de recherche, diverses associations caritatives… Il a répondu à l'invitation de Mme Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, pour lui présenter le volet environnemental de l'avis sur la future PAC ;
– Mme Prévot-Madère est intervenue devant la section compétente du Comité économique et social européen. Elle s'est rendue avec le Président Delevoye au Guilvinec, 2ème port de pêche français, pour y exposer les principales préconisations du CESE à plus de 60 pêcheurs et responsables professionnels parmi lesquels MM. Le Berre et Bouguéon, respectivement présidents des Comités régional et local des pêches. Elle a aussi rencontré en septembre 2012 M. Cuvillier, ministre en charge de la pêche et la mer, pour un échange sur l'état d'avancement des négociations par rapport aux préconisations formulées par le CESE ;
– Mme Denier-Pasquier a participé à de nombreuses manifestations où elle présenté les préconisations de l'avis sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture (colloque « Explore 2070 » du ministère du développement durable, journée « eau et agriculture », séminaire sur l'eau à Agen, Conférence « Agriculture et qualité de l'eau » à Angers…) ;
– Mme Martine Laplante, rapporteure de l'avis sur l'agriculture familiale, s'est rendue à Bruxelles pour échanger avec les membres de la section compétente du Comité économique et social européen. Elle est intervenue durant les colloques organisés par le ministère de l'Agriculture pour clôturer l'Année internationale de l'agriculture familiale ; à la rencontre organisée par l'UICESIF le 7 mai 2015 à Athènes sur le thème « Pour une production agricole de petite et moyenne échelle : économiquement viable, écologiquement durable et socialement inclusive » ainsi qu'au séminaire UCESA-UCESIF sur « les défis du changement climatique, les réponses et financements pour accompagner l'atténuation et l'adaptation des économies – les enjeux de la COP21 » (Dakar, le 1er juillet 2015).

Enfin, Mme Laplante participera, le 16 novembre à Bruxelles, à une journée de travail organisée à Bruxelles par le Forum mondial sur l'accès à la terre et aux ressources naturelles;

- M. Nedzynski, rapporteur de l'avis sur la saisonnalité dans les filières agricoles, interviendra en novembre 2015 lors de la journée nationale de la protection sociale des salariés de la MSA ;
- Mme Claveirole, corapporteure de l'avis sur la bonne gestion des sols agricoles, est intervenue au colloque « Utilisation du potentiel biologique des sols, un atout pour la production agricole » organisé par le ministère de l'Agriculture le 24 juin 2015, à la journée internationales Agroforesterie et paysages qui a eu lieu le 29 juillet 2015 à Marciac. Le 17 novembre prochain, elle participera à la journée technique « le sol : acteur-clé des territoires et du climat » de l'ADEME.

L'avis du CESE sur les sols est également mentionné dans 4 panneaux portant sur la thématique « sols et changement climatique » de l'exposition préparée par l'Association française pour l'étude des sols. Cette exposition, destinée à informer et à sensibiliser sur les nombreux enjeux relatifs aux sols (protection de la biodiversité, captation du carbone…), est présentée dans de nombreuses manifestations notamment en lien avec la COP 21, comme par exemple le colloque sur « La Conférence Climat tiendra-t-elle ses promesses ? » organisé au CESE le 23 octobre 2015.

Les rapporteurs des derniers avis ont apprécié la démarche récemment initiée que soient sollicités à leur attention de manière proactive, des entretiens, en particulier avec des membres de cabinets ministériels. Certains ont cependant constaté un décalage entre les thématiques abordées dans l'avis et les champs de compétences et/ou d'intérêt de leurs interlocuteurs. Pour réduire ce risque, un travail préalable de ciblage des personnes à rencontrer pourrait sans doute s'avérer utile.

➘ Sujets traités ou propositions issues des travaux

❒ *Evolution des textes législatifs et/ou réglementaires applicables*

Ainsi que la section le relevait dans son avis de novembre 2013, certaines dispositions de la loi d'avenir pour l'alimentation et la forêt rejoignent des préconisations émises dans ses avis antérieurs. Tel est le cas des dispositions relatives à l'accompagnement des agriculteurs vers l'agro-écologie par le soutien aux actions collectives (création des Groupements d'intérêt économique et environnemental – GIEE -) ou des mesures sur l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines (en dehors du champ de la saisine gouvernementale), qui font écho aux recommandations de l'avis du CESE d'avril 2013 sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture. S'agissant des dispositions relatives à la forêt et à la filière bois, le CESE relevait certaines avancées (généralisation de la contractualisation, création d'un fonds stratégique de la forêt et du bois, institution des GIEEF – groupements d'intérêt économique écologique forestiers - par exemple), mais il regrettait que de nombreuses autres recommandations opérationnelles, formulées dans son avis de 2012, n'aient pas été reprises.

Par ailleurs, une proposition de loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire, présentée en décembre 2013 par le député Jean-Pierre Decool, faisait explicitement référence à la possibilité de supprimer la date limite d'utilisation optimale (DLUO) pour ne conserver que la date limite de consommation (DLC), ainsi que la section l'avait suggéré dans son avis relatif à l'alimentation de 2013, présenté par M. Damien. Modifiée en commission des

affaires économiques de l'Assemblée nationale, cette proposition n'a toutefois pas abouti. En revanche, plusieurs mesures de la loi Hamon relative à la consommation adoptée en février 2014 (affichage du « fait-maison » dans les restaurants, étiquetage des produits, lutte contre le gaspillage alimentaire…) rejoignent des préconisations formulées par le CESE. Plus récemment, l'assemblée nationale a introduit par voie d'amendements plusieurs dispositions sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le volet du projet de loi sur la transition énergétique consacré à l'économie circulaire, à l'occasion de son examen en deuxième lecture. Issues du rapport Garot, elles s'inscrivent dans le sens des grandes orientations de l'avis du CESE, en particulier l'intégration de la sensibilisation à la réduction des déchets alimentaires dans le parcours scolaire, l'introduction d'une hiérarchie des actions à mettre en place par chaque acteur de la chaine alimentaire (qui autorise les producteurs à donner des produits de marque distributeur refusés par les distributeurs et interdit aux distributeurs de rendre leurs invendus délibérément impropres à la consommation) ou l'obligation pour les grandes surfaces de plus de 400 mètres carrés de conclure une convention avec les associations de solidarité pour bénéficier de la défiscalisation des dons.

Signalons enfin que l'avis sur la bonne gestion des sols et les préconisations qu'il formule sont très largement cités dans le chapitre consacré à la protection du foncier agricole du rapport de la députée Brigitte Allain sur « les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires ».

❒ *Contribution au débat public ou, de manière caractérisée, aux débats au sein de certaines instances*

Les avis que la section a consacrés aux réformes de la politique agricole commune (mai 2011) et de la politique commune de la pêche (janvier 2012) avaient en commun d'intervenir avant le lancement des négociations européennes. C'est donc sur l'établissement de la position française et, plus largement, sur les orientations du débat entre la Commission européenne et le Conseil de l'UE dans le cadre de la procédure de codécision, qu'il s'agissait de peser. S'agissant de la PAC, il convient de noter que les positions défendues par le CESE dans son avis de 2011, mais aussi dans plusieurs de ses autres travaux, quant à la nécessité de réguler les marchés agricoles et de ne pas traiter au plan international les denrées agricoles comme n'importe quel produit de consommation courante, sont longtemps apparues comme isolées au sein de l'Union. Si, de ce point de vue, les choses ont évolué, force est de constater que les mesures de mises en œuvre de la PAC ne sont pas toujours en adéquation avec les objectifs affichés et que les moyens proposés pour les atteindre ne sont pas à la hauteur des enjeux considérés. Pour ce qui est de la politique commune de la pêche, les positions prises par le gouvernement français durant les négociations ont été, sur bien des aspects, proches de celles qu'avait exprimées le CESE dans son avis. Les grands axes de la nouvelle PCP correspondent globalement à ceux que notre assemblée avait soutenus lors de l'adoption en janvier 2012 de l'avis rapporté par Mme Prévot-Madère, notamment en ce qu'elles visent à concilier les dimensions économique, sociale et environnementale de cette politique communautaire.

Dans un autre contexte, l'avis sur la valorisation de la forêt a pu alimenter les travaux de la mission interministérielle, instituée par la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 (soit peu avant l'adoption de l'avis du CESE) pour identifier les besoins de financement de la filière bois, renforcer sa gouvernance et mieux articuler entre elles les différentes politiques publiques impliquées. Surtout, plusieurs recommandations du rapport « Bois et forêt de France : nouveaux défis » remis en juin 2013 par le député Jean-Yves

Caullet, désormais président de l'ONF, au Premier ministre s'inscrivaient dans le sens des recommandations du CESE. Elles n'ont cependant pas toutes reçues de suite positive sur le plan législatif (cf. supra).

De façon générale, les avis du CESE et les propositions qu'ils contiennent ont reçu un écho médiatique assez important. M. Thierry Damien, rapporteur de l'avis Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée, a, par exemple, été interviewé par de nombreux médias, de la presse écrite aux grandes chaînes de télévision. Parmi les différentes préconisations de l'avis, c'est la clarification des différents types de dates limite figurant sur les produits alimentaires qui a le plus retenu l'attention. En mai 2014, plusieurs organisations médicales de premier plan ainsi que des associations de consommateurs et de malades ont lancé une pétition citoyenne demandant la mise en place d'un logo nutritionnel sur la face avant des emballages des aliments.

Plus récemment, l'avis sur la bonne gestion des sols a été largement relayé dans la presse spécialisée (revues et sites internet) et la presse locale, mais également dans la presse généraliste, avec, en particulier, un article dans l'édition du Monde du 15 mai.

❒ *Bilan sur le fonctionnement de la section ou de la délégation et propositions d'amélioration*

A l'occasion des échanges organisés au sein de la section sur le bilan de la mandature, les conseillers ont fait part d'observations particulières sur les points suivants :

Les saisines gouvernementales

Sans minimiser l'intérêt des autosaisines, qui permettent d'aborder des sujets non liés à l'actualité immédiate, la section regrette le faible nombre de saisines gouvernementales (et, plus encore, parlementaires). Elle impute pour partie cette tendance à une méconnaissance, au sein de l'exécutif et particulièrement des membres des cabinets ministériels, commanditaires potentiels, des modes de saisine du CESE. On observera sur ce point que l'avis sur la PAC a été réalisé dans le cadre d'une auto-saisine alors que l'importance du thème traité, qui s'inscrit pleinement dans le cadre du champ de compétences de notre assemblée, aurait sans doute pu justifier une saisine gouvernementale. La section a par ailleurs regretté le caractère restreint du champ de la saisine sur le projet de loi d'avenir pour l'agriculture. En outre, le texte initial du projet de loi a, depuis la saisine, été fortement modifié au fil des débats parlementaires ce qui a contribué à amoindrir la portée de la consultation du CESE. Il aurait d'ailleurs été intéressant que le CESE soit à nouveau consulté sur le texte ainsi remanié.

La nature des travaux

Sur les 7 avis préparés dans le cadre d'une auto-saisine, trois seulement ont été précédés de rapports. En effet, dans l'esprit d'une majorité de conseillers, et donc de rapporteurs, l'avis simple apparaît comme la règle générale. La décision de préparer un rapport préalable a donc été mûrement réfléchie pour la « valorisation de la forêt française », « la saisonnalité » et « les circuits de distribution ». Elle s'est justifiée par la nécessité d'une phase d'appropriation collective, au regard de la complexité du sujet retenu ainsi que par l'absence de travail récent disponible sur lequel il aurait été possible de s'appuyer. Par ailleurs, la section désireuse de formuler des préconisations sur toutes les thématiques qu'elle a choisies n'a pas souhaité présenter d'étude.

Le calendrier des travaux.

Compte tenu de la complexité des thèmes qu'elle aborde qui nécessite un fort investissement de la part des nombreux non spécialistes, la section a choisi de ne traiter qu'une saisine à la fois, tout en veillant à enchaîner sans temps morts ses travaux. Il a toutefois été observé que cela créait une période délicate à gérer pour le rapporteur et l'administration qui l'assiste, entre la fin des auditions et le début de l'examen du texte, le temps disponible pour la rédaction étant extrêmement court. Une réflexion sur ce point sera par conséquent utile pour l'avenir.

Les auditions

La section aborde des thématiques dont les dimensions stratégiques, économiques, sociales, environnementales et scientifiques sont complexes. Dans ce contexte, la limitation du nombre d'auditions pour respecter les contraintes budgétaires, peut poser problème. Si la possibilité de réaliser certains auditions sans sténotypie ou avec d'autres formes de retranscriptions a été à quelques reprises mises en œuvre, certains conseillers (et plus particulièrement ceux qui ont une expérience de rapporteur) ont souligné l'intérêt de disposer, pour la préparation de l'avis, de comptes rendus reprenant les propos des intervenants dans leur intégralité, en particulier pour les auditions à caractère technique.

La possibilité de recourir davantage à la visioconférence a été évoquée

La section y a eu recours à plusieurs reprises (dernièrement, sur la question de la gestion des sols, avec des représentants des DG Environnement et Agriculture de la Commission européenne). Cette formule, bien adaptée pour des entretiens en comité restreint, s'avère en revanche moins opérationnelle pour des auditions devant l'ensemble de la section.

La distinction auditions/entretiens

En plus des auditions, qui ont lieu pendant les réunions du mercredi matin, les rapporteurs programment des entretiens qui sont ouverts à tous les conseillers (mais auxquels tous ne peuvent pas, en raison de leur agenda, participer). Cette option est préférée quand il s'agit d'aborder des sujets plus techniques ou au champ plus délimité, mais aussi quand il s'agit d'entendre des organisations, structures ou personnes proches d'un groupe représenté au CESE. Certains conseillers relèvent toutefois que la règle consistant à ne pas auditionner des organisations représentées au CESE pouvait dans certains cas présenter un inconvénient, notamment lorsqu'il apparaît important que la section dans son intégralité puisse prendre connaissance du témoignage ou des analyses de ces organisations.

Les déplacements

La section attache beaucoup d'importance aux témoignages de terrain. Elle constate que les déplacements collectifs, en moyenne d'une douzaine de membres, réalisés durant la mandature 2010-2015 lui ont permis de rencontrer un nombre significatifs d'acteurs de terrain dans un court laps de temps et pour un coût relativement limité. Là encore, le principe en vigueur d'une enveloppe forfaitaire de 7.000€ allouée pour la préparation de chaque avis mérite réflexion, des modulations liées à la nature du travail considéré (avis sur un projet de loi versus rapport et avis sur un sujet vaste et complexe qui justifie une mission, par exemple) pourraient être envisagées sans avoir à monter un dossier spécifique destiné au Bureau, pour solliciter un complément de financement.

Les experts.

La nécessité de mieux définir le rôle et le positionnement des experts auxquels peuvent faire appel les rapporteurs a été soulignée.

La transversalité des sujets et la coopération avec les autres formations de travail.

La section a associé les sections ou délégations du CESE intéressées par ses travaux selon des modalités différentes, plus ou moins formalisées. Ainsi, les préconisations de l'avis sur la forêt intègrent un chapitre issu de la contribution présentée par la délégation à l'Outre-mer qui a elle-même procédé, dans ce cadre, à un certain nombre d'auditions. La section a travaillé de façon moins formalisée avec les sections du travail et de l'emploi et de l'Aménagement durable des territoires dans le cadre de la préparation de l'avis sur la saisonnalité. Tel a également été le cas, avec la section de l'environnement, pour l'avis sur la PAC.

Le format et la présentation des avis

Il avait été décidé, en début de mandature, de limiter la taille des avis. Observant que la section avait globalement respecté ces règles, certains conseillers ont exprimé un sentiment de frustration, au regard des dépassements constatés ailleurs. La section convient toutefois que la taille des avis du CESE devrait être déterminée en fonction des destinataires auxquels ils s'adressent (courts pour le grand public, plus longs pour des experts). Elle estime par ailleurs que l'introduction d'une synthèse introductive dans les avis a été un progrès qu'il convient de pérenniser.

La présentation des dissensus

De nombreux conseillers apprécient cette autre innovation qui permet d'éviter l'écueil du « consensus mou », parfois reproché aux productions du CESE. Ils estiment cependant nécessaire d'améliorer grâce à un travail méthodologique à mener, la présentation des points de convergence et des points de divergence entre les différentes composantes de la société civile, ce qui renforce la portée de la contribution du CESE au débat démocratique.

Les relations avec les CESER.

Les conseillers estiment que la relation avec les CESR mériterait d'être approfondie pour, en particulier, assurer une plus grande information réciproque concernant les travaux réalisés ou en cours.

Les relations avec les parlementaires.

La section s'est attachée à échanger avec les parlementaires intéressés par les thématiques sur lesquelles elle travaillait, afin de prendre leurs analyses et travaux en considération avant de formuler des recommandations. Elle a ainsi auditionné, dans le cadre de la préparation de son avis relatif à la saisonnalité, le député Vannson, auteur d'un rapport sur le développement des emplois dans les territoires de montagne qui rejoint les problématiques abordées dans les travaux du Conseil. De même, M. Ritzenthaler a rencontré dans le cadre de la préparation de l'avis sur les circuits de distribution, la députée Brigitte Allain, elle-même en charge d'un rapport parlementaire sur les circuits courts. Ces échanges sont très fructueux. Il serait par conséquent souhaitable de pouvoir les systématiser ce qui nécessiterait la mise en place d'un dispositif efficace de veille concernant tous les travaux engagés au sein des 2 assemblées ou à l'initiative du gouvernement.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

SECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION

03/11/2015

	Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux	Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin** P	C	A	Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de téléchargements sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Avis sur saisines gouvernementales 3															
La future politique commune des pêches	Mme Joëlle PRÉVOT-MADÈRE	Entreprises	24/01/2012	143	4	44	20	10	12	11	1	6	86	61	
Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt	Mme Jocelyne HACQUEMAND	C.G.T	12/11/2013	176	2	6	5	1	2	0	1	0	220	42	
L'Agriculture familiale	Mme Martine LAPLANTE	Environnement	09/12/2014	176	/	4	15	6	9	11	2	7	152	21	
Avis sur saisine parlementaire															
Avis sur autosaisine 4															
La future PAC après 2013	M. Régis HOCHART	P.O.	25/05/2011	177	7	22	16	8	8	3	4	27	170	30	
La gestion et l'usage de l'eau en agriculture	Mme Florence DENIER-PASQUIER	Environnement	23/04/2013	104	21	45	22	14	29	45	2	10	666	104	
Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée	M.Thierry DAMIEN	UNAF	28/01/2014	176	/	/	19	13	22	9	0	9	525	93	
La bonne gestion des sols agricoles: un enjeu de société	Mme Agnès COURTOUX et Mme Cécile CLAVEIROLE	CFTC / P.A	13/05/2015	160	/	1	21	7	10	20	0	4	481	105	
Avis et rapport sur autosaisine 2															
La valorisation de la forêt française	Mme Marie de l'ESTOILE	Coopération	10/10/2012	169	/	9	28	12	20	19	2	2	1212	124	
La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant importants	M. Rafaël NEDZYNSKI	CGT/FO	09/09/2014	179	/	/	21	8	22	21	2	5	228	37	
Rapport annuel sur l'état de la France															
Résolutions															
Etudes sur autosaisine															
Contributions															
TOTAUX 9							167	79	134	139	14	70	3740	617	0

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultat des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

Section de l'environnement

La section de l'environnement est une nouvelle formation de travail du CESE, créée pour traduire une part de la réforme constitutionnelle de 2008 visant notamment à élargir le mandat du CES à l'environnement. Ses compétences, fixées par décret, s'étendent « à la protection et la valorisation de l'environnement, au changement climatique, à la biodiversité, à la mer et aux océans, à la transition énergétique, à la prévention, à la gestion et à la réparation des risques environnementaux, à la qualité de l'habitat ».

La première priorité, en janvier 2011, aura été l'établissement d'un programme de travail, à partir des vœux des conseillers, présenté ensuite au bureau. Les thèmes proposés l'ont été pour leur lien avec l'actualité, avec des projets de loi ou textes de référence, pour leurs aspects stratégiques ou pour leur caractère émergent ou novateur.

On peut noter que les thèmes envisagés dès 2011 ont tous été traités au cours de la mandature et certains anticipaient, particulièrement à propos, sur ce qui deviendrait ensuite d'actualité publique.

Tous ces sujets ont été traités ou abordés par la section depuis bientôt cinq ans, dans un esprit d'ouverture, toujours avec la volonté d'examiner les interactions environnementales, économiques et sociales. En effet, les membres de la section ont toujours eu à cœur de traiter l'environnement en relation avec les enjeux économiques et sociaux du développement durable. D'une manière générale, l'approche « écosystémique et concertée » a constitué le fil rouge des travaux. De manière transversale à tous les avis, des recommandations ont régulièrement été portées sur la mobilisation constructive des acteurs de la société civile, sur la gouvernance des enjeux, sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, sur la recherche et la formation.

Toutes les thématiques entrant dans son champ de compétences (la protection et la valorisation de l'environnement étant un objectif commun à toutes) ont été traitées, exception faite de la qualité de l'habitat, qui n'a pas fait en tant que telle l'objet d'un avis. Elle a cependant été abordée dans d'autres avis à travers le biomimétisme ou les matériaux biosourcés, par exemple.

La section a reçu trois saisines gouvernementales, une sur la biodiversité en 2011, une sur l'éducation à l'environnement et au développement durable en 2013 et une sur le projet de loi relatif à la transition énergétique en 2014 (conjointement avec la section des activités économiques).

Il est notable que les travaux réalisés par la section ont toujours été dans le bon tempo en ayant su anticiper l'actualité publique et en programmant dès le début de la mandature, par exemple, ses avis sur la transition énergétique, les océans, la biodiversité ou le changement climatique, adoptés au moment opportun. La section a également pris le temps de réfléchir à des sujets en devenir, comme les inégalités environnementales et sociales, le biomimétisme ou les biomatériaux, documentant ainsi des questions plus émergentes.

Le temps consacré aux travaux en commun a contribué à la qualité des débats.

Avec un fort taux de nouveaux conseillers dans la composition de la section en 2010, le temps d'échanges et de travail partagé hebdomadairement a permis à chaque conseiller et personnalité associée de se familiariser avec les règles du processus collectif, d'apprendre

à exprimer ses contributions et sa vision, d'entendre d'autres points de vue. L'expression de tous a toujours été recherchée.

Au cours de la mandature, la section de l'environnement a accueilli, en deux étapes et en cours de processus, des personnes nouvelles nommées au titre de personnalités associées que la section et la présidente de section ont eu à cœur d'intégrer.

Des discussions, souvent reprises d'un travail sur l'autre, ont permis à chacune et à chacun de s'approprier progressivement des enjeux environnementaux parfois non connus ou dont les potentialités ou la complexité restaient à appréhender, d'affiner et faire évoluer ses positions, et au total, d'avancer sur la voie de la construction de nouveaux consensus, dans une culture plus partagée des enjeux environnementaux. Parfois des dissensus ont été également identifiés, clarifiés voire intégrés dans la rédaction. Exposer de façon explicite des divergences de vues dans les avant-projets d'avis a permis de progresser.

L'approche de la section a permis de surmonter les difficultés les plus importantes, à l'exception d'une fois, au début de la mandature : la culture collective de la section n'étant pas encore constituée, il a fallu acter collectivement que les oppositions d'une partie de ses membres ne pouvaient être surmontées et interrompre les travaux portant sur le statut de l'animal. Cette expérience aura cependant servi à documenter la réflexion de chacun sur ces enjeux, qui ont été repris par les autres assemblées et d'autres acteurs, le Parlement ayant reconnu aux animaux la qualité d'« *êtres vivants doués de sensibilité* », dans la loi de modernisation et de simplification du droit adoptée le mercredi 28 janvier 2015 par l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, la section de l'environnement a souhaité clairement établir des relations suivies avec les commissions du développement durable, notamment de l'Assemblée nationale et du Sénat. Elle a souhaité également proposer au sein du CESE des initiatives nouvelles.

Rappel des productions et desprincipaux axes retenus pour les saisines de la section :

- Depuis la première réunion de la section, le 14 décembre 2010, jusqu'à la plénière du 10 novembre 2015, la section aura soumis à l'adoption du Conseil :
- trois avis sur saisine gouvernementale, dont un avec rapport : 4 productions
- cinq avis sur autosaisine : 5 productions
- quatre avis avec rapport sur autosaisine : 8 productions
- cinq contributions dont deux relatives à des travaux conduits dans d'autres sections et trois dans le cadre de consultations européennes : 5 productions

Ce qui représente un total de 22 productions.

Six thématiques ont été particulièrement suivies parmi les nombreuses compétences de la section, en raison de l'importance des enjeux stratégiques qu'elles recouvrent :

- le changement climatique, ses causes, ses conséquences et les voies pour ne pas l'amplifier ou pour y faire face : un rapport et un avis sur la lutte contre le réchauffement climatique, un avis sur les politiques d'adaptation climatique ;

- la biodiversité, sa protection et sa valorisation : un avis rendu sur saisine gouvernementale et un avis de suite, ainsi qu'un travail entamé, mais que la section n'a pas conduit à son terme, sur le statut de l'animal dans le code civil ;
- la mer, les océans sous l'angle des activités humaines qui s'y exercent, de la protection de l'environnement et de risques environnementaux : un sur la sécurité des plateformes pétrolières en mer et un autre sur la gestion durable des océans ;
- la transition énergétique : deux avis, le premier paru juste avant le débat national sur la transition énergétique, le second sur le projet de loi qui l'organise, sur saisine gouvernementale ;
- les inégalités environnementales et sociales : elles ont fait l'objet d'un avis destiné à identifier les urgences et créer des dynamiques propres à les réduire sinon à les éliminer ;
- les voies et outils de la transition écologique et du développement durable : un avis sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, un sur le biomimétisme et un sur les matériaux biosourcés.

La section a eu à cœur de traiter l'environnement en relation avec les enjeux économiques et sociaux. Cette approche vers un développement durable ainsi que la mobilisation de la société civile constituent les deux axes transversaux de ses travaux.

Organisation et élaboration des travaux :

Préparation des rapports et avis :

La section s'est réunie 188 fois en séance habituelle du mercredi majoritairement pour des séances d'une durée de 3 heures à 3 heures30 soit environ 570 heures d'échanges ; celles de ces réunions qui se sont prolongées l'après-midi ou sur deux jours ne comptant, pour des raisons administratives, que pour une seule.

La section a collectivement choisi de privilégier l'approche la plus concertée possible des questions environnementales en discussion, pour co-construire des solutions, et les faire partager ensuite à l'ensemble du CESE. Ceci a progressivement conduit la section à accorder plus de temps à l'examen des textes des rapports et avis. Cela s'est traduit dans le nombre et la répartition des séances. Plusieurs d'entre elles, concernant aussi bien les rapports que les avis, ont été programmées sur la journée voire, exceptionnellement, sur deux jours.

Rapport et avis	Séances consacrées en partie ou en totalité à l'examen du texte du rapport	Séances consacrées en partie ou en totalité à l'examen du texte de l'avis
La biodiversité : relever le défi sociétal	8	5
Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?	6	3
Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques	7	5
Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques	10	4
Le biomimétisme : s'inspirer de la nature pour innover durablement	5	2
Avis seul		
L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique		4
De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer		5
La transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer		8
Agir pour la biodiversité		3
L'adaptation de la France au changement climatique mondial		5
Les filières lin et chanvre au cœur des enjeux des matériaux biosourcés émergents		4
Totaux : **84**	36	48

La section de l'environnement a produit cinq rapports. Il faut noter que la construction collective d'un rapport avant un avis représente un temps de travail supplémentaire significatif pour la section, mais elle permet d'établir un constat partagé par l'ensemble de ses membres et, pour ceux qui connaissent peu le sujet traité, de le documenter.

Les sujets traités au cours de ces réunions concernent principalement le travail collectif sur les textes des rapports et avis (100 séances dont les 84 détaillées ci-dessus et 16 relatives aux travaux sur le statut de l'animal) et les auditions propres à chaque saisine (68 fois), les débats relatifs aux contributions aux travaux d'autres sections et sujets européens (20 fois), les communications de rapporteurs de saisines dans d'autres sections (14 fois). Les autres sujets récurrents comprennent les débats sur les projets de saisines, l'examen des notes de saisines, les désignations de rapporteurs, les débats sur les programmes d'auditions, les bilans des auditions, les débats relatifs aux travaux de la section et au Conseil, ainsi que les sujets relatifs à la vie de la section (notamment à l'occasion des arrivées et des départs des conseillers et des personnalités associées), les rencontres de personnes clé en relations avec le suivi de l'actualité environnementale.

La section de l'environnement a tenu 78 séances d'auditions :

- 68 séances d'auditions rattachées à des saisines en cours (dont 6 relatives au statut de l'animal) ;
- 10 séances d'auditions programmées soit dans le cadre du suivi des travaux, soit à des fins exploratoires (cinq sur des thèmes liés à la biodiversité, cinq autres sur des problématiques plus largement environnementales).

Au cours de ces 78 séances, la section a entendu 151 personnalités.

Déplacements de section et liens avec les CESER :

La section a organisé quatre déplacements dans le cadre de ses travaux : un déplacement à Lyon (inégalités environnementales et sociales), un autre à Lille (adaptation au réchauffement climatique), un troisième à Senlis (biomimétisme) et un quatrième enfin, en région rennaise (matériaux biosourcés). Deux de ces quatre déplacements d'une journée chacun ont été organisés en lien étroit avec les CESER concernés. Ils ont l'un et l'autre donné lieu à des temps d'échanges avec les présidents des CESER et plusieurs conseillers, dont certains étaient rapporteurs pour leurs commissions sur des thématiques voisines. Plus globalement, ces trois déplacements ont permis d'entendre plus de soixante personnes au total.

Les avis suivants ont été présentés au sein de différents CESER par leurs rapporteurs (auditions, entretiens ou colloques…) :

- « La transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer » devant l'Assemblée de CESER de France en février 2013 et en mai 2013 au CESER d'Aquitaine ;
- « L'adaptation de la France au changement climatique mondial » présenté en octobre 2014 au CESER Bretagne, en mars 2015 au CESER Provence-Alpes-Côte d'azur et en mai 2015 au CESER Île-de-France ;
- « Inégalités environnementales et sociales » présenté en mars 2015 au CESER Île-de-France et en avril 2015 au CESER Rhône-Alpes ;
- « La biodiversité : relever le défi sociétal et Agir pour la biodiversité », présentés le 28 mai 2014 au CESER Poitou-Charentes.

Relations de la section avec d'autres sections : productions

La section de l'environnement a proposé des contributions à la section de l'agriculture et à la section des affaires européennes internationales sur des thèmes inscrits dans son mandat ou nécessitant un éclairage environnemental (la future PAC après 2013, les négociations climatiques à la conférence de Durban).

Elle a également souhaité mener des travaux concertés avec la section des activités économiques à l'occasion de la publication d'un avis sur l'efficacité énergétique et sur la transition énergétique, puis à l'occasion de la réponse au Gouvernement sur le projet de loi transition énergétique. Elle a également mené des travaux concertés avec la section des affaires européennes et internationales à l'occasion d'avis sur le climat.

Deux plénières ont été organisées de manière conjointe avec une autre section : celle portant sur la transition énergétique (janvier 2013) et celle sur le climat (avril 2015), lançant pour le CESE son agenda d'événements autour de ce thème et avant la COP 21.

Relations de la section avec les autres sections : débats

La section a également souhaité développer des relations de travail avec les autres formations du CESE. Les conseillers ont ainsi entendu les communications des rapporteur(es) suivants : M. Hochart (PAC), Mme Mesquida (conférence de Durban), MM. Genest et Rozet (Projet de SNIT), Mme Gratacos (Démocratie de demain), M. Feretti (Principe de précaution, à deux reprises), M. Legrain (Économie économe en matières premières, à deux reprises), M. Guérin (état de la France), M. Virlouvet (Financer la transition), Mme Mesquida et M. Guirkinger (Réussir la conférence climat), M. Obadia (stockage de l'énergie), M. Feretti (Les territoires face aux catastrophes naturelles).

Initiatives de la section de l'environnement :

La section de l'environnement a souhaité contribuer par plusieurs propositions aux évolutions et à l'ouverture du CESE.

Les avis publiés du Conseil se sont enrichis pendant la mandature sur la suggestion de la section de l'environnement :

- de la liste des conseillers membres de la section au moment du vote en formation de travail, afin de mieux restituer que les travaux sont toujours le fruit d'échanges collectifs ;
- de la liste des dernières publications au JO présentées par la section au nom de laquelle est réalisée la publication insérant cette liste.

La section a également pris des initiatives ou souhaité innover par un certain nombre d'actions destinées à ouvrir ses travaux :

Auditions filmées : La section a proposé au bureau de filmer, d'abord à titre expérimental, les propos introductifs des auditionnés qui en accepteraient le principe, tout en respectant la confidentialité des débats. Cette expérimentation ayant donné satisfaction, le bureau a décidé d'étendre cette possibilité à l'ensemble des saisines. Elle s'est très rapidement généralisée. Cette pratique contribue désormais à la communication externe du CESE à un double titre : en faisant partager les débats des formations de travail au plus grand nombre et en témoignant du souci de transparence de l'assemblée. L'une des auditions de la section de l'environnement a été vue plus de 168 000 fois (à la date d'octobre 2015).

Sondage en relation avec l'avis sur la transition énergétique : Au début de l'année 2013, la Fondation européenne pour le climat a réalisé avec le concours de l'Institut Harris Interactive un sondage sur l'accueil des propositions émises notamment dans cet avis du CESE. Cette étude a été l'occasion d'interviewer deux panels de citoyens et de responsables d'entreprises. Menée dans le cadre du débat sur la transition énergétique elle a été présentée au Palais d'Iéna.

Plateformes d'initiatives : Lors de la préparation de l'avis sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, une plateforme de recueil et de consultation des initiatives au sein de la société civile en faveur de l'EEDD a été mise en ligne, la liste des initiatives recueillies à la date de l'adoption de l'avis a été publiée en annexe de ce dernier. La plateforme a ensuite été reprise et développée par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.

Association de classes aux travaux : Lors de la préparation de l'avis sur le bilan de vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique, des classes de trois établissements scolaires ont été associées aux travaux du CESE : une école primaire, un collège et un lycée. Les élèves ont participé, notamment grâce à l'organisation de visioconférences, à des échanges avec

la section de l'environnement. Ils ont préparé leurs propres travaux selon les orientations et l'accompagnement de la section par un conseiller dédié - un « avis » pour les élèves du primaire, un film pour les lycéens -qu'ils ont pu ensuite présenter en plénière. Les collégiens ont produit des panneaux présentés lors du colloque Vivre ensemble dédié au climat et les deux autres classes ont été invitées à nouveau à y prendre la parole pour partager leurs découvertes et conclusions. La section a ainsi souhaité exprimer la volonté d'ouverture du CESE envers les jeunes générations, celle de les amener à réfléchir aux enjeux déterminants pour elles comme l'est le climat, et enfin, de les inciter à apprendre à débattre collectivement, en partageant avec eux la méthode de concertation et de délibération propre au CESE.

Annonce de l'engagement pour un plan de développement durable du CESE lors de la plénière EEDD : Cette annonce traduit la volonté d'une recherche de cohérence avec les recommandations des avis, ce plan élaboré avec un ensemble de concours au sein du CESE et dénommé « Plan d'action triennal pour un CESE exemplaire en matière de développement durable » a été adopté en octobre 2015.

Relations avec le Gouvernement : Des relations ont été sollicitées notamment à l'occasion de rencontres avec la ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie au CESE, ou avec son cabinet sur des sujets comme la transition énergétique, le climat, la biodiversité…

Relations avec le Parlement :

La présidente de la section a développé des relations suivies avec les présidents des deux commissions du développement durable des assemblées qui, avec le concours de la présidence et du cabinet, ont permis de susciter très régulièrement des auditions parlementaires sur les travaux de la section. Le changement de majorité sénatoriale en 2014 a de plus nécessité de reprendre contact, après la constitution des commissions, avec leurs nouveaux présidents. **Au total, les rapporteurs de la section ont été auditionnés quinze fois, sept fois sur les thématiques énergie et climat, quatre fois sur les risques environnementaux et les océans, deux fois sur la biodiversité, deux fois sur l'EEDD.** Les commissions concernées sont majoritairement celles du développement durable, puis celles des affaires économiques, de l'éducation et la culture et les délégations outre-mer. Les rapporteurs de huit avis ont été concernés par ces auditions.

Les présidents des deux commissions du développement durable, MM Chanteguet (Assemblée nationale) et Vall (Sénat) puis Maurey (Sénat) ont été sollicités pour des interviews avec la présidente de la section de l'environnement dans le Fil d'Iéna dans la rubrique « regards croisés », et deux députés ont été entendus dans le cadre des travaux, Mme Geneviève Gaillard et M. Arnaud Leroy.

Des parlementaires se saisissent régulièrement des avis du CESE pour poser des questions au Gouvernement.

Relations avec les institutions européennes

Des échanges d'information sur les travaux et des contacts directs ont été établis avec la section Agriculture, développement rural et environnement ainsi qu'avec l'Observatoire du développement durable du Comité économique et social européen. Ces échanges ont eu lieu par exemple à l'occasion de trois déplacements à Bruxelles de la présidente de la section, ou lors de réunions tenues au CESE, en particulier avec le président de l'ODD, voire de visioconférences. Des rapporteurs sont intervenus à quatre reprises pour exposer les propositions de leur avis devant des membres du Comité.

Deux députés européens ont été auditionnés, Mme Corinne Lepage et M. Claude Turmes.

La section a par ailleurs entendu en audition un responsable de la direction générale de l'énergie de la Commission européenne - Dg energy - M. Eero Ailio.

Relations suivies avec des personnalités ou interlocuteurs de l'environnement

En dehors de l'actualité propre aux saisines, la présidente de la section de l'environnement a souhaité développer les échanges avec des personnalités de l'environnement afin de favoriser la réflexion sur des sujets d'actualité entrant dans le champ de compétences de la section, pour préparer le cas échéant de nouvelles saisines, revenir sur certains sujets déjà traités en section pour faire le point et faire connaître la section de l'environnement.

Il arrive aussi que les rapporteurs soient sollicités par les instances chargées de préparer et mettre en œuvre les politiques environnementales. Les rapporteurs de l'avis sur « L'adaptation de la France au changement climatique mondial » ont ainsi été sollicités, avec d'autres, dans le cadre de la mission d'évaluation du plan national d'adaptation au changement climatique confiée au CGDD, pour un rapport à la ministre de l'Écologie.

Bilan personnel des membres de la section :

À la suite d'une demande formulée par plusieurs conseillers lors du premier débat en section sur le thème du « bilan », il a été proposé aux membres de répondre à trois questions leur permettant de donner leur témoignage individuel sur la manière dont ils ont vécu cette période au Conseil.

Un bref résumé des opinions exprimées est joint à la suite de l'intitulé de chaque question.

Quels enseignements tirez-vous de vos échanges au sein de la section ? Les travaux vous ont-ils enrichi ?

Les réponses soulignent la recherche de l'écoute et du dialogue, l'apport des discussions qui naissent de la diversité des points de vue, la liberté des débats, l'enrichissement que constitue le partage des connaissances et des expériences. Les personnalités associées ont tenu à souligner la qualité de l'accueil qui leur a été réservé par la présidente et leur pleine association aux réflexions de la section.

Bien que les sensibilités soient très diverses, le climat est positif et constructif. Les affrontements sont heureusement peu nombreux.

Le choix des auditionnés est jugé globalement pertinent, les auditions sont intéressantes, souvent passionnantes. Certains des membres de la section étant eux-mêmes des experts ou de bons connaisseurs d'un ou de sujets, l'enrichissement des connaissances de chacun revient à plusieurs reprises dans les réponses comme étant à la fois le résultat des auditions et le fruit des échanges réciproques entre membres.

Y a-t-il un élément que vous jugez plus marquant et que vous souhaitez faire partager ?

La recherche persévérante du consensus entre des intérêts et des personnalités très différents apparaît à certains comme l'élément le plus frappant ; elle s'accompagne d'une volonté réelle d'analyser les sujets et de les approfondir.

Pour d'autres, elle conduit à adopter des recommandations dont la tonalité trop policée les rend compréhensibles des seuls initiés. Elles peuvent de ce fait sembler manquer de force de conviction.

L'absence de consensus a permis de mesurer les risques pour les débats de la section en début de mandature, lors de l'abandon de la saisine sur la place de l'animal dans le Code civil.

L'un des conseillers estime que l'attention portée à la dimension technique des sujets abordés s'est selon lui parfois exercée au détriment de leurs dimensions stratégiques et politiques.

D'autres soulèvent une question plus générale sans nécessairement exprimer le même point de vue : pour quelques uns les préconisations du Conseil pourraient être plus opérationnelles pour être davantage reprises par les pouvoirs publics, pour les autres il n'entre ni dans le rôle, ni dans les compétences du CESE de rédiger des propositions sous forme de texte législatif.

Dans le même ordre d'idées est posée la question du sort à réserver aux questions relevant du temps long et de la réflexion prospective. Destinées à permettre l'ancrage d'idées, de connaissances, d'aspirations... dépassant les préconisations plus immédiates, en lien avec l'actualité et/ou les travaux parlementaires, quelques conseillers estiment qu'elles ne sont pas suffisamment prises en considération et mises en valeur.

Comment qualifieriez-vous votre découverte des sujets et débats au sein de la section de l'environnement et plus généralement du CESE ?

Les sujets sont qualifiés d'instructifs et les débats de la section jugés de très bon niveau. Le regard porté sur la manière dont sont réalisées les analyses de chaque thème traité est très positif, même si l'approche retenue apparaît parfois comme trop technique à ceux qui suivent de plus loin le thème abordé. Pour certains, le choix des sujets reflète une bonne prise en compte des urgences et de l'actualité, pour d'autres, il faudrait encore mieux anticiper par rapport à cette dernière.

S'agissant des recommandations, il conviendrait de continuer à les améliorer pour les rendre plus opérationnelles. Les plénières sont parfois jugées décevantes en raison de l'absence de débats sur les avis, leur déroulement mériterait plus de dynamisme.

Enfin, même si des efforts importants ont été accomplis et des résultats obtenus, il convient d'améliorer encore le portage des travaux, leur suivi ainsi que le concours apporté aux rapporteurs par l'institution dans ce portage. L'exploitation des avis par les pouvoirs publics demeure insuffisante.

L'utilisation et la diffusion des documents mis en ligne relatifs aux auditions et auditionnés (vidéos, présentations PPT…) devraient être développées, en mobilisant les relais disponibles.

Éléments relatifs au suivi des propositions des avis adoptés

Concernant la suite donnée aux propositions du Conseil émises depuis le début de la mandature, certaines d'entre elles ont connu un succès législatif dans les dispositions (d'origine gouvernementale ou parlementaire) de textes de lois adoptées ou en cours d'examen. D'autres ont été reprises par le gouvernement. Quelques illustrations :

La protection des lanceurs d'alerte : Trois avis adoptés par le CESE, dont deux préparés par la section de l'environnement, formulent des propositions relatives aux lanceurs d'alerte : « La biodiversité : relever le défi sociétal » adopté en juin 2011 et « de la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer » en mars 2012. Le Conseil demandait notamment la définition d'un « statut légal du lanceur d'alerte dans les domaines de la santé et de l'environnement agissant dans un cadre professionnel. Ce statut devra définir la procédure d'alerte et son cadre… les garanties offertes au lanceur d'alerte, le processus de vérification de sa bonne foi, ainsi que les moyens de protection de l'entreprise en cas d'erreur ou de malveillance. » Dans l'avis sur les inégalités environnementales et sociales, des avis sont apparus plus partagés sur l'extension du rôle des CHSCT à l'environnement.

- **On peut considérer que la recommandation a connu une suite législative dans la loi du 16 avril 2013 instaurant le droit d'alerte, fixant les conditions de son exercice dans l'entreprise et instaurant des mesures de protection mais aussi de sanction en cas de mauvaise foi.**

L'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable : Dans l'avis adopté en février 2013 sur « La transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer » ainsi que dans « Agir pour la biodiversité » (septembre 2013), le CESE insiste sur le rôle de l'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie. Il demande notamment « que la prise en compte du développement durable par l'enseignement supérieur concerne tous les cursus », de «mieux mobiliser l'éducation nationale » et de « favoriser l'approche interdisciplinaire ».

- **À l'occasion de la COP 21, le ministère de l'Éducation nationale organise au Bourget, le 4 décembre 2015, une journée thématique autour du thème « l'EEDD : comment conduire le changement dans les systèmes éducatifs ? ». Les réflexions se poursuivent donc sur le sujet, mais des décisions concrètes ont déjà été prises dans ce domaine depuis la publication de l'avis du CESE, qui donnent suite à une partie de ses préconisations.**

- **Ainsi, deux lois des 9 et 22 juillet 2013 modifient le code de l'éducation dans le sens souhaité par le Conseil. La première créée une section du code intitulée « l'éducation à l'environnement et au développement durable ». La seconde fait de la réponse « aux défis sociétaux, aux besoins… du développement durable » l'une des finalités de la mission de « formation initiale et continue tout au long de la vie » dévolue à l'enseignement supérieur.**

En réponse à une saisine du Premier ministre du 14 juin 2013, le CESE a rendu un avis spécifique à cette problématique intitulé « L'Éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique » adopté en novembre 2013. Dans le cadre de la préparation de cet avis, le CESE à ouvert à l'intention de l'ensemble des acteurs de l'EEDD une plateforme de recueil et de consultation de leurs actions et initiatives. Dans l'avis, le CESE a recommandé la pérennisation de cette plateforme comme l'un des outils permettant d'établir un véritable état des lieux national.

- **Après un travail réalisé avec le CESE, le MEDDE a ouvert en avril 2014 une « Plateforme » dédiée à l'EEDD, qui poursuit la dynamique de l'initiative proposée par la section de l'environnement.**

- **Toujours dans cet avis, mais aussi dans « Agir pour la biodiversité » le CESE a formulé plusieurs recommandations qui ont été reprises par la ministre de l'Écologie et la ministre de l'Éducation**

nationale en février 2015. Elles ont en effet annoncé conjointement des mesures relatives à l'environnement et au développement durable :

- le CESE demandait que les projets et démarches d'établissements en matière d'EEDD soient systématisés : le gouvernement s'est fixé l'objectif que toutes les écoles, collèges et lycées s'inscrivent dans la démarche de développement durable et l'intègrent dans leurs projet d'établissement d'ici à 2020 ;
- pour le CESE, « les sorties scolaires et classes de découverte doivent être systématisées pour que chaque élève fasse l'expérience du contact avec la nature, sans que les financements ne constituent une barrière » : les deux ministres ont indiqué que les sorties scolaires dans la nature seraient encouragées dans chaque école et chaque établissement, et qu'un groupe de travail sur les sorties scolaires identifierait les leviers permettant de les développer ;
- le CESE a rappelé l'importance du contact avec la nature, de la découverte du monde vivant au travers d'actions concrètes (nichoirs, hôtels à insectes etc.) : le gouvernement a retenu le principe « une école, un coin nature ». Dans les écoles primaires, des outils pédagogiques seront mis à leur disposition pour les aider à développer des coins nature (jardin pédagogique, hôtels à insectes, mares pédagogiques…).

➘ **L'instruction ministérielle du 4 février 2015 relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 s'est manifestement inspirée pour partie des propositions du Conseil tant en ce qui concerne la généralisation de l'EDD à l'ensemble des programmes que la formation des enseignants et du personnel encadrant, le développement des approches interdisciplinaires et transversales, ou encore les relations avec les partenaires extérieurs… Les rapporteurs ont d'ailleurs confirmé avoir été associés à la préparation de cette instruction ministérielle. De plus, leur audition par le Conseil supérieur des programmes leur a permis d'insister sur l'approche pluridisciplinaire et le rôle des projets de développement durable dans la réforme en cours, notamment au collège, thèmes que l'on retrouve dans les projets de programmes soumis à consultation en avril 2015.**

Dans les avis précités sur la biodiversité et sur la transition énergétique, le Conseil souligne la nécessité d'« utiliser efficacement les apports de la science participative à la recherche », de « favoriser les collaborations et le partage des connaissances » entre recherche publique et privée, universités, associations de protection de l'environnement… Il souligne l'importance des sciences humaines, de l'évolution des comportements, des dimensions humaines et sociétales dans le succès des transitions, en particulier énergétique.

➘ **Or la loi du 22 juillet 2013 dispose que le service public de l'enseignement supérieur « favorise les interactions entre sciences et société. Il facilite la participation du public à la prospection, à la collecte de données et au progrès de la connaissance scientifique ». Modifiées dans ses finalités par le même texte, la stratégie nationale de la recherche vise quant à elle désormais à répondre « aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux ».**

Patrimoine naturel, biodiversité : Dans « Agir pour la biodiversité » tout d'abord, puis dans « L'Éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique », le CESE a formulé plusieurs recommandations ayant pour finalité de promouvoir le patrimoine naturel à l'égal du patrimoine culturel. À ce titre il proposait d'unir, dans le cadre des journées européennes du patrimoine, le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.

- **Cette proposition a été actée en conseil des ministres le 3 septembre 2014 et a eu pour conséquence de rebaptiser l'édition 2014 « patrimoine culturel, patrimoine naturel », reconnaissant ainsi les relations d'interaction et d'interdépendance entre l'un et l'autre et soulignant l'évolution de la notion d'objet patrimonial en l'ouvrant à celle de site ou de paysage. Le communiqué du conseil des ministres affirme que « Comme l'ont souhaité nombre d'élus des territoires, pour les prochaines éditions annuelles de ces journées européennes du patrimoine, le lien entre patrimoines culturel et naturel sera désormais systématiquement affirmé et illustré. »**

Concernant le projet de loi relatif à la reconquête de la biodiversité, actuellement en cours d'examen au Parlement, il n'est pas encore possible de déterminer quel sera au final l'impact des avis du CESE sur le texte adopté. Tout au plus peut-on remarquer, à ce stade, que les amendements déposés en commission rejoignent des préoccupations du Conseil comme les modalités de mise en œuvre du protocole APA, le rôle du Comité national de la biodiversité, le rôle et le périmètre de l'Agence, ou la prise en compte de la biodiversité marine.

Le CESE a proposé dans son avis « Agir pour la biodiversité » pour l'application du protocole de Nagoya un système proche de celui retenu par le projet de loi et notamment la labellisation des collections, sous forme « d'un système déclaratif national des collectes ».

- **L'étude d'impact fait référence à cette proposition de l'avis.**

Dans son avis « Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ? » adopté en juillet 2013, le Conseil demande qu'une place importante soit faite à la biodiversité marine dans le projet de loi sur la biodiversité, à été suivie.

- **Un régime général d'autorisation d'exploration et d'exploitation devrait être mis en place, concernant en particulier les activités liées aux nouveaux usages de la mer, ce qui va dans le sens souhaité par le CESE dans le même avis.**

Mer et océans : Toujours concernant l'avis « Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ? »

- **Le ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a indiqué par écrit que plusieurs rapports reprenaient ou recoupaient des préconisations émises par le CESE, en particulier celui de M. Arnaud Leroy sur la compétitivité des services et transports maritimes.**

- **La préconisation tendant à réunir rapidement le Comité interministériel de la mer, compte tenu de l'importance des enjeux, se trouve partiellement satisfaite par la réunion du CIMER en décembre 2013 et par celui qui se réunira avant la fin 2015.**

- **L'une des mesures de ce CIMER consiste en l'engagement d'un programme national de recherche portant sur les grands fonds marins en vue d'accéder à leurs ressources minérales : ce programme qui prend en compte l'acquisition des connaissances relatives à la biodiversité, l'expertise scientifique des conséquences environnementales et le développement de techniques respectueuses de la biodiversité répond partiellement à certaines des préconisations de l'avis relatives à la recherche.**

- **Concernant la gouvernance de la mer, le gouvernement a pris ses décisions sur la base d'un constat partagé avec le CESE, celui de la nécessité de rendre plus efficace et cohérent le pilotage national de la politique maritime française. Pour le MEDDE, la politique maritime doit pouvoir être portée par un ministre assisté de ses propres services, ce qui rejoint la recommandation du Conseil relative à la dimension politique de l'institution en charge de cette politique et à l'affirmation de sa pérennité.**

- **Sur cette base, le gouvernement a choisi de renforcer les services du ministère, ce qui n'était pas l'option privilégiée par le Conseil.**

Afin d'améliorer la gestion des ressources de la haute mer, l'avis souhaitait un rôle de partie prenante, dans cette gestion, pour l'Autorité internationale des fonds marins.

- **Dans le cadre du futur accord sur la biodiversité en haute mer, la France soutiendra cette position en souhaitant que l'AIFM ait une place dans le dispositif global qui sera mis en place.**

- **En marge, mais dans l'esprit de l'avis du CESE, la conférence internationale « La haute mer, avenir de l'humanité » s'est tenue au palais d'Iéna le 11 avril 2013. C'est de là qu'a été lancé l'appel de Paris pour la haute mer, demandant qu'elle soit gérée dans l'intérêt général, comme un « bien commun de l'humanité ». Le Conseil soutenait également dans son avis l'adoption d'un instrument juridique international de protection de la biodiversité en haute mer. L'ONU a fait au printemps 2015 un pas important vers un tel traité, qui protégerait pour la première fois la biodiversité dans la profondeur des océans, avec l'adoption d'une résolution par son Assemblée générale engageant officiellement le processus d'élaboration d'un « instrument juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale ».**

Transition énergétique : Le Conseil a été saisi par le Premier ministre par courrier en date du 18 juin 2014 du projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français. La section de l'environnement a été chargée d'examiner ce texte conjointement avec la section des activités économiques, l'avis a été adopté en juillet 2014.

- **À la suite de cet avis, la ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a indiqué au CESE avoir apporté des modifications au projet de loi sur plusieurs points importants :**

  - introduction dans le texte d'une référence explicite à l'objectif de division par quatre des émissions de GES en 2050, le « facteur 4 » ;
  - ajout d'un objectif intermédiaire d'efficacité énergétique en 2030 ;
  - renforcement de la prise en compte des enjeux de compétitivité de l'économie dans les objectifs généraux et dans les outils de programmation ;
  - ajout d'objectifs de lutte contre la précarité énergétique ;
  - élargissement des objectifs de déploiement de véhicules électriques à tout le parc public (État et établissements publics).

Dans son avis le CESE avait insisté sur la nécessité d'effectuer une veille sur l'évolution de l'emploi, d'anticiper les impacts éventuels et d'adapter les formations aux besoins.

Ces préoccupations se retrouvent dans les objectifs de la loi qui affirme que les politiques publiques de la transition énergétique doivent accompagner les besoins en formation et les transitions professionnelles.

Par ailleurs, l'avis sur les inégalités environnementales et sociales comporte un ensemble de recommandations destinées prévenir l'apparition des situations de précarité énergétique en matière de logement et de mobilité dont une partie a été reprise dans la loi.

L'importante demande d'évaluation environnementale, économique et sociale des scénarios énergétiques en amont des décisions n'a été que partiellement documentée.

Au total, la loi du 17 août 2015relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe ainsi à la politique énergétique les objectifs :

- « de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement » ;
- « de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel » ;
- de « lutte contre la précarité énergétique ».

On rappellera également que dans l'avis sur la transition énergétique 2020-2050 le Conseil écrivait que la transition « requiert qu'un prix soit donné au carbone, via un mécanisme de marché… ou une taxe ». L'avis sur la lutte contre le réchauffement climatique est revenu sur cette nécessité de donner un prix au carbone : le CESE y « encourage la France à porter au niveau de l'Union européenne une fiscalité carbone, en parallèle de la mise sur pied d'un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières ». Enfin, dans l'avis sur le projet de loi relatif à la transition énergétique, il « réaffirme que la transition énergétique requiert qu'un prix soit donné au carbone ».

La loi votée demande en ce sens à l'État de veiller à « procéder à un élargissement progressif de la part de carbone… dans les taxes intérieures de consommation sur les énergies », elle précise que le gouvernement se fixe pour objectif pour la composante carbone intégrée aux tarifs des taxes intérieures sur la consommation des produits énergétiques « d'atteindre une valeur de la tonne carbone de 56 € en 2020 et de 100 € en 2030 ».

Enfin, le Conseil a souligné que les schémas État-régions constituaient un cadre adapté à la fois aux actions de lutte et aux actions d'adaptation relatives au changement climatique.

La loi du 17 août souligne que l'échelon régional est « l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique ». La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République confie par ailleurs au Schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) la fixation des objectifs de moyen et long termes en matière de lutte contre le changement climatique en fusionnant avec eux les anciens schémas régionaux climat air énergie (SRCAE). Les PCEAT, dont l'élaboration est quant à elle progressivement transférée

aux intercommunalités par la loi relative à la transition énergétique, prennent en compte les objectifs des SRADDET.

L'avis sur les « Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques » insiste sur les questions de santé environnementale.

Certaines recommandations formulées sur ce sujet dans l'avis trouve un prolongement dans le projet de loi santé actuellement en débat.

Ce bref panorama ne pourra que s'enrichir au fur et à mesure de l'action gouvernementale et de l'examen de nouveaux textes par le Parlement. D'ores et déjà on signalera que le Parlement a commencé l'examen d'un projet de loi sur l'adaptation du droit de l'UE dans le domaine de la prévention des risques qui concerne la sécurité des plateformes pétrolières en mer et nécessitera donc un travail de suivi des recommandations émises dans l'avis de mars 2012 sur ce sujet. Le Conseil recommandait prioritairement « de mettre en place un cadre juridique clair : mener à bien la réforme du code minier, en conformité avec les évolutions de la réglementation européenne ». Force est de constater à l'automne 2015 que ces deux objectifs ne sont pas atteints : les travaux de la commission Tuot sur le code minier, achevés en 2013, n'ont pas été suivis d'effet, la refonte du code attend toujours. La transposition en cours des textes européens ne semble quant à elle pas aussi ambitieuse qu'il aurait été souhaitable.

Les suites des avis, identifiées ici par la section de l'environnement, ne sont pas exhaustives. Le suivi des recommandations formulées devrait faire de la part du CESE l'objet d'un dispositif d'ensemble adapté.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

SECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux	Phase d'élaboration									Phase de promotion				
	Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin** P	C	A	Nbre de réunions***	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de téléchargt. sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Avis sur saisines gouvernementales 2															
L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique	M. Antoine DULIN - M. Alain BOUGRAIN DUBOURG	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse/Environnement et nature	26/11/2013	168	2	6	11	5	21	2	2	2	562	66	
Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français	Mme Laurence HEZARD - M. Jean JOUZEL	Personnalités qualifiées	09/07/2014	169	0	14	6	1	1	0	2		222	423	
Avis et rapport sur saisines gouvernementales 1															
La biodiversité : relever le défi sociétal	M. Marc BLANC	CFDT	28-29/06/11	148	2	47	21	8	11	5			202	20	
Avis sur saisine parlementaire															
Avis sur autosaisine 4															
De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes	M. Jacques BEALL M. Alain FERETTI	Environnement et nature - UNAF	12/09/2012	91	87	0	21	7	19	4	2		248	22	
La transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer	Mme Catherine TISSOT-COLLE - M. Jean JOUZEL	Entrepreneurs - Personnalités qualifiées	8-9/01/2013	157	2	7	21	8	18	4	2	11	1122	145	
Agir pour la biodiversité	M. Marc BLANC - M. Alain BOUGRAIN	CFDT - Personnalités qualifiées	10/09/2012	102	16	56	6	0	0	0	2	2	277	22	
L'adaptation de la France au changement climatique mondial	M. Antoine BONDUELLE M. Jean JOUZEL	et nature - Personnalités qualifiées	14/05/2014	161	0	2	14	6	18	7	1	5	542	42	
Les filières lin et chanvre au cœur des matériaux biosourcés émergents	Mme Catherine CHABAUD	Personnalité qualifiée					11	4	8	0					
Avis et rapport sur autosaisine 2															
Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?	Mme Catherine CHABAUD	Personnalités qualifiées	09/07/2012	144	0	18	21	8	16	7	1	20	428	19	
Inégalités environnementales et sociales : l'identifier les urgences, créer des dynamiques	Mme Pierrette CROSEMARIE	CGT	14/01/2015	160	0	9	21	6	11	2		7	545	22	
Vingt ans de lutte contre le changement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques	M. Gaël VIRLOUVET	Environnement et nature	29/04/2015	147	0	26	21	4	10	11	1	2	462	72	
Le biomimétisme : s'inspirer de la nature pour innover durablement (en cours)	Mme Patricia RICARD	Personnalités qualifiées	09/09/2015	168	0	0	14	5	8	0			197	27	
Rapport annuel sur l'état de la France															
Résolutions															
Etudes sur autosaisine															
Contributions 5															
La future PAC après 2013 (Section agriculture et alimentation	Pas de rapporteur		01/09/2011				4	0	0	0					
Les négociations climatiques internationales à l'aune de la conférence de Durban	M. Jean JOUZEL ; M. Olivier LOUCHARD	Personnalités qualifiées ; Environnement et nature	01/09/2011				2	0	0	0					
Contribution à la communication du CESE sur le PNR 2011-2013	Pas de rapporteur		01/04/2011				2	0	0	0					
Contribution sur le PNR	Pas de rapporteur		19/09/2012				2	0	0	0					
Contribution sur le PNR	Pas de rapporteur		17/01/1900				2	0	0	0					
TOTAUX 14							204	62	141	42	15	50	4909	902	0

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultats des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

*** Les déplacements de la section ne sont pas comptabilisés. Par nombre de réunions, on entend le nombre de séances tenues au CESE consacrées en partie ou en totalité au sujet de la saisine.

Section de l'éducation, de la culture et de la communication

La section de l'éducation, de la culture et de la communication a été créée en début de la nouvelle mandature 2010-2015 du CESE. Cette réorganisation des sections vise à placer au cœur des enjeux du CESE les questions relatives à la formation initiale, à la recherche et à l'enseignement supérieur, ainsi que les politiques culturelles, et les enjeux liés aux médias, au numérique et à la communication. Il s'est agit de traiter ces questions à travers l'éducation à la citoyenneté, les enjeux de l'éducation tout au long de la vie, et le défi de la réduction des inégalités. Les questions de l'éducation formelle et non formelles constituent un positionnement majeur pour aborder les défis des nouvelles générations. Ainsi le regard porté sur notre système éducatif permet d'analyser notre capacité à faire société.

➘ Les grandes orientations des travaux de la section

❒ *Agir pour réduire les inégalités et développer les pédagogies de la réussite*

Dès le début de notre mandature, nous avons retenu le thème de la réduction des inégalités. Au moment où l'école est pour nos concitoyens une préoccupation majeure, notre assemblé a souhaité porter un regard objectif sur l'école d'aujourd'hui. L'avis et le rapport sur « Les inégalités à l'école » a retenu un ensemble de propositions qui ont connu un certain écho auprès des professionnels de l'éducation, des parents d'élèves et des associations partenaires de l'école. Le système scolaire français souffre aujourd'hui de nombreux maux dont le principal est celui de l'échec scolaire de 140 000 jeunes (enquête génération du CEREQ), qui, chaque année, sortent de leur scolarité obligatoire sans aucun diplôme et sans aucune formation à un emploi. L'enquête PISA montre qu'environ 100 000 élèves sortent du CM2 sans avoir acquis les connaissances de base. L'acte d'apprendre et au cœur de cet enjeu.

Des clivages territoriaux viennent aggraver ces inégalités et rendent leur traitement plus complexe Notre système scolaire est donc encore loin de permettre à tous de réussir. Non seulement il ne parvient pas à résorber les inégalités mais il semble même contribuer à les accentuer en laissant se développer l'entre soi à l'école et au collège. Les inégalités scolaires sont certes le signe d'inégalités sociales déjà présentes mais elles sont aussi un facteur de leur maintien, voire de leur aggravation.

Le système scolaire possède en son sein les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif de la réussite de tous les élèves. Au cours des vingt dernières années, des réformes fondamentales ont été conduites en ce sens ; certaines sont encore en cours.

Dans cette trajectoire la section a apporté son analyse et sa contribution à l'« Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ».

Les grands objectifs de l'avant-projet de loi correspondent à ce que préconisait notre section dans son avis sur « Les inégalités à l'école » notamment la priorité au premier degré, la politique d'éducation prioritaire et la formation initiale des enseignants. La section a souhaité affirmer le rôle des parents et la nécessité de développer une véritable formation continue des enseignants, en diffusant les innovations pédagogiques les plus performantes.

L'avis sur « Une école de la réussite pour tous » a également apporté une contribution significative sur ce plan. La méthode de travail a été originale à plusieurs titres. Pour la première fois, une section du CESE s'est trouvée associée dans ses travaux à un inspecteur général de l'Éducation nationale, Jean-Paul Delahaye, missionné pour travailler en lien

avec notre section et chargé lui-même d'un rapport demandé par madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur « Grande pauvreté et réussite scolaire ». La très grande majorité des auditions fut commune. La section a travaillé en « Croisement des savoirs » avec un groupe, formé par la rapporteure, composé de chercheurs, enseignants, parents « solidaires », acteurs de quartier et parents en situation de grande pauvreté. Enfin, à la demande de la rapporteure, une plate-forme (www.reussitedetous.lecese.fr) a été mise en place et permis à toute personne d'apporter sa contribution.

L'avis pose le constat qu'il est urgent de renouer avec une véritable ambition éducative et un effort constant qui garantissent une élévation effective et régulière du niveau d'éducation et de qualification de tous les jeunes. Dans cette perspective, la base des apprentissages que constitue la scolarité obligatoire a un rôle primordial à tenir. L'Etat et les collectivités territoriales, principaux acteurs des politiques éducatives, sont appelés à ne pas seulement subir le poids de cette grande mission mais à manifester concrètement la volonté de faire de l'école républicaine, selon les termes même du code de l'éducation, « la première priorité nationale ».

Toujours dans ce champ de l'éducation notre section a souhaité affirmer que « L'alternance en éducation »doit impérativement construire sa pratique sur des échanges organiques entre les professionnels du monde du travail et les professionnels de l'enseignement. Soutenue par des formations initiales, équipées des mêmes principes pédagogiques, la formation par alternance, par la vertu de son rapport à l'action en milieu professionnel, devraient être en mesure d'infléchir voire de corriger certaines des trajectoires qui éloignent de nombreux jeunes de la maîtrise des connaissances, de la qualification et, in fine, de l'insertion professionnelle.

❒ *Une priorité, la jeunesse et la mobilité des jeunes :*

Notre section a également été saisie par le premier ministre sur les enjeux de « la mobilité des jeunes ». Cet avis a été adopté à l'unanimité et porte un regard critique sur l'éclatement des dispositifs existants et la nécessité de répondre aux besoins. La mobilité est structurante pour les jeunes. Elle se décline sous trois angles : celui des mobilités dans l'espace proche, celui capital, des mobilités en début de vie active et celui des mobilités internationales.

❒ *Répondre aux défis de l'enseignement supérieur :*

La section a porté un regard tout particulier sur les enjeux de l'enseignement supérieur en produisant un avis intitulé « Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle ».

La section a orienté ses préconisations autour de la nécessité d'augmenter le pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de premier cycle et réduire les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur en améliorant l'information et l'orientation des lycéens, en rééquilibrant les flux de bacheliers technologiques et professionnels vers les STS et les IUT. La section a préconisé une meilleure prise en charge des étudiants de première année et une formation pédagogique des enseignants et d'améliorer la situation matérielle des étudiants.

Les préconisations de cet avis ont été prises en compte au cours de l'élaboration de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (strANES).

Enfin, toujours dans le champ de l'enseignement supérieur la section a souhaité traité de « La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur ».

La section a axée ses préconisations autour d'une stratégie nationale qui permettent la transition vers la pédagogie numérique dans un objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Elle a appelé à développer la recherche et l'évaluation des pratiques, à valoriser et favoriser l'engagement des enseignants-chercheurs. Elle a préconisé de poser un cadre de financement et de mettre en œuvre la pédagogie numérique dans les établissements pour à terme faire émerger un écosystème du numérique.

❒ *Les nouveaux enjeux de la citoyenneté*

La section a également portée son attention sur les nouveaux enjeux de la citoyenneté en produisant un avis sur « Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté ».

La section a préconisé de renforcer l'éducation au numérique à toutes les étapes de la vie pour lutter contre la fracture numérique et sensibiliser aux bonnes pratiques ; d'utiliser le levier réglementaire, par la mise en œuvre d'un « droit à la connaissance de ses données », la simplification des formalités et des règles applicables pour les entreprises, et le renforcement des pouvoirs de la CNIL ; et de promouvoir la co-régulation par laquelle les individus pourront participer à la maîtrise de l'utilisation de leurs données personnelles et accéder véritablement à la souveraineté numérique.

❒ *Les défis des politiques culturelles*

Dans le champ des politiques culturelles la section a produit un avis intitulé« Pour un renouveau des politiques publiques de la culture ».

La promotion d'un service public de la culture doit impliquer un engagement de l'Etat dans la régulation de l'offre culturelle et dans le soutien à la création artistique. La section a proposé de garantir un développement territorial équilibré de la culture dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. L'ensemble des propositions a visé à adapter les instruments de la politique culturelle au contexte économique et social et aux mutations technologiques.

La section a voulu traitée un autre avis intitulé « Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie »

Une généralisation de l'éducation artistique et culturelle doit s'opérer à travers des pratiques artistiques dans le domaine du spectacle vivant dès le plus jeune âge au sein du système éducatif, poursuivies tout au long de la vie dans les différents lieux de séjour et de travail. L'avis préconise de développer la nécessaire complémentarité des acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Ces deux avis ont également servi de base pour élaborer dans le cadre de la procédure d'urgence un avis sur « l'avant- projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ». La section a souhaité répondre à la saisine du Gouvernement en rappelant la double exigence de la politique culturelle : remplir des missions de service public et lutter contre les inégalités culturelles ; susciter et pérenniser un environnement favorable à la liberté de création artistique. Pour cela la section a préconisé un véritable renouveau des politiques publiques de la culture.

Discuter de ces enjeux au CESE avec des représentants divers des corps intermédiaires et notamment les syndicats, les représentants du patronat et les associations constituent une véritable plus-value. Le CESE est la maison de la société civile, du dialogue civil,

mais également un lieu d'élaboration du dialogue social. La diversité des regards, la complémentarité des expertises et le dialogue permanent favorisent une démarche de co-construction des avis rendus par l'assemblée consultative de la République.

Sur des thématiques comme l'éducation ou la culture notre pays a besoin de ce regard complémentaire pour inventer les réponses aux défis qui se posent à notre société.

C'est pourquoi, le choix de privilégier tout au long de la mandature les thèmes qui font débat où qui interrogent les politiques publiques a été privilégié.

Le fonctionnement, l'organisation, la communication et le suivi des travaux de la section

Sur le plan du fonctionnement et de l'organisation des travaux, la section de l'éducation, de la culture et de la communication souhaite porter à la connaissance du Conseil les éléments suivants en termes de problématiques liées aux saisines gouvernementales et d'auto-saisines ; de fonctionnement interne, d'organisation et de réalisation des travaux ; de suivi et d'impact des avis et de relations avec le monde politique ; de médiatisation et de connaissance des avis; de prise de temps pour dégager des grands axes thématiques de la mandature avec le bureau du CESE.

Saisines gouvernementales et auto-saisines

La section a traité 3 saisines gouvernementales au cours de la mandature : « avant- projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » ; « mobilité des jeunes » et « avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ».

La section a également produit 7 auto-saisines : « les inégalités à l'école » ; « réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle » ; « la pédagogie numérique, un défi pour l'enseignement supérieur » ; « les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté » ; « une école de la réussite pour tous » dans le champ de l'éducation.

« Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie » ; « pour un renouveau des politiques publiques de la culture » dans le domaine de la culture.

Une étude sur « l'alternance dans l'éducation ».

Des thèmes comme « Ethique et Média », « déontologie des médias » ont été évoqués comme de potentiels travaux. De même le champ de la recherche reste à investir dans de futurs travaux.

En ce qui concerne les saisines gouvernementales, la section attire l'attention du bureau du CESE sur la nécessité de travailler le calendrier avec le gouvernement. Dans ce cadre, la procédure d'urgence doit être l'exception et le dernier recours en cas de saisine gouvernementale. L'analyse du contexte législatif et la complémentarité des travaux devraient permettre de prendre en compte l'échelle pertinente pour organiser les contributions du CESE.

Enfin, les membres de la section expriment le souhait que, dans la mesure du possible, chaque auto-saisine fasse de préférence l'objet d'un rapport et d'un avis et non d'un avis simple.

Le fonctionnement interne, l'organisation et la rédaction des travaux

En premier lieu, la section regrette les dysfonctionnements importants constatés au sein de l'administration de la section. Cette situation aurait pu avoir des conséquences lourdes sur la qualité de sa production. Même si des solutions transitoires ont pu être mises en œuvre nul doute que sans l'implication forte des rapporteurs et de l'ensemble des membres de la section, la qualité du travail aurait pu s'en ressentir.

Des mesures doivent impérativement être prises afin d'éviter à la section de connaître de tels dysfonctionnements lors de la prochaine mandature.

La section regrette de ne pas avoir pu traiter le thème de la communication faute de saisine gouvernementale car elle n'a pas pu trouver la bonne approche pour une auto-saisine. De même, les champs de la citoyenneté, de la recherche ou de la démocratie participative restent à expertiser.

Enfin des sujets mériteraient une expertise juridique approfondie dans ce cadre les sections devraient pouvoir bénéficier d'un service ou de moyens humains dédiés à cette veille.

Les membres de la section réaffirment la nécessité de mieux collaborer entre les sections. Il convient de réfléchir aux conditions de mise en œuvre de ce travail collectif. La solution de présentation d'un avis d'une section à une autre leur paraît trop réductrice.

En termes de travail interne à la section, un temps de débat et de réflexion après une série d'auditions est nécessaire pour élaborer les propositions et le projet de plan qui en découle. De même, la solution de fiches pédagogiques permettant de mettre chaque membre de la section en capacité de travailler sur chaque saisine est une solution intéressante.

La section met en avant la qualité des auditions dont toutes les potentialités ne sont pas utilisées, elles devraient pouvoir être mutualisées et diffusées sur le site du CESE.

Pour la section, la solution de votes de résolutions sur certains problèmes d'actualité doit être envisagée pour la prochaine mandature. Ceci afin d'être en phase avec l'actualité nationale, européenne et internationale.

Les sections gagneraient à s'ouvrir au cours de leurs travaux par la participation de groupe de paroles ou de groupe de croisement des savoirs comme cela a été le cas pour l'avis « Une école de la réussite pour tous ».

Suivi et impact des avis et relations avec les politiques

Les rapporteurs notent qu'ils ont été sollicités par des organismes extérieurs, des représentants de la société civile et des politiques mais ils regrettent qu'il n'y ait pas de services dédiés à l'accompagnement des rapporteurs pour communiquer et prendre contact avec les parlementaires ou les organismes susceptibles de relayer les travaux du CESE, même si des mesures ont été prises en fin de mandature. Le CESE représentant de la société civile doit nourrir le débat parlementaire et permettre de rapprocher les citoyens et les politiques. La fonction pédagogique des avis doit être promue.

En ce qui concerne le Parlement la section tient à mettre en avant les bonnes relations qui se sont nouées avec les deux commissions chargées de l'éducation, de la culture et de la communication à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Pour les membres de la section, il conviendrait de cibler les personnes, au sein des institutions locales (collectivités territoriales, CESER,…), susceptibles d'être intéressés par telle ou telle préconisation, de les interpeller et de les solliciter.

Il faut saisir les possibilités de participer à tous les débats citoyens ou parlementaires en rapport avec les avis rendus. L'exploitation des archives et des auditions est également à promouvoir.

Certains conseillers souhaitent qu'une liste des destinataires des avis soit communiquée aux membres de la section afin de permettre de rebondir en fonction des réseaux de chacun.

Pour d'autres, les points forts des avis ne sont pas assez mis en relief par le service de la communication et relayés lors des discussions parlementaires ou de rapports rendus sur les mêmes sujets que les avis de la section.

Enfin, pour certains membres de la section, il est nécessaire de mieux médiatiser les rapporteurs des avis à travers des colloques et des manifestations. Dans ce cadre, chaque section pourrait être dotée d'un droit de tirage pour organiser un colloque par an autour d'un avis rendu, des colloques pourraient également permettre de construire des saisines sur des sujets complexes. De même, les membres de la section pourraient mettre en commun leurs réseaux afin de mieux diffuser les avis.

Faire connaître les avis : médias et communication

La section souhaite que des efforts substantiels touchent le domaine des médias et de la communication. Les propositions du CESE ne sont pas assez connues dans les médias et auprès des leaders d'opinions.

Lors de débats médiatisés sur des sujets traités au CESE une veille devrait permettre de communiquer sur les propositions du CESE. Pour se faire la revue de presse actuelle devrait permettre de savoir tout ce qui concerne les sujets traités par nos avis.

Un autre moyen de faire connaître notre institution peut passer par la mise en place de plateformes collaboratives sur certaines saisines.

➘ Dégager les grands axes de la mandature avec le bureau du CESE

La section de l'éducation, de la culture et de la communication souhaite qu'en début de mandature des grands axes de thématiques soient travaillés avec le bureau du CESE dans lesquels s'inscriraient les travaux des différentes sections. La logique d'organisation de la société de la connaissance doit être privilégiée.

Ces grands axes thématiques pourraient faire l'objet d'une révision à mi-mandat afin de vérifier leurs pertinences ou être modifiés en cas d'apparitions de nouvelles problématiques en cours de mandature.

La section souhaite que ses acquis à travers ces avis ne soient pas perdus et qu'un passage de témoin puisse être effectif. Les dynamiques de participation citoyenne mises en œuvre au cours de notre mandat devraient être amplifiées, notamment pour définir par exemple la stratégie nationale de recherche. La sensibilisation des corps intermédiaires constituent un enjeu majeur pour l'avenir du CESE.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

section de l'éducation de la culture et de la communication

Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux		Phase d'élaboration										Phase de promotion				
		Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin**			Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de télécharg. sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
					P	C	A									
Avis sur saisines gouvernementales	3															
La mobilité des jeunes		Jean-François BERNARDIN	Entreprises	09/11/2011	131	0	1	16	3	6	11		2	212	16	
Avant projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République		Xavier NAU	CFDT	16/01/2013	133	0	23	10	1	1	3	2	1	494	10	
Avant projet de loi sur la liberté de la création, de l'architecture et du patrimoine		Claude MICHEL et Claire GIBAULT, avec	CGT, personnalités qualifiées et	10/06/2015	20	0	0	5	1	1	0			734	104	
Avis sur saisine parlementaire																
Avis sur autosaisine	4															
Pour un renouveau des politiques publiques de la culture		Claude MICHEL	CGT	03/04/2014	110	35	21	13	9	15	27	2	3	501	10	
Les données numériques: un enjeu d'éducation et de citoyenneté		Eric PERES	CGT - FO	13/01/2015	137	0	0	17	14	19	0		1	337	37	
La pédagogie numérique, un défi pour l'enseignement supérieur		Azwaw DJEBARA et Danielle DUBRAC	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et entreprises	24/02/2015	143	0	0	19	9	14	22		1	691	17	
Une école de la réussite pour tous		Marie-Aleth GRARD	Personnalités qualifiées	12/05/2015	150	4	35	22	3	200	150		24	1339	109	
Avis et rapport sur autosaisine	3															
Les inégalités à l'école		Xavier NAU	CFDT	13/09/2011	153	4	21	17	9	12	33		11	919	15	
Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur: l'enjeu du premier cycle		Gérard ASCHIERI	Personnalités qualif	25/09/2012	131	0	3	24	10	13	11	2	4	793	16	
Pour une politique de développement du spectacle vivant: l'éducation artistique tout au long de la vie		Claire GIBAULT	Personnalités qualifiées	24/09/2013	169	0	4	20	3	13	12		4	402	14	
Rapport annuel sur l'état de la France																
Résolutions																
Etudes sur autosaisine	1															
L'alternance dans l'éducation		Jean-Marc MONTEIL	Personnalités associées	11/02/2014	25	0	0	9	2	3	0		2	423	7	
Contributions	5															
Vers un acte pour le marché unique: 50 contributions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble		Philippe LA LOGIA, Claude Michel et Gérard ASCHIERI	Associations, CGT, personnalités qualifiées	14/02/2011				1								
40 ans de formation professionnelle: bilan et perspectives		Françoise COLLOCHE	Entreprises	13/12/2011				2								
PNR 2011		Gérard ASCHIERI et Xavier NAU	CFDT et personnalités qualifiées					1								
PNR 2012		Xavier NAU	CFDT					1								
PNR 2013		Gérard ASCHIERI et Xavier NAU	CFDT et personnalités qualifiées					1								
TOTAUX	16							133	74	302	274	6	53	6900	355	0

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultat des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

Section des activités économiques

La section des activités économiques est compétente dans les domaines des matières premières, des énergies, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des services, de l'économie sociale, de la production et de la consommation, de la protection des consommateurs, de la recherche et du développement, de l'innovation technologique, de la compétitivité.

Bilan statistique

La section des activités économiques aura rendu au cours de la mandature :

❒ *Deux avis sur saisine gouvernementale :*

- « La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement » (sur le rapport de Mme I. de Kerviler octobre 2011) ;
- « Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français » (sur le rapport de Mme L. Hézard et de M. J. Jouzel, juillet 2014), en commun avec la section de l'environnement.

❒ *Dix « autosaisines ».*

- « Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir » (sur le rapport de M. P. Galenon juillet 2011) ;
- « La filière automobile : comment relever les défis d'une transition réussie ? » (sur le rapport de M. P. Bailly octobre 2012) ;
- « Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire » (sur le rapport de Mme A. de Béthencourt et de M. J. Chorin janvier 2013) ;
- « Performance et gouvernance de l'entreprise » (sur le rapport de Mme A. Rafael mai 2013) ;
- « Transitions vers une industrie économe en matières premières » (sur le rapport de M. Y. Legrain janvier 2014) ;
- « Concertation entre parties prenantes et développement économique » (sur le rapport de Mmes L. Hézard et B. Fargervieille mars 2014) ;
- « L'apport économique des politiques de diversité à la performance de l'entreprise : le cas des jeunes diplômés d'origine étrangère » étude (sur le rapport de Mme S. Hamoudi septembre 2014) ;
- « Innovations technologiques et performance industrielle globale : l'exemple de l'impression 3D » (sur le rapport de Mme R. Ingelaere mars 2015) ;
- « Le stockage de l'énergie électrique, une dimension incontournable de la transition énergétique » (sur le rapport de M. A. Obadia, juin 2015).
- « Les nouveaux rapports industrie/services à l'ère du numérique » (sur le rapport de Mme M.J. Kotlicki, octobre 2015).

❒ *La section a rendu plusieurs contributions sur le PNR sur le rapport de Mme A. Thomas.*

❒ *Des membres de la section ont participé aux travaux de la commission spéciale mise en place pour traiter de l'économie sociale et solidaire : avis intitulé Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire (avis adopté sur le rapport de MM. P. Lenancker et J. M. Roirant).*

À partir d'un champ de compétences particulièrement large, (cf. supra) la section a privilégié, comme on peut s'en rendre compte, quelques axes majeurs pour notre compétitivité, très liés à l'actualité :

- les questions énergétiques, tant par plusieurs autosaisines traitant des énergies renouvelables Outre-mer, de l'efficacité énergétique, du stockage de l'énergie électrique que par un avis rendu, sur saisine gouvernementale, sur le projet de loi relatif à la transition énergétique ;
- l'innovation industrielle tant par l'examen de certaines filières (automobile) que par l'étude des nouvelles attitudes à l'égard de la consommation des matières premières et la gestion des déchets dans le cadre du concept de l'économie circulaire ou encore celle de l'apport des TIC ;
- la compétitivité globale de notre économie. On rangera sous cet axe autant, naturellement, la saisine sur demande du premier ministre sur la compétitivité que les avis sur auto-saisines « performance et gouvernance de l'entreprises » et « concertation entre parties prenantes et développement économique » ou bien encore le dernier avis de la section sur « reconstruire des filières sur les nouveaux rapports industrie/services ».

Certains éléments du champ de compétence de la section n'ont pas été abordés comme la consommation et la protection des consommateurs, ou bien encore certaines « manières d'entreprendre ».

➘ La phase d'élaboration : quelques éléments

L'ensemble des travaux a été mené dans un esprit privilégiant l'écoute réciproque, le respect des opinions de chacun et la position des groupes de représentation. À la suite de larges débats, les points de vue se sont ainsi souvent rapprochés sans pour autant conduire à la recherche « du consensus pour le consensus ».

La section, il faut le remarquer, aura aussi recouru à presque tous les types de documents dont peut user le CESE : avis simples, avis et rapports, études, contributions, avis élaboré de concert avec une autre section, avis rédigés par plusieurs rapporteurs (conseillers ou personnalités associées).

Afin de parfaire et approfondir son information, la section a procédé à nombre d'auditions de personnalités du monde économique, de la recherche, de la production ainsi que de certaines personnalités du monde politique.

Les débats ont été particulièrement riches entre ces différentes personnalités - plus d'une centaine - et les membres de la section et ce toujours dans un esprit constructif.

Il est difficile d'isoler une ou quelques auditions d'un ensemble de haute qualité. Les rapporteurs ont complété leur information par des séries de rencontre avec des spécialistes : ces rencontres étaient systématiquement ouvertes aux autres membres de la section - ce qui a constitué une nouveauté par rapport aux mandatures précédentes. L'expérience est

naturellement à poursuivre et à amplifier d'autant que les informations engrangées lors de ces entretiens ont beaucoup enrichi les différents documents préparés par la section.

De même, la section a fait quelques sorties hors les murs du CESE : (établissements Renault à Maubeuge, Centre de recherche et de développement de PSA à Vélizy, Dassault systèmes toujours à Vélizy, Centre national d'exploitation du système électrique RTE à Saint Denis). Ces visites sont toujours enrichissantes pour les travaux d'élaboration des rapports et avis.

La promotion des travaux de la section

On donnera, dans cette partie, quelques informations sur les auditions réalisées devant les commissions parlementaires notamment.

Les auditions devant les différentes commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que devant la délégation aux outre-mer sur le projet de loi sur la transition énergétique ont donné lieu à des échanges fructueux dépassant le cadre strict du projet de loi.

Il en a été de même des auditions sur l'efficacité énergétique, - les conclusions de l'avis du CESE étant unanimement saluées par les parlementaires comme novatrices - le sujet étant lui-même rarement abordé en tant que tel.

Pour sa part, le rapporteur de l'avis sur la compétitivité a été entendu par la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat.

Le rapporteur de l'avis sur l'impression 3D doit rencontrer le président de la commission des affaires économiques du Sénat.

Les rapporteurs ont présenté les conclusions de leurs travaux lors de différents colloques (ex. le colloque « RSE » organisé par le CESE et « France stratégie » ou le colloque sur l'écologie industrielle organisé par l'association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (AFITE) ou rencontres, par exemple, avec des organisations professionnelles ou syndicales tant françaises qu'étrangères ou bien encore lors de rencontres avec les CESER (ex : avis « compétitivité », « efficacité énergétique » ou « impression 3D »).

Enfin, on rappellera que dans le cadre de la saisine sur « transitions vers une industrie économe en matières premières, une collecte de téléphones mobiles a été réalisée au CESE.

Sujets traités ou propositions issues des travaux

Certaines des propositions adoptées par le CESE dans les différents travaux consacrés à l'énergie ont connu une traduction législative. Ainsi les développements de l'avis « efficacité énergétique » concernant la rénovation des bâtiments se retrouvent au titre II du projet de loi portant sur « la transition énergétique » qu'il s'agisse de la création d'une filière professionnelle de l'efficacité énergétique ; des différents instruments d'aide : prêts dits PTZ, simplification des certificats d'économie d'énergie, amplification du programme « habiter mieux » etc.

L'avis adopté sur le « Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français » a vu quelques-unes de ses propositions reprises comme la confirmation de l'engagement de « diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 » ou la nécessité d'intégrer les objectifs d'efficacité énergétique dans les politiques publiques.

Notre assemblée avait, à ce propos, souligné que l'efficacité énergétique -dans l'avis du même nom - pourrait représenter, à l'horizon 2020, la première source potentielle d'énergie. Le texte de loi répond aussi à certaines des préoccupations du CESE formulées dans l'avis

sur les « transitions vers une industrie économe en matières premières » concernant la nécessité que la « valorisation énergétique » des déchets ne s'effectue pas « au détriment de la prévention ou de la valorisation matière »

Le même avis formulait un certain nombre de préconisations concernant les déchets : leur statut, leur gestion dans le cadre de « l'économie circulaire ». Plusieurs dispositions de la loi sur l'économie sociale et solidaire sont venues modifier certaines de celles du code de l'environnement relatives aux filières de gestion des déchets relevant du principe de la « responsabilité élargie du producteur » (REP).

Les avis portant sur le concept de la « compétitivité » notamment celui rendu sur saisine gouvernementale ont privilégié quelques axes de réflexion : le rôle de l'État stratège ; la définition d'objectifs de long terme permettant la « réindustrialisation de notre économie » ; l'amélioration de l'environnement des entreprises ; enfin la valorisation du « potentiel » humain particulièrement par un effort accru de R&D et d'innovation.

Ces axes repris dans plusieurs des travaux portés par la section correspondent à ceux suivis par les pouvoirs publics et illustrés par exemple, par les conclusions du rapport au Premier ministre intitulé « pacte pour la compétitivité de l'industrie Française » rendu par M. L. Gallois - lequel fait explicitement référence à l'avis du CESE ou les plans de reconquête industrielle notamment.

D'autres propositions/réflexions de la section ont été déclinées dans plusieurs avis. À titre d'exemple on rappellera la « frilosité » de l'appareil bancaire dans sa relation avec les entreprises, les difficultés rencontrées pour faciliter le passage de la recherche à la production ; ou encore les questions relatives à la formation (initiale, continue, générale ou professionnelle).

➘ Bilan sur le fonctionnement de la section et propositions d'amélioration

❒ *« L'esprit CESE » ou la réussite de l'improbable*

Pendant les cinq années du mandat, les membres de la section des activités économiques - à parité femmes-hommes, issus d'organisations diverses, personnalités qualifiées ou simplement associées - se sont réunis régulièrement le jeudi dans un parfait « Esprit CESE ». La section, aux composantes parallèles, complémentaires ou antagonistes - qui se rencontrent mais qui parfois aussi s'ignorent ou s'évitent - a réussi l'improbable défi de se rassembler sur l'essentiel pour dégager des consensus forts.

Le CESE est un lieu d'exception en ce qu'il est passerelle entre les experts et la société. À partir d'expertises diverses et minutieusement choisies, les membres de la section ont débattu à égalité en fonction de leurs responsabilités. Dans cette commission de travail - a priori clivante - l'alchimie a fonctionné. Malgré des visions différentes, les membres ont voulu - et réussi à - dégager des convergences pour élaborer des textes traçant des perspectives utiles. Ainsi, la section des activités économiques a élaboré des propositions exprimant l'avis concerté des forces vives de la nation.

Fort de sa compétence de représentativité, le CESE rassemble et propose. Il appelle à la raison et, sans avoir la prétention de pouvoir tout concilier, il offre aux décideurs de la nation des clefs pour un avenir construit par la culture afin de les aider à nous protéger d'un avenir otage de l'empirisme, du hasard, de la manipulation, des luttes de pouvoir et d'intérêt partisan ou, bien pire encore, de l'obscurantisme.

Dans ce parcours, la performance a reposé sur le fait que chacun a pu se faire entendre simplement parce qu'il écoutait lui-même l'autre. Grâce à cet esprit d'ouverture qui a nécessité une bonne dose d'effort et d'humilité, la collégialité se fit conviviale et le plaisir à travailler ensemble traduit le sentiment de réussite. Ce plaisir s'explique aussi parce que chacun(e) ressent que ce travail fécond est source d'enrichissement. C'est vrai sur le plan personnel en termes de connaissances. C'est aussi surtout parce que ce travail est source de progrès pour les organisations représentées, ce qui offre autant de possibilités au gouvernement.

Les forces disparates du début du mandat ont réussi à se mettre rapidement en synergie. La résultante est certes satisfaisante mais on ignore (heureusement !) les limites de la performance. Ainsi, cherche-t-on ci-après à répondre à la question : comment faire (encore) mieux ?

❒ *Organisation des réunions hebdomadaires de la section*

Le choix du jeudi pour la tenue des réunions est contesté. La section des activités économiques étant la seule à se réunir ce jour-là, elle se retrouve isolée des autres commissions de travail. En semaine avec plénières l'agenda du CESE pèse trop sur celui de l'activité professionnelle (notamment des provinciaux). La question de tenir les réunions hebdomadaires de section les jours de la semaine retenus pour les plénières est posée pour être soigneusement débattue en début de mandat.

Les sections sont réglementairement convoquées en général pour une demi-journée de travail au minimum. Deux heures et demie au moins ou trois heures sont nécessaires pour procéder à deux auditions sur une même réunion. Elles peuvent ne pas suffire lors de travaux sur des propositions de textes. Il est nécessaire de bien gérer l'agenda. La séance consacrée au débat d'orientation et celle consacrée au bilan des auditions et à la discussion du plan sur un projet d'avis sont essentielles. Une première lecture réclame suffisamment d'attention pour être programmée sur deux séances. L'envoi du texte en seconde lecture doit laisser suffisamment de temps à une analyse en général partagée, au moins une dizaine de jours. L'adoption d'un texte en seconde lecture doit être programmée sur une plage horaire suffisante.

La gestion du travail sur une saisine laisse des séances vacantes. Il est donc possible d'alterner entre diverses saisines, mais on peut utiliser aussi les espaces pour des comptes rendus de mission, pour le suivi donné à un avis, pour réfléchir à de nouvelles saisines…

Les conditions matérielles de réunion (convocation, envoi des documents, comptes rendus de réunions ou d'auditions, organisation de la salle, travail sur la deuxième lecture en rétroprojection,…) sont satisfaisantes. Des améliorations peuvent cependant être apportées. Par exemple disposer des chevalets sur les tables permettrait aux membres de se connaitre plus rapidement et surtout à chaque auditionné de savoir à qui il a affaire à l'occasion d'une question, d'une intervention.

Certaines réunions de la section font l'objet de visites d'usines ou d'organisations et elles facilitent grandement la compréhension du sujet traité.

❒ *Personnalités associées*

La désignation des personnalités associées est en rapport avec leurs compétences mais leur affectation ne correspond pas toujours à leur demande, ce qui a été le cas au cours de

ce mandat dans la section (le CESE ne pourrait-il pas les affecter lui-même en section ? ou, a minima la personnalité associée ne devrait-elle pas pouvoir changer de section ?).

Même si elles n'ont pas de voix délibérative pour l'adoption en séance des rapports ou des projets d'avis, leur vote a été pris en compte à titre indicatif dans la section.

Elles peuvent mener des études mais la section leur a permis d'être co-rapporteurs (en l'occurrence co-rapporteures) et co-signataires sur un avis.

Il convient de veiller à ce qu'ils puissent participer à des auditions privées comme les autres membres. Il est souhaité que ces réunions donnent lieu à une restitution en section.

❒ *Rapporteur(e)s dans la section*

Préparation (formation/information) à la mission

Au début de la mandature, d'une manière générale, il est nécessaire de prendre le temps d'informer sur le mode de travail au sein du CESE.

Il en va de même pour la section dont la première réunion, au moins, doit être consacrée au fonctionnement (en veillant à la documentation de chaque membre : textes réglementaires, guide du (de la) rapporteur(e),…) et expliciter le déroulement de l'élaboration d'un avis et /ou rapport.

Il est intéressant (voire important, selon le désir des personnes) d'accompagner le (la) rapporteur(e) dans la mise en œuvre de son travail. Cet accompagnement est le rôle du (de la) président(e) (qui peut déléguer, pour une saisine donnée à un(e) vice-président(e)). Il s'agit de donner du recul au (à la) rapporteur(e), dans une relation directe : par exemple pour le (la) guider sur la mise en œuvre de la saisine, pour faire le point avant la diffusion du texte de première lecture… Il s'agit également de superviser la relation avec les administrateurs, pour que la répartition des tâches se fasse sous son autorité. Au-delà de ces éléments-clés, le (la) président(e) veille au bon déroulement du travail, au service du (de la) rapporteur(e), dans le respect du calendrier fixé.

❒ *Rapporteurs et co-rapporteurs*

Il peut être utile d'avoir deux co-rapporteurs sur un rapport et projet d'avis, deux membres de la section ou un membre et une personnalité associée de la section,

Il peut y avoir deux rapporteurs émanant de deux sections différentes mais travaillant exceptionnellement ensemble sur un même projet d'avis.

La souplesse est là aussi intéressante et, pendant ce mandat, la section a eu recours aux trois cas de figure.

❒ *Rôle des administrateurs de la section*

Sous l'autorité du président, les administrateurs gèrent la section et appuient le rapporteur dans les conditions qu'il a lui-même fixées. Ils assurent un travail technique mais le rapporteur est seul responsable de la rédaction (quelle que soit sa part personnelle dans l'écriture).

Des interrogations portent sur le rôle des administrateurs en termes d'anticipation, de suivi, d'accompagnement.

❒ *Rapports et avis de la section*

État d'esprit. L'ambiance de travail fut excellente. La qualité d'écoute a permis une réelle construction collective. La petite fête traditionnelle au bar après chaque avis marque par exemple cette convivialité.

Il est intéressant de souligner que les rapporteurs ont été majoritairement féminins au cours du mandat, ce qui renforce – si cela était nécessaire – l'intérêt de la parité.

❒ *Qualité et format des travaux*

Les avis ont eu tendance à excéder les vingt pages (trente au plus) réglementaires. De plus, ils comportent un nombre élevé de préconisations, ce qui a pour effet de diluer le message politique que l'on souhaite porter et de contrevenir à toute tentative de priorité de l'action publique.

On pourrait distinguer les avis jumelés à des rapports des avis simples. Dans le premier cas, les rapporteurs pourraient être astreints à un avis court (vingt pages, en aucun cas plus de trente). Dans le second cas, l'avis pourrait être plus long pour exposer les enjeux (quarante pages, en aucun cas plus de cinquante), on a vu que l'annexion de fiches techniques était une bonne solution. Il a été regretté de ne pas pouvoir intégrer des graphiques et notes de bas de page pour simplifier la lecture et la rendre plus attractive.

Quel que soit le nombre des préconisations, il est important que chaque avis dégage bien les points forts dans la synthèse ou la note d'accompagnement.

❒ *Cohérence des thèmes traités*

Les thèmes ont été enchainés de manière cohérente en collant à l'actualité, toujours avec une dimension innovante et prospective. Le dernier thème traité, à la suite référencée de plusieurs avis, renvoie au premier mais il appelle aussi à des reprises et prolongements.

❒ *Manques*

Sans aucun regret sur ce qui a été fait, on constate que la transformation de l'économie (marquée par l'avènement du numérique) qui est en train de s'opérer par une meilleure implication du consommateur n'a pas été suffisamment abordée. Le dernier avis ouvre ce champ.

❒ *Promotion*

Le rôle du (de la) rapporteur(e) est primordial dans la promotion de l'avis, il (elle) doit pouvoir s'appuyer sur les administrateurs. Encore faut-il se donner les moyens d'attirer l'attention sur ce que l'on veut promouvoir. Il convient d'insister sur le premier outil de communication que constitue le langage. Il faut des titres percutants, quelques recommandations concises avec des mots-clés forts, de la pertinence et de la cohérence. Le rôle du CESE n'est pas seulement de produire des avis mais aussi de faire en sorte que ses avis soient pris en compte ! C'est évidemment sur son « service après-vente » que le CESE est jugé.

❒ *Soutien*

Les administrateurs ont à jouer le rôle qui a été prédéfini conjointement.

D'autres services sont à disposition comme celui de la communication. Un progrès notable a été réalisé grâce à l'outil numérique, en particulier avec le site Internet :

retransmission en direct des plénières, interview d'auditionnés, plateformes, mise à disposition rapide des fichiers des rapports, avis et notes d'accompagnement,…

Cet effort technique tourné vers l'extérieur est à fournir en interne aussi pour faciliter des méthodes de travail collaboratives.

La relation avec la presse est à gérer avec le service spécialisé mais la conférence de presse doit monter en puissance, ce qui n'est pas simple.

❒ *Accompagnement*

Le rôle du président du CESE est essentiel dans la promotion de l'institution à travers quelques exemples d'avis (tous n'ont pas le même impact et ne peuvent être promus de la même manière).

Le rôle de la présidence de section est également important pour faciliter l'accès à certains lieux pertinents, publics ou privés. On pense en particulier aux cabinets ministériels et aux commissions de même compétence des assemblées.

La promotion des rapports du CESE dans les CESER est évidemment à examiner soigneusement, selon le thème traité. Cela demande des mesures (moyens) d'accompagnement. Cela demande aussi l'implication des organismes représentés à la fois au niveau national et au niveau régional.

❒ *Impact/suivi*

Les préconisations retenues doivent faire l'objet d'une veille au-delà de la seule revue de presse, par exemple avec une veille parlementaire. Une attention doit être portée également sur l'impact au sein de la société civile (avec l'aide des organisations représentées au CESE). Il est utile de faire un point en section de temps en temps.

Des préconisations trop récurrentes - parce que régulièrement répétées dans différents avis - méritent d'être relevées pour faire l'objet d'initiatives de la part du CESE.

Comment coller à l'actualité du gouvernement/parlement ?

C'est le rôle du bureau du CESE (qui pourrait peut-être s'appuyer sur une cellule prospective, une cellule en charge du rôle de vigie de la future actualité politique).

Comment solliciter des saisines gouvernementales/parlementaires ?

Le (la) président(e) du CESE est en première ligne pour aller chercher ce type de saisines. Les présidents de section peuvent participer à ce travail sur un thème déterminé à l'avance en interne. Les réunions des présidents de section sont un lieu important d'articulation pour la programmation et la valorisation des travaux, surtout auprès du Gouvernement et du Parlement.

Il faut souligner que les organisations représentées sont également très bien placées pour suggérer des saisines aux ministres concernés.

❒ *Rôles du (de la) président(e) et des vice-présidents de la section*

❒ *Rôle du (de la) président(e)*

Le rôle du (de la) président(e) est précisé par les textes dans sa mission institutionnelle. Il convient de souligner son rôle fonctionnel dans sa qualité d'animateur, à partager avec les vice-présidents, particulièrement pour accompagner les rapporteurs.

❒ *Rôle du « bureau »*

Le (la) président(e) et les deux vice-présidents constituent le « bureau » de la section. Des réunions régulières permettraient de faire le point sur la programmation des travaux et le suivi des activités ainsi que des bilans réguliers.

Les avis de la section en séances plénières

Il est inutile de reprendre l'ensemble de l'avis, une synthèse dans un langage clair avec les points forts suffit pour soutenir l'attention pendant une vingtaine de minutes (maximum). Il peut être intéressant d'exposer le travail qui a mené au texte proposé : les points de vue qui se sont exprimés sur le sujet traité, les consensus qui ont pu émerger, les points de désaccord qui restent. Cela introduirait les interventions des groupes.

Le soutien d'une présentation imagée (photos, vidéos, diaporama) éclaire parfois (tout dépend de la qualité, tant sur le fond que sur la forme) plus utilement qu'un long exposé.

La succession des déclarations de groupe (diffusées en direct par vidéo) ne débouche sur rien d'autre que le vote. C'est la raison pour laquelle il serait intéressant de rendre systématiquement la parole au rapporteur pour qu'il puisse répondre à ses collègues.

Il va de soi que la présence de tous les membres de la section est nécessaire. Il va tout autant de soi de faire perdurer la bonne pratique d'inviter systématiquement les personnalités associées ou d'inviter autant que de besoin des auditionnés, des parties prenantes du sujet…

❒ *Quelques réflexions pour la mandature suivante*

Au cours du mandat, la section n'a rendu d'avis que sur deux saisines gouvernementales. On peut regretter que le nombre soit peu élevé mais il ne faut surtout pas sous-estimer la capacité de la section à se saisir elle-même de sujets prospectifs, de sujets d'actualité (ce qui rendra leur impact d'autant plus important), de sujets innovants,… Le tout est question d'équilibre entre la demande gouvernementale ou parlementaire et la réactivité propre de la section ou sa capacité d'anticipation.

Par exemple, l'impact du numérique est considérable et il est nécessaire de continuer à en prendre la mesure. Les bouleversements sociétaux avec des modifications des modes de consommation ouvrent des opportunités sociales, économiques et environnementales mais posent par exemple des problèmes de concurrence déloyale, des problèmes de droits sociaux, des problèmes de propriété intellectuelle…

On peut penser aussi que le CESE peut avoir à veiller à l'efficience ou à l'adaptation de certains programmes/dispositifs. Il faut réaffirmer que le suivi des décisions publiques fait partie des missions du CESE, notamment sur la base des avis et recommandations qu'il a adoptés. Cela pourrait être le cas pour l'évaluation des outils de la politique industrielle.

Par son activité la section a convaincu ses membres que le CESE est indispensable à la démocratie. Il est une école de respect dans laquelle la diversité mène à la tolérance. Il démontre qu'il est possible de dépasser les clivages pour le bien commun et il apporte un authentique éclairage au Gouvernement et au Parlement.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

SECTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

		Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux		Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin** P	C	A	Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de télécharg. sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Avis sur saisines gouvernementales	2															
La compétitivité: enjeu d'un nouveau modèle de développement		KERVILER (de) Isabelle	Personnalités qualifiées	12/10/2011	165	0	10	13	6	8	nr	1	13	481	95	
Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergéti		HEZARD Laurence	Personnalités qualifiées	09/07/2014	169	0	14	4	1	1	nr	2		322	423	
Avis sur saisine parlementaire																
Avis sur autosaisine	6															
La filière automobile: comment relever les défis d'une transition re		BAILLY Patrick	Entreprises	23/10/2012	95	41	34	19	7	9	12			701	53	
Efficacité énergétique: un gisement d'économies ; un objectif prior		BETHENCOURT Anne/CI	Environnement/FO	8-9/01/2013	149	3	16	14	5	10	35	2	6	617	162	
Performance et gouvernance de l'entreprise		RAFAEL Amélie	Coopération	28/05/2013	144	11	17	17	10	13	nr		4	622	39	
Concertation entre parties prenantes et développement économiq		HEZARD Laurence/FARO	Personnalités qualifiées/PA	25/04/2014	165	0	3	15	5	10	40			296	14	
Le stockage de l'électricité, une dimension incontournable de la tr		OBADIA Alain	Personnalités qualifiées	09/06/2015	159	0	2	17	8	11	nr			363	35	
Les nouveaux rapports industrie/services à l'ère du numérique		KOTLICKI Marie-José	CGT	13/10/2015	144	0	27	17	9	10	nr	nr	nr	146	7	
Avis et rapport sur autosaisine	3															
Les énergies renouvelables Outre-mer: laboratoire pour notre ave		GALENON Patrick	Outre mer	12/07/2011	191	0	3	13	14	11	nr			116	183	
Transitions vers une industrie économe en matières premières		LEGRAIN Yves	CFDT	14/01/2014	191	0	5	19	8	15	24	1	3	325	55	
Innovations technologiques et performance industrielle globale : l		INGELAERE Renée	Entreprises	24/03/2015	168	0	2	18	8	8	24	1	4	460	122	
Rapport annuel sur l'état de la France																
Résolutions																
Etudes sur autosaisine	1															
L'apport économique des politiques de diversité à la performance		HAMOUDI Sonia	Personnalités associées	13/05/2014	13	3	2	15	3	4	24		5	274	109	
Contributions	1															
Programme national de réformes (PNR)		THOMAS Andrée	FO													
TOTAUX	13							181***	84	110	159	7	35	4723	1297	0

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultat des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

nr non renseigné

*** double compte éventuel, une réunion de section peut comporter plusieurs sujets à son ordre du jour et donc figurer plusieurs fois dans le tableau

Délégation à l'Outre-mer

➘ Préambule

Créée en novembre 2010, la délégation à l'Outre-mer est une formation de travail transversale issue d'une volonté forte du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de prendre en considération les préoccupations, les richesses et les spécificités des territoires ultramarins. Le CESE a d'ailleurs, depuis, fait école puisque le Sénat s'est doté, en 2011, d'une délégation similaire, suivi, en 2012, de l'Assemblée nationale.

Les membres de la délégation à l'Outre-mer ont voulu, au cours de cette mandature, sans sous-estimer les difficultés et les handicaps auxquels sont confrontés les territoires ultramarins, mieux faire connaître leurs réalités plurielles et démontrer que les Outre-mer disposent aussi de nombreux atouts et de richesses inestimables. Forts de ces atouts et de ces richesses, les Outre-mer peuvent devenir pour la France, mais aussi pour l'Union européenne de véritables territoires pilotes et d'excellence en termes de recherche et d'innovation dans des domaines aussi divers que les énergies renouvelables, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, le tourisme, l'espace et l'aérospatial, les océans, la sismologie, la vulcanologie, les maladies tropicales, etc.

Les membres de la délégation à l'Outre-mer sont issus des différents groupes représentés au Conseil. En effet, si la délégation traite uniquement des Outre-mer, elle n'est pas exclusivement composée de conseillers ultramarins. Cette diversité des expériences, des parcours et des approches des membres de la délégation a été enrichissante pour les travaux de la délégation. Ces derniers se sont toujours déroulés dans une ambiance d'écoute et de débats avec l'expression de convictions fortes afin d'aboutir au diagnostic le mieux à même d'être utile au Gouvernement, aux Outre-mer et à leurs populations.

Enfin la création de la délégation à l'Outre-mer a rendu plus visible au CESE les problématiques ultramarines et a impulsé une meilleure prise en compte de ces problématiques dans les rapports et avis de toutes les formations de travail du CESE.

➘ Principaux axes retenus pour les saisines

Au cours de la mandature 2010-2015, la délégation à l'Outre-mer a contribué à quatre rapports et avis sur les thèmes de la dépendance des personnes âgées, de la mobilité des jeunes, des forêts ultramarines et de l'emploi des jeunes. Elle a élaboré une résolution sur les enjeux européens des Outre-mer. Elle a également rédigé cinq rapports et avis relatifs au renforcement de la coopération régionale des Outre-mer, à l'extension de la juridiction française au-delà des 200 milles marins, à la microfinance dans les Outre-mer, à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins ainsi qu'aux ports ultramarins. De façon volontaire, les membres de la délégation n'ont pas souhaité consacrer d'étude spécifique à un territoire ultramarin donné mais au contraire embrasser les réalités bien souvent différentes de tous les Outre-mer sur des thèmes particuliers.

La délégation à l'Outre-mer a donc réalisé 10 travaux, à la date du 3 novembre 2015 : 4 contributions, 5 avis et rapports et 1 résolution. Pour mener à bien ces différents travaux, la délégation à l'Outre-mer a tenu 89 réunions et a entendu 78 personnalités en audition, parmi lesquelles 2 ministres des Outre-mer. Par ailleurs, 103 entretiens privés ont été conduits par les rapporteurs des contributions, études, avis et de la résolution qui ont ainsi permis de rencontrer 163 acteurs de terrain.

Finalement, au cours de cette mandature, le CESE aura élaboré en tout 11 travaux sur les Outre-mer puisqu'aux 10 travaux de la délégation, il faut ajouter le rapport et avis intitulé Les énergies renouvelable Outre-mer : un laboratoire pour notre avenir . La délégation a donc assumé son rôle à la fois en élaborant la plupart des travaux relatifs aux OM mais aussi en en multipliant leur nombre par rapport aux mandatures précédentes.

➘ Sujets traités et recommandations issues des travaux

❒ *Mieux faire connaître les atouts, les richesses et les spécificités des Outre-mer*

❐ Améliorer la formation et l'accès à l'emploi

Au cours de la mandature 2010-2015, la délégation à l'Outre-mer a consacré de nombreux travaux au thème de l'éducation et de l'emploi qui revêt un caractère prioritaire pour les territoires ultramarins dont les taux de chômage sont structurellement plus élevés que dans l'hexagone.

Dans sa contribution à l'avis La mobilité des jeunes , la délégation a volontairement examiné la mobilité des jeunes ultramarins uniquement du point de vue de la formation qu'elle soit initiale ou professionnelle. Elle a souhaité que cette mobilité soit confortée et encouragée tout en poursuivant l'enrichissement de la formation dans les points forts des territoires ultramarins.

Dans sa contribution à l'avis L'emploi des jeunes , la délégation s'est attachée plus particulièrement à la situation des jeunes ultramarins sortant du système scolaire sans qualification et rencontrant de ce fait des difficultés spécifiques d'insertion dans l'emploi.

Dans son rapport et avis L'insertion sociale et professionnelle des jeunes ultramarins, la délégation a repris, approfondi et complété les nombreuses pistes d'action élaborées dans les deux contributions décrites ci-dessus. En maintenant une approche globale de la question de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins, en s'intéressant à leur scolarisation, du plus jeune âge jusqu'à l'enseignement supérieur, mais aussi à leurs activités associatives, culturelles et sportives ainsi qu'à leurs conditions d'insertion sur le marché du travail et dans la société, l'avis du CESE veut souligner les spécificités ultramarines et proposer un ensemble de préconisations dédiées aux jeunes ultramarins en vue de leur insertion. Le diagnostic a notamment établi des taux d'illettrisme et de décrochage scolaire élevés, des taux de chômage insupportables dans la plupart des territoires ultramarins et, dans une proportion importante, une jeunesse désemparée sur le chemin de la déshérence. Il est donc impératif et urgent d'agir en faveur de l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes qui constituent d'abord et avant tout l'avenir et la richesse de la France.

Dans son rapport et avis La microfinance dans les Outre-mer , la délégation souligne que dans un contexte de crise économique et sociale qui frappe plus durement et plus durablement les Outre-mer que la métropole, les pistes qui créent de l'activité et participent à la cohésion sociale doivent être exploitées. À ce titre, la microfinance qui regroupe microcrédit, microassurance, finance solidaire et finance participative peut permettre l'insertion économique et sociale de personnes exclues de services bancaires, et en particulier d'accès au crédit. Cette insertion signifie concrètement sortir du chômage, ne plus être tributaire de minima sociaux et créer son emploi en finançant une activité de commerce, de services ou dans le secteur agricole. Dans cet avis, le CESE propose un ensemble de préconisations pour impulser un changement d'échelle de la microfinance afin qu'elle contribue pleinement à la définition d'un nouveau modèle de développement

durable des Outre-mer. Les choix budgétaires opérés en faveur de la microfinance doivent être mis au regard de la dynamique économique créée, des dépenses sociales évitées et du lien social retissé.

Faire de la mer un facteur de développement

Dans son rapport et avis L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France, la délégation rappelle que la Convention de Montego Bay de 1982, « véritable constitution des océans », et plus précisément son article 76, donne aux pays côtiers la possibilité d'étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles marins. Ainsi, la France grâce aux Outre-mer peut espérer étendre ses droits souverains sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol marins sur près de deux millions de km2. L'avis du CESE vise à finaliser le programme intitulé EXTRAPLAC dont s'est dotée la France pour atteindre cet objectif. Il vise aussi à tirer les conséquences de l'acquisition de ces droits souverains en termes de connaissance de l'environnement marin et de ses ressources, de leur préservation et de leur exploitation, d'encadrement juridique des activités mises œuvre et d'implication des territoires ultramarins dans le cadre de leur développement durable. L'avis recommande que soit définie une véritable politique maritime digne d'un pays présent sur tous les océans grâce aux Outre-mer. L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins est un atout considérable que la France ne peut négliger.

Dans son rapport et avis intitulé Les ports ultramarins, au carrefour des échanges mondiaux , la délégation souhaite que cinq piliers stratégiques nourrissent les ambitions de l'État et des territoires ultramarins en matière portuaire : améliorer la compétitivité des places portuaires et fluidifier le passage des marchandises et des passagers ; maintenir des dessertes satisfaisantes des Outre-mer dans un contexte d'évolution radicale des schémas maritimes par un positionnement idoine de leurs ports ; adapter les ports aux mutations du transport maritime en développant les *infra*structures et les services portuaires tout en prenant en compte la dimension environnementale ; intégrer les ports dans leur environnement régional par un soutien au développement économique et maritime des Outre-mer et promouvoir le dialogue social pour renforcer la synergie entre les différents acteurs et prévenir les mouvements sociaux.

Renforcer la coopération régionale

Dans son rapport et avis Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer , la délégation constate que depuis au moins une décennie, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna coopèrent de manière plus structurelle avec les pays et territoires de leur zone géographique respective. Les principales préconisations du CESE pour renforcer la coopération régionale des Outre-mer s'articulent autour des quatre axes suivants. Le premier vise à assurer la mise en œuvre des fondamentaux préalables à la coopération régionale des Outre-mer. Le deuxième axe cherche à refonder la gouvernance de la coopération régionale. Le troisième axe essaie de cibler en priorité les projets répondant aux intérêts réciproques des Outre-mer et des pays et territoires partenaires en matière de coopération. Enfin, le quatrième axe esquisse une nouvelle politique européenne de voisinage basée sur le développement humain.

Relever le défi de la dépendance des personnes âgées ultramarines

Dans sa contribution à l'avis sur La dépendance des personnes âgées , la délégation souligne notamment un vieillissement accéléré, à l'horizon 2040, de la population de certains territoires ultramarins, une apparition singulièrement plus précoce d'incapacités par rapport à la métropole, une situation matérielle précaire des personnes âgées résultant de parcours professionnels discontinus et un sous-équipement en termes d'établissements, de services sanitaires et médico-sociaux et de personnels médicaux.

Valoriser les forêts ultramarines

Dans le rapport et avis La valorisation de la forêt française , la contribution de la délégation constitue la troisième partie du rapport. En outre, deux pistes d'action de la contribution ont été reprises dans l'avis : extension du champ d'intervention de l'Institut national de l'information géographique et forestière, chargé de l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, aux territoires ultramarins et mise en œuvre de moyens compensatoires pour répondre aux défis auxquels est confrontée la forêt tropicale guyanaise.

❒ *Favoriser la réflexion et le travail transversal au sein et à l'extérieur du CESE sur les Outre-mer*

Les délégations sont par définition des formations de travail dont le champ de compétence est transversal, dans la mesure où il recoupe les champs de compétence des autres formations de travail du Conseil. Concrètement, la délégation traite des problématiques ultramarines mais toutes les autres formations de travail peuvent également les étudier. Ainsi, la section des activités économiques a rédigé un rapport et avis portant sur Les énergies renouvelables dans les Outre-mer. Toutefois, au cours de cette mandature, ce fut le seul travail spécifique sur les Outre-mer rédigé en dehors de la délégation. La délégation s'est donc positionnée dès sa création comme la formation de travail privilégiée sur le thème des Outre-mer et a développé son expertise sur ce domaine, d'où l'importance que le Bureau du Conseil ait accepté de transformer ses études en rapports et avis, afin que des recommandations sur les territoires ultramarins soient votés par le CESE.

La délégation à l'Outre-mer a favorisé la réflexion et le travail transversal au sein du Conseil en rédigeant 4 contributions à des avis, les enrichissant ainsi de la dimension ultramarine et en apportant une véritable expertise. L'appropriation de ces 4 contributions par les formations de travail qui les avaient demandées ont été diverses et les membres de la délégation souhaitent en améliorer la valorisation. Cette valorisation passe par l'acceptation par la formation de travail demandant la contribution qu'elle ait un nombre de pages autorisant une analyse sérieuse (10 à 15 pages selon le sujet), qu'elle soit intégralement annexée à l'avis et fassent l'objet d'un tiret-à-part favorisant sa promotion par la délégation. Si les deux premières conditions ont d'abord recueilli l'assentiment des sections qui ont demandé la contribution, le nombre de pages de la contribution demeure un sujet de discussion. La possibilité d'un tiret-à-part a été refusée par le Bureau du CESE.

Le travail transversal a été également favorisé par l'organisation d'auditions conjointes avec d'autres formations de travail. Ce fut le cas notamment avec la section de l'environnement et avec la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques. De même, la délégation a auditionné des rapporteurs du Conseil sur des sujets dont la dimension

ultramarine lui semblait importante. Enfin, elle entretient des liens privilégiés avec les deux délégations homologues à l'Assemblée nationale et au Sénat.

❒ *Contribution à l'amélioration des statistiques ultramarines et à l'évaluation des politiques publiques Outre-mer*

Au cours de l'élaboration de ses contributions, rapports, avis, résolution et études, les membres de la délégation à l'Outre-mer ont souvent souligné l'absence de statistiques ou d'évaluation sur tel ou tel aspect des sujets qu'ils traitaient. Ces carences sont de véritables obstacles pour établir le diagnostic le plus fiable possible et rechercher ensuite les pistes d'action ou les préconisations à même de résoudre les problèmes rencontrés. Afin de remédier à cette invisibilité statistiques de réalités vécues ou connues par les ultramarins, la délégation à l'Outre-mer a œuvré dans trois directions : élaborer des préconisations concrètes pour améliorer les statistiques ultramarines, faire du lobbying auprès du Conseil national de l'information statistique (CNIS) en faveur des Outre-mer et enfin contribuer à l'évaluation des politiques publiques Outre-mer menée par le ministère des OM.

❐ Améliorer les statistiques ultramarines

Au cours de cette mandature, la délégation à l'Outre-mer a méthodiquement rédigé des recommandations afin d'améliorer la couverture statistique de chacun des sujets qu'elle a traité. Ces préconisations s'adressent aussi bien à l'INSEE, aux services statistiques des ministères qu'à différents organismes comme la Caisse des dépôts, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), etc.

❐ Participer aux différentes formations de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS)

Poursuivant l'action menée par des conseillers au cours des mandatures précédentes, la délégation à l'Outre-mer a suivi de façon assidue les travaux du Conseil national de l'information statistique (CNIS) et en particulier les commissions « Territoires » et « Système financier et financement de l'économie », afin d'attirer l'attention sur l'absence de statistiques ultramarines sur de nombreux sujets. A titre d'exemple, Mme Crosemarie est intervenu pour que les Outre-mer soient mieux pris en compte dans le cadre de l'accessibilité et de l'inclusion bancaire . Pour cette action, la délégation a bénéficié du soutien de M. Lamy, conseiller représentant le CESE au CNIS. Concrètement, la délégation a fait voter au CNIS un avis demandant l'amélioration des statistiques dans les Outre-mer. Cet avis du CNIS a abouti en juin 2015 à la présentation d'un nouveau rapport sur les statistiques dans les Outre-mer à la fois bilan de l'existant et propositions pour améliorer le constat nécessairement insatisfaisant.

❐ Contribuer à l'évaluation des politiques publiques Outre-mer

Enfin, certains membres de la délégation à l'Outre-mer ont été rapporteurs ou ont participé aux travaux de la Commission nationale d'évaluation des politiques État Outre-mer (CNEPEOM). Les membres de la délégation à l'Outre-mer ont accueilli favorablement la proposition de la ministre des Outre-mer de participer à l'évaluation des politiques publiques dans les Outre-mer menées par le ministère des Outre-mer. Cette initiative, lorsqu'elle aboutira en 2015, devrait permettre à des membres du Conseil, et en particulier de la délégation à l'Outre-mer de participer notamment aux comités de pilotage des évaluations menées et ainsi de prendre en considération les préoccupations et les analyses de représentants de la société civile ultramarine.

➘ Bilan sur le fonctionnement de la délégation et propositions d'amélioration

Au cours de cette mandature, la délégation à l'Outre-mer a initié des formes innovantes de travail : transformation d'études en rapport et avis ; vote d'une résolution et organisation d'un débat d'actualité en articulation avec une séance plénière. Elle a également effectué deux missions dans les Outre-mer afin de rencontrer les populations et les décideurs ultramarins.

❒ *Transformation d'études en rapport et avis par le bureau du CESE*

La délégation à l'Outre-mer a été la première délégation du Conseil autorisée par le Bureau à transformer une étude en rapport et avis et ainsi à pouvoir formuler des préconisations soumises au vote de l'Assemblée plénière. La délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques a ensuite effectué cette démarche. Cette transformation par le Bureau d'une étude en rapport et avis est autorisée par le règlement intérieur du Conseil. Le fait qu'une délégation puisse élaborer à la suite d'une étude un rapport et avis a fait débat au moment de sa mise en œuvre, cette pratique étant nouvelle et innovante. Les membres de la délégation à l'Outre-mer ont alors souligné que cette transformation leur permettait d'élaborer des préconisations à partir d'un constat largement étayé dans une étude validée par le Bureau, qu'elle ne dépossédait pas l'Assemblée puisqu'elle se prononce en séance plénière sur l'avis avec la possibilité de le rejeter et qu'en cas de succès, elle enrichissait les travaux du Conseil.

Les membres de la délégation soulignent qu'au cours de cette mandature c'est grâce à cette transformation des études de la délégation que l'Assemblé plénière du Conseil a pu se prononcer sur 5 des 6 avis traitant spécifiquement des Outre-mer. Ils estiment que le bilan des 5 études transformées en rapport et avis est satisfaisant puisque 3 avis sur 5 ont été votés à l'unanimité par les membres du Conseil.

❒ *Vote d'une résolution intitulée pour une Europe ultramarine*

Conformément aux articles 24 et 34 du règlement intérieur du Conseil, la délégation à l'Outre-mer a rédigé une résolution intitulée Pour une Europe ultramarine. Cette résolution a été votée à une large majorité par les membres du Conseil, le 13 mai 2014, à l'issue d'un débat en séance plénière riche, spontané et vivant, au cours duquel de nombreux conseillers ont manifesté un vif intérêt tant pour le sujet traité que pour le retour à un mode d'expression réactif et efficace de l'assemblée qui n'était plus utilisé depuis 1957.

Comme pour les résolutions de l'Assemblée nationale, du Sénat ou encore du Parlement européen, cette résolution du Conseil comprend trois parties : la première énumère les textes de référence, la seconde des considérants qui fournissent des éclairages sur les relations entre l'Union européenne et les Outre-mer, mais aussi sur les atouts et les handicaps de ces territoires, et la troisième regroupe quatre recommandations qui s'inscrivent dans les travaux du Conseil. Ainsi cette résolution préconise d'améliorer les synergies entre les régions ultrapériphériques (RUP) et les Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) en matière de coopération régionale et de simplifier les procédures les concernant. Elle propose de renforcer le soutien de l'Union européenne en faveur d'une plus grande insertion des Outre-mer dans leur environnement géographique. Elle recommande de permettre aux RUP

de continuer leur rattrapage économique, social et environnemental grâce à une utilisation optimale de l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Enfin, elle préconise de conforter la place des acteurs de la société civile dans les relations entre l'UE et les Outre-mer afin de renforcer le sentiment d'identité européenne.

Les membres de la délégation à l'Outre-mer considèrent que la résolution est un mode d'expression particulièrement utile et efficace pour se prononcer sur un sujet d'actualité. Ce mode d'expression doit trouver sa place parmi les moyens de communication du Conseil.

❒ *Organisation d'un débat d'actualité sur un territoire ultramarin*

Enfin, dans le cadre des séances plénières des 10 et 11 février 2015 consacrées aux Outre-mer, avec l'avis sur la microfinance dans les Outre-mer et celui relatif au défi de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ultramarins, la délégation à l'Outre-mer a organisé le mardi 10 février un débat d'actualité sur Mayotte en collaboration avec trois associations : Le secours catholique, les Apprentis d'Auteuil et Médecins du monde.

Ce débat d'actualité avait pour objet de mettre la lumière sur les enjeux de développement du 101ème département français sur la base, notamment, de la restitution des enseignements de la Mission institutionnelle qui s'était déroulée en juin 2014 à Mayotte à l'initiative des associations susnommées. Il a été clôturé par une intervention de Mme George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer.

En marge de ces évènements, une exposition sur Mayotte s'est tenue du lundi 9 février après-midi au jeudi 12. Cette exposition comprenait des visuels relatant l'histoire institutionnelle de ce territoire, des photographies sur Mayotte d'hier et d'aujourd'hui, de son quotidien et des objets de l'artisanat d'art (masques traditionnels, broderie, vannerie).

Les membres de la délégation à l'Outre-mer proposent qu'un débat d'actualité, suivi d'un compte-rendu publié, sur un territoire ultramarin particulier soit mis en œuvre systématiquement tous les ans au cours d'une mandature, en lien avec la présentation d'un avis sur les Outre-mer. Les deux séquences seraient ainsi articulées : présentation et vote de l'avis suivis du focus relatif au territoire choisi. L'organisation d'un tel débat doit permettre de mettre en lumière les problématiques spécifiques du territoire concerné.

❒ *Organisation d'une mission à Bruxelles et de deux missions dans les Outre-mer*

Dans le cadre de la valorisation de l'avis sur le rapport intitulé L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France et de la résolution Pour une Europe ultramarine, leur rapporteur s'est rendu en mission à Bruxelles. Cette mission avait trois objectifs : le premier était la présentation du rapport et de l'avis sur l'extension du plateau continental au cours d'une réunion avec le directeur en charge de l'Atlantique, de l'Outre-mer et de l'Arctique de la Direction générale (DG) MARE de la Commission européenne, et huit de ses collaborateurs. Le deuxième visait à présenter ces mêmes avis et rapport ainsi que la résolution devant des responsables de l'unité régions ultrapériphériques (RUP) de la DG REGIO. Le troisième objectif était de promouvoir ces travaux auprès du conseiller Outre-mer de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (UE).

Par ailleurs, en cinq ans, deux missions ont été effectuées dans les Outre-mer afin de rencontrer les populations et les décideurs ultramarins. Ces missions ont démontré la nécessité de confronter la vision hexagonale de l'Outre-mer aux réalités complexes et très spécifiques des territoires ultramarins. Ce dernier point apparaît comme essentiel aux conseillers de la délégation. Ainsi Mme Crosemarie s'est rendue en mission à Mayotte du 1er au 3 septembre et à La Réunion du 4 au samedi 6 septembre 2014 dans le cadre de la préparation de son rapport et avis consacrés à la microfinance dans les Outre-mer. M. Budoc s'est rendu en mission en Nouvelle-Calédonie du lundi 16 au 18 février et en Polynésie française du 19 au samedi 21 février 2015 dans le cadre de la préparation du rapport intitulé Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

DÉLÉGATION À L'OUTRE-MER

	Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux	Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption en plénière ou en bureau	Résultat du scrutin P**	C**	A**	Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de téléchargements sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés****
Avis et rapport sur autosaisine 4															
Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer	Rémy-Louis BUDOC	Outre-mer	09-mai-12	189	0	5	16	6	11	0	0	3	270	73	3588
L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France	Gérard GRIGNON	Outre-mer	09-oct-13	180	0	0	15	5	9	14	3	8	461	50	3353
La microfinance dans les Outre-mer	Pierrette CROSEMARIE	CGT	10-févr-15	170	0	0	13	5	10	91	1	3	147	15	3494
Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins	Eustase JANKY	Outre-mer	11-févr-15	165	0	0	18	8	24	30	0	2	345	23	3242
Contributions 4															
La dépendance des personnes âgées de 60 ans et plus dans les départements et collectivités d'Outre-mer : un défi majeur	Gérard GRIGNON	Outre-mer	15-juin-11				5	3	6	0					
La mobilité pour motif de formation des jeunes ultramarins : un enjeu majeur	Joëlle PRÉVOT-MADÈRE	Entreprises	09-nov-11				6	3	4	2					
L'emploi des jeunes ultramarins	Pierrette CROSEMARIE et Marie-Alice MEDEUF-ANDRIEU	CGT et CGT-FO	26-sept-12				5	3	7	17					
La valorisation des forêts des Outre-mer	Rémy-Louis BUDOC	Outre-mer	10-oct-12				5	2	4	0					
Résolutions 1															
Pour une Europe ultramarine	Gérard GRIGNON	Outre-mer	13-mai-14	168	0	6	2	0	0	9	0	2	113	nd***	3332
Etudes sur autosaisine 1															
Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux	Rémy-Louis BUDOC	Outre-mer	14-oct-15	122	0	37	11	7	7	153	0	3	0	0	0
TOTAUX 10							96	42	82	316	4	21	1336	161	17009

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** P : pour ; C : contre ; A : abstention

*** nd : chiffres non disponibles

**** Ce total inclut les exemplaires diffusés par la DILA

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

➘ Missions et travaux de la DDFE

Créée en février 2000 sur le modèle des délégations homonymes de l'Assemblée nationale et du Sénat, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité a été dotée par la loi organique du 28 juin 2010 relative au Conseil économique, social et environnemental d'un statut juridique pérenne qui la conforte au sein de l'institution.

Outre une mission de veille, d'impulsion et de suivi sur la prise en compte du genre dans les travaux du CESE, la délégation élabore des études ayant pour dénominateur commun la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes. La Présidente et les membres de la délégation ont à cœur d'assurer la diffusion de ses travaux et sont, de plus en plus souvent, sollicités par divers services de l'État ou organismes et divers pays auprès desquels la délégation jouit d'une solide notoriété. Cette forte visibilité tient aussi au partenariat noué avec les délégations parlementaires homonymes, illustré par un certain nombre de colloques qui ont mis en relief les pistes de réflexions et d'actions de la DDFE.

Sous la présidence de Geneviève BEL, vice-présidente de la CGPME, initiatrice du réseau Entrepreneuriat au féminin, le travail en délégation s'est opéré dans une ambiance constructive et un climat convivial et de respect, très apprécié de l'ensemble de ses membres, ce que confirme un taux de présentéisme élevé pour ce type de formation de travail malgré un créneau horaire compliqué et le caractère non contraignant des présences, contrairement aux sections.

Au cours de la mandature 2010-2015 la DDFE a chronologiquement réalisé les travaux suivants :

- Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, co-rapporté par Maryse Dumas et Sylvie Brunet, mars 2012 ;
- Étude Femmes et précarité, co-rapportée par Eveline Duhamel et Henri Joyeux, mars 2013 ;
- Étude Femmes éloignées du marché du travail, rapportée par Hélène Fauvel, février 2014 ;
- Étude Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses, rapportée par Pascale Vion, novembre 2014.
- Est actuellement en cours de réalisation une étude sur Les forces vives au féminin, rapportée par Claire Guichet. Ce sujet conclura de manière forte et opportune cette mandature qui a été la première de l'histoire du CESE où l'assemblée a approché, grâce à la loi, la parité dans sa composition.

La DDFE a également contribué à d'autres travaux du CESE :

- Contribution à l'avis sur la dépendance des personnes âgées, co- rapporté au nom de la section des affaires sociales par Monique Weber et Yves Vérollet, rapportée par Geneviève Bel, juin 2011 ;
- Contribution au PNR 2012, présentée par Sylvie Brunet et Maryse Dumas, février 2012.

La présidente de la DDFE a également été auditionnée par la section du travail dans le cadre de l'avis agir pour la mixité des métiers rapporté par Patrick Liébus, en novembre 2014. Elle a fortement regretté que l'étude sur le travail à temps partiel, sujet qu'elle avait elle-même traitée en février 2008 dans une étude intitulée les femmes face au travail à

temps partiel, soit confiée à cette même section (étude rapportée par Françoise Milewski en novembre 2013).

La vigilance de la DDFE sur certaines thématiques s'exerce également par l'audition de rapporteurs d'autres sections. Ainsi a-t-elle souhaité débattre, en 2011, avec Jean-Yves Urieta, rapporteur de l'avis 40 ans de formation professionnelle, bilan et perspectives et, en 2012, avec Mélanie Gratacos, rapporteure de l'étude Prospective et démocratie. La délégation a également naturellement été attentive à l'élaboration en 2013 de l'avis sur la prévention des risques psychosociaux, dont la rapporteure pour la section du travail était Sylvie Brunet, elle-même vice-présidente de la DDFE.

➘ Une ligne de force constante : concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis sa création en 2000, la DDFE a toujours fait du travail des femmes et de l'égalité professionnelle un axe privilégié de ses actions.

Le Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, élaboré par Maryse Dumas et Sylvie Brunet en mars 2012, faisait apparaître d'importants points de blocage dans l'avancée de l'égalité femmes hommes, tenant à des incohérences des politiques publiques, à un manque d'investissement des partenaires sociaux mais aussi à de nombreux freins culturels et sociétaux.

L'étude constatait les lentes avancées de la négociation collective liées à l'absence de diagnostic : près de 30 ans après son instauration par la loi, plus de la moitié des entreprises ne réalisaient toujours pas de Rapport de situation comparée (RSC), outil indispensable de mesure des inégalités de genre. En outre, peu d'accords de branche et d'entreprises abordaient l'égalité professionnelle.

Des causes multiples, souvent insidieuses, constituent de puissants freins à l'égalité professionnelle, tels les stéréotypes sexistes qui influent sur le choix d'orientation des filles et contribuent à la sectorisation persistante des domaines d'activité et des métiers. Les plus diplômées accèdent à des situations où les différences entre les sexes s'atténuent, mais restent sous-représentées dans les instances de décision, ce que confirme l'étude en cours sur Les forces vives au féminin, rapportée par Claire Guichet et que révélait déjà, en 2007, l'étude de Monique Bourven sur La place des femmes dans les lieux de décision. Les moins qualifiées exercent des métiers presqu'exclusivement réservés aux femmes et cumulent les discriminations : travail à temps partiel, sous-emploi et bas salaires. L'inégale répartition des charges familiales continue de peser sur le parcours professionnel des mères, participant notamment avec les congés pris à la naissance d'un enfant ou pour aider un parent, au maintien de disparités salariales importantes. La dernière étude de la DARES confirme que ces écarts évoluent peu et qu'ils s'accentuent à mesure que le niveau moyen de salaire augmente.

La DDFE avait identifié des leviers visant à développer une culture de l'égalité et à créer un contexte favorable à la négociation collective, afin de passer d'une égalité formelle à une égalité réelle. Elle appelait également au rétablissement d'un ministère des droits des femmes de plein exercice, ce qui fût le cas au début du quinquennat de François Hollande. Depuis août 2014, la fonction est de nouveau assurée par une secrétaire d'État déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, ce qui ne constitue pas un signal gouvernemental aussi positif.

L'étude sur Les femmes éloignées du marché du travail, rapportée par Hélène Fauvel en février 2014, ciblait les femmes cumulant faibles qualifications, difficulté d'accès ou de retour à l'emploi, surtout après une naissance (le taux d'activité des mères fléchit nettement avec le 3ème enfant). Si le niveau de diplôme est un facteur déterminant de l'activité féminine, la conciliation vie professionnelle/vie familiale continue de peser lourdement sur les femmes. 40 % d'entre celles ayant renoncé à travailler auraient préféré rester en activité.

La DDFE proposait un certain nombre de pistes pour lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et les parcours professionnels, mais aussi pour développer et diversifier les modes d'accueil des enfants et encourager la gestion partagée des responsabilités familiales entre parents, conditions sine qua non pour permettre aux mères de travailler. Laurence Parisot, ancienne présidente du MEDEF, auditionnée par la délégation en mai 2015, a confirmé l'importance de ce point.

Les dernières études confirment la difficulté pour les femmes du retour à l'emploi après un congé parental (dans 98 % des cas, c'est la mère qui cesse son activité). Comme l'allocation compensatrice est faible, ce sont surtout les femmes percevant un petit salaire avec des conditions d'emploi précaires qui s'arrêtent. Malgré tout l'arsenal de protections prévu par le droit du travail, un tiers des femmes travaillant dans les emplois les plus précaires ne reprennent pas leur activité à l'issue de ce congé.

La contribution au PNR 2012 présentée par Sylvie Brunet et Maryse Dumas en février 2012 reprenait les pistes du bilan précédemment décrit, qui allait être adopté en mars 2012. Elle soulignait la nécessaire prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle et rappelait l'importance de lutter contre la précarité du travail des femmes (temps partiel) et de les aider à se former.

L'étude en cours sur les forces vives au féminin rapportée par Claire Guichet, qui devrait être adoptée en octobre 2015, confirmera la persistance d'un plafond de verre (déjà dénoncé dans l'étude sur la place des femmes dans les lieux de décision, rapporté en 2007 par Monique Bourven), toujours aussi résistant en politique. La composition des instances soumises à l'obligation de parité a de fait évolué grâce à la loi, sans pour autant que les femmes n'accèdent encore équitablement aux lieux de décision, c'est-à-dire aux exécutifs des assemblées. Ce constat se retrouvera également au sein des syndicats, des instances mutualistes, des associations, étonnement même lorsque celles-ci émanent du milieu étudiant, les femmes ne pouvant pourtant déjà être suspectées d'une disponibilité moindre puisqu'elles sont majoritairement sans enfant.

La présidente a été auditionnée par cette même section aux côtés de ses homologues de l'Assemblée nationale et du Sénat dans le cadre de l'avis agir pour la mixité des métiers, rapporté par Patrick Liébus en novembre 2014. Dix ans plus tôt, le débat avait été ouvert par la DDFE grâce à l'étude rapportée par Michèle Monrique sur la place des femmes dans la professionnalisation des armées.

Dans le droit fil de son étude de 2009 sur l'entrepreneuriat au féminin (EAF), nous verrons que Geneviève Bel a poursuivi sans relâche son action de promotion des femmes entrepreneures, notamment en créant les Trophées de l'EAF, doublés en mai 2015 des premières assises sur le sujet. (cf. actions de valorisation). Elle est membre du comité national de pilotage sur l'égalité professionnelle initié en 2012 par Najat Vallaud-Belkacem.

Renforcer la protection des plus vulnérables

L'étude Femmes et précarité, co-rapportée par Eveline Duhamel et Henri Joyeux en mars 2013, indiquait qu'en 2010, en France, 4,7 millions de femmes avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Les chiffres, confirmés par le rapport sur les inégalités en France, publié en juin 2015. 70 % des travailleurs pauvres sont des femmes et, avec un taux de féminisation de l'emploi non qualifié de 62 %, de l'emploi à temps partiel de 82 %, elles constituent ¾ des personnes sous-employées et 2/3 des bas salaires alors que leurs pensions de retraite sont moitié moindres que celles des hommes. Elles sont plus vulnérables en matière de santé au travail et plus exposées aux risques psycho-sociaux.

L'étude énonçait des pistes d'actions pour atténuer les effets négatifs du travail à temps partiel, éviter les ruptures des droits des femmes précarisées et renforcer la lutte contre les atteintes à la santé au travail. Elle proposait également des mesures d'accompagnement et de soutien des mères isolées.

En juin 2015, lors débats au Sénat relatifs à l'adoption d'une proposition de loi visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale, il était rappelé qu'il y a désormais bien plus de pauvres dans des familles monoparentales(…). Les femmes, à la tête de neuf familles monoparentales sur dix, souffrent du versement aléatoire d'une pension alimentaire ; elles occupent pour la plupart des emplois sous-qualifiés, avec des temps partiels subis et mal rémunérés. Elles subissent de plein fouet le doublement en dix ans du prix du logement.

La précarité d'une part croissante de la population féminine reste donc dramatiquement d'actualité.

Le premier objectif de l'étude combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses, rapportée par Pascale Vion en novembre 2014, était de faire prendre conscience de l'ampleur du phénomène et de l'urgence en matière de santé publique. Viols, agressions, violences conjugales, violences psychologiques, harcèlement de rue, à l'école ou au travail, formes contemporaines d'esclavagisme, prostitution, mutilations, mariages forcés, la liste est longue et les chiffres accablants. Les violences sont la cause de nombreuses pathologies et de troubles psycho-traumatiques durables si la victime n'est pas prise en charge. L'étude met en lumière un sexisme ambiant banalisé, un manque d'attention aux violences subies dans l'enfance (63 % des femmes violées le sont dans leur enfance ou adolescence), la stratégie de l'agresseur et les comportements induits chez la victime. Elle dresse des pistes pour prévenir les comportements et violences sexistes dès le plus jeune âge, renforcer l'information des interlocuteurs des femmes victimes, former les professionnels au dépistage, protéger les enfants, mieux répondre aux besoins des victimes et sanctionner les agresseurs. Comme le souligne Pascale Vion : « Il n'y a pas de petites violences et elles ne sont pas inéluctables. Les combattre est une question sociétale ».

La présentation de l'étude en plénière, émaillée de vidéos et de témoignages, a été suivie d'un débat d'actualité sous forme de tables rondes réunissant la plupart des experts auditionnés.

La rapporteure a tenu à faire coïncider cette présentation avec la journée internationale des violences faites aux femmes.

Geneviève Bel a rapporté une contribution à l'avis sur la dépendance des personnes âgées co-rapporté au nom de la section des affaires sociales par Monique Weber et Yves Vérollet en juin 2011. Les préconisations portaient sur la dimension féminine du sujet (les

femmes constituent 75 % des aidants familiaux, 98 % des aides à domicile et 91 % des aides-soignantes), dans le droit fil des travaux rapportés par Dominique Hénon sur La santé des femmes en France. Cette étude, publiée en 2010, ciblait les actions à promouvoir pour faire rimer longévité et bonne santé en agissant sur la lutte contre les inégalités et discriminations pathogènes et le renforcement de la prévention dès l'adolescence et aux étapes-clés de la vie des femmes.

➘ Une visibilité accrue des travaux de la DDFE

De très nombreuses actions de communication et de valorisation des travaux ont été portées par les rapporteur(e)s, membres et par la présidente de la délégation. C'est de loin le moyen le plus efficace pour faire connaître le Conseil et diffuser ses préconisations. Au premier chef, les déplacements effectués au nom de la DDFE par sa présidente contribuent pleinement à cette notoriété.

❒ *La DDFE à l'international*

En sa qualité de présidente de la DDFE, Geneviève Bel a effectué de nombreux déplacements. Ainsi, en novembre 2012, elle accompagnait Najat Vallaud-Belkacem en Suède, avec ses deux homologues de l'Assemblée nationale et du Sénat. Cette visite a permis à la délégation française d'observer le modèle suédois de promotion de l'égalité entre les sexes et la mise en œuvre de dispositifs renforcés de lutte contre la prostitution. Cette invitation de la présidente par la toute nouvelle ministre aux droits de femmes aux côtés de ses homologues du Parlement constituait un signe fort de la reconnaissance de la DDFE du CESE. Elle marquait le début d'une coopération riche et intense entre les diverses institutions œuvrant pour la promotion des droits des femmes. Geneviève Bel s'est depuis toujours réjouie de la synergie et de la complémentarité de chacune de ces instances lesquelles, avec leurs missions et compétences propres, poursuivent un objectif commun et transversal d'affirmation et de respect des droits des femmes dans toutes les sphères de notre société.

En juin 2013, à la demande de l'ancienne présidente de la commission des affaires sociales du CES Marocain, chargée de la promotion des droits des femmes, elle s'est rendue au Maroc. Ont été évoquées lors de cette mission les nombreuses discriminations subies par les femmes et l'organisation d'actions de sensibilisation de la société marocaine à l'égalité entre les sexes ainsi qu'à la lutte contre toutes formes de violence.

Invitée par le service des affaires sociales de l'ambassade de France et l'association Dialogo, la présidente s'est rendue à Madrid en septembre 2013 pour intervenir à une conférence sur le thème de l'entrepreneuriat au féminin en France et en Espagne, organisée par le forum des femmes de cette association d'amitié hispano française, en présence de leur ministre. Elle y a réaffirmé la source de croissance que constitue l'EAF et recensé les obstacles auxquels sont confrontées les femmes souhaitant créer ou reprendre une entreprise. Elle a été réinvitée en juin 2015 pour la remise de la Légion d'honneur à la présidente de Dialogo par l'Ambassadeur de France à la résidence de France.

En octobre 2015, Geneviève Bel représentera le CESE à l'Office des Nations Unies lors d'une conférence sur le développement post-2015.

La DDFE a également été représentée à plusieurs reprises à l'étranger par ses membres, lors de manifestations diverses. C'est ainsi à ce titre que, par exemple, fin 2012, Sylvie Brunet

s'est rendue à Rome pour participer à un débat sur la promotion du travail des femmes en Italie, organisé par le Conseil national de l'Économie et du Travail (CNEL).

❒ *Les relations de la DDFE avec le Parlement*

Au début de la mandature une rencontre a été organisée au CESE entre le bureau de la DDFE et Michèle Andrée, alors présidente de la DDFE du Sénat, pour débattre de thèmes de travail commun. En 2013 Brigitte Gonthier-Maurin, nouvelle présidente de cette même délégation, se réjouissait lors d'une audition devant la DDFE, de la synergie des travaux des deux assemblées et de la collaboration fructueuse entre les deux délégations.

Dans le prolongement de son étude de 2008 sur Les femmes face au temps partiel, Geneviève Bel a été auditionnée en juin 2011 devant la DDFE de l'Assemblée nationale, laquelle a publié un rapport d'information sur le même thème en juillet 2011.

La présidente a également été conviée à s'exprimer en juillet 2011 devant un groupe de travail dirigé par Christophe Sirugue, rapporteur d'une proposition de loi tendant à lutter contre la précarité professionnelle des femmes.

Le Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes a fait l'objet de plusieurs auditions à l'Assemblée nationale dont une de la présidente fin 2012, l'autre en mars 2013 où elle était accompagnée de Maryse Dumas, co-rapporteure de l'étude. Pour sa part Sylvie Brunet, co-rapporteure du bilan a été auditionnée en janvier 2014 sur le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

En 2014, Sylvie Brunet et Dominique Hénon ont été entendues par la DDFE de l'Assemblée nationale. La première sur le bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes et la seconde pour son étude sur la santé des femmes en France, qu'elle avait rapportée en 2010.

Pascale Vion rapporteure de l'étude sur les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses a présenté ses travaux auprès de plusieurs conseillers de cabinets ministériels dont celui de la Garde des Sceaux, de la secrétaire d'État aux droits des femmes, des ministres des outre-mer et de l'éducation nationale

❒ *Les actions de promotion des travaux de la DDFE*

Il est difficile, voire impossible de détailler l'ensemble des déplacements et participations de la présidente et des rapporteur(e)s à divers évènements et manifestations. On se reportera utilement au tableau synthétique joint au bilan. On peut toutefois noter que la diversité des acteurs (ministres, parlementaires, délégations et CES étrangers, collectivités locales -et territoriales ultramarines, CESER, préfectures, organisations syndicales et professionnelles, Think Tank, fondations, observatoires, associations, organismes de formation, magistrats, chercheurs, entrepreneurs, journalistes, bloggeurs, DRH, hôpitaux, etc.) et des actions réalisées (colloques, forums, conférences-débats, projets européens, tables rondes, mémorandum, communiqués, éditoriaux, interviews, témoignages etc.) montre l'intérêt suscité par les travaux de la délégation, lesquels sont également très bien relayés par la presse écrite, voire audiovisuelle, ce qui contribue également fortement à leur notoriété. Certaines études constituent des éléments bibliographiques de rapports parlementaires, synthèses, dossiers et ouvrages. Elles font l'objet de nombreuses questions écrites de députés et sénateurs interpellant les membres du gouvernement sur les suites données aux

recommandations. Elles ont servi à plusieurs reprises de support à des épreuves écrites des concours de la fonction publique.

Parmi les évènements les plus marquants, initiés ou co-initiés par la DDFE, les États généraux de l'égalité ayant pour thème « L'égalité entre les hommes et les femmes en temps de crise » se sont tenus au CESE en septembre 2013. Y participaient la ministre des droits des femmes et des figures emblématiques telles Édith Cresson, Yvette Roudy, Roselyne Bachelot, Marie-Jo Zimmermann. En ouvrant cette journée, Geneviève Bel a rappelé que « loin d'être une punition ou une contrainte, l'égalité effective entre les femmes et les hommes est l'avenir de notre société. C'est un outil d'efficacité économique et les hommes en tireront largement bénéfice car l'égalité professionnelle est un vecteur de libération des normes sexuées qui pèsent tout autant sur eux que sur les femmes ».

Le colloque Bilan égalité femmes/hommes un an après organisé fin 2013 en partenariat avec les délégations parlementaires, le HCE et l'Assemblée des femmes de Paris Ile-de-France, avait pour objectif de dresser le bilan de l'action gouvernementale 18 mois après l'élection du nouveau Président de la République et la réinstallation d'un ministère des droits des femmes de plein exercice. Il a fourni l'occasion de rappeler les pistes d'action ouvertes par la délégation dans le Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes et sur Femmes et précarité.

L'objectif du colloque de février 2014 sur les pratiques d'engagement dans les organismes associatifs, mutualistes, syndicaux et patronaux sous l'angle de l'égalité femmes/hommes était de croiser des éléments de diagnostic formulés par des chercheurs et des témoignages de militants, en particulier des membres du CESE, sur la problématique de la place des femmes dans les instances pour faire émerger des pistes d'évolution et d'actions. Cette journée a inauguré un partenariat de la DDFE avec l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE).

La délégation est également étroitement associée depuis quelques années au Forum Elle active, organisé depuis 4 ans au CESE par le magazine Elle. Cet évènement constitue une tribune pour sensibiliser le public, très nombreux et d'horizons différents, aux travaux de la DDFE. Ainsi, comme Geneviève Bel l'avait fait précédemment, Pascale Vion est intervenue en 2015 pour présenter quelques pistes de son étude.

Le parcours de Geneviève Bel témoigne de son engagement pour la promotion de l'entrepreneuriat au féminin (EAF), tant à la CGPME, où elle a créé un réseau dédié aux femmes entrepreneures, qu'au CESE, où elle a rapporté une étude sur cette thématique. En juin 2014, elle a initié les trophées nationaux de l'entrepreneuriat au féminin qui se sont déroulés en présence de Najat Vallaud-Belkacem au musée des Arts forains. Devant le succès de cette manifestation, l'évènement a été reconduit en 2015 eu CESE, en le doublant des premières assises EAF sous forme d'ateliers. Cette manifestation contribue pleinement au développement des stratégies pour faire progresser le nombre de cheffes d'entreprises et l'entrepreneuriat en général.

À la demande du cabinet de la ministre des droits des femmes, la présidente a aussi participé activement à l'élaboration et la construction du site internet dédié à l'égalité professionnelle www.ega-pro.fr mis en ligne par le ministère en octobre 2013. Ce site fait écho aux recommandations figurant dans l'étude.

En reconnaissance de ses travaux sur Femmes et précarité, Éveline Duhamel s'est vue pour sa part décerner le prix Maurice Tubiana 2014 lors des 15èmes rencontres nationales de l'Association périnatalité, prévention, recherche, information (APPRI) à Châteaudun.

Chaque année le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, la délégation rappelle, par voie de communiqué son engagement en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est l'occasion pour elle de faire état de ses travaux ou d'appeler à la vigilance sur certaines discriminations ou inégalités dont les femmes sont victimes. En 2012 Geneviève Bel est intervenue lors de la journée pour les droits des femmes organisée à l'Assemblée nationale, où elle s'était rendue avec Maryse Dumas.

❒ *L'influence des travaux sur le travail législatif et le débat public*

La loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, dite loi Copé-Zimmermann, a repris quatre ans plus tard les préconisations de l'étude rapportée en 2007 par Monique Bourven sur la place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité qui recommandait l'instauration progressive d'une obligation de 40 % d'administratrices dans les conseils d'administration et de surveillance des entreprises publiques et privées. La qualité de l'étude de la DDFE avait alors été unanimement saluée, d'autant qu'il existait peu de statistiques sexuées ou de documents exploitables sur le sujet. Ce déficit de données genrées est une constante que l'on retrouve d'ailleurs dans l'étude en cours sur les forces vives au féminin. La loi de 2011 stipule que les conseils d'administration des entreprises moyennes ou grandes doivent être composés « en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes », et que la proportion des administrateurs de chaque sexe n'y peut être inférieure à 40 %.

Grâce à la loi, la présence moyenne de femmes dans les conseils d'administration des sociétés du CAC 40 atteignait 28,2 % en 2013 (contre

16,5 % trois ans auparavant). Toutefois, comme le rappelait récemment une auditionnée devant la délégation, il n'y a pour l'heure encore aucune femme dirigeante d'une entreprise du CAC 40. Comme pour la parité en politique, on constate que seules des règles contraignantes donnent des résultats tangibles.

Portée par un ministère de plein exercice, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a incontestablement constitué un progrès majeur dans la difficile progression de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ayant pour ambition d'aborder les inégalités dans toutes ses dimensions, la loi a mis en exergue un certain nombre de problématiques qui avaient été soulevées de longue date par la DDFE : conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, égalité salariale, lutte contre la précarité, protection accrue contre toutes les violences, juste représentation des femmes dans la société. Cette liste montre bien la convergence entre les préoccupations de la délégation, l'actualité gouvernementale et le travail législatif.

Plusieurs des pistes préconisées dans les études de la délégation ont été en partie reprises dans la loi de 2014.

La loi met en avant, comme recommandé dans le Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, des actions de promotion de la mixité des métiers, de lutte contre les stéréotypes sexistes et de promotion pour l'égalité professionnelle, qui deviennent éligibles aux fonds de la formation professionnelle. Elle reprend la préconisation de l'étude Femme et précarité sur l'ouverture d'un droit à une allocation minimale pour tous les parents isolés (allocation de soutien familial) et met en place un mécanisme de garantie publique contre les impayés de pensions alimentaires.

Plutôt que d'allonger le congé maternité, l'étude les femmes éloignées du marché du travail se prononçait en faveur d'un allongement de la durée du congé paternité sous réserve qu'il soit pris à l'issue du congé de maternité, lorsque la femme reprend son activité. La loi de 2014 répond en partie aux souhaits de la DDFE en instituant une prestation partagée avec une période de congé réservée à chaque parent.

Pour assurer la parité des femmes en politique, l'étude sur la place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité appuyait la recommandation de l'Observatoire de la parité d'instaurer un bonus aux partis politiques prenant en compte le nombre de femmes élues (et pas seulement candidates). La loi du 4 août 2014 double, à compter de 2017, le taux de modulation des financements aux partis politiques qui ne respectent pas la parité aux élections législatives. Elle ne porte cependant pas la garantie d'éligibilité des femmes qui était attachée à la préconisation du CESE.

Un autre temps fort de la concordance entre les travaux de la DDFE et l'agenda politique fût l'annonce en juin 2013 du plan gouvernemental pour la promotion de l'entrepreneuriat au féminin. L'annonce de ce plan qui vise à faire passer de 30 à 40 % en 2017 le pourcentage de femmes créatrices d'entreprises, a été faite par la ministre du droit des femmes aux côtés de Geneviève Bel lors du salon Planète PME. Mis en œuvre en août 2013, le plan gouvernemental reprend une très large partie des préconisations de développement de l'entrepreneuriat au féminin figurant dans l'étude rapportée en 2009 par Geneviève Bel, ce qui illustre la qualité des travaux du CESE.

Les suites de l'étude Combattre toutes les violences faites aux femmes des plus visibles aux plus insidieuses ont fait l'objet d'un courrier adressé au Président du CESE par le Secrétaire général du Gouvernement en mars 2015. La détermination du gouvernement y est affirmée et sont énumérés des dispositifs de prévention et de protection des victimes.

Répondant directement aux recommandations formulées dans l'étude , le SGG annonce la formation accrue des personnels de santé et la déclinaison d'une politique de prévention des violences par la lutte contre les comportements et les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge, notamment par la mise en œuvre du plan égalité filles-garçons à l'école, la formation des enseignants, l'élaboration de guides et l'ouverture de plateformes téléphoniques spécifiques.

➘ Des pistes d'amélioration du fonctionnement de la DDFE

Si la place des délégations est confortée, le statut de leurs publications a longtemps constitué une source d'interrogation. C'est pourquoi en octobre 2012 les présidents des trois délégations (DDFE, outremer, prospective) avaient initié une action commune pour appeler l'attention des membres du Bureau sur le statut des délégations et la garantie de la publication de leurs travaux, notamment lorsqu'ils prennent la forme d'une contribution à un avis du CESE.

La légitimité d'une étude tient à son adoption par la délégation, laquelle est constituée de membres représentant l'ensemble des groupes. Le passage en plénière permet pour sa part de présenter les travaux à toute l'assemblée. La DDFE n'a à ce jour jamais demandé la transformation d'une étude en avis. Cela relève de choix de la délégation d'autant que, comme les avis, les études font l'objet d'une publication au Journal Officiel.

Lors de l'avis sur la dépendance des personnes âgées, la DDFE a réalisé une contribution pour que soit prise en compte la dimension genrée du problème. Cette veille de la DDFE exercée sur les avis des sections mériterait d'être plus systématique, ce qui pose toutefois la

question du partage de son activité entre les différentes formes de travaux possibles et du temps dont elle dispose. Se réunissant avant les plénières le mercredi, entre 13h et 14h30, les membres de la délégation, qui sont surtout des conseillères, doivent aller à l'essentiel dans un temps limité. Le taux de présentéisme de près de 43 % est plutôt bon pour ce type de formation de travail, d'autant que d'autres réunions internes au CESE ont lieu à cet horaire, que les plénières du mercredi sont parfois annulées et que la présence des membres relève du simple volontariat.

➘ Proposition de conclusion : la nécessité de poursuivre les acquis de l'émancipation des femmes

La mandature 2010-2015 a été la première de l'histoire du Conseil économique, social et environnemental à être soumise à l'obligation légale de parité instituée par la loi organique du 28 juin 2010 réformant le CESE. La mandature précédente affichait un taux de féminisation de 21,6 %. Aujourd'hui, le Conseil compte 102 femmes sur 233 membres, soit un taux de féminisation de

43,7 %. Si la parité n'est pas totalement atteinte, on s'en approche. La DDFE souhaiterait pour la future mandature une plus grande mixité de ses membres et, plus généralement, un rééquilibrage paritaire de l'ensemble des formations de travail. Elle regrette que le partage des responsabilités dans la gouvernance de l'institution demeure en retrait des avancées en matière de progression de la parité.

Comme l'histoire nous l'enseigne, les retours en arrière dans la progression des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes sont hélas toujours possibles et les femmes doivent exercer en permanence leur vigilance et se battre contre les stéréotypes et pour préserver leurs acquis. Si en France le droit à l'avortement a été récemment conforté, un projet de loi visait à le réduire considérablement en Espagne, soulevant une si forte indignation que le projet a finalement dû être abandonné.

Il ne faut pas oublier que, surtout en ces temps de crise économique, la pauvreté, l'emploi précaire et les temps partiels frappent d'abord les femmes. Elles sont également surreprésentées parmi les familles monoparentales, ce qui constitue un facteur potentiellement aggravant. Pourtant, le fait qu'une société soit plus juste et moins discriminante pour les femmes peut contribuer à la prospérité du pays tout entier et donc bénéficier aussi aux hommes.

Les femmes sont toujours les premières victimes de la traite des êtres humains, notamment pour l'exploitation sexuelle. Les pays pourvoyeurs de ces esclaves des temps modernes n'hésitent pas à les enlever, quand elles ne sont pas vendues par leur propre famille. Chaque année se sont ainsi un à deux millions de femmes et autant d'enfants qui sont vendus comme objet sexuel pour la prostitution. Pour beaucoup encore, dans une période de retour en force des dogmes religieux, l'égalité hommes/femmes est toujours considérée comme contre-nature, l'avortement vu comme un meurtre et le rôle des femmes cantonné à la reproduction. L'ensemble des crises qui traversent actuellement notre société appelle au renforcement de la vigilance et de la lutte pour les droits des femmes. C'est à cette vigilance qu'appelle la DDFE pour la prochaine mandature, comme elle l'a elle-même toujours exercée à travers ses travaux, pour que la place des femmes puisse progresser dans l'ensemble des sphères politique, économique, sociale et culturelle.

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

DÉLEGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'EGALITÉ

	Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux	Rapporteur(e)s	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin** P	C	A	Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de télécharg. sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Etudes sur autosaisine															
Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes	Sylvie Brunet et Maryse Dumas	PQ et CGT	mars-12	X			14	6	9	0	2	26	699	103	3620
Femmes et précarité	Evelline Duhamel et Henri Joyeux	Entreprises et UNAF	mars-13	X			18	7	7	1	0	18	2551	223	3525
Les femmes éloignées du marché du travail	Hélène Fauvel	FO	févr-14	X			19	9	11	0	0	5	504	122	3303
Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses	Pascale Vion	Mutualité	nov-14	X			19	8	12	21		33	390	100	3539
Les forces vives au féminin	Claire Guichet	Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	oct-15	X			18	10	14	3					
Contributions															
Contribution à l'avis sur La dépendance des personnes âgées	Geneviève Bel	Entreprises	juin-11	X			4	2	2	0					
Contribution sur le PNR 2012	Sylvie Brunet et Maryse Dumas	PQ et CGT		X			4	0	0	0					
TOTAUX 7							96	42	55	25	2	82	4144	548	13987

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultat des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

Ce bilan porte une appréciation tant qualitative que quantitative sur les travaux menés par la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques. Il poursuit aussi l'objectif de faciliter, lors de la prochaine mandature, l'amorçage des futurs travaux menés par les conseillers qui siègeront au sein de cette délégation.

➘ Préambule

Intégrer dès aujourd'hui les enjeux de long terme pour préparer les politiques publiques de demain, est une démarche prospective enrichissant la mission consultative du CESE auprès des pouvoirs publics. De par son positionnement institutionnel et sa composition, le Conseil dispose d'une authentique légitimité pour inscrire ses travaux dans le temps long.

De même, faire de l'évaluation un élément central de la vie démocratique pour apprécier une politique publique, éclairer la décision stratégique ou opérationnelle et rendre compte aux citoyens des actions menées, sont des objectifs auxquels se doit de contribuer notre assemblée. Le législateur lui a d'ailleurs expressément confié cette compétence en 2010 faisant du CESE un acteur public de l'évaluation à travers ses diverses productions.

C'est dans ce contexte, qu'une délégation dédiée à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques a été créée ex nihilo au début de la mandature. Cette innovation majeure au sein du Conseil a nécessité de consacrer nos premières réunions à l'acculturation des membres de la délégation à ce double champ de compétences transversales et à l'appropriation de méthodologies adaptées. Une réflexion de fond a également été menée pour que nos productions aient une valeur ajoutée reconnue par rapport aux autres institutions publiques intervenant sur des champs similaires.

En dépit d'un certain nombre de difficultés inhérentes à la mise en place de cette nouvelle formation de travail, le bilan global de nos travaux démontre que nous y sommes parvenus en conservant l'esprit consensuel des travaux du CESE et en abordant avec sérénité des sujets présentant d'importants enjeux.

Pour ce faire, le format des études nous parait bien adapté car il permet d'analyser en profondeur l'ensemble des problématiques soulevées par nos auto-saisines, d'explorer les champs du possible, de décliner différentes pistes de réflexion etc. Au cours de la mandature, une seule de nos études a été transformée en avis car elle débouchait sur des pistes pragmatiques impactant directement la compétence évaluative de notre assemblée.

En termes de présentéisme, un noyau dur de conseillers proactifs s'est progressivement constitué, même si nous déplorons que certains groupes n'aient pas pu être représentés faute d'effectifs suffisants pour être présents dans les douze formations de travail du CESE.

La légitimité de la délégation s'est donc construite dans le temps comme en attestent les sollicitations qui nous ont été adressées par trois sections sous la forme de contributions. La plus récente a été réalisée dans le cadre d'un focus prospectif portant sur l'avenir du travail et intégré dans le Rapport annuel sur l'état de la France 2014. Cependant, l'acceptabilité de nos travaux à vocation prospective a été parfois délicate au sein du Conseil, en raison principalement de leurs particularités intrinsèques. Néanmoins, les membres de la délégation soutiennent que cette approche originale enrichit nos débats, apporte une réelle valeur ajoutée à nos travaux et positionne notre assemblée sur les enjeux de moyen-long terme.

De plus, la délégation a poursuivi la construction d'un réseau regroupant divers acteurs. Ainsi, la collaboration engagée avec la délégation sénatoriale à la prospective a notamment débouché le 5 décembre 2012 sur la réalisation d'un colloque commun intitulé « Affronter les défis du long terme : inventer une nouvelle planification ».

Diverses coopérations ont également été engagées dès le début de la mandature avec Futuribles (expertise méthodologique), la Société française d'évaluation (signature d'une convention de partenariat), l'association des CESER de France (partage des bonnes pratiques, mise à disposition des travaux), etc.

Rappel des principaux axes retenus pour les saisines de la délégation

Il est difficile d'établir des axes prioritaires par rapport à nos différents travaux (études, avis, contributions, colloques). Un certain équilibre a été respecté entre les études davantage orientées sur la prospective et celles ayant une dimension évaluative plus marquée, tout en sachant que ces deux domaines se complètent et interagissent. Au final, notre « fil rouge » est bien d'articuler l'approche évaluative et prospective pour en faire la valeur ajoutée de nos productions.

L'ambition de la délégation a été de traiter, dans un premier temps, de sujets transversaux n'empiétant pas explicitement sur le champ de compétence d'une autre formation de travail et dont l'objet recouvre des problématiques liées à l'actualité sans occulter les controverses existantes. Par la suite, la délégation a été amenée à traiter des saisines (prenant la forme de contributions ou d'études) plus sectorielles dont les contours se croisent avec le champ de compétence d'une ou plusieurs sections. Le caractère exploratoire de nos études ainsi que la singularité de l'approche évaluative et prospective justifient que notre délégation puisse se saisir d'une diversité de sujets couvrant les compétences des neuf sections de notre assemblée. Au final, les études de la délégation étant publiées au nom du CESE, c'est à ce titre que les pouvoirs publics en prennent connaissance sans nécessairement accorder une importance particulière à la formation de travail qui en est à l'origine.

Malgré la variété de nos études, des pistes communes sont apparues sur l'intérêt, par exemple, de privilégier le débat public et les processus participatifs ; de mieux prendre en compte les enjeux de long terme et de faire de l'évaluation des politiques publiques un vecteur démocratique.

Deux saisines ont présenté, en outre, un caractère complémentaire : la première a porté sur le principe de précaution qui par définition s'applique sur des risques incertains ; la deuxième s'est intéressée à la prévention des risques naturels qui sont par définition connus ou prévisibles.

Ces deux sujets qui recouvrent les champs de compétences des sections des activités économiques et de l'environnement, sont abordés en privilégiant notre approche spécifique afin d'apporter un éclairage nouveau et distinct des travaux existants ou de ceux qui auraient pu être menés par les sections précitées.

Sujets traités ou propositions issues des travaux

Le Secrétariat général du gouvernement nous a adressé les suites données à notre étude « Réfléchir ensemble à la démocratie de demain » en détaillant trois de nos pistes qui ont fait l'objet d'une mise en œuvre concrète pour accroitre la transparence de l'action

publique, assurer une participation effective du citoyen à l'élaboration des politiques publiques et favoriser l'émergence d'une culture de co-conception.

La rapporteure, Mélanie Gratacos, a également été reçue par Jean-Pierre Sueur lorsqu'il était président de la commission des lois du Sénat. Lors de cet échange, M. Sueur a conclu qu'il était impossible de mener une réflexion similaire au sein du Sénat malgré diverses tentatives par le passé. Le CESE a donc enrichi le débat public sur un sujet de premier ordre intéressant à la fois les pouvoirs publics et les citoyens.

Cette étude a été aussi régulièrement mentionnée par différents représentants du CESE intervenant dans des colloques et référencée dans plusieurs de nos travaux (Rapport annuel sur l'état de la France, etc.).

Le focus prospectif portant sur l'avenir du travail dans le cadre du RAEF 2014 continue d'irriguer le débat public dans la mesure où de nombreux travaux portant sur ce sujet ont été depuis menés, par exemple, par le Conseil national du numérique pour étudier les enjeux de la transformation numérique de l'emploi et des formes de travail, etc.

Concernant l'étude « Principe de précaution et dynamique d'innovation », le rapporteur, Alain Feretti, a été reçu en audition par Jean Bizet, auteur au sein de la commission du développement durable du Sénat d'une proposition de loi constitutionnelle visant à modifier la charte de l'environnement pour exprimer plus clairement que le principe de précaution est aussi un principe d'innovation.

Le rapporteur a également participé à différents débats pour présenter les pistes de son étude auprès des dirigeants de grandes entreprises françaises, etc. De même, lors de la présentation de l'étude en plénière, un débat d'actualité avait été organisé réunissant diverses personnalités dont J. Attali, A. Lauvergeon, etc.

Dans le cadre de l'avis « Promouvoir une culture d'évaluation des politiques publiques » une convention est en cours d'élaboration avec la Direction générale des outremer pour associer des représentants du CESE à la programmation triennale de leurs évaluations et aux comités de pilotage des évaluations lancées. Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) fait régulièrement référence à cet avis pour poursuivre sa mission de transformation de l'action publique. De plus, l'organisation d'un colloque avec les principaux acteurs de l'évaluation (Cour des comptes, SGMAP, France Stratégie, etc.) est également envisagée pour le début de la prochaine mandature. L'objectif est d'organiser le débat autour des principales propositions émanant de l'avais, sachant que certaines ont pour ambition de conforter la contribution du CESE en matière d'évaluation des politiques publiques.

Suite à l'adoption de l'étude « Les territoires face aux catastrophes naturelles : quels outils pour prévenir les risques ? », la couverture médiatique a été conséquente en raison de l'actualité du sujet liée notamment aux intempéries qui ont touché la Côte d'Azur en octobre 2015. Plusieurs pistes mises en avant par cette étude ont pour objectif d'améliorer la résilience des territoires exposés à des risques naturels dont certains seront impactés par le changement climatique. A ce titre, l'une des journées thématiques organisées dans le cadre de la COP 21 porte sur la résilience, c'est-à-dire la capacité à retrouver un mode de fonctionnement normal après une perturbation liée, par exemple, à une catastrophe naturelle.

➘ Bilan sur le fonctionnement de la délégation et propositions d'amélioration

La délégation privilégie un rythme de fonctionnement qui lui a permis de produire des travaux dont l'originalité et la valeur ajoutée valorisent l'expression de la société civile dans sa diversité. Plusieurs pistes d'amélioration peuvent néanmoins être dégagées pour valoriser les dimensions évaluatives et prospectives dans les travaux de notre assemblée.

❒ *Mieux irriguer la prospective et l'évaluation dans les travaux du CESE*

Faire progresser la place de l'évaluation et de la prospective dans les travaux du CESE est un des objectifs que la délégation pourrait poursuivre lors de la prochaine mandature.

❒ *Mieux exploiter les évaluations existantes*

Lorsqu'une formation de travail débute une saisine, l'état des lieux pourrait être renforcé par des éléments d'évaluation permettant de mieux apprécier les objectifs, les moyens, les résultats, les effets et le contexte d'une ou des politique(s) publique(s) en lien avec le sujet traité. Cette démarche nécessite une veille sur les travaux évaluatifs existants et de se rapprocher des organismes menant à bien des évaluations. De même, l'intégration des données évaluatives dans nos travaux peut se pratiquer sous diverses formes :

- en réalisant des auditions ou entretiens avec les auteurs d'une évaluation ;
- en organisant le débat autour des résultats d'évaluations distinctes portant sur la même politique publique ;
- en s'appropriant les résultats d'une évaluation à travers le prisme de la société civile.
- Dans notre avis « Promouvoir une culture d'évaluation des politiques publiques » plusieurs propositions sont aussi mises en avant pour développer le rôle contributif du CESE en l'invitant à :
- participer à la définition des critères et indicateurs pour l'évaluation des politiques publiques entrant dans son champ de compétences ;
- mettre en place des coopérations avec diverses instances évaluatives : Cour des comptes, France stratégie, etc ;
- développer son rôle de suivi et de monitoring de l'activité évaluative.

Une autre forme de contribution évaluative pourrait consister à procéder à l'examen des comptes nationaux pour apprécier la mise en œuvre d'une politique publique en lien avec les problématiques soulevées par une saisine.

Les enseignements tirés de ces évaluations peuvent aussi être utiles pour mieux se projeter sur les enjeux de long terme. L'objectif est alors d'envisager les champs du possible pour l'avenir afin d'éclairer les décisions qui seraient à prendre dès à présent. Pour y parvenir, la méthode des scénarios prospectifs, adaptée aux spécificités de la société civile, présente plusieurs atouts en tant qu'outil au service du débat.

❒ *Recourir à la méthode des scénarios pour intégrer la démarche prospective et faciliter la recherche du consensus*

La méthode des scénarios est couramment utilisée pour mener à bien un exercice de prospective sur un sujet donné. Il existe d'autres méthodes mais celle-ci parait la mieux

adaptée à notre assemblée, sachant qu'elle a déjà été expérimentée par notre délégation pour réaliser un focus prospectif portant sur l'avenir du travail.

Cette méthode permet donc de :

- formuler des visions différentes du monde et de l'avenir ;
- déterminer parmi les champs du possible le ou les futurs souhaitables ;
- orienter les propositions vers la préparation des politiques publiques de demain.

Au-delà de la démarche prospective, la méthode des scénarios pourrait enrichir le processus d'élaboration de nos avis. Ces derniers mettent en avant les propositions obtenues par consensus, c'est-à-dire partagées par la majorité des groupes représentés au CESE. Cependant, ce processus ne permet ni de prendre réellement en compte les opinions divergentes minoritaires, ni de refléter la richesse des débats au sein des formations de travail.

La méthode des scénarios pourrait donc enrichir nos débats internes en permettant notamment de construire les désaccords ou de rendre les controverses fécondes car :

- tous les intervenants disposeraient d'éléments d'information et de compréhension suffisants pour éviter des malentendus ou incompréhensions créant d'emblée de l'opacité dans le débat ;
- les éléments divergents ou contradictoires seraient clairement identifiés et pris en compte dans les hypothèses de base des scénarios ;
- les enseignements tirés des scénarios permettraient de converger vers des propositions consensuelles.

Cette approche méthodologique peut paraitre assez technique au premier abord, cependant sa mise en œuvre concrète permet de se l'approprier plus aisément. Elle sera, en outre, certainement amenée à évoluer pour s'adapter aux spécificités de nos formations de travail et aboutir à une méthode des scénarios sui generis au CESE.

❒ *Renforcer le statut des délégations et des études*

Le statut des délégations mériterait d'évoluer pour les rendre plus accessibles et attractives auprès de l'ensemble des groupes du CESE. Pour ce faire, le présentéisme devrait être comptabilisé de façon identique à celui des sections. En revanche, pour que les plus petits groupes puissent être représentés dans l'ensemble des formations de travail, une réflexion institutionnelle pourrait être lancée pour redéfinir les périmètres de ces dernières en améliorant notamment leur transversalité.

Le format actuel des études correspond bien à la spécificité de nos travaux évaluatifs et prospectifs. En revanche, la légitimité d'une étude est bien moindre que celle d'un avis en raison principalement des conditions de son adoption. La procédure actuelle ne prend pas en compte la pondération des votes en fonction du poids réel de chacun des groupes. Un formalisme identique à celui des avis serait préférable, c'est-à-dire une présentation en assemblée plénière suivie d'un vote. La distinction entre les études serait maintenue dans le sens où l'avis reste le document politique présentant les propositions du CESE, alors que l'étude demeure un document exploratoire débouchant sur des pistes de réflexion.

Le statut des contributions mériterait également d'être réexaminé afin de les intégrer de façon valorisante dans le document final et d'optimiser les collaborations internes entre deux ou plusieurs formations de travail.

❒ *Poursuivre les collaborations externes*

Dans le cadre du Rapport annuel sur l'état de la France 2014, la section de l'économie et des finances a sollicité notre délégation pour réaliser un focus prospectif sur l'avenir du travail. Pour ce faire, la délégation a bénéficié de l'appui méthodologique de Futuribles pour la réalisation de scénarios prospectifs. Futuribles est intervenu en amont pour identifier les principales variables « clés », les documenter sous forme de fiches thématiques (définition, indicateurs pertinents, éléments rétrospectifs et 3 hypothèses prospectives), puis accompagner le rapporteur pour construire le synopsis des différents scénarios envisagés. La rédaction de la contribution a été réalisée, comme à l'accoutumé, par le rapporteur et l'administration de la délégation.

Les collaborations externes sont donc utiles pour bénéficier d'une expertise méthodologique, accéder et traiter certaines données (statistiques, techniques...) etc., en revanche elles ne peuvent être assimilées comme une quelconque velléité d'externalisation ou de sous-traitance de nos travaux.

❒ *Préparer dès maintenant la prochaine mandature*

En complément de ses missions actuelles, notre délégation pourrait recenser ponctuellement dans les travaux du CESE ceux qui ont intégré une dimension évaluative et/ou prospective.

Notre délégation pourrait également proposer en guise de « legs » 5 à 10 enjeux fondamentaux qu'elle aura identifiés pour l'avenir afin de nourrir la réflexion qui sera menée pour définir les axes stratégiques de la future mandature.

Pour mémoire, En septembre 2010, la délégation s'était déjà livrée à un exercice quasi-similaire en début de mandature. Elle avait alors identifiée 9 défis majeurs pour notre pays, autour de cinq axes (la démographie ; l'éducation ; l'intégration ; la compétitivité ; la nouvelle croissance) afin d'assurer la gestion de la transition dans un monde en pleine mutation :

- Comment organiser la solidarité intergénérationnelle ?
- Comment cultiver et développer le potentiel humain ?
- Comment préserver la cohésion sociale ?
- Comment gérer et assurer un partage équitable des ressources naturelles en poursuivant les objectifs du développement durable ?
- Comment appréhender l'urbanisation croissante au niveau mondial ?
- Comment améliorer la compétitivité grâce à l'innovation ?
- Comment renouveler les procédures de gestion collective et de gouvernance à l'échelle nationale, européenne et mondiale ?
- Comment améliorer l'usage et l'acceptabilité sociale des technologies ?
- Comment améliorer la santé et le bien-être pour tous ?

MANDATURE CESE 2010-2015 - BILAN STATISTIQUE D'ACTIVITE

DELEGATION A LA PROSPECTIVE ET A L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

	Phase d'élaboration									Phase de promotion				
Rappel des types de saisine et de la typologie des travaux	Rapporteur(s)	Groupe(s)	Date d'adoption*	Résultat du scrutin** P	C	A	Nbre de réunions	Nbre d'auditions	Nbre de personnes auditionnées	Nbre de personnes rencontrées en entretien	Nbre d'auditions devant le Parlement	Nbre de présentations en colloques ou autres	Nbre de téléchargements sur Internet	Nbre de retombées presse	Nbre d'exemplaires papier diffusés
Avis sur saisines gouvernementales															
Avis sur saisine parlementaire															
Avis sur autosaisine															
PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	M. Nasser MANSOURI-GUILANI	CGT	08/09/2015	195			20	10	10	13		1	862	11	90
Avis et rapport sur autosaisine															
Rapport annuel sur l'état de la France															
Résolutions															
Etudes sur autosaisine															
REFLECHIR ENSEMBLE A LA DEMOCRATIE DE DEMAIN	Mme Mélanie GRATACOS	Associations	23/04/2013	7		2	16	7	7	12		1	303	6	20
PRINCIPE DE PRECAUTION ET DYNAMIQUE D'INNOVATION	M. Alain FERETTI	UNAF	12/11/2013	7			23	8	10	4	1		233	25	45
LES TERRITOIRES FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES : QUELLES OUTILS POUR PREVENIR LES RISQUES ?	M. Alain FERETTI	UNAF	27/10/2015	8			10	6	14	1				24	59
Contributions															
QUELLE PLACE POUR LA PROSPECTIVE : ETAT STRATEGE, ETAT VISIONNAIRE ?	M. Nasser MANSOURI GUILANI	CGT	01/10/2011	9			4						453	43	
LES EVOLUTIONS DU TRAVAIL DANS UNE PERSPECTIVE DE MOYEN TERME - contribution au RAEF 2014	Mme Hélène FAUVEL	CGT-FO	23/09/2014	5		2	9	3	6	3			653	54	
TOTAUX 0							82	34	47	33	1	2	2004	163	214

* Les avis sont adoptés en plénière et les études en Bureau ; dans le cas où un texte n'a pas été adopté : la colonne porte la mention "non adopté"

** Résultat des scrutins : P : pour ; C : contre ; A : abstention

Annexe n° 5 : bilan des réformes concernant la gestion des conseillers (retraites et présentéisme)

Lors du séminaire du 10 juin 2015, le bureau a décidé de limiter les développements relatifs à la gestion du Conseil aux seules réformes concernant la gestion des conseillers. Le Conseil de Questure a donc validé le 5 novembre 2015, le texte ci après retraçant succinctement les travaux engagés et les décisions prises.

➘ Réformes de la caisse de retraites des membres du CESE

La gestion de la Caisse de retraite a connu une très forte évolution pendant cette mandature ; dès l'élection du Président et des Questeurs en 2010, a été abordée la question de la Caisse et de l'évolution de son fonds de réserve. On constatait en effet depuis de nombreuses années une forte diminution de celui-ci ; à titre d'illustration, le prélèvement sur le fonds de réserve était de 4,15 M€ en 2008 et de 3,71 M€ en 2009 et le solde au 31/12/2010 limité à 10,6 M€.

Face à cette situation, une première réforme a été conduite en 2011 visant à réguler la diminution du fonds de réserve :

- Une réforme du règlement de la Caisse de retraite : suppression d'avantages familiaux, diminution moyenne de 15% des nouvelles pensions liquidées, mise en place d'une contribution de sauvegarde prélevée sur les pensions liquidées et report de la liquidation à la date de jouissance de la pension principale.
- Le développement des ressources propres du CESE via la « valorisation » du palais d'Iéna. Ces recettes propres ont permis d'abonder de 4,67 M€, les fonds affectés à la caisse de retraites sur la durée de la mandature.

Toutefois en tenant compte de ces mesures et de ces financements complémentaires, la Caisse connaissait de nouveaux déséquilibres structurels avec la perspective d'un épuisement du fonds de réserve vers 2018 ; face à cette situation et pour répondre aux observations de la Cour des comptes, le Conseil de questure s'est appuyé sur l'expertise de la Caisse des dépôts ; les travaux conduits et notamment, l'étude actuarielle réalisée ont débouché sur la réforme adoptée en bureau le 26 mai 2015, modifiant le règlement de la caisse de retraites sur des points majeurs:

- Cotisation sur l'indemnité de membre, à hauteur de 32,6268 % (soit 599,81 € par mois pour tous les membres du Conseil) à l'exclusion de l'indemnité représentative de frais .
- Suppression de la double cotisation pour un premier mandat et donc réduction de moitié des droits à pension pour cette même période.
- Fin des bonifications pour enfants pour tous les mandats nouveaux ou renouvelés après le 15/11/2015.
- Fin du dispositif permettant aux enfants de conseiller décédant en activité, de bénéficier automatiquement d'une allocation d'étude.
- Division par deux des droits à allocation viagère acquis après le 15/11/2015 pour les conseillers ne pouvant se prévaloir d'un mandat effectif de 5 ans.
- Révision des droits à pension de réversion : limitation du montant des nouvelles pensions de réversion à hauteur d'un demi Smic brut mensuel, .âge minimum de 55 ans et plafonnement des majorations pour enfants à 10 %.

- Revalorisation des pensions désormais calée sur celle du point d'indice de la fonction publique, à hauteur de 18 % du taux de revalorisation prévu dans le décret d'application.
- Relèvement de la contribution de sauvegarde prélevée sur les pensions versées, de 1 à 3 %.

Selon l'étude actuarielle de la Caisse des dépôts, cette réforme devrait permettre à la caisse de retraite d'atteindre l' équilibre annuel en 2022 et de reconstituer le fonds de réserve à hauteur du montant des pensions versées chaque année à horizon 2030.

Modification des règles du présentéisme

Les règles régissant le présentéisme depuis 2004 visaient à opérer un abattement sur l'indemnité représentative de frais à partir du moment où un conseiller était absent à plus de 50% des plénières ou à plus de 50% des réunions de section ; le CESE, souhaitant favoriser la présence des conseillers a, dès avril 2011, prévu d'appliquer un abattement à compter de la troisième absence à une réunion de section ou à une plénière sauf excuses acceptées par les questeurs.

Depuis l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles :

- chaque année, une moyenne de 130 conseillers se voit appliquer ce dispositif qui génère un prélèvement annuel moyen sur les indemnités de 130 000€,
- le montant moyen du prélèvement varie de 850€ à 1 000€ par conseiller, sur une année
- le nombre des excuses est extrêmement variable selon les trimestres et les groupes et traduit la diversité des comportements: il peut être égal à zéro mais atteindre 70 excuses acceptées pour un groupe et pour un trimestre,
- certains conseillers ont ainsi pu bénéficier, sur la foi des excuses présentées pour des motifs figurant dans l'annexe de la décision de questure, du maintien total de l'IRF malgré 11 absences au cours d'un trimestre.

Deux conclusions majeures peuvent être tirées de quatre années de mise en œuvre du système : .

- la confiance et l'esprit de responsabilité ne peuvent en être le socle. Les abus repérés, tant en matière d'excuses qu'en termes de présence effective, créent un sentiment d'injustice chez de nombreux conseillers qui malgré leur assiduité peuvent se trouver pénalisés par le respect des règles.
- la lourdeur du système est indéniable : renseignement d'un progiciel par l'administration qui produit le tableau d'émargement des plénières et des formations de travail; recueil des excuses par le secrétariat général, traitement des excuses par le bureau des membres puis les questeurs, vérification par les groupes et éventuelles corrections. Il est dès lors probable que le montant des retenues effectuées soit inférieur au coût de gestion de l'ensemble du processus.

Les perspectives

Elles sont de deux ordres :

- La première concerne la vérification de l'effectivité de la présence. Non seulement pour mettre fin au sentiment d'injustice déjà évoqué, mais aussi parce que cette question préoccupe les corps de contrôle de l'Etat, et tout particulièrement la Cour

des comptes, et sert à alimenter les polémiques sur l'existence même du conseil. On sait que les médias en sont particulièrement friands.

Résoudre cette question suppose une réflexion approfondie et sans doute des investissements importants. Il serait souhaitable qu'elle s'inscrive parmi les premières préoccupations du bureau élu à la suite du renouvellement du Conseil.

- La seconde, consiste à mieux traduire l'esprit de l'article 2 du décret précité en en considérant que l'IRF est comme son nom l'indique « représentative de frais » et qu'aucun frais n'est engagé en cas d'absence.

Dans cette hypothèse, le principe serait de ne plus accepter comme excuses recevables que celles justifiées par la rédaction d'une étude et d'un rapport et/ou avis rapport (pendant une durée de six mois) ainsi que celles justifiées par leur valorisation et la représentation du CESE dans les organismes où un ou plusieurs sièges lui sont réservés.

Annexe n° 6 : bilan des mandats de réprésentation dans les organismes extérieurs

Avertissement

Le Conseil économique, social et environnemental est représenté au 1er novembre 2015 dans 67 organismes.

Le bilan ci-après ne vise pas l'exhaustivité mais entend refléter succinctement, l'implication des conseillers au sein de ces organismes et leur capacité à y faire connaître les travaux et les propositions de l'Assemblée.

Certains comptes rendus de mandats ne figurent dans le document :

- soit le ou les conseillers désignés n'ont pas effectué de retour sur l'exercice de leur mandat ;
- soit, ils ont fait part de leur interrogation sur l'utilité d'une telle représentation telle la présence au comité des prix de revient de fabrication d'armement, le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche compte tenu des modalités de fonctionnement.
- soit encore, ils n'ont jamais été conviés à l'instance au sein de laquelle ils avaient été désignés (conseil supérieur des prestations sociales agricoles ; conférence économique annuelle, conseil supérieur de la recherche et de la technologie en dépit de l'intérêt indéniable de cette dernière instance pour le CESE

Désignations par le Bureau

Commission nationale consultative des droits de l'Homme

Représentant : M. Gérard ASCHIERI

Nombre de réunions : environ 10 par an

Le CESE a été régulièrement représenté aux réunions plénières de la Commission, avec un taux de présence moyen de 8 réunions sur dix par an. Le conseiller a également participé aux réunions de la sous-commission A en charge des questions d'éducation, de société et d'éthique et y exerce actuellement les fonctions de Président. Il a contribué à l'élaboration d'un certain nombre d'avis, portant notamment sur la laïcité, le mariage pour tous, l'instauration d'un fichier du crédit, la question du consentement des personnes vulnérables ; il a été rapporteur d'un avis sur l'enseignement moral et civique voté en 2013 et rapporteur d'un avis sur l'éducation aux valeurs de la République soumis à la réunion plénière du 2 juillet.

Il a également contribué à la rédaction des derniers rapports annuels sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie dans leurs parties consacrées à l'éducation nationale.

Enfin, il a pu à diverses occasions faire le lien entre les travaux du CESE et ceux de la CNCDH, en faisant connaître au sein de la Commission, un certain nombre d'avis du CESE

en proposant l'audition de certains rapporteurs et en se faisant l'écho des positions de la CNCDH, par exemple dans l'élaboration de l'avis du CESE sur le fait religieux en entreprise.

Le CESE et la CNDCH auraient intérêt à développer leurs collaborations : au travers d'initiatives communes, comme celle en cours sur la laïcité, par l'audition de la CNCDH dans le cadre de certaines saisines de l'Assemblée et, réciproquement, l'audition de rapporteurs d'avis du CESE par la CNCDH, voire par une réflexion commune sur l'élaboration de certaines saisines.

Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Représentants : Mme Dominique CASTERA, M. Éric PÉRÈS

Nombre de réunions : environ 33 séances plénières en 2015

La formation plénière de la CNIL est composée de 17 Commissaires, dont un Président, selon la répartition suivante :

- 2 membres issus de l'Assemblée nationale
- 2 membres issus du CESE
- 2 membres issus du Conseil d'État
- 2 membres issus de la Cour de Cassation
- 2 membres issus de la Cour des Comptes
- 2 membres issus du Sénat
- 5 personnalités qualifiées.

Le mandat de Commissaire à la CNIL consiste principalement à préparer et à participer à une réunion plénière hebdomadaire d'une demi-journée, le jeudi matin, chargée d'étudier et de voter les projets de délibération proposés par les Commissaires désignés comme rapporteurs et de débattre de communications sur les sujets en cours d'étude à la Commission.

Les délibérations accompagnées d'un rapport explicatif et présentées par les Commissaires, avec l'appui des services de la CNIL, concernent l'examen des demandes d'autorisation ou de projets de décret précédant la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel soumis à autorisation ou, pour les décrets, à consultation de la CNIL.

En moyenne, il y a environ cinq délibérations ou communications par réunion plénière.

À ces réunions, il convient d'ajouter la participation à des séminaires, conférences de presse…

Au cours de leur mandat, les deux représentants du CESE ont également siégé au sein de la formation restreinte réunie une à deux fois par mois ; cette formation est chargée d'analyser les dossiers de plaintes reçues ou issus des contrôles effectués par les services de la CNIL et de prononcer éventuellement des sanctions.

S'agissant de la répartition du travail, chaque Commissaire se voit affecter un secteur (police, justice, social et logement, NTIC, RH, biométrie, éducation, banque et assurance ...). Mme CASTERA a été chargée du secteur « coopération policière internationale - vie associative », puis, à partir de début 2014, le secteur « libertés individuelles, vote électronique, élections- vie associative » ; elle a représenté la CNIL à l'ACC Europol à Bruxelles. M. Éric PÉRÈS a été successivement en charge de trois secteurs : le secteur des transports, celui

de l'éducation nationale et enfin, celui réunissant les transports, l'industrie, l'énergie et la Défense. À l'occasion du renouvellement partiel de la CNIL et de l'élection de la nouvelle présidence, le 4 février 2014, le Collège des Commissaires l'a élu au poste de Vice-président.

À titre indicatif, pour l'année 2015, 33 séances plénières ont eu lieu ou sont programmées ainsi que 15 réunions de la formation restreinte et Mme CASTERA a participé à au moins 90 % des réunions depuis le début de son mandat et présenté des projets de délibération et des communications dans les deux secteurs qui lui ont été successivement attribués. Ceux-ci ont tous fait l'objet d'un vote favorable en plénière.

Les données quantitatives du travail réalisé attestent de son implication à la CNIL et ainsi, l'espère-t-elle, de la reconnaissance, par les responsables de la Commission, de l'investissement des représentants du CESE.

La diversité et le caractère de plus en plus stratégique des questions relatives à la protection des données personnelles traitées à la CNIL, (la Loi sur le renseignement récemment votée en est un exemple), ainsi que l'explosion du numérique rendent particulièrement visibles et commentés les travaux qui y sont réalisés et professionnalisent le rôle des Commissaires.

Ainsi, à travers ses représentants, le CESE est associé à la construction d'une jurisprudence sur les exigences attachées à la régularité des traitements de données personnelles qui connaît un développement important.

Lors de l'examen des dossiers, les conseillers du CESE en tant que représentants à la CNIL de la Société civile organisée, se sont efforcés de trouver le meilleur équilibre entre la protection des données personnelles, et le développement de l'innovation technologique et de participer à l'élaboration d'un cadre éthique nécessaire pour restaurer la confiance dans l'économie numérique; ils ont aussi favorisé le dialogue entre la CNIL et l'ensemble des parties prenantes du monde de l'entreprise (salariés, syndicats, DRH, employeurs) pour notamment bâtir des recommandations adaptées à l'utilisation de la biométrie et autres outils de capture de données dans l'entreprise.

Enfin, ce mandat a permis de contribuer à la réflexion de la CNIL dans le cadre du Projet de loi sur le numérique sous la forme d'une communication en séance plénière, adressée ensuite au Gouvernement.

Ce travail de collaboration et d'échange qui s'est poursuivi avec de nombreux acteurs du numérique, de la société civile et des membres du CESE ont convaincu M. PÉRÈS de la nécessité d'engager notre Institution dans une série de rapports et d'avis sur le numérique et de l'intérêt de l'éducation au numérique comme grande cause nationale – participation aux travaux du collectif EducNum piloté par la CNIL avec le soutien du CESE.

Ce mandat de représentation fut également l'occasion pour M. PÉRÈS de participer à une trentaine de colloques et de journées d'études. Ces différentes interventions lui ont permis de valoriser les travaux du CESE et de souligner avec force la participation de notre Institution aux réflexions autour des questions relatives aux enjeux du numérique en général et de celles de la protection des données personnelles en particulier.

En conclusion, et en raison de leur particulière assiduité et de leur très forte implication dans le fonctionnement de la CNIL, les deux conseillers du CESE ont largement contribué à valoriser les travaux du CESE et porter une image ouverte et positive de notre institution.

Commission nationale d'évaluation des politiques publiques de l'État Outre-mer (CNEPEOM)

Représentants :
Mme Joëlle PRÉVOT-MADÈRE (titulaire)
M. Eustase JANKY (titulaire)
M. Gérard GRIGNON (suppléant)
M. Marcel OSENAT (suppléant)

C'est sous la présidence de Mme Chantal BERTHELOT (mai 2013) à la Commission nationale d'évaluation des politiques d'État Outre-mer que Mme Joëlle PRÉVOT-MADÈRE été mandatée afin d'y représenter le CESE avant le renouvellement de 2015 actant la participation renforcée du CESE.

La CNEPEOM ayant pour mission de produire un rapport biennal, le Bureau avait arrêté 4 thèmes : la continuité territoriale, les mécanismes de formation de prix et leur niveau, les politiques d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes et enfin les politiques du logement social

Retenue afin de piloter le thème sur les mécanismes de formation de prix et leur niveau, du fait de sa connaissance dans le domaine économique des DOM et de la fiscalité particulière de ces territoires (octroi de mer), elle était accompagnée par l'administration de la DGOM.

Après une dizaine d'auditions au MEDETOM et une réunion de travail en mai 2014, au Sénat avec la Direction Générale de l'Aviation Civile et les représentants des compagnies aériennes qui desservent les Outre-mer, le « Rapport Biennal 2014 de la CNEPEOM « Les Outre-mer » a été présenté le 9 juillet 2014 à la presse, en présence de Mme PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer .

Suite à ce travail, la DGOM ayant considéré que le CESE apportait une amélioration de la connaissance des Outre-mer, au vu du nombre de sujets traités par la délégation à l'Outre-mer du CESE, a proposé une convention de partenariat avec le CESE afin de participer à l'évaluation des politiques publiques dans les Outre-mer menées par le ministère des Outre-mer. Cette initiative, devrait permettre à des membres du Conseil, et en particulier de la délégation à l'Outre-mer, de participer notamment aux Comités de pilotage des évaluations menées pour une meilleure prise en considération des préoccupations et des analyses des représentants de la société civile ultramarine.

Conseil d'administration de la fondation du sport français, Henri Séradour

Représentant : M. André LECLERCQ
Nombre de réunions : 23 participations aux travaux

La « Fondation du Sport français, Fondation Henri Sérandour », dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique par décret en date du 24 août 2011.

Les cinq membres fondateurs sont M. André AUBERGER, Président d'honneur de la Fondation, le Comité national olympique et sportif français, la Fondation d'entreprise française des Jeux, la Fondation d'entreprise Veolia environnement et la Mutuelle des Sportifs

Elle se propose de promouvoir, au bénéfice de l'intérêt général, l'innovation sociale avec et par le sport selon cinq axes : l'insertion sociale et professionnelle dans et par le sport, la prévention de la santé par le sport, la promotion du sport pour les handicapés, la prévention de la violence et des incivilités en milieu sportif et le soutien aux sportifs de haut niveau dans leur après-carrière sportive.

La Fondation a tenu le mercredi 19 octobre 2011 la première réunion de son Conseil d'administration qui a élu à sa présidence Mme Edwige AVICE.

Le Conseil d'administration composé des cinq membres fondateurs, associe en outre des membres de droit (dont le CESE représenté par M. André LECLERCQ) et des personnes qualifiées (dont la Présidente).

Dans le cadre de ses activités, la Fondation cofinance et labellise des projets exemplaires et reproductibles.

- Les projets soutenus œuvrent toujours en faveur de l'innovation sociale avec et par le sport.
- Les projets labellisés sont exemplaires et reproductibles.

Elle conclut également des protocoles d'accord avec des partenaires œuvrant dans les mêmes objectifs.

La première Fondation abritée est la Fondation Team France.

M. LECLERCQ participe aux travaux du Conseil d'administration et préside le Comité de sélection dans l'esprit de son rapport de 2007 au CESE : « Le sport au service de la vie sociale ».

Conseil national du système scolaire

Représentants : Mme Sylvia GRAZ, M. Xavier NAU

Nombre de réunions : 7 plénières

Le CNESCO, qui a pour vocation de mener une évaluation de l'École française indépendante, régulière et étayée scientifiquement, a été installé à la Sorbonne par M. Vincent PEILLON le 28 janvier 2015. Présidée par le Pr Nathalie MONS, la première séance plénière a eu lieu le même jour.

Mme Sylvia GRAZ a participé aux 7 séances plénières et a également fait partie du groupe des membres du CNESCO qui s'est rendu à Pékin du 19 au 26 octobre 2014 à la Conférence internationale sur « L'évaluation de l'école ». Lors de cette Conférence, organisée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale de la République populaire de Chine et le ministère de l'Éducation nationale de la République française et qui s'est tenue à l'université de Beijing, elle a pu avoir une vision très intéressante sur l'approche de l'évaluation de l'école sur trois continents (Amérique du Nord et du Sud, Europe, Asie).

En tant que membre du Comité d'organisation de la Conférence de comparaison internationale « inclusion dans l'école des élèves en situation de handicap » qui aura lieu les 28 et 29 janvier 2016, Mme GRAZ a assisté à deux réunions supplémentaires les 22 janvier et

12 mars 2015et proposé d'associer un chef d'établissement pour élèves handicapés ; elle a transmis au groupe de travail, l'avis de la section des Affaires sociales et de la santé « Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap un défi, une nécessité ».

Elle s'est également investie dans d'autres thématiques « Mixité sociale scolaire », « La qualité de vie à l'école » et fait connaitre les autres avis du CESE présenté par la section de l'Éducation, de la culture et de la communication. Son voyage en Chine a été l'occasion de faire de même avec des chercheurs universitaires francophones (belges, suisses, québécois), invités à se rendre sur le site internet du Conseil

Conseil national de la sécurité routière

Représentant : M. Patrick BAILLY

Nombre de réunions : 34

Nombre de plénières : 7

Le Conseil national de la Sécurité routière a été installé par le ministre de l'Intérieur le 27 novembre 2012. L'objectif fixé par le ministère est de diviser par deux la mortalité routière entre 2010 et 2020, soit compter moins de 2 000 tués en 2020.

Le CNSR s'est réuni en plénière à 7 reprises ; le conseiller du CESE y assisté avec vote délibératif.

En outre, 4 Commissions ont été créées dont celle en charge des «Outils technologiques et Infrastructures routières » au sein de laquelle siège le conseiller du CESE.

Cette Commission s'est réunie 34 fois ; ne pouvant assister à ces nombreuses réunions, le conseiller y était représenté par un expert de son organisation professionnelle.

M. BAILLY a toujours adopté une position raisonnable qu'il estimait correspondre à la position de la société civile, à la fois sur le plan social et sur le plan économique, après analyse des rapports stratégiques d'experts.

Le Conseil national de la Sécurité routière, réuni en séance plénière, a validé de nombreuses recommandations dont :

- L'égalité des citoyens face au contrôle sanction
- La promotion de l'apprentissage anticipé de la conduite et l'instauration d'un nombre d'heures théoriques obligatoires, minimal dans la formation au permis de conduire
- La détention d'un gilet haute visibilité en cas d'urgence pour les deux roues motorisés
- Le transport d'enfants sur deux roues motorisés
- Promotion du port du casque pour les cyclistes
- Définition de règles pour l'expérimentation des espaces mixtes piétons vélo
- Implantation des panneaux annonçant les radars fixes
- Réduction de la vitesse maximale autorisée (VMA) de 90 à 80 km/h sur les routes bidirectionnelles (voies à double sens sans séparation centrale), tests
- Proposition de recommandation à la Commission européenne quant aux modalités d'installation d'enregistreurs de données de la route (EDR) au sein des véhicules
- Utilisation de l'éthylotest anti-démarrage comme outil de prévention des récidives pénales de la conduite sous l'emprise d'alcool

- Ensemble de mesures pour sensibiliser et prévenir l'usage du téléphone au volant
- Le traitement des obstacles latéraux hors agglomération

Par ailleurs, il a été proposé que le 22 février devienne la Journée des Victimes de la Route.

Conseil national de l'information statistique (CNIS)

Représentants : M. Michel LAMY (titulaire)
Mme Monique BOUTRAND (suppléant)

Le CNIS assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique. Il met en lumière les nouveaux besoins, dans une démarche prospective. Il contribue ainsi à ce que soit établi chaque année un programme de travaux et d'enquêtes statistiques en phase avec les besoins des acteurs pour comprendre la société dans le domaine social et économique.

M. LAMY participe à l'Assemblée plénière du CNIS qui valide chaque année l'ensemble des avis émis par les Commissions thématiques à destination de l'ensemble du système statistique public (Insee et services statistiques ministériels).

Il participe régulièrement aux réunions des Commissions thématiques qui délibèrent sur les programmes statistiques et délivrent les avis d'opportunité aux enquêtes selon les thèmes suivants : Démographie et questions sociales, Emploi, qualification et revenus du travail, Entreprises et stratégies de marché, Environnement et développement durable, Services publics et services aux publics, Système financier et financement de l'économie, Territoires.

Au cours de ces réunions, le Conseiller présente les besoins d'information statistique exprimés par les rapporteurs des avis du CESE.

Il informe régulièrement l'ensemble des Conseillers et Personnalités associées de l'ordre du jour des réunions des Commissions afin qu'une participation importante soit assurée selon les préoccupations des sections et délégations du CESE.

Il est également membre statutaire du Comité du secret statistique, réuni chaque trimestre.

Ce Comité est appelé à se prononcer sur toute question relative au secret en matière de statistiques, et donne son avis sur les demandes de communication de données individuelles collectées par voie d'enquête statistique ou transmises au service statistique public (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques).

En 2012-2013, le représentant du CESE, a participé activement à l'élaboration du programme à moyen terme 2014-2018 du CNIS en liaison avec la mission Insee du CESE. Une opération de sensibilisation a eu lieu auprès de l'ensemble des sections et délégations. Une note globale sur l'expression des besoins du CESE a été transmise au CNIS le 5 avril 2013.

En étroite collaboration avec le Secrétariat général du CNIS, il a été à l'initiative de la Conférence-débat « Statistique et Démocratie : à quoi servent les chiffres ? » organisée le 30 janvier 2014 au Palais d'Iéna. Cette Conférence, co-présidée par M. Jean-Paul DELEVOYE, Président du CESE et M. Jean-Pierre DUPORT, Président du CNIS, a réuni plus de 250 personnes sur l'ensemble des thèmes relatifs à l'utilité sociale de la statistique.

En 2015, M. LAMY a participé activement à l'organisation et aux réunions de la Commission de concertation élargie sur les indicateurs complémentaires du PIB organisée par le CESE et France Stratégie. Il a assuré la coordination de ces travaux avec le CNIS.

En lien avec les travaux présentés par la délégation à l'Outre-mer du CESE, et en étroite collaboration avec M. Gérard GRIGNON, son Président, il a porté, tout au long de son mandat, l'expression des besoins en matière de statistiques sur l'Outre-mer. Cette forte demande du CESE a débouché sur un rapport de l'Inspection générale de l'Insee « État des lieux de l'offre statistique et de la stratégie de l'Insee dans les DOM » publié en mai 2015 qui actualise le rapport du Cnis de 2008 sur les « Statistiques DOM-COM » et demande la création d'un poste à l'Insee pour assurer le rôle d'interlocuteur privilégié des acteurs nationaux et internationaux pour les questions concernant les Outre-mer.

Conseil national des services publics

Représentants : M. Hubert ALLIER
M. Antoine DULIN
Mme Christiane THERRY
Mme Nadia EL OKKI
Nombre de réunions : Participation à 4 réunions

Cette instance installée fin 2014, a pour mission de clarifier les compétences entre l'État et les collectivités territoriales et de réaffirmer le rôle de proximité et de cohésion joué par le service public.

La première réunion a eu pour objectif de mettre en place les consultations dans les différentes régions afin de réinterroger les missions de l'État sur les territoires (« revue des missions »).

Une deuxième réunion a évalué cette consultation. La démarche vise donc d'une part à s'interroger sur la place et le rôle de l'État afin de rendre son action plus efficace, plus lisible et, d'autre part, à réfléchir aux missions de l'État qui pourraient évoluer, être transférées ou voire même abandonnées.

Cette consultation a conduit à la formulation de 560 propositions. Lors d'une troisième réunion, 68 propositions concrètes ont été retenues, qui vont être soumises à l'arbitrage du Gouvernement. Ces 68 propositions concernent la culture, la cohésion sociale, les projets de territoire, l'emploi, l'économie, sécurité, …. Elles devraient simplifier les démarches des usagers (par leur simplification, par leur transfert, par une meilleure lisibilité ou leur abandon).

La prochaine réunion, et après l'arbitrage du Gouvernement, validera les 68 propositions et mettra en place un groupe de travail restreint, chargé de leur suivi et de leur contrôle. Celles-ci seront suivies de nouvelles propositions dans les mois à venir et elle souhaite pouvoir continuer jusqu'à l'aboutissement total de ce projet « revue des missions ».

Conseil supérieur de la météléorologie

Représentant : M. Yves VEYRIER

Pour la deuxième année consécutive, M. Yves VEYRIER a assisté, comme représentant du CESE, à l'assemblée plénière du Conseil supérieur de la Météorologie (CSM) qui a eu lieu le 24 mai 2013 à St Mandé au siège de Météo France.

Le CSM est institué par décret du Premier ministre. Il a pour vocation d'organiser la concertation entre la Direction de la Météorologie nationale (l'établissement public Météo France) et ses interlocuteurs ou utilisateurs publics et privés. Il est présidé par le ministre en charge de la Météorologie (Écologie, développement durable et énergie). Le CSM est composé de représentants de divers départements ministériels et d'utilisateurs privés dans les divers et nombreux domaines impactés par la météo et le climat (éducation ; défense ; intérieur ; industrie ; aménagement du territoire ; transports ; mer ; agriculture et forêt ; tourisme ; santé …).

Le CSM fonctionne sur la base de Commissions par grand secteur d'activité : Environnement Énergie, Agriculture, Santé, Hydrologie, Aviation de transport, Aviation légère, Tourisme Information, Éducation Formation, Transports et Génie Civil, Marine, Sécurité civile.

Ces Commissions se réunissent deux à trois fois par an et sont un lieu d'échange sur les réalisations tant en matière de recherche que de développement de la part de Météo France et sur les besoins et attentes exprimés par les différents interlocuteurs et utilisateurs du secteur d'activité concerné. Ces concertations au sein des Commissions débouchent sur des propositions de vœux, adoptés en assemblée plénière du CSM. Ces vœux consistent en une demande de travaux ou d'orientations de travaux par Météo France.

Sur la période 2007-2012, 139 vœux ont été présentés, dont 60 % ont été satisfaits, 30 % partiellement satisfaits et 10 % non satisfaits. Météo France s'engage à répondre au bout d'un an sur ce qui a été fait ou sur les raisons de ce qui n'a pu être fait. Les réunions des Commissions, auxquelles ont pris part au total 500 personnes, ont donné lieu à 450 exposés.

Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

Représentants : Mme Pierrette CROSEMARIE (titulaire)
M. Yves VÉROLLET (titulaire)
M. Jean-Luc PLACET (titulaire)

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire comprend des représentants du Conseil économique, social et environnemental. Cette instance a été renouvelée et installée le 8 octobre 2015 avec de nouveaux représentants.

Les développements ci-après rendent compte de la participation de Mme Crozemarie aux différentes instances, réunions des Commissions de travail ou initiatives comme celle organisée à Strasbourg sur l'entrepreneuriat social.

Au cours de la période 2010-2015, l'organisation et le rôle du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire ont sensiblement évolué avec trois périodes.

- Première période sous l'impulsion de la ministre des Solidarités et de la cohésion sociale, Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN.

Créé par décret du 13 février 2006, le Conseil supérieur de l'économie sociale avait pour mission d'assurer la concertation entre les acteurs de l'économie sociale et les pouvoirs publics. La réorganisation par décret du 20 octobre 2010, augmentait le nombre de membres avec une représentation des élus de la Nation et des collectivités territoriales et renforçait le rôle des administrations concernées par l'ESS.

Les travaux du Conseil ont débuté en décembre 2010. Un calendrier de travail ambitieux a été proposé et dans l'ensemble tenu permettant différentes recommandations relatives à l'innovation sociale, à la mesure de l'impact social, ainsi qu'aux problématiques et conséquences des règlementations communautaires.

Mme CROSEMARIE a pour sa part régulièrement participé aux assemblées plénières et à la Commission Europe qui a connu, sous la présidence de M. F. SOULAGES, puis de Mme Laure CHAREYRE, une activité soutenue : avis à l'occasion de la consultation sur le Single Market Act, expression sur l'initiative de la Commission européenne pour l'entrepreneuriat social, révision de la règlementation européenne des aides d'État, consultation relative aux fonds d'investissement solidaires…

- Seconde période : création d'un ministère dédié et préparation de la loi ESS

L'économie sociale et solidaire est confortée en 2012 avec le changement de Président de la République et de Gouvernement. Le 3 juillet 2012, le ministre M. Benoît HAMON, chargé de l'Économie sociale et solidaire, conforte le rôle du CSESS et souhaite que le Conseil et ses Commissions de travail jouent un rôle de co-construction du projet de loi relative à l'économie sociale et solidaire. Lors de cette réunion, il annonce son souhait d'une saisine du CESE.

La saisine du Premier ministre demande au CESE une synthèse de ses recommandations visant le développement et la promotion de l'ESS et interroge notre Assemblée sur deux questions : modernisation du modèle coopératif et évolution du droit des salariés pour faciliter la reprise d'entreprises ; politique de développement local de l'ESS. Une Commission temporaire est mise en place au Conseil pour répondre à cette saisine. Malgré des délais très resserrés, MM. Patrick LENANCKER et Jean-Marc ROIRANT, rapporteurs, présenteront le projet d'avis devant l'assemblée plénière le 22 janvier 2013. Cet avis adopté par 125 voix sur 165 votants a produit au delà des 2 questions, une réflexion plus large sur l'ESS, économie à part entière, économie d'utilité sociale au service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale.

Mme CROSEMARIE a pu faire le lien entre les travaux réalisés dans les différentes instances et présenter la position du CESE prise dans l'avis voté par l'assemblée plénière le 22 janvier 2013 devant le CSESS. La Loi relative à l'ESS est adoptée le 31 juillet 2014.

- Troisième période : après le vote de la Loi relative à l'ESS

La Loi consacre les missions du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire qui doit être l'instance de dialogue entre les acteurs, les élus, le Gouvernement et la société civile. Le Conseil doit contribuer à la définition d'une stratégie nationale de l'ESS. Il doit recenser les bonnes pratiques des entreprises de l'ESS pour réaliser un guide, évaluer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ESS et définir une stratégie en direction des jeunes. Le Conseil a désormais une compétence consultative de droit sur tous les projets de dispositions législatives et règlementaires relatifs à l'ESS.

La dimension européenne est introduite, alors même que le contexte communautaire a changé. Le travail engagé avec le Comité économique et social européen doit donc se poursuivre.

À l'heure du renouvellement des membres du CESE au CSESS, il convient de plaider pour une participation active des membres désignés par le Bureau du CESE aux différentes Commissions de travail du CSESS en plus des assemblées plénières et en particulier à la Commission Europe qui permet de réagir aux différentes consultations et d'interpeller ministres et Commissaires européens en tant que de besoin, comme récemment sur le projet d'ordonnance transposant la directive relative aux marchés publics.

Conseil supérieur des programmes

Représentants : Mme Marie-Aleth GRARD
M. André LECLERCQ

La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 a institué le Conseil supérieur des programmes, afin de garantir en toute indépendance la transparence et la qualité du processus d'élaboration des programmes scolaires. M. Vincent PEILLON a installé le CSP le jeudi 10 octobre 2013 à l'Institut de France.

Les conseillers désignés ont assisté régulièrement aux réunions (en général le jeudi après-midi) et participé à différentes réunions de travail et rencontres avec la ministre.

Le Conseil supérieur des programmes est composé, à parité, de 9 femmes et de 9 hommes :

- trois Députés ;
- trois Sénateurs ;
- deux représentants du Conseil économique social et environnemental ;
- dix personnalités qualifiées.

Il est présidé par M. Michel LUSSAULT (qui a succédé à M. Alain BOISSINOT en septembre 2014).

Le programme de travail

- La charte des programmes : un document définissant la méthode des nouveaux programmes.
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Les nouveaux programmes des trois années de l'école maternelle.
- Un programme pour l'enseignement moral et civique (EMC) et deux référentiels pour le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP).
- Les programmes des cycles 2 (CP, CE1, CE2), 3 (CM1, CM2, 6ème) et 4 (5ème, 4ème, 3ème).

Pour organiser son travail le CSP a créé des groupes d'élaboration des projets de programmes (GEPP). Les projets du CSP ont été soumis à consultation avant proposition définitive. Seuls demeurent actuellement au calendrier de travail les programmes des cycles 2, 3 et 4 retravaillés après le retour d'une consultation qui s'est terminée le 12 juin 2015.

Les conseillers ont promu au sein du CSP les avis du CESE qui pouvaient être utiles aux travaux auprès de personnes issues d'horizons très divers. Le rythme de travail est assez soutenu, les commandes de la ministre se poursuivant régulièrement.

Ils interviennent au nom de la société civile organisée, insistant régulièrement sur les partenaires éducatifs de l'école avec le souci d'insérer l'école dans son territoire. Au titre de la section des Activités économiques, il a insisté sur les enjeux de la culture scientifique et technique pour faire face aux enjeux industriels, commerciaux, sociaux et environnementaux.

Observatoire français des conjonctures économiques (Comité scientifique)

Représentants :	Mme Hélène FAUVEL
	M. Nasser MANSOURI-GUILANI

Pendant la période correspondant à cette mandature du CESE, M. MANSOURI-GUILANI signale que l'OFCE a connu un changement de son Président à deux reprises, avec des conséquences sur son organisation. Ainsi, le Comité consultatif dans lequel était représenté le CESE a été transformé en Comité scientifique. Cette réorganisation ne semble pas définitive et de nouveaux changements sont possibles. En dépit de ces transitions, l'apport de l'OFCE demeure riche, tant en ce qui concerne le débat général, qu'en termes de contributions aux réflexions et travaux du CESE.

Dans ses interventions au Comité consultatif, puis au Conseil scientifique, il a mis l'accent sur les points suivants :

- L'utilité des travaux de l'OFCE se mesure surtout par leur présence dans le débat public et leur impact sur les choix politiques et non seulement en termes de critères dits scientifiques (nombre d'articles publiés dans les revues à comité de lecture ; nombre de citations dans les autres articles…). Ainsi, le recours systématique du CESE aux travaux de l'OFCE notamment sous la forme d'audition de ses chercheurs témoigne de l'utilité de ces travaux.
- Au-delà des prévisions conjoncturelles réalisées régulièrement, l'OFCE pourrait effectuer des prévisions de moyen-long terme et contribuer à l'évaluation des politiques publiques ;
- Des partenariats et des coopérations entre l'OFCE et les organismes comme l'Insee permettraient de mieux partager les connaissances.
- Il conviendrait de valoriser les travaux de l'OFCE en les présentant par exemple au CESE, à l'instar des « Entretiens de l'Ires » organisés dans l'enceinte du CESE.
- S'agissant des publications, il a attiré l'attention de l'actuel Président de l'OFCE sur la nécessité de publier les travaux en français, même si dans certains cas (par exemple lorsqu'il s'agit des partenariats avec les instances européennes) la langue de travail est l'anglais.

La nouvelle organisation de l'OFCE (2012), qui pourrait évoluer encore, prévoit, entre autres, l'instauration de deux instances :

– un Conseil d'administration (appelé Conseil de l'OFCE), composé de douze membres dont trois universitaires étrangers, chargé de définir les orientations de l'OFCE ;

– un Conseil scientifique, composé de six membres dont trois universitaires et deux membres du CESE, qui a pour mission principale d'élaborer un rapport d'évaluation des travaux de l'OFCE, lequel sera soumis au Conseil d'administration.

La présence des membres du CESE au Conseil scientifique permet d'élargir l'approche scientifique au-delà des seuls aspects économiques en y intégrant les dimensions sociales et environnementales. Pour autant, la présence des représentants du CESE au Conseil d'administration pourrait être aussi pertinente, surtout si ce dernier doit définir les objectifs du Conseil scientifique. Si, éventuellement, la présence des membres du CESE ne pouvait s'envisager que dans une seule de ces deux instances, leur présence paraît plus utile au Conseil d'administration qui définit les orientations de l'OFCE.

Désignation par le Président

Association française pour l'Organisation internationale du travail (AFOIT)

Représentant : M. Raymond-François LE BRIS

M. Raymond-François LE BRIS a régulièrement siégé au sein de l'AFOIT.

Les séances peu nombreuses se tiennent, en général, les matins et permettent aux membres d'entendre des communications extrêmement intéressantes sur les travaux de l'Organisation internationale du travail, les initiatives en cours, les bilans établis dans des domaines aussi divers que la durée du travail, la protection de la santé des salariés, les conditions d'emploi des jeunes, mineurs en particulier.

Ces communications sont en général assurées par des membres de l'OIT ou par des représentants des organisations syndicales qui y siègent.

Au cours de son mandat, la présidence de l'AFOIT a été assurée successivement par M. Jean-Claude JAVILLIER, éminent spécialiste de droit du travail et universitaire reconnu et ensuite par M. Gilles de ROBIEN, ancien ministre, qui a veillé à donner aux communications qui étaient présentées, beaucoup de relief et de diversité.

La participation de M. LE BRIS aux travaux lui a également permis d'apprécier la qualité d'initiative prise par cette Association pour perpétuer la mémoire de M. Francis BLANCHARD, ancien Secrétaire général du BIT et qui permet à des étudiants, ayant soutenu une thèse de droit du travail, d'être distingués par un jury et de recevoir ainsi le prix Francis Blanchard.

Les communications qui ont été présentées à ce sujet, ainsi que le résumé par les lauréats de ce prix de leurs travaux donnaient également aux réunions un très grand intérêt.

M. LE BRIS estime enfin qu'il est utile que cette Association soit accueillie au CESE et qu'un représentant de notre Assemblée y soit désigné, car cette initiative traduit une conviction largement partagée au CESE, selon laquelle la qualité des relations sociales et la justice au travail, constituent des éléments importants dans la vitalité des démocraties.

Autorité de régulation des activités ferroviaires

Représentant : M. Daniel TARDY

La loi Macron n° 2015-990 du 6 août 2015 substitue à l'Araf, l'ARAFER qui ne prévoit pas de représentation du CESE.

En juillet 2010, M. Daniel TARDY a accepté de faire partie du Collège de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF) et ceci jusqu'au mois de septembre 2014, date de sa démission au vu des difficultés rencontrées.

Jacques DERMAGNE, Président du CES, l'avait désigné en tant que personnalité indépendante, bénéficiant de quinze ans d'expérience comme haut fonctionnaire et de trente ans comme chef d'entreprise.

Avec cinq autres vacataires, ils entouraient le Président Pierre CARDO, ancien Député, Maire de Chanteloup-les-Vignes, seul membre salarié à temps complet.

Les 7 membres du Collège étaient pour 4 d'entre eux nommés par l'État et pour les 3 autres par les 3 Présidents des Assemblées (Assemblée nationale, Sénat et CES).

Le Collège s'est réuni en moyenne 2 demi-journées par semaine. Son important travail a été de permettre l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire sur le territoire français.

Pour ce faire, ils entendaient toujours avec le plus grand soin les parties intéressées : SNCF et autres opérateurs ferroviaires (allemands, français, italiens) et bien qu'il y ait une grande diversité de formation de ses membres, le Collège a toujours rendu ses avis, avec une belle unanimité.

Lorsqu'il se trouvait parfois que les parties soient amenées à contester leurs avis, ceux-ci ont tous été confirmés par la juridiction d'appel.

A l'expérience, le représentant du président du CESE déplore le vote d'une Loi qui interdit désormais au CESE de nommer un membre à l'ARAF.

Comité national des retraités et personnes âgées

Représentant : M. Didier HOTTE
Nombre de réunions : 4 à 5 séances plénières par an

Le CNRPA s'est réuni régulièrement pendant cette mandature, à raison de 4 à 5 séances plénières par an. Le représentant du CESE a participé à une douzaine de séances compte tenu de ses disponibilités, ainsi qu'aux journées du CNRPA organisées en 2011, 2012, 2013 qui rassemblaient des représentants de tous les CODERPA.

Il représente actuellement le CNRPA dans un Comité de pilotage des politiques publiques en matière de prévention (détection des personnes âgées en situation préoccupante).

Le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) risque de mettre fin aux activités du CNRPA par une nouvelle instance consultative au sein de laquelle notre Assemblée doit veiller à être représentée.

Commission nationale française pour l'Unesco

Représentante : Mme Édith ARNOULT-BRILL

Mme Édith ARNOULT-BRILL représente le CESE au Conseil d'administration de la Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) depuis le 5 novembre 2014, date à laquelle s'est tenue la réunion d'installation de la Commission, pour un mandat de 3 ans. En effet, la réforme de la commission prévoit la représentation des deux assemblées parlementaires et du CESE

Lors de cette réunion d'installation, le Conseil d'administration a adopté le budget prévisionnel et étudié les propositions d'orientations pour le mandat :

- Coopération intellectuelle aux grands évènements de l'UNESCO : en 2015 les cérémonies du 70ème anniversaire de l'UNESCO et le Sommet sur le climat, en 2016 le 70ème anniversaire de la CNFU et en 2017 l'élection d'un nouveau Directeur général de la Conférence générale ;
- Traduction des grands engagements internationaux - de l'UNESCO en particulier - en direction des mondes de la recherche, de l'administration et de l'entreprise ;
- Défense du multilinguisme ;
- Coopération avec la Délégation permanente de l'UNESCO.

Une seconde réunion s'est tenue le 11 février 2015. La prochaine réunion est fixée le 14 décembre 2015.

A l'occasion de la Conférence internationale sur « Les outils du pluralisme culturel » qui s'est tenue à la maison de l'UNESCO le 2 octobre 2015, Mme ARNOULT-BRILL a présidé la première table ronde sur le thème « La diversification du public : comment partager du divers ? ».

Commission d'examen des candidatures aux fonction de conseiller du commerce extérieur de la France

Représentante : Mme Marie-Josée MILLAN

La participation d'un représentant du CESE à cette instance permet de suivre la mise en œuvre des préconisations formulées par notre Assemblée dans un avis initial « PME et Commerce extérieur » de 2007 et un avis de suite « Gagner la bataille de l'exportation avec les PME » de 2012 ; en outre, une note d'information de fin novembre 2011, portant spécifiquement sur le réseau des CCEF et destinée au Secrétaire d'État au Commerce extérieur, mettait notamment l'accent sur l'importance de combler le retard entre les 13 % de femmes représentées au sein du réseau des CCEF et le taux de féminisation des dirigeants et cadres d'entreprise qui s'élevait à 20 % en France.

Chacun de ces avis, distribué et commenté lors des huit réunions, a en tout état de cause amené à s'interroger sur le rôle et la place des CCEF en faveur de l'accompagnement des PME à l'export.

Les principales recommandations émises ont porté sur la nécessité, s'agissant des nominations et des renouvellements des CCEF, d'accroître le taux de féminisation du réseau, de veiller à un meilleur équilibre entre les différents secteurs d'activités, d'améliorer la

représentation des PME/PMI aux côtés des grands groupes et de respecter une proportion de 2/3 des CCEF en poste à l'étranger.

À l'issue de ces 4 années de participation, il paraît intéressant de relever les avancées :

- En matière de féminisation, une évolution positive puisque, en ce qui concerne les nouvelles nominations aux postes de CCEF en métropole, le taux de féminisation est passé de 26,53 % pour la promotion de janvier 2012, à 43,5 % pour la promotion de janvier 2013. Les candidats des grands groupes sont à 85 % masculins. 1/4 des candidatures dans les PME, Industrie et Commerce sont féminins contre 1/3 dans les Services et le domaine Juridique.
- En fin d'année 2013, l'examen du choix des candidatures s'est effectué sur la base d'un nouveau décret étendant la mission à la promotion de l'attractivité de la France, portant ouverture aux Associations, aux Universités et aux cas de changement de pays de résidence en cours de mandat afin d'éviter l'irrecevabilité. Le précédent décret de 2010 avait déjà ouvert l'éventail des nominations à toutes les nationalités européennes et diminué la contrainte de durée de mission à l'export à 5 ans en vue de rajeunir les CCEF.
- Autres leviers d'amélioration qui méritent d'être soulignés : le Conseil national des CCEF a signé une convention avec les Experts comptables pour aider les entreprises à l'export ; soutenu par le CESE, il a par ailleurs présenté un projet d'unification de la nomenclature relative au repérage des différents secteurs qui est à ce jour difficile à réaliser.
- 2015 : Première année de la nouvelle mandature. Les responsables en charge de la Commission ont informé les nouveaux membres des préconisations d'ores et déjà sur la table en matière de féminisation, de rajeunissement, d'équilibre groupes-PME/PMI, métropole-étranger et entre secteurs.

Cela étant, certains résultats restent insuffisants et ont donc fait l'objet d'une révision à la baisse des objectifs (objectif de féminisation ramené à 20 %.) quand d'autres restent encore à ce jour difficilement maîtrisés et font donc seulement l'objet d'une information ponctuelle (rééquilibrage en faveur de représentants des PME/PMI, Métropole/Outre-mer/Étranger », plus grande diversité des secteurs d'activité, rajeunissement du corps) .

Pour conclure, Mme MILLAN se félicite du soutien apporté par le groupe des Entreprises lors de la préparation des réunions et de la collaboration de l'équipe de l'administration de la section pour en restituer au mieux la teneur.

Commission spécialisée de terminologie et de néologie en matière économique et financière

Représentant : M. Raymond-François LE BRIS

Pour des raisons tenant à une absence d'information de la représentation, M.LE BRIS n'a participé aux travaux qu'il y a un peu plus de deux ans environ.

Les réunions d'un grand intérêt se tiennent de façon très régulière, au ministère de l'Économie et des finances, pendant des sessions qui peuvent se dérouler sur une journée ou une après-midi entières.

Le travail, qui rassemble près de 70 personnes est très interactif. Chacun des participants peut, à son gré, et en fonction de l'ordre du jour, discuter des termes anglophones concernant

le commerce, les services, les activités économiques en général, dont la traduction en français est examinée, et proposer ses propres formulations.

Le représentant du CESE a personnellement et régulièrement participé aux travaux de la Commission plénière, ainsi qu'à ceux du groupe de travail « entreprises », représentant environ une quinzaine de séances au total.

M. LE BRIS estime très utile qu'un ou des représentants du CESE y soient présents, car c'est l'occasion de mesurer, à travers le langage et l'accoutumance dans notre pays aux termes anglo-saxons, les innovations intervenues en matière commerciale, de production de biens ou de services, la vitalité des systèmes de production et des innovations en matière d'échanges et de commercialisation.

Conseil national du syndrome immunodéficitaire acquis

Représentante : Mme Yolande BRIAND

Nombre de réunions : 4 réunions environ par mois

Suite au rapport sur le syndrome immunodéficitaire acquis (SIDA), remis par le Pr GOT, le Conseil national du SIDA (CNS) a été créé par décret le 8 février 1989 et modifié par le décret du 16 novembre 2007.

Le CNS est un organe consultatif indépendant, dont la mission est « de donner un avis sur l'ensemble des problèmes posés à la société par le SIDA et de faire au Gouvernement toute proposition utile ».

Il est saisi par le Président de la République et/ou le Gouvernement et peut s'autosaisir s'il le juge nécessaire.

Le Conseil s'attache à donner une expertise qualifiée et propose des recommandations pour la mise en œuvre des politiques de santé.

Il est composé de 24 personnes d'horizons très divers : des chercheurs et universitaires en sciences humaines et sciences biomédicales, médecins, juristes, travailleurs sociaux, militants associatifs, représentants des différents courants de pensée religieux et philosophiques et des parlementaires.

Les membres du CNS sont nommés pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois et exercent leur mandat à titre gracieux.

Ils mettent leurs compétences au service d'une réflexion constructive concernant les problèmes que l'épidémie d'infection à VIH pose à la société.

Depuis sa création, l'action du CNS s'est inscrite dans:

- L'affirmation de principes fondamentaux, respect du droit des personnes, lutte contre la stigmatisation et la discrimination, dépistage consenti, confidentialité ;
- La prise en compte des enjeux globaux de l'épidémie : droit à la santé, accès au traitement, place accordée aux femmes, aide aux pays en développement.

Durant la mandature, les avis et rapports du CNS ont été orientés sur les enjeux de l'épidémie et particulièrement les réponses à apporter en matière de prévention, de dépistage et de cohérence des politiques publiques.

Mme Yolande BRIAND a été nommée en 2010 pour représenter le Président du CESE. Outre sa participation aux sessions plénières, elle a également été élue au Bureau du CNS, réuni en moyenne trois réunions par mois dont une par téléphone.

Durant la mandature, le Conseil a remis 12 avis, pour la plupart accompagnés de rapports. La représentante du CESE a participé aux travaux de deux Commissions spécialisées (une réunion par mois) :

- Avis suivi de recommandations, adopté le 16 septembre 2010 « VIH et commerce de sexe, garantir l'accès universel à la prévention et aux soins » ;
- Avis suivi de recommandations, adopté le 15 janvier 2015 à l'unanimité, sur la garantie du droit au secret des personnes mineures dans le cadre de leur prise en charge médicale.

Elle a voté favorablement la totalité des avis et rapports, proposés durant la période.

Pour l'exercice de ce mandat de représentation, elle a pu se forger un avis, sans formalisme excessif, au cours d'échanges avec différents représentants des groupes du CESE et le cas échéant avec le Président du CESE, pour dépasser, si nécessaire, ou conforter sa propre opinion. Elle a en outre pu organiser le 25ème anniversaire du CNS au CESE

Par un décret publié au Journal officiel du 26 février 2015, prenant effet le 27 février, le Conseil national du sida et des hépatites virales chroniques est créé en remplacement du Conseil national du SIDA. Ce nouveau Conseil a donc compétence pour donner un avis sur les questions de société posées par le VIH/sida et les hépatites virales chroniques, ainsi que par les infections sexuellement transmissibles dans la mesure où elles présentent des similitudes, en termes de mode de contamination, de publics concernés et des dispositifs de prévention et de lutte. Outre son Président, le nombre de membres siégeant au Conseil est porté de 23 à 25. La nomination du Président et des membres du nouveau Conseil, dont les mandats seront désormais d'une durée de 5 ans, contre 4 auparavant, feront l'objet de décrets dont la publication est encore à venir.

Cette évolution des missions et de la composition du CNS, que le Conseil appelait de ses vœux, entre en cohérence avec les enjeux souvent croisés de ces épidémies, en termes de populations concernées, de stratégies de prévention, ou encore de recours au dépistage.

LES **AVIS** DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES **RAPPORTS** DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES **ÉTUDES** DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES **RÉSOLUTIONS** DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La mandature qui s'achève était la première depuis l'adoption de la loi organique 2010-704 du 28 juin 2010 relative au Conseil économique, social et environnemental, qui traduisait les évolutions inscrites dans la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Au-delà des modifications engendrées dans la composition du CESE et dans ses modalités de saisine analysées en deuxième partie, ces cinq années ont conforté l'esprit qui préside au fonctionnement du Conseil. Ses travaux ont, comme par le passé, été marqués par le respect mutuel entre ses membres et le souci constant du rapprochement des points de vue et du consensus.

La qualité reconnue de ses avis, rapports et études est d'abord la résultante de cet état d'esprit.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL